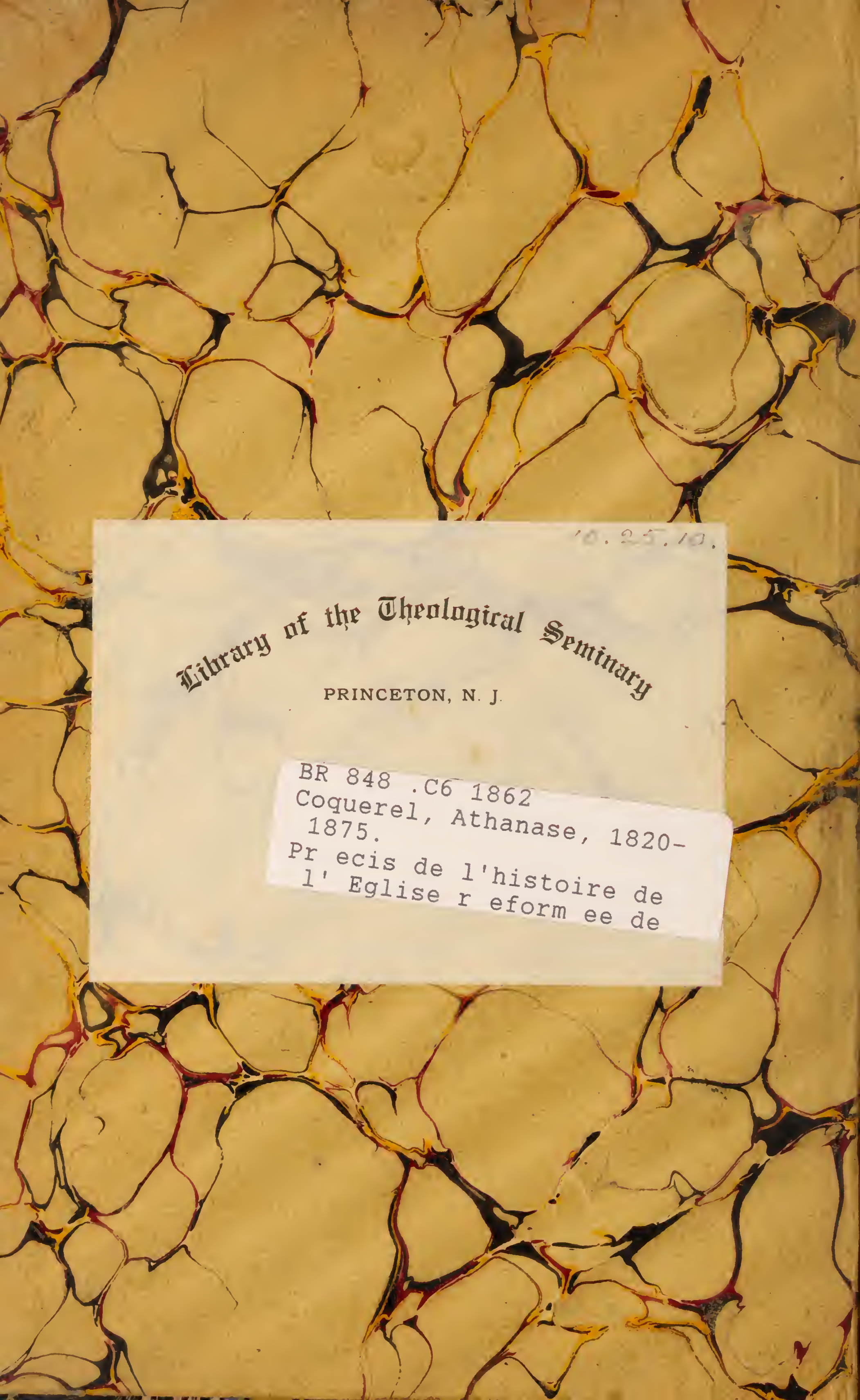






PRÉCIS DE L'HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS.



Se vend au profit d'une œuvre de charité.



PRÉCIS DE L'HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE RÉFORMÉE

DE PARIS

D'APRÈS

DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR

ATH. COQUEREL FILS

PASTEUR SUFFRAGANT DE CETTE ÉGLISE.

Extrait de la *Nouvelle Revue de théologie.*

PREMIÈRE ÉPOQUE

1512-1594

DE L'ORIGINE DE L'ÉGLISE A L'ÉDIT DE NANTES.



PARIS

AUX LIBRAIRIES PROTESTANTES.

STRASBOURG

CHEZ TREUTTEL ET WURTZ.

1862

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

JE DÉDIE

A

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

CETTE PREMIÈRE ESQUISSE DE SON HISTOIRE
COMME UN TÉMOIGNAGE DE DÉVOUEMENT
ET JE DEMANDE A DIEU
QUE LES GLORIEUX EXEMPLES DE NOS PÈRES
RECUEILLIS DANS CET HUMBLE TRAVAIL
CONTRIBUENT, SOUS SA BÉNÉDICTION,
A RENDRE L'ÉGLISE PROTESTANTE
CAPABLE
DE REMPLIR LES DIFFICILES DEVOIRS QUE LE PRÉSENT LUI IMPOSE
ET DIGNE
DES HAUTES DESTINÉES
QUE LUI OFFRE L'AVENIR.

AVANT-PROPOS.

Si je n'ai pas intitulé le travail dont je publie aujourd'hui la première partie, *Histoire de l'Église réformée de Paris*, quoiqu'il soit le fruit de longues et laborieuses recherches, c'est que j'ai une haute idée de la dignité de l'histoire. Même quand elle se renferme dans un sujet spécial et rigoureusement limité, l'histoire exige l'ampleur des développements, l'exposition de vues générales, l'abondance des réflexions et des jugements.

Mon ambition a été plus modeste, et cependant je n'ai pu me borner à rédiger après coup une simple chronique où les événements du passé ne seraient qu'enregistrés à leur date. J'ai tenté une voie moyenne. J'ai essayé de rapporter les faits avec une scrupuleuse exactitude quant aux noms propres, aux dates, aux lieux, aux circonstances; mais je n'ai pas cru devoir m'interdire de rechercher les causes, de saisir l'enchaînement des faits, d'expliquer les événements. Faire plus qu'une chronique et moins qu'une histoire proprement dite, tel est le plan que je me suis proposé. A vrai dire, il eût été imprudent de tenter davantage: ce livre est le premier où les destinées du protestantisme au sein de notre grande capitale soient exposées, et malgré de patientes investigations, je suis certain qu'on trouvera pour une histoire future nombre de documents encore inexplorés dans les archives de l'État, les dépêches des ambassadeurs étrangers, les bibliothèques publiques et privées.

J'ai puisé autant qu'il m'a été possible aux sources manuscrites qui sont devenues de plus en plus la base de tous les travaux historiques de notre temps. J'ai fait usage pour ce volume, et je profiterai plus encore dans la suite, d'une collection assez considérable de pièces inédites que j'ai reçues ou recueillies depuis longtemps. Je saisis cette occasion de témoigner ici de

nouveau à M. Mignet ma profonde reconnaissance pour le grand nombre de documents inédits qu'il a bien voulu mettre à ma disposition. Je lui dois d'avoir pu étudier à fond le grand problème historique de la Saint-Barthélemy et d'avoir été éclairé sur cet important sujet par des lumières jusqu'à présent ignorées.

Dans cette question, comme dans toutes les autres, j'ai suivi sans effort cette règle souveraine d'absolue impartialité hors de laquelle l'histoire n'est qu'une plaidoierie sans dignité et sans vérité. Admirateur ému et convaincu de nos glorieux ancêtres, je crois appartenir assez à mon siècle par l'esprit d'examen et de critique pour ne mériter aucune accusation de partialité. La vérité de l'histoire m'importe beaucoup plus que la gloire de nos martyrs. Quand nos aïeux se sont rendus coupables d'intolérance soit à l'égard des catholiques, soit envers d'autres protestants, je déplore l'empire qu'exerça sur leur conscience l'esprit du temps, et tout se soulève en moi pour protester en faveur de la plus sacrée et de la plus nécessaire entre toutes les libertés.

Pasteur de l'Église de Paris, j'ai souvent regretté de voir les fidèles ignorer l'histoire de leurs aïeux et passer chaque jour avec indifférence dans les endroits de notre grande ville, consacrés par les souffrances de nos prédécesseurs ou par leur martyre. Je voudrais qu'après avoir lu ce *Précis*, le Paris d'aujourd'hui leur rappelât plus souvent le Paris d'autrefois. Je voudrais que le Louvre, le marché des Patriarches, la place de l'Estrapade, la place Maubert, la Grève, la rue des Marais-Saint-Germain, l'ancien Pré-aux-Clercs fussent pour eux peuplés d'augustes et touchants souvenirs; aussi ai-je attaché une importance toute particulière à l'exactitude minutieuse des renseignements topographiques.

A ce point de vue, mon travail paraît au moment peut-être le plus opportun, tandis que Paris se transforme avec une rapidité extrême et avant qu'aient achevé de disparaître les précieux vestiges du passé.

Peut-être dois-je expliquer ici que ce travail, commencé il y a quatre ans pour la *Nouvelle Revue de théologie de Strasbourg*, où il a été publié par fragments, était destiné selon le projet primitif, à paraître en mai 1859, au moment du troisième jubilé

centenaire de l'organisation de nos Églises. Mais l'abondance des faits et des matériaux en grande partie inédits, non moins que les obligations croissantes du ministère évangélique, en ont forcément retardé la publication, interrompue d'ailleurs par une longue maladie.

L'ouvrage, j'ose l'espérer, loin d'y perdre, aura gagné à ces délais involontaires; mais je dois reconnaître que mon plan s'élargissant un peu, m'a permis de m'astreindre à une concision moins rigoureuse à partir de 1571.

Reconnues depuis 1802, nos Églises ont consacré les soixante premières années de ce siècle à se réorganiser. Elles ont compris, surtout depuis vingt ans, que, pour se fortifier dans le présent et s'assurer de l'avenir, il leur est indispensable de connaître leurs propres antécédents. Une louable émulation règne parmi nous sur le terrain de l'histoire; et tandis que les uns, partisans trop zélés des choses d'autrefois, semblent penser que tout ce qui a été doit être encore, d'autres, plus libres et plus justes dans leurs appréciations, étudient le passé, résolus tout ensemble à profiter de ce qu'il a de bon pour le maintenir ou le réintégrer, et de ce qu'il a de mauvais ou de suranné pour se garder d'y revenir. Mais dans les pages que je publie aujourd'hui, j'ai bien moins cherché à juger le procès du passé qu'à en être le fidèle et respectueux rapporteur. Avec un vif amour pour notre chère Église, si longtemps et si récemment encore éprouvée, avec une vénération filiale pour ses fondateurs, ses héros, ses humbles et inébranlables confesseurs, j'ai essayé de faire revivre les leçons et les gloires qui abondent dans les annales protestantes de Paris. Je ne doute pas que ces douloureux événements, ces caractères qu'a si fortement trempés la foi chrétienne, n'intéressent et n'édifient partout nos coreligionnaires; et l'histoire générale elle-même pourra trouver dans notre œuvre toute modeste qu'elle soit, un utile complément et des rectifications nécessaires.

Ce premier volume s'arrête à l'époque où par l'édit de Nantes notre Église fut officiellement reconnue pour la première fois. Une seule des pièces justificatives qui terminent ce tome Ier, s'étend

fort au delà de cette époque et embrasse toute l'histoire de l'Église de Paris jusqu'à nos jours. C'est un tableau des 82 pasteurs qui, à divers titres, ont dirigé cette Église depuis son origine jusqu'à l'année présente. On se ferait difficilement une idée de la patience et des peines qu'a exigés la simple rédaction de ces quelques pages. Jamais, à notre connaissance, ce travail n'avait été fait, sauf un premier essai inséré en 1853 dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme* et qui laissait beaucoup à désirer. Les pasteurs de Paris, pendant les premiers temps, n'y restaient que fort peu, obligés de fuir dès que leur nom ou leur personne étaient trop connus des persécuteurs. Aussi les contemporains ont-ils caché le plus possible les faits et les noms qu'il s'agit pour nous de retrouver. C'est avec la plus grande difficulté qu'on reconnaît certains pasteurs d'alors sous les noms très-divers qui les déguisent à dessein. Le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme* cite à ce sujet de curieux exemples. Nous ne prétendons nullement avoir évité nous-même les nombreuses causes d'erreur qui hérissent d'obstacles cette partie de notre champ de travail. Bien des dates manquent encore à notre tableau, et nous espérons qu'avec le temps on pourra, sinon le rendre absolument irréprochable, au moins le rectifier et le compléter.

Nous ne manquerons pas, si Dieu nous en donne la liberté et la force, de poursuivre sans délai cette étude commencée, heureux de servir ainsi cette vénérable et chère Église, où un grand nombre de nos prédécesseurs nous ont laissé d'admirables exemples de foi, de dévouement et de travail.

ATH. COQUEREL fils.



TABLE DES MATIÈRES.

Première époque, 1512 à 1594, de l'origine de l'Église à l'Édit de Nantes.

PREMIÈRE PARTIE.

JUSQU'AUX NÉGOCIATIONS POUR LE MARIAGE DE HENRI DE NAVARRE.

NOTES.

PIÈCES HISTORIQUES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Je m'étonnerais surtout de ce que l'histoire protestante de Paris n'ait pas été racontée encore, si je ne savais combien les éléments en sont difficiles à réunir. Aussi n'ai-je pas la prétention de combler définitivement cette regrettable lacune. Mais je voudrais au moins tracer l'ébauche de cette histoire, rappelant à grands traits les faits connus, et faisant connaître autant qu'il me sera possible ceux qui n'ont pas encore été publiés.

Les grandes divisions de l'histoire générale du protestantisme en France s'accordent, ou à peu près, avec celles de son histoire parisienne, non cependant sans quelques modifications spéciales. Comme pour l'histoire générale, on y reconnaîtra quatre périodes très-nettement distinctes, qui répondent presque aux divisions séculaires.

La première s'étend, non pas de 1525, comme on le dit souvent, mais de 1512 (tout au moins) à l'entrée de Henri IV à Paris, 22 mars 1594. En effet, nous prouverons facilement qu'entre toutes les histoires de la Réforme française, c'est celle de Paris qui remonte le plus haut; elle est antérieure même à la fameuse date de 1517, qui est celle des thèses de Luther, affichées par lui sur la porte de l'église de Wittemberg. De Lefèvre d'Étaples à l'entrée de Henri IV, le protestantisme français traversa 82 années d'enfantement douloureux et de cruelles persécutions. L'Église de Paris a, pendant cet intervalle, une très-haute importance dans l'histoire générale de notre communion.

estimez brebis d'occision : mais en toutes ces choses, nous surmontons, par celuy qui nous a aimez.»

(1 vol. petit in-8°.) A Lyon MDLXIII (par le pasteur Antoine de La Roche Chandieu, sous le pseudonyme de A. Zamariel). Ce récit, dédié *A l'Église de Dievˌqui est à Paris*, a passé tout entier, avec quelques corrections de forme, dans le VII[e] livre du *Martyrologe* de Crespin, et de là, en abrégé, dans l'*Histoire ecclésiastique* de Bèze.

II. L'*Annuaire* ou *Répertoire* de Rabaut le jeune (1807) donne, à l'article *Département de la Seine*, p. 254-269, quelques renseignements de peu de valeur.

III. L'*Almanach des protestants pour* 1809 contient une *Notice sur l'Église actuelle de Paris* (p. 255-261).

IV. L'*Almanach protestant pour* 1852 renferme une *Notice sur les Églises de l'Ile de France, notamment sur l'Église de Paris* (p. 48-59).

V. J'ai publié, dans l'*Annuaire protestant* de 1859 (p. 49-51) quelques faits encore inédits.

Voici, pour autant que nous en avons connaissance, les histoires particulières d'Églises, de provinces et d'académies au point de vue de la Réforme. Deux de ces

Il en est de même, quoique à un degré peut-être inférieur, durant la seconde époque, qui de 1594 s'étend à 1685. C'est le régime de l'édit de Nantes, 91 années de répit, de développement religieux, de travail scientifique et de gloire. Les protestants de Paris ne célèbrent

ouvrages, celui de M. le Dr Long sur le Dauphiné et de M. Mourin sur l'Anjou, sont seuls dus à des plumes catholiques.

*** *Discours du massacre de ceux de la religion réformée, fait à Lyon par les catholiques romains, au 28e du mois d'août et jours ensuyvans de l'an* 1572. P. 147-234, à la suite de l'*Histoire lamentable*, etc., de nouveau mise en lumière par Gonon. Lyon 1848, in-18.

Ph. Le Noir, seigneur de Crevain, *Histoire ecclésiastique de Bretagne* (de la Réformation à l'édit de Nantes), publiée par M. le pasteur Vaurigaud, 1 vol. in-8°, 1851.

Long, *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné, de* 1560 *à l'édit de Nantes* (1594), 1856, in-8°.

Ernest Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 1856, 1 vol. in-8°.

Reboul, *Précis historique de la Réformation à Nîmes*, 1834, 29 pages in-8°.

Peyran, *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, 1826, 2 vol. in-8°.

Walther, *Histoire de la Réformation et de l'histoire littéraire à Schlestadt*, 1843, 64 et 16 pages in-4°.

Legendre, *Histoire de la persécution faite à l'Église de Rouen sur la fin du dernier siècle*. Rotterdam 1704.

Ch. L. Frossard, *L'Église sous la croix pendant la domination espagnole. Chronique de l'Eglise réformée de Lille*, 1857, 332 pages in-8° (gravures).

Le même, *Aperçu de l'histoire de la Réformation dans la Flandre française.*

Le même, *La Réforme dans le Cambrésis au seizième siècle*, publié d'abord dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* (t. III, p. 255, 396, 525), et tiré à part (1855).

Lièvre, *Histoire des protestants et des Églises réformées du Poitou*, 1856, 3 vol. in-8°. (Le troisième n'a pas encore paru.)

Borrel, *Histoire de l'Église réformée de Nîmes*, 2e édit., 1856, 1 vol. in-12.

Th. Claparède, *Histoire des Églises réformées du pays de Gex*, 1856, 1 v. in-8°.

Drion, *Notice historique sur l'Église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines*, 1858, 1 vol. in-12 (extrait de la *Revue d'Alsace*).

Mæder, *Notice historique sur la paroisse réformée de Strasbourg*, 1853, 123 pages in-8°.

Graff, *Geschichte der reformirten Gemeinde zu Strassburg*, 1834, 22 pages in-8°.

Goguel, *Précis sur les Églises réformées de la Charente*, 1836, in-12.

Gaitte, *Notice sur l'Église protestante d'Orange*, 1852, 80 pages pet. in-12.

Crottet, *Histoire des Églises réformées de Pons, Gémozac et Mortagne*, in-8°.

*** *Notice historique sur le protestantisme du Havre*, 1852, 27 pages in-18 (à la suite du *Catalogue de la Bibliothèque protestante du Havre*).

Bourchenin, *Notice sur les Églises de la Champagne et de la Brie*, dans l'*Almanach protestant* de 1853, 8 pages in-12.

M. le professeur Nicolas a publié, dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*, une importante série de renseignements sur les anciennes académies protestantes de Nîmes, Montpellier, Saumur, Montauban, Die, Sedan, Orthez, et en particulier celles de Die et de Montauban, ainsi que sur les colléges et les écoles

leur culte que hors des murs, mais leur Église est respectée et florissante.

La troisième époque, tout au contraire, de 1685 à 1787, est un temps d'anéantissement, complet en apparence, où la vie du corps protestant s'est réfugiée tout entière au Midi. C'est la période mémorable des Églises du Désert; mais c'est une longue mort pour les Églises des grandes villes et en particulier de Paris. Cependant les ambassades des souverains protestants aident quelque peu la communauté réformée à subsister.

Avec l'édit par lequel Louis XVI rendit aux protestants l'état civil, s'est ouverte une ère nouvelle, ère de reconstitution, dont l'œuvre réparatrice est loin d'être achevée et doit être poursuivie par nous avec une énergie et une persévérance infatigables. Avant même que l'édit fût rendu, un illustre représentant du Désert, un pasteur de Nîmes, Rabaut-Saint-Étienne, avait mis la main à l'œuvre, non-seulement pour reconstituer l'Église réformée de France, mais en particulier pour réorganiser celle de la capitale.

De ces quatre époques, la première est de beaucoup la plus connue; je contrôlerai cependant, au moins en partie, ce qu'on en sait, par l'étude d'importants et nombreux documents manuscrits, dont je dois la plupart à l'extrême obligeance d'un savant de premier ordre qui a réuni d'immenses matériaux pour une histoire de la Réforme française, M. Mignet. La seconde époque s'éclaire d'un jour imprévu depuis les travaux de M. Read sur les temples d'Ablon et de Charenton. Il a donné aussi sur la troisième époque quelques rares détails; c'est un temps de silence dont l'histoire n'aura jamais à tenir grand compte. Les commencements de la quatrième époque sont à peu près ignorés. J'ai essayé d'en donner ailleurs quelques rapides aperçus, que j'espère rendre moins incomplets par des renseignements encore inédits. Mais je voudrais d'abord récapituler l'histoire entière de l'Église de Paris et présenter pour la première fois les faits dans leur ensemble et leur enchaînement.

primaires établis par nos pères (t. II, p. 2, 43, 155, 320; III, p. 514; IV, p. 497, 582; V, 179, 298; VI, p. 242).

Il faut ajouter à ces travaux de M. Nicolas celui de M. le pasteur Lourde Rocheblave sur l'académie d'Orthez (*ibid.*, III, p. 280-292), de M. le pasteur Borrel sur celle de Nîmes (*ibid.*, II, p. 543-549; III, p. 43), ainsi qu'une thèse de M. Charles Peyran sur Sedan (Strasbourg 1844). Voyez aussi, sur Saumur, le *Bulletin*, t. I, p. 301.

PREMIÈRE ÉPOQUE (1512-1594).

DES TRAVAUX DE LEFÈVRE D'ÉTAPLES A L'ENTRÉE DE HENRI IV DANS PARIS.

Première partie. — Jusqu'aux négociations pour le mariage de Henri de Navarre.

FRANÇOIS Ier.

L'Église réformée de Paris n'est pas la première communauté protestante qui se soit formée en France. Cet honneur appartient à l'Église de Meaux, et les protestants français ont été désignés d'abord sous le nom d'*Hérétiques de Meaux*, qui fut remplacé bientôt par celui de *Christaudins*, oublié à son tour quand l'éclat de la révolution religieuse opérée par Luther fit donner, pour quelque temps, à tous les chrétiens qui se séparaient de Rome le nom de *Luthériens*[1]. Ce fut ce dernier nom que l'on appliqua le plus souvent aux protestants de Paris, avant que ceux de *Réformés*, de *Calvinistes* et de *Huguenots*[2] se fussent répandus. Entre ces divers noms, celui de *Christaudins* est seul à regretter. Il indique l'étonnement naïvement railleur des

[1] Le plus récent historien du protestantisme français, M. G. de Polenz (*Geschichte des franzœsischen Calvinismus*, Gotha 1857), s'est laissé tromper par ce nom de *Luthériens*. Quoiqu'il reconnaisse que Lefèvre d'Étaples a compris et enseigné la justification par la foi en même temps que Luther, sinon avant lui, mais certainement sans lui (*gleichzeitig mit Luther, wenn nicht vor ihm, aber gewiss ohne ihn*), il intitule une des divisions de son livre : *Réformation luthérienne française*, et ne commence qu'après la destruction de l'Église de Meaux, l'histoire du *Calvinisme français*. Ce malentendu n'est pas rare chez les écrivains allemands. Ce qu'ils appellent l'*esprit confessionnel* n'a jamais créé en France des différences aussi tranchées qu'au delà du Rhin. La France a vu quelques individualités isolées se rattacher plus directement à l'esprit et aux écrits de Luther; tels furent Louis de Berquin et Charles Du Moulin ; mais jamais, avant les conquêtes ou les traités de Louis XIV et les annexions qui en furent la suite, le luthéranisme n'a eu d'Église à Paris, ni même en France. Quant au calvinisme proprement dit, il a commencé bien plus tard que la Réforme française, et il y a déjà longtemps que telle de ses doctrines essentielles (la prédestination, par exemple) n'a plus parmi nous que des adeptes très-rares. Ces noms d'hommes donnés à des Églises sont historiquement faux, et ce n'est pas leur moindre inconvénient.

[2] L'origine de ce dernier nom paraît décidément être genevoise. C'est à Genève que le nom d'*Eidgenossen* (confédérés) a été appliqué aux Suisses et aux protestants, par opposition aux Savoyards catholiques. La première syllabe de ce mot, impossible à prononcer pour des Français, s'est altérée par cela même (*Chronique de Bonivard*, citée par M. Mignet, *Mémoires historiques : Établissement de la Réforme à Genève*, p. 279).

catholiques en voyant toute la religion chrétienne ramenée à l'Évangile, à Jésus, et les saints, la Vierge elle-même remplacés chez les protestants par le Christ, *seul médiateur*. Aujourd'hui plus que jamais, depuis que le culte de la Vierge a pris des proportions inouïes, ce nom de *Christaudins* nous distinguerait nettement de l'Église romaine. Ce mot s'est perdu et à jamais effacé du langage usuel; mais il est bon que le souvenir en soit conservé. C'est un de ces mots significatifs qui renferment tout un enseignement et dont l'histoire doit garder mémoire.

Si l'Église de Paris n'est pas le centre de population protestante le plus ancien, elle a cependant contribué pour une grande part aux origines de notre communion. Paris a vu dans ses murs le premier enseignement protestant, le premier martyr mis à mort en France, le premier pasteur et le premier consistoire institués, et enfin le premier synode national; ce sont là, avec la Saint-Barthélemy, les traits distinctifs de l'histoire protestante de la capitale pendant le seizième siècle. Autour de ces faits essentiels se groupent maintes circonstances d'un puissant intérêt.

C'est à Paris, disons-nous, et de plus c'est dans l'Université qu'a retenti, dès le commencement du siècle, le premier enseignement protestant. L'Université de Paris, ce rempart inexpugnable de l'intolérance, où, en 1492, avait été prononcé d'enthousiasme le serment de fidélité à la doctrine catholique par excellence, l'Immaculée Conception, l'Université de Paris vit un de ses membres, un de ses professeurs, proclamer le premier en France le dogme capital de la Réformation. Cela devait être. Toutes les fois qu'un corps officiel réussit à proscrire autour de lui et à rendre impossible ou muette la libre pensée, c'est dans son propre sein qu'éclate la révolte; juste châtiment, glorieuse revanche de l'esprit humain, que Dieu n'a pas créé libre pour qu'il se laisse asservir. Comme les ecclésiastiques seuls avaient alors le droit et le moyen d'étudier les questions religieuses, c'est le moine Luther, c'est le curé Zwingle, c'est Calvin, curé de Pont-l'Évêque, c'est Lefèvre d'Étaples, grand-vicaire de l'évêque de Meaux, qui donnèrent le signal.

Lefèvre est le premier en date, quoique le dernier en influence et en valeur réelle, parmi les chefs de la Réforme. Le caractère fait les héros, et, pour devenir un réformateur, il fallait de l'héroïsme.

Ce sont les convictions fortes et les fermes courages qui changent la face du monde. Mystique plutôt qu'homme de principes ou homme d'action, Lefèvre ne fut qu'un savant pieux et clairvoyant, mais timide, et ne forma guère que des mystiques. Professeur de philosophie et de mathématiques au collége du cardinal Le Moine à Paris, puis grand-vicaire à Meaux, il fut ensuite obligé de fuir à Strasbourg; mais rappelé plus tard et établi à la cour comme précepteur du troisième fils de François Ier, qu'il éleva dans des sentiments protestants, Lefèvre exerça une grande influence, en particulier par sa traduction de la Bible en langue vulgaire. Dans ses Commentaires sur les épîtres de saint Paul, qui parurent en 1512 à Paris[1], il mit en lumière le dogme de la justification par la foi. C'est de ce dogme que sortit et que devait sortir la Réforme. Le proclamer, c'était ramener le christianisme du dehors au dedans, des actes extérieurs, pèlerinages, indulgences achetées, messes payées, etc., à la vie morale et religieuse; c'était en appeler de l'autorité du clergé à la conscience et à l'Évangile; c'était mettre la foi, qui est un principe de vie individuelle, à la place de l'obéissance passive et des pratiques matérielles de la dévotion catholique. De ce seul point: la foi, devait sortir tout entière la régénération de l'Église; la foi était le levier qui allait soulever le monde. Ce point n'est pas le seul que Lefèvre ait touché, et ses écrits, dont la liste est très-longue, contiennent sur bien des questions une opinion décidément protestante. Mais Lefèvre n'eut jamais le courage d'aller jusqu'au bout de sa doctrine; cette hardiesse n'était pas même dans la nature de son esprit. Du reste, il fut pour son temps un érudit de premier ordre, il doit compter parmi les hommes d'élite qui ont rendu le plus de services à la cause des lettres et des sciences renaissantes. Irréprochable de mœurs, profondément pieux, éminent pour son temps en philosophie, savant en mathématiques aussi bien qu'en théologie, la gloire lui reste d'avoir donné le premier signal de la Réforme en France, et d'avoir activement travaillé à réformer l'Église, soit à Paris par ses écrits et ses enseignements, soit à Meaux comme grand-vicaire, sans jamais cependant se séparer de Rome.

[1] C'est ce livre fameux que nous prenons pour point de départ. On pourrait remonter plus haut. Ce n'est pas le premier écrit de Lefèvre où perce la foi nouvelle; mais c'est celui où elle se produit au grand jour avec le plus de netteté et d'ampleur, c'est celui qui a le plus puissamment agi sur ses contemporains.

Lorsque Lefèvre démontrait à Paris la justification par la foi, Luther était encore un moine augustin qui cherchait en vain la paix de l'âme dans les austérités du cloître et disait la messe tous les jours; Zwingle exerçait en bon catholique ses fonctions de curé à Glaris, et Calvin était au berceau.

Le plus illustre et le plus courageux des disciples de Lefèvre fut le réformateur Farel, qui exerça plus tard sur la vie de Calvin une si haute influence. Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François Ier, fut surtout éclairée par les travaux de Lefèvre sur l'Écriture.

Un autre personnage plus puissant que Lefèvre le favorisait et partageait ses vues. C'était un des deux ou trois hauts-justiciers qui partageaient alors dans Paris l'autorité avec le lieutenant civil et le lieutenant criminel (sans compter les abbés moins importants de Sainte-Geneviève et de Saint-Martin-des-Champs, et la police spéciale du Parlement). L'abbé de Saint-Germain-des-Prés était alors Guillaume Briçonnet, comte de Montbrun, qui devint bientôt évêque de Meaux. Le domaine de cette fameuse abbaye contenait une partie considérable de Paris et était une sorte de ville distincte, ayant sa police, sa justice et son administration à part, où tout relevait du seigneur-abbé, comme tout, sur le territoire de l'Université, relevait du recteur magnifique; le faubourg Saint-Germain fut dès lors, et pour longtemps, le centre et le refuge du protestantisme parisien; aussi les catholiques l'appelèrent-ils bientôt *la petite Genève.* Maints ouvrages de Lefèvre sont datés de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et en particulier ses fameux Commentaires sur saint Paul. Pendant la première époque de notre histoire, l'Université et l'Abbaye, c'est-à-dire les régions aujourd'hui vulgairement appelées Quartier latin ou des Écoles et faubourg Saint-Germain, en d'autres termes, tout ce qui existait alors sur la rive gauche de la Seine, depuis le faubourg Saint-Marcel jusqu'au delà du Pré-aux-Clercs, étaient habités de préférence par les protestants. C'est, au contraire, aujourd'hui la partie de la capitale où le catholicisme a le plus d'établissements de tout genre, où l'on rencontre le plus de prêtres et de séminaristes, de religieuses et de moines. Il paraît que lorsque l'abbé de Saint-Germain et le recteur de l'Université, ces deux rois de la rive gauche, voulaient sévir contre les protestants, leur police moins bien

faite, et moins bien secondée par la population, laissait plus facilement déjouer ou fuir la persécution.

Lorsque Briçonnet, après un voyage à Rome, qui le rendit moins catholique et plus ardent à la Réforme, eut été promu à l'évêché de Meaux, il appela auprès de lui Lefèvre comme grand-vicaire, et, de concert avec lui, ouvrit les chaires de son diocèse aux prêtres et aux moines qui voulaient réformer l'Église, tels que Gérard Roussel, Courtault, Bertheaut, Michel d'Arande et François Vatable. C'est ainsi que de Paris la Réforme fut transplantée à Meaux. Mais les convictions vagues de ces mystiques et leur principe même leur permirent de rester indifférents à toute vérité qui aurait trop nui à leurs intérêts. A Meaux, l'Église fit des progrès rapides; mais, en 1523, Briçonnet lui-même, effrayé par la persécution naissante, fut le premier à les arrêter. Et dès lors ce fut surtout à Paris que se développa la révolution religieuse, déjà commencée dans bien des esprits.

Paris était depuis longtemps la première ville universitaire du monde. Depuis la Renaissance plus que jamais, les étudiants qui y affluaient de toutes parts étaient animés d'un ardent esprit d'investigation et d'examen. Une fois éveillé à la voix de Lefèvre, cet esprit indomptable et audacieux ne devait plus s'endormir. Qu'on se rappelle d'ailleurs quelle large place tenait alors la théologie dans les études; on comprendra que l'Université de Paris devint bientôt, malgré elle, le foyer le plus actif et le plus ardent de l'hérésie. Nous en fournirons bien des preuves, et nous verrons les nobles, les ouvriers, les bourgeois surtout, suivre l'exemple des étudiants.

En 1523, arriva dans Paris, à peine âgé de quatorze ans, celui de tous ces écoliers avides de s'instruire, qui devint le plus illustre propagateur de la foi protestante, Jean Cauvin. Cet enfant, qu'on éloignait de Noyon parce que la peste y sévissait, avait déjà le titre et en partie le revenu de chapelain de la Gésine (c'était une des chapelles de la cathédrale de Noyon). Il fréquenta d'abord le collége de la Marche, puis celui de Montaigu et habita même quelque temps ce dernier collége, dont les bâtiments existaient encore il y a peu d'années; devenus sous la Révolution la prison de Montaigu, ils reçurent plus tard la bibliothèque Sainte-Geneviève, et le vaste édifice où se trouve aujourd'hui cette bibliothèque couvre l'emplacement de l'ancien collége. Calvin passa quatre ans à Paris, et quand il en partit par ordre

de son père pour étudier le droit à Orléans, il avait déjà reçu les premiers germes de la foi protestante et, dit-il, « quelque goust de la vraye piété. » Cette double éducation de jurisconsulte et de théologien eut une grande influence sur les idées dogmatiques de Calvin.

Cependant le clergé et l'Université de Paris réagissaient de toutes leurs forces contre l'esprit nouveau. En 1521, Luther ayant envoyé à la Sorbonne son livre de la *Captivité de Babylone,* en demandant l'opinion de ce corps célèbre, la réponse fut une condamnation pleine des colères les plus extravagantes; Luther y était assimilé à Mahomet, et l'extermination par le fer et le feu invoquée contre lui et ses adeptes, comme le seul argument à employer. L'Université et les prêtres étaient soutenus dans cette résistance furieuse, soit par le pape, qui leur envoya les instructions les plus rigoureuses, soit par le parlement et surtout par la mère de François Ier, Louise de Savoie, bigotte et cruelle, qui régna au nom de son fils pendant les longues guerres et la captivité de ce roi beaucoup trop vanté. Le roi lui-même fut tour à tour tolérant par indifférence religieuse, par amour pour la nouveauté, et persécuteur cruel jusqu'à l'atrocité quand il voulait, au prix du sang huguenot, se concilier les papes, imaginant follement arriver par eux à dominer l'Italie et à posséder le Milanais.

En 1524 eut lieu, sur la place de Grève, le premier martyre protestant qui se soit accompli en France. Il est vrai qu'en 1523 Jean Leclerc, cardeur de laine, qui avait osé continuer l'œuvre abandonnée par les prédicateurs de la Réforme à Meaux, avait été fouetté cinq jours dans cette ville, et, au troisième, marqué au front d'un fer rouge, tandis que sa mère l'encourageait du milieu de la foule par ce cri héroïque: *Vive Jésus-Christ et ses enseignes!* Il est vrai encore qu'en 1524 ce même Jean Leclerc, ayant brisé des images à Metz par un emportement de zèle plus fanatique qu'éclairé, périt dans le plus épouvantable supplice: il eut le poing coupé, le nez arraché avec des pinces rougies au feu, les bras et la poitrine tenaillés, et fut ensuite jeté sur un bûcher. Mais à cette époque l'évêché de Metz ne faisait point partie de la France.

Jacques Pavannes ou Pauvent était un étudiant, un disciple de Lefèvre; il l'avait suivi à Meaux et de là était revenu à Paris. Il avait soutenu des thèses contre le culte de la Vierge et des saints, le dogme du purgatoire et l'usage de l'eau bénite; il se rétracta une pre-

mière fois devant le danger, mais s'en repentit aussitôt et répara sa faute par une mort intrépide. Il adressa à la foule, avant de mourir, une allocution sur la sainte Cène, dont l'effet fut très-grand sur ses auditeurs. «Je voudrais, disait l'un d'eux, qui était docteur en théologie, que Pavannes n'eût point parlé, quand il en coûterait à l'Église un million d'or.»

Peu après, le parvis de Notre-Dame fut le théâtre d'une exécution pareille. On y brûla un protestant qui avait été ermite à Livry; le bourdon de la cathédrale sonnait à toutes volées pour « émouvoir le peuple de toute la ville.»

La place Maubert devint bientôt le lieu le plus ordinaire de ces *actes de foi*. Il serait trop long de signaler toutes les victimes dont les noms sont encore connus, et bien d'autres ont été oubliés. Parmi les plus dignes de mémoire, nous devons nommer un homme que François I[er] aimait et honorait, un gentilhomme savant et d'une grande piété, Louis de Berquin. Ses écrits, saisis par ordre du parlement avec ceux de Luther, dont quelques-uns avaient été traduits par lui, fournirent les moyens de l'accuser. Son crime était d'avoir soutenu les principes de la Réforme contre des docteurs de Sorbonne tels que *Beda* (Bedier), *Démocharès* (de Mouchi) et *de Quercu* (Duchène). Il fut sauvé une première fois par l'amitié du roi. Mais ce ne fut qu'un temps de répit. Ses ennemis étaient de ceux qui ne pardonnent pas. D'ailleurs un incident auquel il était tout à fait étranger précipita sa condamnation. Une statue de la Vierge, à l'angle de la rue des Rosiers et de celle des Juifs, se trouva brisée un matin. Les *luthériens* furent, à tort ou à raison, accusés de ce *sacrilége*, et la population de Paris, très-catholique alors, s'exaspéra contre eux; le parlement, le clergé, le roi même s'irritèrent. On ne songea plus qu'à faire des *exemples*.

On commença par consacrer toute une semaine aux processions expiatoires du clergé, de la Sorbonne, des bourgeois. François y alla deux jours de suite, le premier pour demander pardon à l'image mutilée; le lendemain, pour la remplacer de ses propres mains par une autre en argent. La Vierge brisée fut portée en pompe à Saint-Gervais, où elle ne manqua pas, tout aussitôt, d'opérer des miracles.

Deux conseillers du parlement de Paris, revêtus de l'autorité du Saint-Siége, à la demande de Louise de Savoie, et par un bref de Clément VII, déclarèrent Louis de Berquin hérétique et relaps, 1529. Le

parlement le condamna à être brûlé, mais après avoir été étranglé. On prit pour son exécution des précautions extraordinaires. Une garde de six cents archers le conduisit au supplice sur la place de Grève; et, quand il voulut parler à la foule, ces soldats couvrirent sa voix de leurs cris, « clameurs commandées, à ce qu'on pense, » dit Érasme. Il montra jusqu'à la fin le plus grand calme et une parfaite simplicité.

Peu après, Calvin revint à Paris des écoles d'Orléans et de Bourges. Quoique curé titulaire de Saint-Martin de Marteville et ensuite de Pont-l'Évêque, il continuait ses profondes études. Ce fut à Paris qu'il écrivit son premier livre, un commentaire sur le *De Clementiâ* de Sénèque. Très-lié avec Étienne des Forges, riche marchand de Tournay qui mourut sur le bûcher au cimetière Saint-Jean, Calvin fit des progrès rapides dans la foi. Il fut bientôt obligé de fuir. Nicolas Cop, recteur de l'Université, qui voyait de bon œil et partageait ses opinions religieuses, le chargea de composer le discours qu'il devait, selon l'usage, prononcer en chaire le 1er novembre 1533, jour de la Toussaint, dans une des églises de Paris. Malheureusement, quelques moines qui se trouvaient dans l'église des Mathurins (bâtie sur une partie des Thermes de Julien), reconnurent des hérésies dans le discours du recteur et le dénoncèrent au parlement. Calvin fut bientôt dénoncé à son tour. Malgré un voyage qu'il fit à la cour, qui se trouvait en Provence avec le roi, cette affaire qu'on espérait assoupir s'aggrava. Cop s'enfuit à Bâle. Calvin, surpris dans le collége de Forteret, qu'il habitait alors, s'évada, dit-on, par une fenêtre; ses livres et ses papiers furent saisis. On y trouva des lettres qui donnèrent des armes à la persécution; mais Marguerite de Navarre réussit pour cette fois à détourner l'orage.

En 1533, cette princesse, amie de Briçonnet et de Lefèvre, mais plus persévérante qu'eux, fit prêcher au Louvre, pendant le carême, son aumônier Gérard Roussel, donnant ainsi un exemple suivi plus tard et plus hardiment par sa petite-fille, Catherine de Navarre, en ce même palais, qui, dans l'intervalle, était devenu si fatal aux protestants. Marguerite, que Charles-Quint appelait un *prodige de la nature,* était un des meilleurs et des plus savants esprits de son temps; sans se déclarer ouvertement contre le catholicisme, elle a écrit des livres mystiques dont l'authenticité est plus certaine que celle des contes licencieux publiés sous son nom. *Les Marguerites de la Mar-*

guerite des princesses, le Mirouer de l'âme pécheresse et la traduction de l'hymne *Salve Regina*, où elle applique à Jésus-Christ tout ce que l'original attribue à la Vierge, contiennent des preuves positives de sa foi. Aussi fut-elle attaquée avec acharnement. Un cordelier, Toussaint Lemaud, dit en chaire qu'elle méritait d'être jetée à la Seine dans un sac. Elle eut peine à obtenir de son frère irrité la grâce de ce moine, auquel François voulait faire subir le supplice même qu'il avait inventé pour sa sœur. Mais le roi châtia les régents du collége de Navarre à Paris, pour avoir, dans une comédie jouée par leurs écoliers, représenté Marguerite jetant fuseau et quenouille et lisant la Bible, « ce qui la changeait en furie d'enfer. »

En octobre 1533, François I[er] revint de Marseille, fier d'avoir négocié avec le pape Médicis (Clément VII) le mariage de l'héritier du trône avec la nièce du Pontife, cette déplorable Catherine, dont quelques écrivains récents n'ont pu atténuer la corruption profonde qu'en prouvant combien sa famille et ses alentours étaient pires qu'elle-même, chose à peine croyable, mais vraie au fond. Une des conditions de ce mariage follement désiré par le roi, une condition non écrite, mais d'autant plus expresse, était qu'il sévirait contre les hérétiques. Il n'y manqua pas.

Les prédications favorables à la Réforme furent rigoureusement interdites; toute assemblée de protestants empêchée; on défendit même l'enseignement privé, l'exercice solitaire du culte évangélique. Réduits à un silence absolu, quelques protestants imprudents firent imprimer secrètement à Neuchâtel et apporter à Paris par un d'entre eux des affiches ou *placards,* comme on disait alors, intitulés: *Articles véritables sur les horribles, grands et importables abus de la messe papale, inventée directement contre la sainte Cène de Notre Seigneur, seul Médiateur et seul Sauveur, Jésus-Christ.* On y attaquait les papes, les cardinaux, les évêques et les moines.

A Paris et à Blois, où se trouvait la cour, ces placards apparurent un matin de tous côtés. Le roi fut saisi de colère en en trouvant un, le matin, sur la porte de sa propre chambre. Dans les rues, il se formait des attroupements devant chacune de ces affiches. On y disait que c'était le signal d'un complot des *luthériens* pour incendier les églises et massacrer les catholiques. La fureur et une panique insensée étaient partout. Le clergé soufflait de toutes ses forces ce triste

feu. Le cardinal de Tournon aiguillonnait l'irritation de François Ier. Le lieutenant criminel Jean Morin s'acquit les éloges de la populace, du parlement et des prêtres, par ses cruautés; il se fit aider activement dans ses recherches et ses condamnations par un *luthérien* apostat, qu'on appelait *le gaînier*. Cet homme avait rempli une fonction de confiance, qui plus tard fut fort en honneur dans les Églises du Désert au Midi, celle d'*avertisseur pour les assemblées*.

Un catholique, un *Bourgeois de Paris*, dont les mémoires ont été publiés en 1854, énumère avec grande approbation les exécutions de huguenots qui eurent lieu le 10 novembre au cimetière Saint-Jean, les jours suivants aux Halles et à la place Maubert; le 18, rue Saint-Antoine; le 19, place Maubert; le 4 décembre, au Temple; le 5, au pont Saint-Michel; le 21, (plusieurs) rue Saint-Honoré et devant Notre-Dame; une le 22, le 16 et le 19 février; deux le 26; une le 3 mars, à Saint-Germain-l'Auxerrois; le 5 mai, deux au Marché-aux-Pourceaux et une au carrefour du Puits-Sainte-Geneviève. Tous ces martyrs furent brûlés vifs, quelques-uns en outre traînés sur la claie; un d'entre eux avait eu le poing coupé sur une place publique avant d'être brûlé sur une autre; plusieurs furent suspendus au-dessus du feu à des chaînes de fer. C'étaient ou des ouvriers ou de riches bourgeois, une femme, un étudiant, quatre très-jeunes gens, un jeune paralytique, Barthélemy Milon, dont l'histoire est touchante.

Tous ces supplices et le cri de *Mort aux hérétiques!* dont retentissaient continuellement alors les rues de Paris, n'étaient que le prélude d'une abominable fête, connue dans l'histoire sous le nom de *Procession généralissime.*

Ce fut le 29 janvier 1535. Une foule immense de Parisiens, une multitude d'étrangers et de campagnards accourus pour ce spectacle remplissaient les rues où passa le cortége. On n'avait jamais rien vu de plus éclatant. Une foule de reliques, celles de Sainte-Geneviève et de la Sainte-Chapelle, la couronne d'épines, un morceau de la vraie croix, le fer de lance, un des clous, etc., étaient portés en tête de la marche et suivis d'un clergé très-nombreux, cardinaux, archevêques et évêques, prêtres, moines et religieuses. Le roi venait ensuite, tête nue, portant un cierge; puis ses trois fils et toute la cour en même apppreil; le parlement, en robes rouges, les corps de métiers et toutes les confréries marchaient après eux. Devant chaque maison,

les bourgeois se tenaient debout, un cierge à la main, et s'agenouillaient au passage du saint Sacrement. Pendant cette procession, six personnes furent brûlées vives sur différentes places de Paris, aux huées du peuple, « tellement esmeu, que peu s'en fallait qu'ils ne les arrachassent des mains du bourreau pour les déchirer. » Leur supplice cependant était assez cruel pour contenter la haine la plus sanguinaire. Ils étaient suspendus au-dessus d'un bûcher avec des chaînes; on les plongeait dans le feu et les en retirait tour à tour pour prolonger leurs tortures. Cela s'appelait l'*estrapade*, et le nom en est resté à une des places de la rive gauche. On attendait le roi pour commencer cet horrible supplice, et l'on dit qu'il en fut témoin six fois dans ce seul jour sans pitié ni remords. Le roi, la reine et les princes dînèrent dans la grand'-salle de l'évêché; là, François, sur un trône qui lui avait été préparé, déclara avec colère devant une grande partie du clergé et de la noblesse, devant le parlement et plusieurs ambassadeurs étrangers qui avaient pris part à la procession du matin, que, « s'il avait un sien membre infecté de cette doctrine, il l'arracherait, de peur que le reste n'en fût corrompu. »

Une ordonnance du roi institua la peine de mort, non-seulement contre les hérétiques, mais contre quiconque leur donnerait asile, et promit le quart de leurs biens à ceux qui les dénonceraient. Dès lors, les exécutions ne cessèrent plus à Paris jusqu'à la fin du règne, ni pendant le suivant. Elles avaient lieu partout, mais le plus souvent à la Grève, à la Croix-du-Trahoir (près de la fontaine de l'Arbre-Sec, rue Saint-Honoré), aux Halles, au cimetière de Saint-Jean, au bas de la rue de la Huchette et surtout à la place Maubert, toujours aux grands applaudissements de la foule. Aussi Théodore de Bèze appelle-t-il Paris « ville sanguinaire et meurtrière entre toutes celles du monde. »

Les martyrs étaient de toute condition : le secrétaire du cardinal Jean de Bellay, évêque de Paris, un marchand-drapier de la rue Saint-Denis, un médecin, une maîtresse d'école, un maçon, des libraires ou du moins des gens surpris vendant ou distribuant des livres protestants. Le plus remarquable de ces derniers se nommait Chapot; un docteur de Sorbonne, appelé Maillard, fut chargé de l'accompagner au bûcher. On espérait qu'il se dédirait. Arrivé sur la place Maubert, on le laissa parler debout sur la charrette, mais soutenu

par deux hommes, parce que la torture extraordinaire l'avait brisé sans qu'il consentît à nommer ceux qui avaient acheté ses livres[1]. Voyant que son discours était une éloquente prédication de la foi réformée, on l'interrompit en se hâtant de l'étrangler et de le jeter mort sur le bûcher. Maillard, irrité, obtint de la *chambre ardente,* qui envoyait alors tant de victimes au bourreau, que désormais ceux qui refuseraient d'abjurer auraient la langue coupée avant de sortir de la prison.

HENRI II.

Il serait monotone et fort long de donner même un rapide abrégé des supplices subis à Paris sous François Ier et son fils, et rapportés par Crespin dans le *Martyrologe protestant,* avec les détails souvent les plus complets de noms propres, de dates et de circonstances.

Je crois devoir rappeler cependant un pauvre cousturier (tailleur), qu'on choisit comme le plus ignorant des prisonniers, pour le faire disputer devant Henri II contre l'évêque de Mâcon, Chastelain, qui était lui-même un protestant converti. C'était lors de l'entrée pompeuse du nouveau roi Henri II à Paris, et au milieu des fêtes du couronnement de Catherine de Médicis. Henri voulut s'amuser de ce débat d'un *luthérien* et d'un prélat. Le pauvre homme sut tenir tête à l'évêque avec beaucoup de présence d'esprit. Mme la sénéchale (Diane de Poitiers) était présente et voulut lui répondre; il lui imposa silence par une apostrophe si juste et si dure que le roi s'emporta et déclara qu'il le verrait brûler vif. Il le vit en effet, mais eut lieu de le regretter; car, ayant assisté à ce supplice des fenêtres d'une maison de la rue Saint-Antoine, il fut bouleversé par le regard accusateur que tint fixé sur lui le martyr jusqu'à la fin. Depuis, il lui sembla souvent, la nuit, et même le jour, que le regard de ce mourant le poursuivait. Il n'ordonna pas moins de supplices, mais il n'y assista plus. A la même heure que le couturier, trois autres victimes périssaient de même, à la Halle, à la place Maubert et à la Grève: c'était encore un

[1] «Il est bon et expédient, écrit Calvin au duc de Wurtemberg, que vous sachiez, Monseigneur, la façon de procéder qu'on tient envers tous ceux qu'on brusle. C'est qu'après les avoir condamnez, devant que les mener au feu, on les mect à la torture pour leur faire révéler ceux qu'ils congnoissent, tellement que nul ne meurt que tous ne soient en danger.»

jour de procession. Cinq jours après, d'autres bûchers furent dressés, et les tourments des martyrs étaient variés à l'infini. Ainsi Florent Venot, ancien prêtre, avant d'être brûlé sur la place Maubert, avait passé quatre ans en prison à Paris, et les six dernières semaines dans la *chausse à l'hypocras*. On appelait ainsi une basse-fosse, étroite et à demi pleine de boue, qui se terminait en entonnoir. Le patient n'y pouvait être ni couché, ni assis, ni droit, mais debout sur la pointe des pieds et le corps courbé. On disait que quinze jours y suffisaient pour devenir fou ou mourir; l'exemple de Venot prouve le contraire. Ainsi encore Nicolas Mail, coupable d'avoir colporté des livres et de persister, malgré la torture, à ne pas dénoncer ceux qui les avaient reçus, arriva au bûcher, défiguré par un bâillon énorme qui lui ouvrait la bouche démesurément et en faisait couler le sang des deux côtés. Son corps, mis à nu, fut graissé, saupoudré de soufre, et se trouva tout entouré de flammes avant même que le bûcher au-dessus duquel il était suspendu fût embrasé. Il est remarquable que ce crime glorieux de distribuer des livres protestants a toujours été sévèrement puni, tant la doctrine opposée a toujours redouté l'examen. Un autre moyen d'instruction et de propagande donna lieu à un arrêt du parlement en 1552. C'étaient les écoles dites *buissonnières* que les protestants tenaient dans les environs, n'osant les tenir dans la ville, où le chantre de Notre-Dame avait sur les écoles des droits redoutables pour notre foi.

Depuis quarante ans qu'elle avait commencé, la Réforme n'avait eu d'autres ministres que les écrivains et les colporteurs; car l'institution d'un ministère parmi les protestants n'avait pas été tentée encore; et les prédicateurs qui, à Meaux ou à Paris, avaient annoncé l'Évangile en chaire, tels que Lefèvre, Courault, Bertheaut, Michel d'Arande, G. Roussel, étaient tous des prêtres catholiques ou des moines. En 1555 eut lieu à Paris un fait très-simple en lui-même, mais fécond en conséquences, et que Chandieu, Crespin et Théodore de Bèze racontent sous ce titre : *Premier establissement des Églises Françoises*[1].

Un gentilhomme manceau, le sieur de la Ferrière, s'était fixé à Paris avec sa famille, pour vivre avec plus de liberté et de sûreté

[1] Des essais d'organisation semblables avaient eu lieu à Meaux en 1546, et à Strasbourg, par les soins de Calvin, dès 1538.

dans la foi protestante. Sa maison, située au Pré-aux-Clercs, devint un lieu habituel de réunion et de culte. Sa femme étant accouchée, il demanda à cette petite assemblée qui pourrait baptiser son enfant, déclarant qu'il ne pouvait faire le voyage de Genève avec le nouveau-né, et qu'il ne voulait pas le présenter au baptême catholique. On résista d'abord; mais on finit par se rendre à ses raisons. Après des jeûnes et des prières, on élut pasteur Jean le Maçon, dit La Rivière, fils du sieur de Launay, procureur du roi à Angers. Il n'avait que vingt-deux ans, mais il avait donné des preuves de persévérance inébranlable dans la foi, malgré les menaces et les larmes de son père. Ayant étudié en droit à Paris, il y était devenu protestant et s'était confirmé dans sa foi à Genève et à Lausanne. Il fit bientôt établir un consistoire composé d'anciens et de diacres, « le tout, au plus près de l'exemple de l'Église primitive du temps des apôtres. » Bèze célèbre avec enthousiasme « ces petites communautés » et déclare « cette œuvre véritablement présidée de Dieu, en toutes sortes, sur-« tout si on regarde les difficultés qui pouuoient oster toute esperance « de commencer ceste ordre par la ville de Paris. Car, outre la pre-« sence ordinaire du Roy en icelle, auec tous les plus grands enne-« mis de la Religion estans à ses aureilles, la chambre ardente du « parlement estoit comme une fournaise vomissant le feu tous les « iours. La Sorbonne trauaillait sans cesse à condamner les liures et « les personnes; les moines et autres prescheurs attisaient le feu de « la plus estrange sorte qu'il estoit possible. Il n'y auoit boutique ni « maison tant soit peu suspecte qui ne fût fouillée; le peuple, outre « cela, estant de soy-mesme des plus stolides de France, estoit en-« ragé et forcené. » Après avoir rempli ses fonctions jusqu'en 1562, Jean le Maçon, premier pasteur de l'Église de Paris, paraît avoir été forcé de quitter la capitale. Il exerça son ministère à Angers et y reçut le martyre, avec le calme d'un pieux héroïsme, à l'époque de la Saint-Barthélemy.

Le roi publia en juin 1551 l'édit de Compiègne, et en juillet 1557 celui de Châteaubriand, attribuant la connaissance du crime d'hérésie aux juges séculiers aussi bien qu'aux tribunaux ecclésiastiques, en sorte qu'absous par les uns, on pouvait être pour le même fait condamné par les autres; tandis que toute condamnation pour hérésie était exécutoire sans appel. Il était interdit aux hérétiques de fuir du

royaume, et à toute personne de rien envoyer à ceux d'entre eux qui avaient réussi à sortir de France, ou d'intercéder pour ceux qui s'y trouvaient encore, ou enfin de recevoir de Genève lettres, livres ou argent. Un tiers des biens fut alloué aux délateurs, et un certificat de catholicité exigé de toute personne suspecte. Les libraires, sans cesse espionnés, ne purent ouvrir les ballots de livres qui leur étaient adressés qu'en présence de deux délégués de la faculté de théologie ou de l'évêque et du présidial. Non content d'une pareille législation, le cardinal de Lorraine, qui, avec le maréchal de Saint-André et Diane de Poitiers, régnait sous le nom de Henri, fit même établir en France l'inquisition, et le pape nomma trois grands-inquisiteurs, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon. Ce dernier était frère de Coligny et justement suspect au clergé; on crut habile de l'envelopper dans ce système d'atroces rigueurs pour l'obliger ou à perdre les siens ou à se perdre lui-même en se déclarant. Mais le parlement refusa d'enregistrer l'édit, aussi impolitique d'ailleurs qu'il était inutile; et cette tentative avorta. Le parlement osa même conseiller au roi de renoncer à la persécution et de « conserver la foi par les mêmes voies qu'on a anciennement suivies pour l'établir, » c'est-à-dire par la persuasion. L'avis était trop juste et trop chrétien; il ne fut pas suivi et il indisposa Henri.

Une grande calamité nationale vint ajouter aux périls déjà extrêmes de nos pères. La sanglante bataille de la Saint-Laurent, perdue par le connétable de Montmorency devant Saint-Quentin, et que Philippe II célébra en bâtissant le monastère royal de l'Escurial (sur le plan du gril de saint Laurent), fut considérée par les fanatiques comme un châtiment de Dieu pour avoir souffert les protestants. Paris eut peur de l'Espagnol. Les bourgeois avaient ordre de se tenir toujours prêts à sortir en armes; et comme la peur, quand elle saisit une grande ville, ne manque jamais d'y porter le peuple à quelque excès, on saisit la première occasion pour faire cruellement expier aux huguenots la honte et les craintes dont on était assiégé.

Cette occasion fut trouvée, le 4 septembre 1557, par des prêtres, boursiers du collége du Plessis[1]. Ils épièrent, dans une maison de la

[1]Ce collége porte aujourd'hui le n° 115 de la rue Saint-Jacques et fait partie des bâtiments de l'École de droit.

rue Saint-Jacques, en face de leur collége et derrière la Sorbonne, une assemblée de protestants. En grand secret, ils firent chercher main forte, amassèrent des pierres aux fenêtres et démolirent même, sans bruit, un pan de muraille pour être mieux pourvus de projectiles. A minuit, quand les trois ou quatre cents huguenots assemblés en ce lieu voulurent sortir après le culte et la Cène, ils furent reçus à grands cris et par une pluie de pierres; les angles des rues étaient gardés, des charrettes renversées en travers, et des feux allumés pour éclairer cette scène cruelle. Le siége dura six heures. Pendant ce temps, dans la maison, on avait prié et délibéré en commun sur ce qu'il y avait à faire. Plusieurs se sauvèrent en faisant hardiment, l'épée à la main, des sorties vigoureuses. Mais un d'entre ceux-ci, renversé par une pierre, fut assommé de coups jusqu'à perdre forme humaine, et ses restes hideux, exposés au cloître Saint-Benoît, y furent en butte aux plus ignobles outrages. Plusieurs autres qui s'étaient échappés furent repris dans le voisinage. Des femmes et quelques enfants, n'ayant pas osé tenter de sortir, se mirent aux fenêtres, demandant grâce, mais ne trouvèrent aucune pitié. Ces malheureux finirent par désirer avec angoisse l'arrivée des magistrats, aimant mieux se rendre à eux qu'à cette multitude furieuse. Enfin, au bout de plusieurs heures, on vit paraître avec des soldats le procureur du roi au Châtelet, nommé Martine. Il fit d'abord sortir de la maison tous les hommes, liés deux à deux; malgré les archers, ils furent grièvement maltraités par la foule. Pour éviter aux femmes les mêmes insultes, il voulut les garder prisonnières dans la maison. On lui cria qu'on y mettrait le feu. Il dut céder. En voyant sortir ces femmes, qui, sauf quatre ou cinq, étaient toutes de nobles familles et vêtues selon leur condition, la populace les assaillit de huées et de coups, leur arracha leurs coiffes et leur jeta de la boue au visage. On racontait dans la foule, à propos de cette célébration de la sainte Cène secrète et nocturne, les mêmes abominations qu'on avait dites quinze siècles plus tôt contre les premiers chrétiens; ces bruits furent avidement accueillis par les juges et par le roi lui-même.

Cent vingt à cent quarante prisonniers jetés au Châtelet dans les plus affreux cachots, et en trop grand nombre pour l'espace qu'on leur allouait, y souffrirent cruellement; les Psaumes chantés en chœur étaient leur seule consolation. Le lieutenant civil Musnier,

destitué pour un crime, fut remis en charge et chargé d'instruire le procès de ces tristes victimes. Leurs coreligionnaires tentèrent en vain de les sauver. Une requête au roi en leur faveur fut jetée dans la chambre même de Henri par des mains inconnues. Une Apologie par le pasteur de Chandieu fut même imprimée; mais trois réfutations catholiques d'une extrême violence y répondirent coup sur coup. Le consistoire de Paris envoya un de ses pasteurs, Gaspard Cormel, aux princes allemands et aux cantons suisses pour obtenir leur intercession auprès du roi. Cormel prit avec lui Jean Budé en passant à Genève, Bèze à Lausanne et Farel à Neuchâtel. Tous quatre se rendirent à Worms, où se trouvait réunie, sous la direction de Mélanchthon, une assemblée de théologiens allemands. Cette assemblée les recommanda chaleureusement au duc de Wurtemberg, qui les accueillit parfaitement[1]. De là ils allèrent à Zurich, où ils obtinrent l'intercession des cantons suisses. Tout fut inutile. Les trois premiers condamnés furent deux membres du consistoire de Paris, Nicolas Clinet et Taurin Gravelle, et la jeune veuve d'un de leurs collègues. Clinet, âgé de soixante ans et ancien pédagogue, passait à tort pour être ministre et en avoir rempli les fonctions le 4 septembre. Il paraît bien qu'un pasteur, peut-être Le Maçon, avait distribué la sainte Cène; mais, s'il en était ainsi, les fidèles avaient réussi à le sauver. Taurin Gravelle, avocat au parlement de Paris, était parent de Bertomier (ou Barthomier), propriétaire de la maison de la rue Saint-Jacques, alors absent; et c'était lui qui avait prêté cette maison pour l'assemblée. La troisième condamnée était née Philippe de Luns; son mari, le seigneur de Graveron[2], était venu avec elle à Paris, espérant y exercer son culte en liberté; il y devint membre du consistoire, mais il mourut quelques mois avant la sainte Cène de la rue

[1] Il leur dit dans sa réponse : « qu'il regardait l'affaire des fidèles Français, prisonniers et déjà destinés au feu, comme intéressant tous ceux qui reconnaissent et qui confessent Jésus-Christ, le Fils de Dieu; qu'il en était vivement touché; qu'il espérait que Dieu affermirait et conserverait par son Saint-Esprit ces Églises, dont la piété était si bien prouvée; qu'il serait fort utile que les États de Suisse, surtout ceux qui ont une alliance particulière avec le roi de France, et qui ont la vraie doctrine de Jésus-Christ dans leurs Églises, contribuassent à cette affaire et la présentassent, etc.» (Ruchat, *Histoire de la Réformation en Suisse*, t. IV, p. 209-218).

[2] C'est ainsi que Crespin donne ce nom. Selon M. Crottet (*Petite Chron.*, p. 169), le manuscrit d'Ant. de Chandieu (qui est à la Bibliothèque impériale), porte *du Gramboy*.

Saint-Jacques, âgé de vingt-trois ans. Philippe de Graveron était belle; une piété intrépide animait ses paroles et brillait sur son visage. Elle avait des amis en cour, qui espérèrent la sauver, jusqu'au moment où ils surent que Bertrandi, garde-des-sceaux et cardinal, sollicitait sa confiscation; dès lors, il fallut renoncer à tout espoir. C'était l'usage alors; Diane de Poitiers, l'infâme maîtresse de François I[er] et de Henri II, son fils, poussait au meurtre des huguenots pour se faire donner leurs biens, et cette manière de s'enrichir dans l'intérêt de l'Église était fort en faveur à la cour.

Avant de faire sortir de prison les condamnés, on leur coupa la langue. Gravelle s'y opposa d'abord, comme à une peine illégale qui n'était pas dans l'arrêt; on lui répondit qu'elle était ordonnée dans le *retentum* (articles secrets que la jurisprudence française a admis jusqu'à la Révolution). Quand la dame de Graveron dut subir cette première cruauté, elle y consentit « allégrement, disant ces pa-« roles : Puisque ie ne plains mon corps, plaindray-ie ma langue? « Non, non. » Les relations du temps décrivent Gravelle plein d'enthousiasme, priant avec ardeur, et Clinet, qui était sexagénaire, pâle et défait; M[me] de Graveron, « assise dessus le tombereau, montrait « une face vermeille et d'une excellente beauté. » Arrivés à la place Maubert, les deux hommes furent brûlés vifs; la jeune femme étranglée avant d'être consumée, mais après avoir eu les pieds et le visage flamboyés, c'est-à-dire atteints par le feu.

Cinq jours après, deux de leurs compagnons de captivité, un médecin, Nicolas Le Cène, et un *soliciteur de procès*, Pierre Gabart, furent brûlés au pilori du faubourg Saint-Germain, qui était situé au carrefour où débouchent actuellement les rues du Four, Sainte-Marguerite, de Buci et de l'École-de-Médecine; le vent qui chassait la flamme rendit leur fin très-lente et douloureuse. Plusieurs Bibles et Nouveaux Testaments furent consumés avec eux. Deux étudiants, de vingt ans environ, François Rebeziers et Frédéric d'Anvile, les suivirent bientôt, malgré les récusations nombreuses par lesquelles les captifs et leurs amis essayaient de gagner du temps. Quatre dames nobles, M[me] de Rentigny, fille du sieur de Rambouillet et femme d'un enseigne du duc de Guise, M[mes] d'Ouartis, de Champagne et de Longemeau, reçurent de Calvin les plus sublimes exhortations; ses censures ne furent pas moins éloquentes quand la première feignit de se

convertir. Il est impossible d'assister sans admiration à ce redoutable gouvernement des âmes, qu'exerce à travers l'Europe entière, du fond de son cabinet, ce religieux et puissant génie. On voit par ses lettres qu'en janvier 1558 il y avait encore trente prisonniers dans les cachots de Paris. En février 1559, nous le trouvons de nouveau exhortant quelques-unes des victimes de la rue Saint-Jacques qui gémissaient encore dans leur cruelle captivité. Il recueillait avec une activité ardente des aumônes pour eux, et leur promettait des secours, « quand ie devrois y engager teste et pieds. »

Cependant le roi avait reçu les envoyés des cantons protestants de la Suisse et une lettre de l'électeur palatin, qui adoucirent ces horreurs. Les derniers prisonniers de la rue Saint-Jacques échappèrent au bûcher; quelques-uns abjurèrent; on feignit de croire que d'autres l'avaient fait; plusieurs persévérèrent et moururent de misère et de maladie en prison; parmi ceux-ci se trouvaient deux enfants, René du Seau et Jean Almaric, à qui rien ne put faire renier leur religion. Un grand nombre des prisonniers étaient des étudiants, et quelques-uns de jeunes garçons.

En effet, la jeunesse de l'Université parisienne fournissait des adeptes dévoués à la Réforme. L'usage était même établi qu'ils ne partaient pas de Paris, après leurs études achevées, sans aller prendre congé de leur pasteur et lui demander ses instructions. Ils portaient ensuite dans leur patrie la foi qu'ils avaient embrassée, et souvent ils y fondaient une Église.

Calvin, à cette époque, engageait vivement l'Église de Paris à tout souffrir sans se révolter contre ses bourreaux : « N'estimez point que « ce soit une garde trop maigre que de souffrir, et vous monstrer « benins et paisibles comme agneaux contre la rage des loups, puis- « que vous avez la promesse que ce bon pasteur et fidèle qui vous a « prins à sa charge ne vous défaudra point, quelque furie et énormité « qu'il y ait en la cruauté des ennemys.... Nous ne parlons pas ainsy « comme estant hardiz à vos dépends, mais parce que nous savons « bien qu'en telz effroiz on peut estre sollicité à beaucoup d'entre- « prises auxquelles il est difficile de tenir bride. Nous vous donnons « donc le conseil duquel nous vouldrions estre modérez et retenus en « cas semblable. Et de faict, il vaudrait mieulx que nous fussions tous « abymez que l'Évangile de Dieu fust exposé à ce blasme, qu'elle fist

« armer les gens à sédition et tumulte ; car Dieu fera toujours fructi-« fier les cendres de ses serviteurs ; mais les excès et les violences « n'apporteront que stérilité » (Bonnet, 16 septembre 1557).

On sait peu de chose du ministère, essentiellement clandestin et sans cesse interrompu, des premiers pasteurs de Paris. Genève mérita, aussitôt qu'elle fût réformée, le glorieux titre d'*école des martyrs* que lui donne si justement M. Michelet ; dès cette époque reculée, elle vint souvent en aide aux Églises de France, et en particulier à celle de Paris, par l'envoi plus ou moins prolongé de quelques-uns de ses pasteurs. Henri II s'y opposa en vain dans les édits de Châteaubriand et de Compiègne, et Charles IX s'en plaignit vivement au magistrat genevois. Les admirables lettres de Calvin au consistoire de Paris et aux prisonniers qui attendaient dans les cachots l'heure du bûcher, montrent le vif intérêt qu'inspira toujours au grand réformateur l'Église de cette ville, où lui-même avait été converti à la foi évangélique[1].

Jean Ripaire, angevin, présida les assemblées, mais on ne dit pas qu'il eût été consacré au saint ministère. *François de Morel de Collonges* en remplit les fonctions pendant quelques mois ou quelques semaines, en 1556 et 1557. *Gaspard Cormel,* dit *Fleury,* neveu par alliance de Farel, y résida quelque temps. Ce fut Fleury que d'Andelot, frère de Coligny et aussi fidèle protestant que l'amiral, emmena avec lui en Bretagne, le faisant prêcher publiquement partout où il passait. *Nicolas des Gallards,* seigneur de Saules, le remplaça à Paris. Arrêté en route, près de Lyon, il fut relâché, faute d'indices accusateurs. Mais un membre du consistoire de Paris, Nicolas du Rousseau, qui l'accompagnait, avait dans son bagage des lettres et des livres. Jeté en prison à Dijon, il y mourut, et son corps fut brûlé. Après un court ministère à Paris,

[1] Voir les *Lettres françaises* publiées par M. Bonnet, t. II, p. 122, 139, 145, 159, 169, 171, 189, 253, 281, 378. J'ai quelque doute sur la suscription d'une autre lettre (p. 1), qui ne me paraît pas adressée à cette Église. — Un fait curieux, c'est qu'une de ces lettres (p. 171) existe à Genève avec cette adresse : *A nos très-chers seigneurs et frères les ministres, diacres et anciens de l'Église de Paris*, tandis qu'une autre copie qui se trouve à Paris (Coll. Dupuy, vol. 102) porte : *A nos très-chers seigneurs et frères de Longueville.* Calvin paraît donc avoir employé, pour désigner Paris, sans compromettre le consistoire si la lettre était saisie, le pseudonyme de Longueville.

des Gallards s'éloigna. Nous y trouvons ensuite *Jean Macard*, de Crans, près Laon. Élève de Ramus au collége de Presles, il se retira à Genève et y étudia, à l'âge de vingt-neuf ans, pour le saint ministère. Le consistoire de Paris ayant demandé un pasteur à celui de Genève, il fut envoyé. Il se fit remarquer, non-seulement par une mâle éloquence, mais surtout par le zèle intrépide avec lequel il visitait dans les prisons ceux qui souffraient pour la foi; il s'en fit donner à plus d'une reprise la permission par les magistrats eux-mêmes. Quand le roi eut emprisonné, à Meaux et plus tard à Melun, d'Andelot, pour s'être hautement déclaré contre la messe, Macard lui fit parvenir en prison de longues lettres, où il l'exhortait, avec un mélange de tendresse et d'autorité, à tout souffrir plutôt que de renier la foi.

Pendant la captivité de ce loyal et vaillant protestant, sa femme Claude de Rieux accoucha d'une fille[1]. Le père écrivit aux pasteurs de Paris une admirable lettre où il les priait de baptiser son enfant en son absence. « Je supplie, écrit-il de sa prison aux ministres « de Paris, ce bon Dieu qu'il luy plaise premièrement donner sa bé-« nédiction à la créature sienne de laquelle il m'a fait estre père, « pour estre son commencement et sa fin dédié à sa gloire; et à nous « la grâce et la force de constamment résister à ses ennemis et les « miens, tandis que je combattray pour l'avancement du règne de « son Fils Jésus-Christ. » — Il ajoute: « J'ay nouvelles que demain « doit arriver le docteur que l'on me veult envoier. Je prie à mon « Dieu qu'il me donne en la bouche de quoi respondre tousiours, à « l'augmentation de sa gloire.... Christ sera magnifié en mon corps « soit par vie ou par mort, car *Christ m'est vie et mourir m'est guain,* « moiennant la grâce duquel j'espère faire congnoistre à ceux qui de-« manderont compte de ma foy que je crains Dieu et honore mon Roy « comme il m'est commandé.... Quant aux choses de l'esprit, et qui « concernent le repos de ma conscience, j'en rendray compte au « moins mal qui me sera possible à celuy qui seul en peut disposer. — « 1er juillet 1558 » (lettre inédite citée par M. Bonnet, t. II, p. 202). Malheureusement, après la paix de 1559, il eut la faiblesse d'écrire au roi une lettre ambiguë et de laisser dire une messe dans sa chambre;

[1] Dont il n'est pas fait mention parmi leurs enfants, dans l'article *d'Andelot* de la *France protestante*.

à ces conditions il fut libéré. Macard en informa Calvin, qui adressa à d'Andelot d'éloquents et vifs reproches. Il les reçut comme il le devait, et s'efforça de réparer ses torts par sa fidélité.

Rappelé par l'Église de Genève, à laquelle il appartenait, Macard y sollicita, pendant une peste, la périlleuse fonction d'exhorter les malades, et mourut de cet autre martyre, dans la force de l'âge, au bout de quelques semaines[1].

Morel de Collonges revint succéder à Macard en août 1558, mais encore pour peu de temps; avant la fin de 1559 il dut quitter Paris. Ce fut lui qui présida le premier synode et qui en général correspondait avec Calvin et s'occupait du côté politique des affaires de l'Église[2]. *Augustin Marlorat* (dit *Pasquier*) fut envoyé alors de Genève à Paris. Il est vrai qu'il y resta peu. Voici le motif de ces changements continuels. Les pasteurs déroutaient les espions en changeant d'Église; aussi, dès qu'ils étaient *trop à découvert* dans un lieu, ils transportaient dans un autre leur activité évangélique; et, de la sorte, un corps pastoral encore peu nombreux et continuellement décimé par le martyre suffit à créer et à maintenir beaucoup d'Églises. Calvin recommandait très-expressément ce *modus vivendi* à l'Église de Paris (lettre du 16 septembre 1557).

Le plus éminent de ces pasteurs était sans contredit *Antoine de Chandieu,* seigneur de La Roche-Chandieu, qui, étant étudiant en droit à Paris, avait pris pour la Réforme une inclination, bientôt décidée par un voyage à Genève et des entretiens sérieux avec Calvin et Bèze. Le pasteur Morel de Collonges l'engagea à se vouer au ministère, et dès l'âge de vingt ans il devint pasteur de l'Église de Paris. Remarquable par une éloquence pleine de douceur et d'onction, Chandieu a laissé plus de vingt ouvrages de théologie ou d'apologétique et des poésies qui ne sont pas sans valeur, pour son temps. Ce fut lui qui, après l'affaire de la rue Saint-Jacques, écrivit une *Apologie* des protestants abominablement calomniés. Recherché inutilement pour ce fait, puis arrêté par suite d'une méprise, il fut enfermé au Châtelet. Mais l'Église de Paris comptait alors dans ses rangs

[1] Il existe à Genève un grand nombre de lettres manuscrites de Macard, dont vingt, et non, comme on l'a dit, quarante, sont adressées à Calvin (Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 455). Peut-être mériteraient-elles d'être publiées.

[2] Voir, aux *Pièces justificatives*, quelques lettres inédites de Morel et de Calvin, que nous devons à la bienveillance de M. Jules Bonnet.

quelques membres assez haut placés pour défendre leur pasteur. Le roi de Navarre Antoine de Bourbon alla avec une suite nombreuse réclamer le ministre comme étant de sa maison; et, comme on refusait de le lui rendre, il le fit mettre en liberté de gré ou de force.

Malheureusement Chandieu sortit seul de prison; il y était entré avec un jeune homme de dix-huit ans qui le servait et dont le martyre lent et héroïque est trop touchant pour n'être pas signalé. Jean Morel, d'abord apprenti chez son frère, qui était un imprimeur très-connu, s'était fait ensuite valet d'étudiants pour avoir occasion de s'instruire. Il apprit ainsi à connaître l'Évangile, l'étudia avidement et devint un protestant convaincu. Il se mit au service du pasteur Chandieu; mais, demeuré dans les prisons du Châtelet après le départ de son maître, il eut le tort de se laisser entraîner par son frère à une sorte d'abjuration déguisée sous des réserves mentales. On l'envoya alors dans la prison de l'Évêché, où il eut cruellement à souffrir, soit des mauvais traitements qu'il subit, soit de ses remords. Dès qu'il rentra dans son cachot après ce mensonge, « ma conscience, dit-il, commença à m'accuser, si que ie ne savoy faire autre chose sinon pleurer et lamenter mon péché. » Aussi rétracta-t-il au plus tôt ce qu'il nomme *ses blasphèmes*. Il fut dès lors soumis à une longue série d'interrogatoires et de cruautés. On a même prétendu qu'il fut empoisonné. Pour sortir de cet enfer, il en appela au parlement, ce qui lui valut d'être transféré à la Conciergerie. Mais ses forces étaient épuisées. Il a laissé un long récit de ses interrogatoires; c'est une œuvre admirable d'énergie morale. Cet adolescent mourant y défend pied à pied sa foi avec un sublime courage contre les théologiens qui sont à la fois ses juges et ses bourreaux. « Plus il approchait de sa fin, dit son maître Chandieu, plus on voyait à l'œil l'esprit de Dieu s'augmenter en lui. » Il mourut à la Conciergerie, et son corps, inhumé d'abord suivant l'usage des prisons, fut exhumé à la requête du procureur général et porté dans un tombereau au parvis Notre-Dame, où il fut brûlé le 27 février 1558.

Son maître n'eût pas longtemps évité le bûcher, si le consistoire ne l'eût éloigné par prudence. On l'envoya à Poitiers. Ce voyage eut d'importantes conséquences. Un autre pasteur, qui avait été arrêté en même temps que Chandieu, réussit à se sauver en payant ceux qui l'avaient pris.

Cependant, en cette même année 1558, l'Église de Paris ne cessait de grandir au milieu de tous les périls. Nous avons vu qu'Antoine de Bourbon en faisait partie; il en était de même du prince de Condé, son frère, et des deux Châtillon, Coligny et d'Andelot, qui, soit en qualité de neveux du tout-puissant Connétable, soit par les hautes places qu'ils occupaient eux-mêmes dans l'armée ou à la cour, étaient à peine inférieurs en crédit aux princes du sang. Des trois frères, d'Andelot fut le premier converti. Quoique la gloire austère et le martyre de l'amiral aient effacé celle du colonel-général de l'infanterie, on ne doit pas oublier que d'Andelot, lui aussi, avait une âme héroïque. Éclairé par les écrits de Calvin, il communiqua sa foi à ses deux frères et travailla ouvertement à faire des prosélytes. Déjà, bien des nobles, et des premiers, étaient réformés. Le culte cependant était toujours secret; il avait lieu souvent dans une rue étroite et peu importante du faubourg Saint-Germain, la rue des Marais, qui existe encore et qui paraît avoir été longtemps le centre du protestantisme parisien; un nommé Le Visconte y avait une maison garnie qui servit souvent aux réunions. Bèze dit que Le Visconte « retiroit coutumièrement les allans et venans de la religion, et principalement ceux qui venaient de Genève et d'Allemagne. » Il ajoute que souvent de grandes assemblées se faisaient en cette maison.

Comme beaucoup d'autres protestants connus, Clément Marot demeurait au faubourg Saint-Germain; mais c'était par suite d'une libéralité de François Ier, qui avait fait don au poëte d'une maison avec grange et jardin, dite du *Cheval-de-Bronze* et située rue du Clos-Bruneau. Sur cet emplacement se trouve aujourd'hui le n° 30 de la rue de Condé, ainsi que la maison, qui est derrière celle-là et qui porte le n° 30 de la rue de Tournon. Il y travailla à ses Psaumes, pour lesquels il reçut des récompenses de François Ier et de Charles-Quint, et dont les deux premières éditions (Lyon 1562 et Anvers 1563) parurent avec *priviléges,* l'une de Charles IX et l'autre de Philippe II.

On se dédommageait, en chantant ces Psaumes, encore inédits, mais déjà très-répandus, de la difficulté de célébrer le culte. Les étudiants prenaient alors leurs ébats tous les soirs sur le *Pré-aux-Clercs,* ou, comme nous dirions aujourd'hui, le *Pré-aux-Étudiants,* vaste emplacement qui se trouvait à peu près en face du Louvre et des Tuileries, de l'autre côté de la Seine. Ce lieu n'avait longtemps retenti

que de chants licencieux ou satiriques, mais lorsque les Psaumes de Clément Marot, le poëte favori et le valet de chambre de François Ier, eurent une grande vogue à la cour et à la ville, les étudiants prirent l'habitude de les chanter le soir. Ils se formaient en long cortége et faisaient le tour du Pré en chantant ces vers, très-beaux pour le temps, sur des airs populaires et non encore sur ceux du martyr Goudimel, ou de Franc et de Bourgeois. C'était le temps où toute la cour chantait ces Psaumes, où Henri II, le grand chasseur, fredonnait sans cesse le Ps. XLII, dans lequel il aimait l'image du cerf qui brame après les eaux courantes, et le CXXVIIIe, pour lequel il avait fait un chant, *fort bon et plaisant et bien propre aux paroles* (*Mém. de Condé*, t. I, p. 620). Le Ps. CXLI et le VIe plaisaient à Catherine de Médicis, qui se plaignait ainsi de se voir délaissée pour Diane de Poitiers. Il n'y avait pas jusqu'à cette femme corrompue, vieillie, mais belle encore, et régnant sur Henri comme autrefois sur François, qui n'eût adopté un Psaume favori, le CXXXe[1].

Les courtisans aimaient à traverser la rivière et à se promener le soir sur le Pré-aux-Clercs pour entendre ces voix de jeunes gens chanter les Psaumes de Marot. Antoine de Bourbon, avec quelques seigneurs de sa suite, se mit un jour à la tête des étudiants, et plus d'une fois, depuis, il fit ainsi, avec ses gentilshommes, acte public de protestantisme. Ce fut alors un engouement général pour cette promenade et ces chants, et les huguenots en profitaient. Aussi les Psaumes furent-ils bientôt défendus, au nom du roi, par le chancelier Bertrandi et plus tard par le clergé, ce qui ne laissa pas de paraître assez étrange, puisque les Psaumes font eux-mêmes partie du culte catholique, comme le remarqua l'évêque Jean de Montluc, qui était protestant de cœur.

Lorsque Chandieu revint de Poitiers, il en rapporta à ses collègues du consistoire une proposition d'une extrême importance. Il avait pris part à une réunion plus ou moins fortuite de pasteurs de diverses Églises qui s'étaient accordés à émettre le vœu que les Églises de France, jusque-là entièrement sans lien, fussent rattachées par

[1] J'ai inséré dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* un article sur les Psaumes de Marot, de Bèze et de Calvin (XXV et XLVI) et sur les chants qu'on y a adaptés. Bien des erreurs ont cours au sujet de ces chants (voir, dans la *France protestante* de MM. Haag, l'article *Marot*, qui rectifie et complète les articles *Franc* et *Goudimel*).

une organisation commune. Pour atteindre ce but important, il fallait s'assembler, et l'on désirait que ce fût à Paris, la seule ville de France où une pareille réunion pût rester ignorée. Chandieu se chargea de faire cette proposition au consistoire, qui l'agréa. La condition essentielle du succès était un secret absolu, qui fut admirablement observé.

Pendant trois jours, les députés des Églises se réunirent sous la présidence de Morel de Collonges, un des pasteurs de Paris. Ce fut au faubourg Saint-Germain et peut-être dans la maison de Le Visconte, rue des Marais, mais en tout cas sans que les autorités civiles ou ecclésiastiques en aient eu le moindre soupçon. Ce fut du 25 ou plutôt du 26 au 28 mai 1559, pendant la treizième année du règne de Henri II, et pour ainsi dire entre les bûchers à peine éteints de bien des martyrs et ceux qu'on dressait pour d'autres victimes. Il n'y a pas le moindre doute que, si le synode avait été surpris, tous ses membres auraient péri dans les flammes. L'âpreté du peuple, des prêtres et du parlement à rechercher les pasteurs eût trouvé ample curée dans ce synode, qui eût été aux yeux des juges le plus grand des crimes, la preuve d'une audace inouïe; et l'on n'aurait pas manqué d'y soupçonner les complots les plus noirs.

Tout se borna à rédiger une *Confession de foi*, une *Discipline ecclésiastique*, et à prononcer sur vingt-cinq *cas particuliers* proposés par les députés[1]. Ces documents ont été conservés; mais le secret a été

[1] Les 40 *petits articles* de cette Discipline, comme parle Aymon, sont assez différents de ce qu'ils devinrent plus tard; c'est, comme dit Th. de Bèze, *un premier projet*. Du reste, la Discipline donna lieu à bien des difficultés. Voy. une curieuse lettre du consistoire de Paris à Chandieu, qui se trouvait à Genève en 1566 (Gaberel, *Hist. de Genève*, t. II, p. 5). Il s'agissait d'une édition de la Discipline, préparée par Chandieu et repoussée par plusieurs, entre autres le cardinal de Châtillon et *son ministre* De la Haye. La Confession de foi a subi moins de changements; cependant bien des synodes subséquents l'ont révisée; mais on évitait de parler de ces changements; les synodes de Montpellier et de Privas défendirent de mettre dans le titre les mots *revue et corrigée*. Les autorités dogmatiques ont toujours voulu être ou au moins paraître immuables, et n'y ont jamais réussi.

L'art. 1er des Avertissements du Ve synode national, tenu à Paris en 1565, avertit les imprimeurs de France et de Genève qu'ils ne doivent plus mettre à la suite des Psautiers et catéchismes la Confession de foi « qui commence : *Parce que le fondement de croire*, » mais celle « qui commence par ces paroles : *Nous croyons*, et cela, est-il dit, *quoiqu'elles soient toutes deux assez conformes en doctrine.* »

Cette Confession plus ancienne, officiellement rejetée en 1565, a été signalée par M. de Polenz (*Geschichte des franzœsischen Calvinismus*, t. I, p. 454 et 455). L'au-

si bien gardé que ni les noms des députés, ni leur nombre précis, ni la proportion des anciens et des laïques ne nous sont connus.

Les Églises représentées dans cette assemblée étaient, outre Paris, celles de Saint-Lô, de Normandie (sans que nous sachions si c'est une ou plusieurs Églises qu'on désigne ainsi), de Dieppe (ce qui rend plus étrange encore l'indication précédente), d'Angers, d'Orléans, de Tours, de Poitiers, de Saintes, de Marennes, de Chatellerault et de Saint-Jean-d'Angely. Ces Églises sont les plus anciennes[1], et, selon Théodore de Bèze, qui était très-bien informé de ces choses, ce sont «toutes celles qui avaient été établies jusqu'alors en France.» Le

teur de ce livre, après avoir relevé les différences nombreuses des textes de cette Confession dans Bèze, Aymon, etc., décrit une très-rare plaquette de 7 feuillets in-8°, intitulée : «*Confession de Foy, faite d'un commun accord par les Eglises qui sont dispersees en France et s'abstiennent des idolatries Papales, auec une Preface contenant response et defence contre les calomnies dont on les charge.*» Si l'on peut en croire une note manuscrite que porte cette brochure, elle serait «*la première édition originale*,» quoique très-probablement cette autre indication également manuscrite : *Paris* 1559, ne soit point la date de l'impression, mais plutôt celle de la rédaction. Cette Confession de foi n'a que 35 articles au lieu de 40, et au début, au lieu de : *Nous croions*, ou, comme on lit ailleurs : *Nous croions et confessons — qu'il n'y a qu'un seul Dieu*, il est dit : *Pour ce que le fondement de croire, comme dit sainct Paul, est par la Parole de Dieu, nous croyons*, etc.

Du reste, aucune de ces rédactions n'est la première. Calvin en avait adressé une en forme de lettre au roi Henri II en novembre 1557 (publiée par M. J. Bonnet, t. I, p. 151, et reproduite par M. Goguel à la suite du *portrait* de Calvin dans son édition partielle des *Icones* de Bèze, traduits par Simon Goulard, *Vrais pourtraits*, etc. Strasbourg 1859). «Admirable lettre, dit M. Mignet, dont plusieurs passages sont devenus les articles textuels de la Confession de foi dressée par le premier synode.»

Bèze en avait également rédigé une en français, qu'il publia en latin l'année suivante (Lettre inédite citée par Crottet, *Petite Chron.*, p. 191).

Il est bien démontré aujourd'hui que Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, a cru devoir mettre à la suite de son récit du premier synode la Confession de foi, non telle qu'elle y fut votée, mais telle qu'elle était admise au moment où il écrivait.

Cette Confession, du reste, ne reçut sa forme définitive qu'après avoir subi, au XVIIIe synode national, tenu à La Rochelle en 1607, une dernière révision en 15 articles. Il se prépare, à l'occasion du prochain jubilé, des travaux qui jetteront un jour nouveau sur l'origine et les variations de ce vénérable document historique.

[1]Elles sont loin d'être aujourd'hui les plus nombreuses. Saint-Lô et Chatellerault n'ont pas même de pasteur, et le culte y est rétabli depuis peu d'années. L'œuvre de réparation est loin d'être achevée. Du reste, il faut entendre par *établies*, définitivement organisées, car déjà il y avait des protestants en bien d'autres localités (Mignet, *Journal des savants*, déc. 1856, p. 733). Selon M. Mignet, trente Églises étaient représentées au synode.

Midi, où le protestantisme est devenu bien plus puissant que dans le Nord, n'avait pas encore d'Églises régulières.

Le synode national de 1559 est resté pour l'Église réformée de France l'origine de sa formation en un seul corps. Le 28 mai est la date de sa naissance. Aussi le troisième anniversaire séculaire de ce grand jour, où l'héroïsme de nos pères constitua l'Église de France, sera célébré, nous n'en doutons pas, avec un fraternel et reconnaissant enthousiasme par tous leurs coreligionnaires d'aujourd'hui.

Ce n'est pas une parole vaine que d'affirmer que le synode délibérait paisiblement au milieu des plus affreux périls. Deux fois, en quelques mois, pendant les prédications forcenées de deux moines, l'une dans l'église de Saint-Innocent, située sur l'emplacement actuel des Halles, l'autre dans celle de Saint-Eustache, qui en est très-voisine, la populace massacra des personnes qu'une rumeur subite et fausse leur signalait comme luthériennes; la première fois, ce fut un prêtre[1]; la seconde, un écolier catholique qui avait ri de quelque espièglerie d'un camarade, mais qu'on accusa de rire du sermon et par conséquent d'être huguenot.

Douze jours après le synode, Henri II donna un exemple plus odieux encore. Les moines qui soulevaient le peuple et le poussaient au carnage n'avaient pas entièrement tort lorsqu'ils s'écriaient qu'on ne pouvait plus compter sur les juges et que le parlement lui-même était infecté d'hérésie tous les jours davantage. On accusait la chambre de la Tournelle d'être moins rigoureuse que la grand'-chambre. La Tournelle avait acquitté trois protestants. La Mercuriale même, c'est-à-dire le parlement tout entier assemblé le mercredi, la Mercuriale s'était montrée trop indulgente. Le fait était vrai, et Henri y porta remède par un de ces crimes de lèse-justice et de lèse-nation où le despotisme apparaît dans toute sa brutalité. Il se montra le digne prédécesseur de

[1] Cette méprise n'est pas trop extraordinaire en un temps où, à l'exemple de Briçonnet, évêque de Meaux, le cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse et évêque de Beauvais; Caraccioli, évêque de Troyes; Gérard Roussel, évêque d'Oléron; Spifame, évêque de Nevers; Jean de Lettes, évêque de Montauban; Montluc, évêque de Valence; Charles de Marillac, archevêque de Vienne; Guillart, évêque de Chartres; Morvilliers, évêque d'Orléans; Saint-Romain, archevêque d'Aix; Barbançon, évêque de Pamiers; Moustier, évêque de Bayonne, favorisaient la Réforme plus ou moins ouvertement, ainsi qu'un grand nombre de membres du clergé. On sait que le cardinal de Châtillon se maria sans quitter l'évêché ni le chapeau rouge, et que Caraccioli prétendit rester évêque tout en étant pasteur et membre du consistoire.

celui qui entra au parlement en bottes de chasse et le fouet à la main. Mais il trouva des magistrats dont le cœur était à la hauteur de leur charge; la résistance des conseillers huguenots restera l'éternel honneur de la justice française, qui n'a pas d'exemples plus glorieux à citer.

La grand'-salle et les chambres du palais étaient alors livrées aux décorateurs pour les doubles noces de la fille de Henri avec Philippe II, et de sa sœur avec le duc de Savoie. Le parlement était assemblé dans le couvent des Grands-Augustins. Henri s'y montra tout à coup accompagné des princes et des cardinaux, parmi lesquels étaient les Guise et le garde-des-sceaux Bertrandi. Il déclara que la paix étant faite, et cimentée par les mariages royaux, il voulait remédier aux divisions de religion, pensant que c'était la chose qu'il pût faire la plus agréable à Dieu. Ce fut sur ce sujet qu'il engagea les conseillers à continuer leur délibération en sa présence. Il y avait alors trois partis dans le parlement de Paris; celui des catholiques eut pour organe le premier président Gilles Lemaître, qui loua hautement Philippe-Auguste d'avoir brûlé vifs en un jour six cents hérétiques (Albigeois). Le parti des politiques, les Séguier, les Harlay, les De Thou, évitèrent de se prononcer entre l'enclume et le marteau. Les protestants se déclarèrent plus franchement; c'étaient le président Ferrier, le conseiller de Fumée et entre tous Louis du Faur et Anne du Bourg. Une allusion fut trouvée trop transparente, et à bon droit, dans le discours de du Faur; il compara le roi, se plaignant des troubles religieux, à Achab recevant d'Élie ce reproche: *C'est toi qui troubles Israël!* Anne du Bourg, neveu d'un chancelier de France et conseiller-clerc, c'est-à-dire à la fois juge et prêtre, mais devenu protestant, fut moins violent et plus fort. Il commença par remercier Dieu d'avoir amené le roi pour assister à ce débat; il se plaignit en digne magistrat de ce que les véritables crimes restaient impunis, tandis que les protestants périssaient dans les supplices. Il osa dire: « Ce n'est pas petite chose que de condamner ceux qui, du milieu des flammes, invoquent le nom de Jésus-Christ. »

Le roi, furieux, prit la parole d'un ton courroucé et déclara qu'on ne l'avait pas trompé en l'informant que plusieurs d'entre eux méprisaient son autorité et celle du pape; qu'à la vérité ils étaient en petit nombre, mais que leurs fautes déshonoraient la cour et la perdraient.

Il ordonna la révision des arrêts trop doux de la Tournelle, et, ayant rapidement consulté les cardinaux et les princes qui l'entouraient, envoya Montgommery, capitaine de ses gardes, arrêter sur leurs siéges, en plein parlement, du Feur et du Bourg; il les fit conduire à la Bastille, où on les laissa, enfermés séparément, sans papier, sans livres, sans communication avec qui que ce fût. Trois de leurs collègues y furent envoyés bientôt après. Trois autres n'évitèrent le même sort qu'en se cachant. Henri jura qu'il verrait brûler du Bourg et d'autres; «il faut bien, dit-il, donner curée aux grands d'Espagne.» C'étaient les seigneurs venus pour le mariage, et qui devaient être amateurs d'*autos-da-fé*[1]. Il oubliait sa résolution de ne plus assister au supplice des protestants; du Bourg fut brûlé en effet; mais il ne le vit pas.

Un mois après la Mercuriale, Henri fut tué par accident dans la rue Saint-Antoine, transformée en lice pour un tournoi à l'occasion du double mariage, et tué de la main de ce même Montgommery par lequel il avait violé la majesté des lois, en haine de la Réforme. Le peuple, qui avait murmuré sur le passage du roi quand il était retourné des Augustins au Louvre, remarqua alors cette coïncidence, et mille rumeurs se répandirent. On assura qu'il se repentait et qu'il avait quelque désir de faire grâce aux magistrats; mais, disait-on, le cardinal de Lorraine lui avait répondu que c'était là une suggestion du démon.

Transporté de la rue Saint-Antoine au palais des Tournelles, qui était tout proche, il y mourut. Son corps fut exposé, suivant l'usage, dans la grand'-salle, qui, encore toute décorée pour les noces royales, fut à la hâte transformée en chapelle ardente. L'opinion publique se prononçait de plus en plus contre les violences extrêmes de ce roi. Ainsi, tout le monde remarqua qu'au-dessus du lit de parade se trouvait tendue une tapisserie à personnages qui représentait la conver-

[1] Il suivait ainsi docilement les détestables avis du cardinal de Lorraine, qui lui représentait «qu'il y en a plusieurs en ce corps de justice qui sentent mal de la foy, faisants évader et mettre en liberté tous les accusés du crime d'hérésie.... qu'il falloit solempniser le mariage du roi d'Espagne avec madame vostre fille de la mort d'une demi-douzaine de conseillers pour le moins, qu'il fault brusler en place publique, comme hérétiques luthériens qu'ils sont et qui gastent ce très sacré corps de parlement; que si vous n'y pourvoyez par ce moyen, et bientost, toute la cour en général en sera infectée et contaminée jusques aux huissiers, procureurs et clercs du palais.»

sion de saint Paul. On y lisait en gros caractères les paroles de Jésus-Christ apparaissant sur le chemin de Damas : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Le connétable, chargé de la garde du corps, fut obligé de faire changer cette tapisserie, tant ce texte, lu par tous les assistants, donnait lieu à d'étranges commentaires.

FRANÇOIS II.

La mort de Henri II parut aux protestants une délivrance. En effet, il avait juré de les exterminer. Il voulait que Genève fût rasée, et s'unissait, pour écraser la petite république, à Philippe II et au pape Paul IV, qui prêchait contre elle une croisade. L'extermination de tous les *suspects* de religion en France, dans les Pays-Bas et par toute la chrétienté, avait été résolue entre ces trois souverains par l'intermédiaire du duc d'Albe[1]. Henri avait envoyé un message menaçant à sa propre tante, Renée de France, duchesse de Ferrare, qui entretenait la Réforme, dont elle était disciple fidèle et zélée. Dès le lendemain de la blessure du roi, le pasteur de Paris, François de Morel, écrivit à Calvin cette grave nouvelle, en manifestant l'espoir que «la terrible persécution qui ébranlait tout le royaume» allait peut-être s'apaiser. Ces prévisions n'étaient pas sans motif. Antoine de Bourbon, protestant déclaré, devait, comme premier prince du sang, exercer la régence, et Catherine elle-même, pendant les longues années où elle s'était vue délaissée, avait essayé de s'appuyer sur les protestants et leur avait donné des espérances. Elle se hâta de s'unir aux Guise, oncles du jeune roi par son mariage avec Marie Stuart; elle livra les finances au cardinal et la guerre au duc. Antoine, qui se montra faible jusqu'à l'abjection[2], et Condé, son frère, furent envoyés en missions lointaines, et des édits plus cruels que tous les précédents furent rendus contre les protestants. Paris surtout fut maltraité. Les réformés eurent défense de s'assembler sous peine d'être brûlés vifs sans forme de procès, et leurs maisons rasées. La moitié

[1] M. Mignet a démontré, par des dépêches authentiques et inédites, comment la politique du duc d'Albe et de Philippe, son maître, sauva Genève et favorisa indirectement en Suisse, comme en Angleterre, ce protestantisme qu'ils haïssaient tous deux avec un acharnement si cruel (*Journal des savants*, mars 1857, p. 171).

[2] Voir une dépêche de Chantonnay à Philippe II, citée par M. Mignet (*ibid.*, juillet 1857, p. 409).

des biens et d'autres récompenses furent assurées aux délateurs. Les commissaires de quartiers eurent ordre de visiter journellement les maisons qui leur seraient suspectes, et les hôteliers d'épier et de dénoncer ceux qui logeaient sous leur toit. Enfin, de peur que les vacations du parlement n'interrompissent ces cruautés, le lieutenant criminel au Châtelet eut pouvoir de juger sans appel les protestants amenés devant lui. C'est ainsi que la persécution, qui redoubla de vigueur dans la France entière, fut organisée à Paris avec un soin tout particulier. Quand on ne trouvait pas chez eux ceux qu'on venait arrêter, on laissait le peuple et les archers piller leurs maisons. On plaça des images au coin des rues, on les entoura de fleurs et de cierges allumés, et l'on força les passants, non-seulement à s'incliner devant ces figures consacrées, mais à donner de l'argent pour entretenir et décorer ces autels improvisés. Quiconque s'y refusait était arrêté, si même il ne lui arrivait pis encore.

Bientôt les prisons de Paris et de Vincennes regorgèrent de huguenots; on enferma de nouvelles victimes dans la *chausse à l'hypocras* et dans un autre lieu de tourments, tout à fait analogue, appelé du nom significatif de *Fin d'aise.* A cette époque, chaque palais de Paris, y compris le Louvre et les hôtels de quelques grands personnages, chaque fortification, chaque tribunal et, en outre, chaque monastère, soit d'hommes, soit de femmes, renfermait une ou plusieurs prisons. En général, le régime en était affreux; il y en avait où le captif était descendu par une poulie comme un seau dans un puits. Il n'était nullement rare que l'eau y pénétrât; les rats, les crapauds, etc., y pullulaient. C'était chose fort commune que des accusés y fussent oubliés toute leur vie; mais ce cas était assez rare pour les protestants. On avait trop soif de leur sang.

On ne laissa pas languir le plus illustre de ceux qui gémissaient alors dans ces cachots. François II et sa mère confirmèrent les six commissaires, présidés par l'évêque de Paris, qui devaient juger du Bourg. Il avoua qu'il était membre secret de l'Église de Paris, et qu'un laquais gardait sa mule au coin d'une rue pendant qu'il assistait au culte. Dégradé des ordres religieux, il fut, aussitôt après, traité avec dureté, mal nourri, et, sur le faux bruit d'une tentative de délivrance, enfermé dans une cage de fer. Il eut un moment de faiblesse et signa une déclaration à demi équivoque. D'Aubigné raconte qu'il en

fut vivement réprimandé par une prisonnière qui put lui adresser la parole du haut d'une fenêtre. C'était Marguerite Le Riche, dite *la dame de la Caille,* parce que son mari, Antoine Ricaut, était libraire à l'enseigne de la *Grande-Caille.* Elle lui reprocha que « ses fuites sentaient le renard du monde et non l'agneau de Jésus-Christ.» Elle avait le droit de parler avec cette rigueur, car peu de jours après, ayant été conduite bâillonnée à la place Maubert pour y subir le supplice du feu, elle aima mieux être brûlée vive que d'éviter, en se rétractant, les tourments du bûcher. On lui offrait de l'étrangler avant de la brûler si elle voulait dire une parole de rétractation.

Cette héroïne de la foi ne fut pas seule à s'émouvoir de la défaillance de cœur à laquelle Anne du Bourg avait cédé. Le consistoire de Paris, qui fournissait au bûcher des victimes tantôt parmi ses pasteurs, tantôt au nombre de ses anciens, s'effraya justement d'un exemple si déplorable, venu de si haut, et chargea le pasteur Augustin Marlorat d'écrire à du Bourg. Sa lettre, sévère et pleine d'autorité, fit une grande impression sur du Bourg, qui répara sa faute par une réponse adressée à ses frères, membres de l'Église de Paris, «les priant de ne s'en scandaliser, car il espérait, Dieu aidant, de demeurer ferme jusqu'à la fin.» Ajoutons que deux ans après, ce pasteur qui, avec tant d'énergie, envoyait ses ouailles au martyre, le subit lui-même à Rouen avec une constance inébranlable.

En même temps que l'Église de Paris exhortait du Bourg, elle ne négligeait rien pour le sauver et faire cesser la persécution. Dès l'avénement de Catherine sous le nom de son fils, on lui fit écrire une lettre par le prince de Condé, par sa belle-mère Madeleine de Mailly, dame de Roye, et par l'amiral de Coligny, qui tous trois se trouvaient alors avec la cour à Villers-Cotterets. Elle répondit en s'engageant à mettre fin aux persécutions, pourvu qu'on renonçât à s'assembler. Le 26 août, elle reçut une autre lettre, signée du sire de Villemadon, lui rappelant toutes les promesses qu'au temps de ses malheurs elle avait faites aux réformés. Elle répondit une seconde fois en témoignant quelque intérêt pour ces « pauvres gens, » comme elle les appelait.

Le procès de du Bourg n'était pas moins activement poussé. Aussi, l'Église de Paris écrivit une nouvelle lettre à la reine-mère; les conducteurs de l'Église lui font remarquer que, pour se conformer à sa

recommandation, « ils s'estoient contenus et avoient fait leurs assemblées si petites que l'on ne s'en estoit comme point apperceu.» Ils se plaignaient de ce que les poursuites contre du Bourg ne s'étaient en rien ralenties; ils le défendaient avec énergie et ajoutaient que « si on attentoit plus oultre contre luy et les autres Chrestiens, il y auroit grand danger de troubles et esmotions.» Ils ajoutaient que ce ne serait point de la part des membres de l'Église, mais d'autres, cent fois plus nombreux, qui, « cognoissant simplement les abus du Pape, et ne s'estans point encore rangés à la discipline ecclésiastique, ne pourroient souffrir la persécution.» A cette lecture, Catherine s'emporta : « Eh bien! dit-elle, on me menace, cuidant me faire peur; mais ils n'en sont pas encore où ils pensent! » Cependant, sollicitée par Condé, Coligny et la dame de Roye, elle témoigna pour les protestants « une pitié et une compassion naturelle qui accompagne volontiers les femmes ; » cédant aux instances de Mme de Roye, qui regrettait de la voir très-peu instruite de ce qu'est le protestantisme, elle demanda, pour mieux connaître cette religion, à voir le pasteur de Paris, Antoine de Chandieu, « qu'elle auoit entendu estre gentilhomme issu de noble et ancienne race.» Elle lui fit offrir un sauf-conduit pour venir à Villers-Cotterets. Le consistoire en délibéra; Chandieu s'offrit à faire ce périlleux voyage, et, malgré la défiance bien naturelle de l'assemblée, on y consentit. Il partit pour Villers-Cotterets; mais il paraît qu'il ne vit pas la reine. En tout cas, l'entrevue, si elle eut lieu, n'eut aucun résultat.

Le péril était extrême en effet, et Catherine, à cette époque, donnait aux Guise tout pouvoir. Le cardinal de Lorraine avait en main des armes terribles contre nos pères. C'était la liste des membres du consistoire (pasteurs et anciens) et celle des protestants « riches et apparents de Paris.» Un nommé de Russanges, orfévre de Paris et surveillant, c'est-à-dire membre du consistoire, « ayant été démis de sa charge pour quelque faute[1],» s'était vengé, avant la mort de Henri II, en rentrant dans la communion romaine et en trahissant ses collègues et ses coreligionnaires. Comme il espérait avoir sa

[1] C'est un fait remarquable, au plus fort des dangers et des persécutions, que ce zèle constant des consistoires à s'épurer et à veiller sévèrement sur la probité et les mœurs de leurs membres, quelque danger qu'il y eût à le faire et quelque débordée que fût la licence générale.

part des confiscations, il avait dénoncé au président de Saint-André et au docteur de Mouchi, inquisiteur de la foi, les huguenots riches aussi bien que les ministres et surveillants.

La mort du roi, en retardant l'exécution de ce vaste plan d'arrestations, sauva un grand nombre des victimes désignées. Mais le cardinal, devenu tout-puissant, résolut de mettre à profit les dénonciations de l'infâme Russanges. Il espérait d'autant plus y réussir que le peuple de Paris, le *corps de ville* et le parlement étaient à sa dévotion et partageaient en général sa haine.

De là, quelques-unes des dispositions déjà citées plus haut, des menaces ouvertement adressées à tous magistrats et autres qui faibliraient dans la persécution, et maintes promesses à ceux qui, « toutes choses cessantes, y emploieroient leur industrie et diligence. » Les curés et vicaires menaçaient d'excommunication ceux qui ne dénonceraient pas les Luthériens qu'ils connaissaient.

On mit en œuvre à la fois tout un ensemble de piéges: les révélations faites par les confesseurs de deux apprentis que leurs maîtres, établis près de la porte Saint-Victor, avaient eu l'imprudence de chasser, quoiqu'ils les eussent amenés souvent aux assemblées; les dénonciations d'un clerc du greffe criminel, nommé Freté, que l'on mettait au cachot avec les protestants, comme s'il avait été un de leurs frères, et qui « savoit si bien contrefaire l'Évangéliste, que le plus subtil et aduisé tomboit en ses filets; et par ce moyen en auoit fait mourir beaucoup. »

Pour éviter de donner aucune alerte aux huguenots, on fit semblant d'en vouloir à quelques voleurs et larrons; on employa aux arrestations les sergents répartis par bandes et par cantons, les archers de la ville, les gens du guet et les bedeaux ecclésiastiques en grand nombre; on évita les maisons suspectes (de protestantisme), et surtout le faubourg Saint-Germain, jusqu'à ce que tout fût prêt. Puis, quand on eut fait entrer un à un quarante à cinquante sergents chez Freté, qui logeait près de Le Visconte, rue des Marais, quand on eut gardé les avenues, un vendredi, sur les onze heures, on investit cette maison garnie, qui était la principale hôtellerie des protestants de Genève, d'Allemagne et des provinces. Quinze à seize personnes étaient à table. C'était l'heure où l'on dînait à cette époque, et le but de cette manœuvre était de les surprendre

mangeant de la viande un jour maigre (ce qui eût suffi pour les faire brûler). Deux traîtres, Russanges et Claude David, dirigeaient tout. La plupart des huguenots réussirent à s'échapper, d'autant plus que les maisons voisines étaient également occupées par des protestants, et très-probablement avaient des communications intérieures, ce qui paraît avoir été à cette époque la principale ressource des protestants de Paris pour échapper à leurs ennemis. D'ailleurs, ce faubourg, alors appelé *Saint-Germain-des-Prés*, méritait ce nom et touchait à des champs, où les hôtes de Le Visconte trouvèrent un refuge. Quatre hommes, dont deux étaient les frères Soucelles, gentilhommes d'Anjou, ménagèrent aux autres le temps de la retraite, en soutenant un véritable siége dans la maison, qui évidemment avait plus d'une issue, et peut-être des défenses secrètes. Ils blessèrent plusieurs des assaillants, et à leur tour s'évadèrent. On pilla l'auberge et les maisons voisines; mais on ne prit que la femme de Le Visconte, ses petits enfants et son vieux père; on les conduisit à la prison en portant devant eux, comme en triomphe, de la viande et un chapon lardé, mais crus; ce n'était que pour les rendre odieux au peuple, mais cela ne prouvait rien contre les prisonniers, chez qui on avait cherché en vain de la viande cuite. Le vieillard et la femme furent si maltraités en prison, qu'ils y périrent «en grand' pauvreté et langueur.»

On trouva dans cette maison des sommes considérables, parce que Le Visconte recevait en dépôt les biens des protestants qui se croyaient menacés; on prit aussi dans une maison voisine, chez le seigneur de La Fredonnière, un avocat nommé Coiffart, qui avait sur lui des papiers importants; c'étaient des remontrances au roi et aux États, sur le mauvais gouvernement des Guise. Le procureur général Bourdin y admira un rare mérite de style et de pensée.

La recherche et le pillage devinrent bientôt universels dans Paris, et les protestants furent emprisonnés en masse. «Les rues, écrit un «témoin oculaire, Regnier de la Planche, estoyent si pleines de char-«rettes chargées de meubles, qu'on ne pouvoit passer, les maisons es-«tant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on «eust pensé estre en vne ville prise par droit de guerre, si que les «paures deuenoient riches et les riches paures. Car, avec les ser-«gens altérés se mesloient un tas de garnemens qui rauageoient le

« reste des sergens, comme glaneurs. Mais ce qui estoit le plvs à dé-
« plorer, c'estoit de voir les pauures petits enfans qui demeuroient
« sur le carreau, crians à la faim avec gémissemens incroyables, et
« alloient par les rues mendiants, sans qu'aucun osast les retirer, si-
« non qu'il voulust tomber aux mesmes dangers : aussi en faisoit-on
« moins compte de chiens, tant ceste doctrine estoit odieuse aux Pa-
« risiens. »

Coiffart et l'un des frères Soucelles, à qui cependant le roi avait pardonné, restèrent longtemps en prison au donjon de Vincennes, puis à Blois, et finirent par s'échapper.

On avait persuadé au peuple que dans les assemblées, et en particulier le jeudi-saint, à la place Maubert, chez l'avocat Boulard, les Luthériens avaient commis les plus infâmes débauches et mangé un cochon en dérision de l'agneau pascal. Le président de Saint-André et l'inquisiteur de Mouchi avaient suborné les deux apprentis de la porte Saint-Victor, et leur avaient fait avouer ces abominations auxquelles ces deux enfants disaient avoir assisté et participé. Catherine s'étant informée de ce qui se passait à Paris, le cardinal de Lorraine lui amena les deux apprentis, et leur fit répéter devant elle toutes ces infamies. La reine, persuadée ou non par ces deux enfants qui, plus d'une fois, se trahirent, témoigna un grand courroux, « et déclara à ses Damoyselles (dont plusieurs étaient protestantes), que si elle en était certaine, elle les ferait mourir, (quelque amitié ou faveur qu'elle leur portât). » Les poursuites continuèrent.

Sous prétexte de la résistance faite dans la maison de Le Visconte aux ordres du roi, les Guise firent prendre dans les maisons toutes les armes, jusqu'aux couteaux, et les firent déposer en l'hôtel de Clisson, qui était devenu récemment l'hôtel de Guise, et dont la porte ogivale et armoriée, qui a été restaurée avec soin, sert d'entrée à l'*École des Chartes,* rue du Chaume. Cette manœuvre habile se trouva fort utile plus tard, quand les Guise voulurent armer leurs partisans.

Boulart étant recherché pour les actes abominables qui, disait-on, avaient eu lieu chez lui, et où sa femme et ses deux filles avaient joué un rôle odieux, au dire des deux apprentis, ces trois personnes eurent le courage vraiment héroïque de se constituer prisonnières au Grand-Châtelet. Leur interrogatoire et les plus pénibles examens, répétés plusieurs fois sans pitié ni réserve, prouvèrent leur inno-

cence ; mais elles restèrent longtemps comme ensevelies en prison, et n'en sortirent que lorsque l'édit d'abolition d'Amboise obligea à les relâcher. Alors même on dédaigna de constater légalement leur innocence.

A mesure que les procès étaient faits, le bûcher recevait ses victimes ; de juillet en décembre, les exécutions furent incessantes ; marchands, colporteurs de livres, ouvriers, étudiants, périrent en grand nombre.

Le tour d'Anne du Bourg ne pouvait tarder à venir. On feignit de prendre les lettres des ministres et anciens de l'Église de Paris, que l'on trouva sur lui, pour une correspondance criminelle avec les étrangers, et ce prétexte compléta ce qui manquait encore à la procédure. Ses lâches collègues de la Tournelle, les politiques, signèrent sa sentence. On réserva son exécution pour les fêtes de Noël, selon un usage du temps ; elle eut lieu le samedi 21 décembre. On avait mis sur pied pour l'exécution 400 fantassins et 200 cavaliers. De plus, pour tromper et diviser la foule avide de pareils spectacles, on avait disposé un bûcher et une potence sur plusieurs places publiques. Il fut pendu avant d'être jeté dans les flammes. Dans le trajet de la Conciergerie à la place de Grève, il montra une grande fermeté. Florimond de Roemond, témoin oculaire et très-peu favorable à l'*hérésie* dont il a écrit l'histoire, déclare que « tout Paris s'estonna de la constance de cet homme, » et que « son presche en la potence et sur « le bûcher fit plus de mal que cent ministres n'eussent pu faire. » Ce prêche était cependant bien simple. Le martyr, en se dépouillant de ses vêtements, s'était écrié : « Mes amis, je ne suis point ici comme « un larron ou un meurtrier, mais c'est pour l'Évangile ! » En montant à l'échelle, il avait dit : « Mon Dieu, ne m'abandonne pas, de « peur que je ne t'abandonde ! »

Voltaire a écrit : « Le meurtre d'Antoine du Bourg a plus servi le protestantisme que tous les ouvrages éloquents produits par ses défenseurs. Brûlé sous François Ier, il eût été chancelier sous Henri IV. » Il est certain au moins que ce magistrat chrétien qui périt pour avoir parlé d'équité et d'humanité à son roi fut le martyr de la justice en même temps que celui de la vérité religieuse.

Le cardinal de Lorraine avait hâté le supplice. Il savait que, averti par le consistoire de Paris, l'électeur palatin envoyait demander Anne

du Bourg au roi, voulant lui donner à Heidelberg une chaire de professeur et de hautes distinctions. Quand les envoyés du prince arrivèrent à Paris, celui qu'ils venaient chercher pour le combler d'honneurs avait péri comme un malfaiteur.

Les conseillers arrêtés avec lui montrèrent bien moins de courage. De Foix, Fumée et du Faur se renfermèrent dans la légalité, protestant qu'ils ne pouvaient être poursuivis pour avoir opiné en parlement selon le devoir de leur charge, mais niant qu'ils fussent hérétiques. Ils furent élargis un à un. Eustache de la Porte eut l'ignoble lâcheté de déclarer qu'il changerait d'opinion si la sienne déplaisait au roi, et d'offrir de signer entre ses mains une confession de foi en blanc!

Tout, à cette époque de désordre et de cruauté, tournait au détriment des protestants. Quand une panique ridicule se répandit parmi les bourgeois de Paris et leur fit cacher les petits enfants, parce que le bruit courait qu'on en égorgeait tous les jours pour ranimer dans un bain de sang François II défaillant, l'on accusa aussitôt les christaudins d'avoir semé cette folle et horrible rumeur. Quand le président Minard fut assassiné d'un coup de pistolet, sans qu'on ait jamais su par quelle main, un Écossais, nommé Stuart, fut accusé, torturé et enfermé à Vincennes, non parce qu'il avait tué le président, ce que rien ne démontra, mais pour avoir visité les luthériens prisonniers à la Conciergerie.

Le joug des Guise était devenu intolérable; leur insolence ne connaissait plus de bornes, et Catherine elle-même leur avait fait en vain des reproches emportés. Une vaste conspiration fut ourdie contre eux, connue sous le nom de *conjuration d'Amboise*, du lieu où l'on tenta de la mettre à exécution. Il s'agissait, au nom et peut-être avec le consentement de Condé, d'ôter le pouvoir et la tutelle du roi aux Guise pour les donner aux Bourbons. Calvin et Coligny blâmèrent énergiquement cette entreprise et s'y opposèrent de toutes leurs forces; mais cette fois on ne les écouta pas. On sait que, selon Brantôme, « il n'y entra pas moins de mécontentement que d'huguenoterie. » En effet, deux princes étrangers, forts du mariage d'un roi de seize ans avec leur nièce, étaient rois à Paris et dans toute la France. Mais rien de plus mal ourdi que ce complot, trop vaste; il devait être trahi de tous côtés et le fut. Un des avis les plus détaillés que reçurent les Guise leur vint de Paris. Des Avenelles, avocat protestant, mais

poltron et cupide, louait en garni sa maison du faubourg Saint-Germain. Les allures mystérieuses de ses hôtes, les visites fréquentes du pasteur Antoine de la Roche-Chandieu, qui paraît avoir eu quelque part à ces intrigues, lui donnèrent des soupçons; on l'initia au complot, qu'il approuva d'abord. Mais bientôt, effrayé et voyant dans la délation une source assurée de fortune, il trahit le secret[1].

On sait que les Guise, avertis, emmenèrent le roi à Amboise et s'emparèrent des conjurés qui ne renonçaient pas à leur entreprise. Le cadavre du véritable chef du complot, La Renaudie, tué d'un coup de pistolet, fut pendu, puis sa tête exposée au bout d'une pique sur le pont d'Amboise, et les quatre quartiers de son corps envoyés en divers lieux. D'épouvantables exécutions eurent lieu. « Il en fut pendu, « noyé et décapité, dit Mézeray, près de douze cents. Les rues d'Am- « boise, ajoute-t-il, ruisselaient de sang, la rivière était couverte de « corps morts, et les places publiques toutes couvertes de gibets. » Chaque jour, après-dîner, le jeune roi, Marie Stuart, sa femme, et ses trois frères encore enfants, dont deux lui succédèrent, la reine-mère, Guise et le cardinal, son frère, accompagnés de toute la cour, sans en excepter les dames et demoiselles, assistaient du balcon et des fenêtres du château à cette atroce boucherie. Une seule personne s'attendrit et se retira en fondant en larmes; ce fut la duchesse de Guise, fille d'une pieuse protestante, Renée de Ferrare.

D'incroyables dialogues avaient lieu entre les Guise railleurs, triomphants, et leurs victimes. C'est alors que le sieur de Villemongys trempa dans le sang ses deux mains et les élevant vers le ciel, avant de mourir, s'écria : « O grand Dieu, voilà le sang innocent des tiens, et tu le vengeras! »

Ce qui ajoute peut-être encore à l'horreur de ces représailles, c'est que, dans le premier moment d'effroi, à la nouvelle de la conspiration, et sur le conseil de Coligny, Catherine et les princes lorrains avaient fait rendre par le roi un édit d'abolition ou, comme on l'appellerait aujourd'hui, d'amnistie, daté d'Amboise et du 8 mars. Excepté « les prédicants et tous conspirateurs, » il fait grâce à ceux qui sont accusés d'hérésie, « ne voulans, dit le roi, que le premier an de notre règne soit, au temps à venir, remarqué par la postérité comme

[1] M. Mignet a le premier publié un récit exact et complet du *tumulte d'Amboise* (*Journal des savants*, juillet et août 1857).

sanglant et plein de supplices de la mort de nos pauures sujets, posé ores qu'ils les eussent bien mérités.»

Cet édit, trop humain pour être sincère, cachait encore un piége. Il fut porté à Paris, avec ordre au procureur général Bourdin de le faire enregistrer immédiatement, imprimer et publier sans changements; mais de faire des réserves expresses sur l'original, «laquelle rétention serait tenue si secrète qu'elle ne pût être aucunement découverte» (Regnier de la Planche). Il y eut donc deux textes de l'édit, l'un pour le public, l'autre pour les magistrats chargés de l'exécuter. C'est ainsi que la politique dépravée des Guise falsifiait tout en France, jusqu'à la loi, et dans l'acte même qui la promulguait. Des lettres particulières aux présidents et conseillers dont on était sûr les initièrent à cette perfidie.

Le 21 août, à l'assemblée des notables réunie à Fontainebleau, Coligny présenta au roi une requête des réformés; L'Hôpital, depuis peu chancelier, parla avec modération, et deux prélats, Jean de Montluc, évêque de Valence, Charles de Marillac, archevêque de Vienne, se déclarèrent ouvertement pour des réformes à opérer dans l'Église. Mais la délibération n'aboutit qu'à décider que les poursuites contre les protestants seraient ralenties, les États généraux convoqués pour le mois de décembre et les évêques pour le mois suivant.

L'Église de Paris profita hardiment de cette demi-liberté. Deux assemblées eurent lieu à quelques jours d'intervalle, dans l'enceinte même du Palais-de-Justice, la première, de cent trente personnes environ, «en la chambre mesme de la Chancellerie;» la seconde «en la tour quarrée.» Cette dernière fut épiée, et tous se croyaient perdus, lorsque «un personnage qui avait été reçu en l'Église ce même jour» réussit à les faire évader. «Les sergents n'y trouvèrent que le «nid, estant entre autres le premier président Magistri (Le Maistre) «merveilleusement estonné et confessant qu'il falloit que ceux de la «Religion tinssent bien peu de compte de leur vie, quand ils osaient «bien s'assembler ès lieux mesmes où la mort de leurs compagnons «auoit esté si souvent signée par leurs iuges.»

Peu après, comme la réunion des États généraux se préparait et que les États provinciaux de l'Ile-de-France, dont Paris était la capitale, étaient assemblés pour envoyer des députés aux États généraux et leur remettre des *cahiers* contenant leurs vœux, se présenta en

pleine Maison-de-Ville un envoyé du consistoire de Paris, accompagné de plusieurs autres députés. C'était un jeune homme de vingt-six ans, Louis Cappel de Moriambert, d'une ancienne famille de la bourgeoisie parisienne qui s'illustra par son attachement à la Réforme, par le savoir et la piété des pasteurs et professeurs qu'elle donna à nos Églises. « Il avait, est-il dit, le don de l'esprit et de la langue. » Il faut ajouter qu'il avait le don du courage, car il se présenta intrépidement devant les autorités de la ville et de la province, prononça un discours où il défendit ses coreligionnaires des calomnies dont on les chargeait, présenta la Confession de foi des Églises comme étant leur meilleure défense et comme conforme aux saintes Écritures, et termina en requérant que ses remontrances et cette confession fussent insérées au cahier de Paris pour être envoyées aux États généraux. Il demanda de plus, au nom des ministres et anciens de Paris, qu'en attendant un saint et libre concile, des lieux de culte convenables leur fussent assignés. Ses demandes ne furent point accueillies[1], et on ne sut que lui répondre, « estans ceux qui présidaient en ceste mai- « son de ville tant estonnés de ceste hardiesse qu'ils n'entreprindrent « pas mesme de le menacer. » Il fallut cependant que Cappel et ceux qui l'accompagnaient s'absentassent de leurs demeures, où on les rechercha.

Son courage toutefois ne l'abandonna pas, et il fut de nouveau envoyé par le consistoire auprès des États généraux réunis à Orléans, ainsi qu'un avocat de Paris plein de zèle pour la religion, nommé La Rogeraye, dit La Troche. Cappel devint plus tard pasteur en diverses Églises et professeur de théologie à Leyde et à Sedan.

CHARLES IX.

De nouveaux projets contre les hérétiques avaient été résolus à la cour. Déjà Condé était prisonnier, et l'on disait que sa tête devait tomber au moment de l'ouverture des États. L'assassinat de son frère Antoine, roi de Navarre, plusieurs fois tenté, échoua. Les trois frères de Châtillon, dont Condé était neveu par sa femme, avaient été mandés; mais les plans des Guise échouèrent par la mort de Fran-

[1] Deux provinces se montrèrent plus favorables que l'Ile-de-France. Le Berry et la Saintonge transmirent aux États généraux les vœux des protestants.

çois, comme ceux de Henri II avaient été déjoués par la sienne, au moment où ils allaient s'accomplir. L'hésitation et la faiblesse apparaissent dès lors chez les principaux ennemis de notre foi, le parlement de Paris et le peuple de la capitale toujours exceptés. Si même Antoine eût eu l'énergie de réclamer la tutelle d'un roi de dix ans, qui lui revenait de droit comme au premier prince du sang, les choses eussent changé de face. Il consentit à la régence de Catherine de Médicis; et Condé, son frère, eut le tort de rester douze jours de plus en prison, pour être libéré solennellement, au lieu qu'il eût pu et dû saisir l'occasion de la stupeur générale pour reprendre au plus tôt son rang et ses droits. Les États convoqués ne servirent qu'à confirmer ce désastreux assujettissement de la France à une étrangère perfide et cruelle.

Malgré un nouvel arrêt du parlement (mars 1561), défendant toute assemblée protestante, l'Église de Paris ne cessait de s'accroître; l'évêque de Valence prêchait, dans le Louvre même, des sermons huguenots, et il n'était pas le seul. Navarre et Condé, Coligny et d'Andelot, son frère, y allaient, suivis d'une nombreuse et puissante noblesse. On vendit, pendant ce carême, à Paris, la viande presque publiquement. D'un autre côté, le jour de Pâques fleuries (dimanche des Rameaux), Jean de Han, moine de l'ordre des Bons-Hommes, prêcha avec une extrême violence sur ce texte: *Ite in castellum quod contra vos est,* allez au château ou bâtiment qui est vis-à-vis de vous, ou, comme il le traduisait: Marchez contre Châtillon, qui est contre vous. L'histoire du temps offre une foule d'exemples de prédications de ce genre dirigées contre tel ou tel personnage, à qui l'on appliquait le texte en jouant sur un mot.

Michel Gaillard, sieur de Longjumeau, paraît avoir réuni souvent à cette époque l'Église de Paris dans sa maison du Pré-aux-Clercs. Le peuple assiégea cette maison le 27 avril 1561; mais ce n'était pas la première alerte de ce genre; Longjumeau avait des armes, et des gentilshommes protestants l'aidèrent à se défendre. Ils ne purent empêcher que la maison ne fût pillée, les portes enfoncées, les vitres brisées et un homme tué. Ils combattirent énergiquement, firent des sorties à cheval et tuèrent quatre ou cinq assaillants; on dit même qu'une pauvre femme qui passait fut également atteinte d'un coup mortel.

Le lendemain, Longjumeau faisait réparer sa maison, et les ou-

vriers travaillaient protégés par douze gentilshommes en armes; lorsqu'il fut appelé à comparaître devant le parlement. Quoiqu'on ne pût rien prouver contre lui, il eut ordre d'évacuer sa maison, *diffamée* par les assemblées qui s'y étaient faites, et sur laquelle le roi fit mettre ses armes et panonceaux. La légitime défense de sa demeure était traitée de sédition par le parlement et la cour. Le recteur, appelé devant le parlement, eut ordre d'assembler les officiers de l'Université et de faire interdire le Pré-aux-Clercs aux étudiants. On prit des précautions pour empêcher « qu'il n'y eût incursion des Escoliers à la descente de l'Université, » c'est-à-dire que les étudiants, en sortant des colléges bâtis sur la montagne Sainte-Geneviève ne descendissent en masse au Pré-aux-Clercs. C'était leur usage dans les perpétuels désordres dont ce Pré était le théâtre depuis longtemps. On donna tant d'importance à cette échauffourée que la cour envoya à Paris, pour y mettre ordre, le roi de Navarre en qualité de lieutenant-général; il est vrai que, quand il arriva, il n'y trouva aucun désordre[1]. Tout rassemblement et tout port d'armes sur le Pré-aux-Clercs resta interdit. Michel Gaillard se retira en son château de Longjumeau, mais n'y trouva pas plus de sécurité qu'à la ville. Le peuple de Paris pilla le château, maltraita la dame de Longjumeau et tua l'instituteur de ses enfants.

La cour craignant des troubles au commencement d'une minorité, il fut envoyé aux juges royaux des lettres patentes du roi, défendant à tous: 1° de s'insulter réciproquement, sous les noms de huguenots et de papistes; 2° de violer le domicile de qui que ce fût; et 3° en particulier, de s'ingérer de pénétrer dans les maisons pour y surprendre des assemblées, ce qui ne devait être permis qu'à la justice. Le 4e article ordonnait de relâcher les prisonniers pour cause de religion, et permettait à ceux qui étaient en fuite de rentrer dans la libre jouissance de leurs biens, à condition de vivre catholiquement, s'ils n'aimaient mieux vendre leurs biens et se retirer.

Ces sages mesures ne furent guère pratiquées en France, mais à Paris elles ne le furent nullement. Le parlement refusa de les enregistrer, et adressa au roi des remontrances. L'édit de juillet, enre-

[1] J'ai suivi sur cette affaire, qui a été diversement rapportée, le texte même des Arrêts, etc (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 341-350).

gistré bientôt après au parlement de Paris, défendait de nouveau les assemblées protestantes, mais sans statuer des peines plus graves que la prison et le bannissement.

Les États s'étant séparés sans avoir rien décidé, sauf le gouvernement donné à la reine, eut lieu le Colloque de Poissy, seule occasion où les deux cultes se soient trouvés officiellement en présence. Deux des pasteurs, qui y furent députés par les Églises, avaient précédemment exercé le ministère à Paris, François de Morel, sieur de Collonges, et Augustin Marlorat; deux autres, Le Maçon dit La Rivière, sieur de Launay, et Jean Malot, y représentaient cette Église, dont ils étaient alors pasteurs. Les ministres, parmi lesquels Bèze et Pierre Martyr Vermigli étaient les plus illustres, furent logés tous ensemble à Saint-Germain, près du château, pour plus de sûreté, d'abord dans la maison du cardinal protestant, Odet de Châtillon, puis dans une autre maison qui appartenait à une princesse bien connue par sa foi courageuse, Renée, duchesse de Ferrare. Le 24 août, Théodore de Bèze prêcha dans une des salles de ce château[1].

Le 5 septembre, eut lieu, dans le réfectoire d'un couvent de religieuses, le Colloque, où douze ministres et vingt-deux députés laïques parurent debout à la barre en face du roi, tandis qu'à droite et à gauche siégeaient six cardinaux, trente-six évêques ou archevêques et une foule d'ecclésiastiques de tout rang. Cette seule disposition matérielle indiquait assez quelle équité pouvaient attendre les protestants de cette réunion d'apparat. Le Colloque n'aboutit à rien de sérieux. Mais Bèze fut retenu par la reine de Navarre à Paris, et y remplit les fonctions pastorales, sous l'influence alors prépondérante du chancelier de L'Hôpital.

La reine-mère inclinait réellement alors à favoriser la Réforme; elle permit secrètement aux protestants parisiens de s'assembler dans des maisons particulières, pourvu que ce fût au nombre de vingt-cinq personnes au plus; le zèle des fidèles fut tel qu'il y eût absolue impossibilité, non-seulement de se renfermer dans de si étroites limites, mais même d'en approcher. On se décida à tenir le culte hors de la ville, et à rentrer par diverses portes et en groupes peu nombreux.

[1] De nos jours, sous Louis-Philippe, avant que les protestants de Saint-Germain eussent un lieu de culte en ville, la chapelle du château, alors abandonnée, leur a servi pendant plusieurs années.

Un jour qu'on s'était réuni dans un jardin appelé la *Cerisaye*[1], hors la porte du Temple, on trouva au retour les portes fermées et gardées par les bourgeois armés. Il y eut une collision, mais sans gravité, quelques gentilhommes protestants ayant réussi à faire ouvrir. Il n'y fut tué *personne de nom;* mais il y eut des blessés. Un mercier de la cour, nommé Daboval et protestant, fut laissé pour mort et jeté dans un égoût de la porte Montmartre; mais le soir, ses coreligionnaires venant pour l'ensevelir, le trouvèrent respirant encore; il guérit, et fut élu surveillant ou ancien de l'Église de Paris.

Le 28 août 1561, mourut à Paris une princesse protestante qui avait, malgré sa religion bien connue, un grand crédit sur l'esprit de Catherine de Médicis, et qui avait rendu à son pays un immense service, si, comme on l'assure, Michel de L'Hôpital dût à son influence d'être chancelier de France. Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier, était courageuse et prudente, et souvent elle avait été utile à ses coreligionaires. Se sentant mourir, elle appela le pasteur de Paris, Jean Malot, et lui demanda la sainte Cène. Il refusa, «ce sacrement ne devant s'administrer que dans les saintes assemblées.» Nous croyons qu'il eut raison.

Le 30 septembre 1561, Théodore de Bèze bénit à Argenteuil (*en la mode de Genève*, écrit l'abbé Brulart[2]) le mariage de Jean de Rohan, sieur de Frontenay, cousin du roi de Navarre, avec Diane de Barbançon Cany, en présence du prince de Condé et de la reine de Navarre (ce qui fut, selon le même abbé, *un grand scandale contre la*

[1]Ce jardin n'était pas sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la rue de la Cerisaye, près de l'Arsenal. Il était près de l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs, aujourd'hui l'hôpital Saint-Antoine, dans la rue du faubourg de ce nom.

[2]Il est question, dans le Journal de l'abbé Brulart, d'un lieu nommé *Copeaux* ou *Coypeaux*, où fut baptisé, en novembre 1561, l'enfant de Me Berthe, avocat au parlement, et où fut mariée Catherine Boucher, veuve d'Olivier Bouchant, seigneur de Vallecourt, et sœur d'Arnoul Boucher, seigneur d'Orcay et de Piscopt, maître des requêtes et premier président du conseil. Elle épousait en secondes noces Jean Hotman, greffier de la chambre des Monnaies. L'abbé Brulart déclare que «semblables sacrements assés souvent se ministroient de cette façon, au veu et sceu de la Cour de Parlement, sans que toutefois on en fist aucune punition ni instance.» — L'éditeur des *Mémoires de Condé* suppose que Copeaux ou Coypeaux était l'endroit où fut bâtie plus tard la rue Copeau (aujourd'hui rue Lacépède). Il serait plus exact de dire que cette rue y conduisait. Copeau était un des clos ou terroirs du bourg de Saint-Médard. S'agirait-il déjà, sous ce nom, de la maison du Patriarche? C'est peu probable.

religion chrétienne). L'abbé n'était pas seul de son avis: le clergé intervint pour rallumer la persécution.

Le 15 octobre, le chapitre de Paris envoya une députation au prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de Paris, pour lui représenter entre autres « que le principal moyen d'apaiser les troubles, c'estoit, « suivant les Édits et Ordonnances Royaux, d'empescher les Presches « et Conventicules. » Le prince répondit qu'il n'avait nulle charge de cela, et les charitables députés s'en retournèrent fort mécontents. On se demande pourquoi les assemblées des protestants étaient appelées Conventicules, puisque ceux mêmes qui les nomment ainsi, se plaignent de ce que le 1er et le 2 novembre il y eut « plusieurs grandes assemblées à Paris, jusqu'au nombre de 2000 ou 3000 personnes, en plusieurs et divers lieux. » Au reste, ce qu'on appelait l'hérésie était alors si général, jusque parmi le clergé, que ce même chapitre de Notre-Dame eût peur d'en être infecté et obligea « tous Chanoines, Officiers, Bénéficiers et habitués de ladite Église à faire déclaration et profession de leur foi en leur dit chapitre, » et cela pour le présent et pour l'avenir. Les gens du roi, c'est à dire le procureur général au parlement et ses subordonnés, adressèrent à la cour des remontrances pareilles à celles du chapitre.

Les deux lieux de culte les plus fréquentés alors étaient dans la banlieue, quoique l'un et l'autre soient compris depuis longtemps dans l'enceinte de la ville. C'étaient Popincourt (ou, comme on disait souvent, Paincourt), hors la porte Saint-Antoine, où le seigneur du lieu, Bernard de Popincourt, donnait asile à l'Église; et la Maison des Patriarches[1], hors la porte Saint-Marceau. Cette maison, contiguë au presbytère de Saint-Médard et qui avait entrée sur la grand'rue de Saint-Marcel, était louée à un marchand lucquois et protestant, Ange de Caule, qui l'avait « baillée pour les presches. » Le Maçon et L'Estang prêchaient à Popincourt; au Patriarche, Malot et Viret. « Il serait incroyable, écrit Pasquier, de dire quelle affluence de peuple se trouve à ces nouvelles dévotions. » Bèze, qui en fut té-

[1] Ce nom, qui n'a rien de commun avec l'Ancien Testament, vient de Bertrand de Chanac, patriarche (ou évêque) de Jérusalem, et de Simon de Cramault, patriarche d'Alexandrie, à qui cette maison avait appartenu successivement. Tantôt on prenait le mot de patriarche au singulier (c'est l'usage le plus ancien), tantôt au pluriel, comme on le fait maintenant.

moin oculaire, dit aussi qu'il « s'y trouvait une infinité de gens de toutes qualités. » L'abbé Brulart prétend que le vendredi 20 décembre le bruit avait couru que la reine serait à une fenêtre de la rue Saint-Antoine pour voir passer les huguenots se rendant au prêche, si bien qu'ils dépensèrent beaucoup à habiller toutes sortes de gens pour faire nombre et bonne figure. Cela est peu croyable, puisque l'abbé lui-même se plaint si vivement du très-grand nombre de personnes qui assistaient au culte. Tout ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote, c'est que plusieurs huguenots qui occupaient des charges publiques, parmi lesquels il cite l'illustre jurisconsulte Charles Du Moulin, allèrent ce jour-là à l'assemblée revêtus des insignes de leur profession. Mais la reine ne vint pas.

Un fait très-digne de remarque et très-honorable pour l'Église de Paris, c'est qu'elle mit immédiatement à profit la liberté très-incertaine encore dont elle commençait à jouir, pour organiser dans son sein la distribution des aumônes. Sous la présidence des pasteurs *Jean Malot* et *Jean Le Maçon*, le consistoire créa un *bureau* pour l'administration de la charité, et rédigea un règlement qui porte le titre suivant : *Police et Ordre gardez en la distribution des deniers aumosnez aux pauures de l'Eglise réformée en la ville de Paris : Accordez au Consistoire*[1] *estably en la dite Ville, par les Ministres, Diacres et Deputez de l'Eglise : Publiez et prononcez en pleines Assemblées des fidelles, le dixiesme jour de Decembre MDLXI au lieu de Popincourt, et l'onziesme consecutif au lieu nommé le Patriarche, faulxbourg Saint-Marcel, A Paris MDLXII*[2].

D'après ce règlement, huit notables bourgeois et habitants de la ville seront chargés de la distribution des aumônes, assistés de quatre surveillants pris du corps du consistoire et changés de mois en mois (*tant pour leur soulagement que pour éviter calomnie*) ; et avec eux les diacres de l'Église en tel nombre que l'opportunité le requerra. Douze

[1] *Accordez au Consistoire*, c'est-à-dire : Police et Ordre établis d'un commun accord, en séance du consistoire.

[2] Ce règlement a été publié deux fois : dans le recueil connu sous le titre de *Mémoires de Condé*, t. I, p. 535 (voir aussi t. I, p. 66) et dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. I, p. 254.

Nous avons cru cependant ne pouvoir nous dispenser de le réimprimer, comme le monument historique le plus ancien et le plus vénérable que le conseil presbytéral et le diaconat de Paris puissent conserver en tête de leurs archives (voy. les *Pièces justificatives*).

boîtes (troncs) seront tenues à l'issue *de chacune prédication* par six diacres de la Ville et six de l'Université (c'est-à-dire six de la rive droite et autant de la rive gauche). L'ouverture des troncs aura lieu en présence des bourgeois, surveillants et diacres. Les huit bourgeois seront rééligibles par moitié tous les ans. Les pauvres feront leurs demandes au surveillant de leur quartier. En cas d'urgence, chacun des bourgeois, surveillants et diacres donnera jusqu'à cinq sols ou, avec l'avis de deux ou trois de ses collègues, jusqu'à un écu.

« Apres la publication des Articles susdits, furent nommez haut et clair par noms et surnoms les huict Bourgeois du bureau pour estre cette année, à sçavoir : Maistre François de l'Allouette, Maistre Nicolas Sevin, Maistre Lambert Boulenger, advocats en la Cour de parlement de ceste ville, Maistre Geofroy Cheval, chirurgien, Denis de Moncy, Thresorier, Jacques Dannez, Jean l'Oyseleur, Pierre Goujon, marchans. Furent aussi nommez les Diacres et Surveillants dudit Bureau. »

Les noms de ces derniers ne furent pas publiés. On regarda cette pièce imprimée et distribuée par le consistoire « comme tendant à grande sédition, » et l'on trouva qu'il y avait excès d'audace à nommer les huit membres de l'Église qui acceptaient ces fonctions dangereuses. Aussi le consistoire fit-il imprimer une seconde édition du règlement, où les noms ne se trouvent pas. Mais on y ajouta un « Aduertissement à ceux qui veulent communier à la Sainte Cène de Nostre Seigneur pour le commencement de ce mois de Janvier. »

Deux choses doivent être remarquées à propos de ce règlement : la hardiesse de ces pasteurs et anciens qui osent se servir de la presse et publier des noms propres, et qui, loin de rien négliger, mettent en œuvre tous les moyens dont ils peuvent disposer, dès qu'il y a, non sécurité, mais possibilité de le faire; et ensuite la situation d'une Église calomniée qui veut prouver de toutes manières ce qu'elle est. La plupart des 16 articles de ce règlement ont pour but de mettre à couvert la responsabilité du consistoire et de rendre incontestable la parfaite loyauté de sa gestion. Accusés d'actes épouvantables d'immoralité, tous apportaient une grande rigueur dans le service de l'Église. La communion surtout avait été l'objet des plus odieuses calomnies. Aussi l'entourait-on de toutes sortes de précautions. Il fut déclaré du haut de la chaire que, pour prendre part à la sainte Cène annoncée

pour les premiers jours de janvier, chacun devrait s'adresser au surveillant de son quartier, et à cette occasion les noms des surveillants, quartier par quartier, furent lus publiquement. Nous regrettons de ne pas les connaître.

Depuis près d'un demi-siècle que les premières semences de la Réforme avaient été jetées dans le sol, c'est la première fois que nous voyons le culte public de notre Église célébré ouvertement, avec un grand concours de fidèles et devant cet autre public curieux et avide, qui de tout temps, et dans notre siècle plus qu'en tout autre, fréquente souvent le culte protestant et sans cesse fournit des recrues à la Réforme. Cependant, au seizième siècle, la cause protestante était aussi ardemment haïe par les uns que servie par les autres; souvent, au retour, les fidèles étaient attaqués. Catherine ordonna même à Gabaston, chevalier du guet, et à d'autres, de se trouver là avec main forte pour empêcher tout tumulte. Une assemblée eut lieu le 1er novembre, chez la comtesse de Senigan (dit Pasquier), sous la garde des prévôts des maréchaux et de leurs archers[1].

Catherine de Médicis protégeant ouvertement le prêche des huguenots, cela était trop beau pour durer et cela ne dura pas. Le clergé y mit ordre; mais comment empêcher un culte gardé par le guet et des hommes d'armes? On en trouva le moyen.

Le lendemain de Noël, pendant que Jean Malot prêchait au Patriarche à trois heures de l'après-midi, on troubla le culte en sonnant à toute volée les cloches de l'église Saint-Médard, qui était tellement près que la voix du prédicateur était tout à fait couverte par le bruit. C'était après les vêpres et purement comme provocation. « Le son, dit La Popelinière, retentissoit si grand qu'il estoit impossible d'entendre l'exhortation.» Il est parfaitement démontré, non-seulement par le récit de Bèze, qui était présent (voy. *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 2), mais par les récits mêmes des adversaires, que ce fut une insulte et que les protestants se conduisirent avec modération. Malot interrompit sa prédication et fit chanter le Psaume XVI en attendant que le bruit cessât. Il ne cessa point. On envoya alors deux protestants

[1] Françoise d'Amboise, femme de Charles de Croï, comte de Seninghen, fut la mère du marquis de Renel, tué à la Saint-Barthélemy, et du prince Porcien, qui mourut à vingt-six ans, empoisonné, dit-on. Comme sa mère, il était fidèlement attaché à la Réforme.

sans armes prier le curé de Saint-Médard de faire taire ses cloches. Ils ne purent rien obtenir; ils furent battus, et l'un des deux, nommé Pacquot, tomba, blessé mortellement; l'autre s'enfuit. On sonnait toujours et de plus en plus fort. Les protestants perdirent patience et entrèrent en foule dans l'église pour imposer silence aux sonneurs. Le prévôt Rougeaureille, chargé par le gouverneur de Paris de faire respecter l'assemblée, entra dans l'église, suivi des huguenots. Les prêtres se barricadèrent dans le clocher, d'où ils firent pleuvoir une grêle de pierres. Le tocsin des églises voisines Saint-Marcel et Sainte-Geneviève répondit bientôt à celui de Saint-Médard. Les portes de l'église furent enfoncées, et quand les protestants y trouvèrent Pacquot battu et blessé à mort, ils se vengèrent sur les autels, les reliques et les images, brisant et profanant tout ce qui en restait; car les prêtres avaient, dit-on, utilisé une partie des images pour en faire des projectiles. Quelques-uns voulaient mettre le feu au clocher, quand Gabaston arriva avec le guet. S'étant assuré que les prêtres avaient été les provocateurs et de plus avaient résisté à l'autorité, il saisit environ trente-six personnes, prêtres et autres, et les enferma au Petit-Châtelet. C'est un indice frappant des torts trop évidents du clergé en cette affaire, que le peuple, si ardent pour les prêtres et contre les protestants, ait laissé emmener les vrais coupables à travers les rues sans la moindre tentative pour les délivrer.

Mais le lendemain, le clergé eut sa revanche; une foule tumultueuse envahit le temple du Patriarche après le service divin, brûla les bancs et la chaire, démolit un mur de jardin, et dévasta tout, au point d'y rendre le culte impossible; ils auraient brûlé l'édifice lui-même si quelques gentilhommes huguenots, Clermont d'Amboise, frère du prince Porcien, Soucelles, Stuart et autres, n'eussent dispersé facilement cette cohue et envoyé au procureur du roi les plus violents.

La maison du Patriarche ne fut jamais rendue au culte; la famille Canaye, qui en était propriétaire, s'empressa d'en faire l'abandon au parlement pour être employée en œuvres pies « tant luy desplaisoit ce qui y estoit aduenu. » Cet abandon, plus ou moins spontané, était encore un exemple très-propre à décourager les propriétaires de prêter leurs maisons au culte réformé.

Le parlement commença par affecter l'impartialité, et nomma,

pour juger cette double affaire, deux commissaires, l'un protestant et l'autre catholique. Mais bientôt, jetant le masque, il fit libérer les prisonniers catholiques, pendre trois protestants, dont deux, nommés Cager, père et fils, devant l'église Saint-Médard; le parlement poussa même l'iniquité jusqu'au point de condamner à mort le chevalier du guet Gabaston, quoique catholique, et uniquement pour avoir fait loyalement son devoir. Exemple effrayant de perversité, mais moyen excellent d'empêcher pour longtemps les protestants de rencontrer à l'avenir aucune justice chez les agents de l'autorité. On n'a trouvé qu'une chose à dire pour atténuer l'infamie du parlement, c'est de l'accuser de lâcheté, et de dire qu'on craignait que le peuple ne fît violence au parlement lui-même, s'il faisait grâce à Gabaston.

Un procureur au parlement, qui récusa quelques juges au nom des prisonniers, comme c'était son droit et le devoir de sa charge, fut emprisonné et suspendu pour un an.

Un commissaire du Châtelet, nommé l'Affilé, qui déclara avoir trouvé chez les marguilliers de Saint-Médard plusieurs ornements de prix, qu'on accusait les protestants d'avoir détruits ou dérobés, fut arrêté par quelques soldats au Bourg-la-Reine, et massacré dans les rues.

On chercha partout le pasteur Jean Malot, d'autant plus haï à Paris que c'était un ancien vicaire de Saint-André-des-Arts, converti au protestantisme. Son collègue et lui eurent défense de prêcher; mais il fut impossible de les saisir.

L'exécution de Gabaston tarda; mais ce qui ne tarda pas, ce fut le pillage du lieu de culte des protestants à Popincourt; on avait trop bien réussi contre la maison des Patriarches pour ne pas saccager également l'autre temple. Ce fut le premier chef militaire de France qui entreprit cette honteuse expédition. Deux jours après celui des Patriarches, le temple de Popincourt fut dévasté par le connétable Anne de Montmorency en personne, à la tête d'un corps de troupes; il brûla la chaire et les bancs, et ce fanatique y gagna, à la risée populaire, le sobriquet bien mérité du capitaine *Brûle-Bancs*.

Catherine, cependant, s'effrayait des circonstances au milieu desquelles commençait un règne de minorité, elle sentit l'absolue nécessité d'apaiser les orages qui s'annonçaient, et rendit un édit de tolérance et de pacification, qui est resté fameux sous le nom d'*Édit*

de janvier (1562, 17 janvier, Saint-Germain-en-Laye). Le roi suspendait provisoirement l'interdiction des assemblées, pourvu qu'elles fussent tenues de jour et hors des villes. Les consistoires et les synodes ne pouvaient s'assembler qu'avec la permission et en présence d'un représentant de l'autorité. Les ministres devaient prêter serment d'obéir à l'édit, et « de ne prêcher doctrine qui contrevienne à la pure « Parole de Dieu, selon qu'elle est contenue au symbole du Concile « Nicène et ès livres canoniques du vieil et nouveau Testament. »

Le parlement de Paris fit de grandes difficultés pour enregistrer cet édit; il n'y consentit que le 6 mars, et non sans protester. D'un autre côté, les députés des Églises réunis pour le Colloque de Poissy, et encore présents à Paris, durent écrire aux protestants de France, pour qu'ils se soumissent à l'édit. Catherine, pour sonder le terrain et gagner du temps, retenait ces députés et faisait discuter devant elle, à Saint-Germain, protestants et catholiques, en particulier sur le culte des images.

L'édit de janvier désespéra les Guise et le parti catholique. Ils cherchèrent le moyen d'y porter empêchement. Le duc était exaspéré de voir de tous côtés les protestants se réunir librement au dehors des villes pour leur culte. Le jour de Noël 1561, trois mille personnes s'étaient assemblées dans une grange, aux portes de la petite ville de Vassy, très-voisine de la principauté de Joinville, qui appartenait au duc. Celui-ci passant à Vassy, à son retour de Joinville, le 1er mars, avec une troupe nombreuse de gens armés, y massacra ces protestants réunis sans armes et célébrant le culte. Un fait curieux révèle toute l'audace du duc. Après ce carnage, Guise fit venir le juge du lieu et le censura d'avoir permis cette assemblée; comme le magistrat s'excusait sur l'édit très-positif et péremptoire du roi, le Lorrain, lui montrant son épée, s'écria : *Le tranchant de celle-ci coupera bientôt cet édit si étroitement lié.*

Ce désastre plongea les Églises dans le deuil, et frappa de terreur celle de Paris; car Guise, suivi d'une forte escorte, se dirigeait vers la capitale, où, comme on l'a vu, les dispositions du clergé, de la magistrature et du peuple ne rendaient que trop probable l'imitation de ces actes sanguinaires. On s'assembla et l'on convint de demander justice. Le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, manda les pasteurs, et les exhorta, à cause de l'entrée prochaine de

Guise et de ses partisans, à suspendre leurs prédications pour quelque temps. Ils s'y refusèrent avec raison; non-seulement c'était tout accorder à la violence criminelle de leurs ennemis, mais c'était renoncer au droit que leur reconnaissait l'édit de janvier.

Bèze et un gentilhomme, nommé Francour, furent députés par le consistoire à la reine (qui résidait à Monceau), pour protester contre la boucherie de Vassy, violation éclatante de l'édit. Catherine reçut la députation avec de bonnes paroles; mais Antoine de Navarre, qui était présent, et dont le caractère lâche et intéressé le rendait sans cesse dupe ou instrument de ses propres ennemis, apostropha rudement Bèze, prétendant que les protestants de Vassy avaient eu tort. On lui avait fait croire à une fausse relation envoyée en cour par Guise. Il inclinait d'ailleurs de plus en plus au parti catholique. Les Guise le leurraient de l'espoir d'épouser Marie Stuart, et de recevoir la Sardaigne en échange de la Navarre espagnole, irrévocablement perdue. Calvin lui avait écrit en vain avec autant de mesure que de force, et Bèze lui avait adressé en personne les plus vives exhortations; tout échoua contre son ambition et sa vanité. Cette fois Bèze lui adressa ces mémorables paroles : « *Sire, c'est à la vérité, à l'Église de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner. Mais aussi, vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux*[1]. » Tandis qu'Antoine changeait de parti et de religion, Condé, son frère, qui avait pris pour devise : *Pro Christo et patriâ dulce periculum*, resta fidèle à sa foi.

Le jour même où Guise fit son entrée à Paris, Condé, suivi des

[1] Cette courageuse et chrétienne réponse fut admirée comme elle devait l'être. Bèze lui-même en fit l'épigraphe de son *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, mais sous la forme, plus facile à graver dans toutes les mémoires, d'un distique :

Plus à me frapper on s'amuse,
Tant plus de marteaux on y use.

Ces paroles sont l'*âme* d'une devise qui a pour *corps* une vignette célèbre, où trois hommes, armés de pied en cap selon l'usage du temps, frappent à bras raccourcis une enclume où leurs marteaux se brisent.

Léger, auteur de l'*Histoire des Vaudois*, a imité en tête de son livre la vignette de Théodore de Bèze; mais il a remplacé les trois gens d'armes par un évêque, un gentilhomme et un moine, et il a traduit la devise en latin : « *Tritantur mallei, remanet incus.* »

seigneurs de Genlis et de Jarnac, huguenots comme lui, et de 300 à 400 arquebusiers à cheval, escorta Théodore de Bèze, allant prêcher au temple connu sous le nom de *Temple de Jérusalem*, construit sur les fossés du faubourg Saint-Jacques.

Ce bâtiment a fait partie plus tard d'une rue qui a longtemps porté le nom de rue de l'Égoût, et qui était contiguë au mur méridional du Val-de-Grâce. Cette rue n'existe plus. Le temple de Hiérusalem, comme on l'appelait, avait remplacé celui du Patriarche, fermé le lendemain des troubles de Saint-Médard.

En faisant ainsi cortége à Bèze, Condé voulait à la fois défendre le pasteur contre les fanatiques, et faire acte public de protestantisme. Ce fut ce même jour que les pasteurs prêtèrent au Châtelet le serment exigé par l'édit, reçus avec honneur et reconnus comme ministres de l'Évangile dans ce même édifice, où quelques jours plus tôt ils auraient à ce même titre attendu le martyre. Mais, pendant ce temps, le duc de Guise entrait dans la ville aux acclamations frénétiques de la population, et Condé dut se retirer devant l'enthousiaste accueil que faisait la capitale au meurtrier de ses coreligionnaires. Dès lors le protestantisme à Paris était vaincu, et nous ne le verrons de longtemps jouir de la moindre liberté. Les réformés de Paris supplièrent en vain Condé de demeurer avec eux, et de les défendre. Il n'avait pas les forces nécessaires. D'ailleurs, on le secondait mal. Il demanda sous bonne caution 10,000 écus aux principaux protestants; on n'en trouva que 1600 à grand' peine, en cinq ou six jours. Après quelques hésitations, il s'établit avec les siens à Orléans, qui devint le quartier général des huguenots. De là, ils envoyèrent en vain demander au roi qu'il fût fait justice du massacre de Vassy. Dans Paris, quelques hommes plus hardis que scrupuleux offrirent aux principaux de l'Église d'attaquer ouvertement le meurtrier, pendant qu'il figurerait à la procession de Sainte-Geneviève, offrant de le tuer et de venir ensuite eux-mêmes se représenter en justice. La réponse fut négative, comme elle devait l'être, et l'on résolut de souffrir ce qu'il plairait à Dieu, se mettant seulement sur la défensive. Le massacre des protestants de Vassy n'en fut pas moins la cause et le signal de la première guerre civile.

Le cardinal de Bourbon avait été nommé lieutenant-général du roi dans la ville de Paris; apprenant que la sainte Cène était annon-

cée pour le jour de Pâques, il envoya chercher les pasteurs Malot et Le Maçon, et leur défendit de la célébrer sous peine de la vie pour eux et pour l'assemblée, *d'être chargés et taillés en pièces.* La communion n'eut point lieu[1].

Le 4 avril suivant, le temple de Jérusalem et celui de Popincourt, qui avait été restauré, furent de nouveau saccagés par le même capitaine *Brûle-Bancs,* qui s'était déjà déshonoré par cette lâche violence. Le connétable, à la tête de 200 hommes armés, alla publiquement, et au mépris de la loi, brûler la chaire, les bancs et tout ce qu'il trouva dans ces deux temples. De plus, à Popincourt, sans doute pour n'avoir pas à y revenir une troisième fois, il incendia l'édifice lui-même.

Huit jours après, le roi étant revenu à Paris avec sa mère et Antoine de Bourbon, qui faisait publiquement le catholique, on légalisa les actes du connétable, en défendant par un édit le culte protestant dans la ville, les faubourgs et la banlieue de Paris. Le jour même de l'entrée du roi et de sa mère, un marchand protestant fut pillé ouvertement, et ce succès encouragea le peuple catholique à maltraiter les huguenots. Si les outragés venaient tout sanglants demander justice au connétable, ils n'avaient d'autre réponse que celle-ci : *Qu'ils n'étaient que coquins* (Bèze).

Les pasteurs durent quitter la ville; on les escorta jusqu'à Orléans. Le peuple le sut, et en triompha; il promena dans la ville, au bout d'une fourche, les pantouffles de Jean Malot, qui était le plus détesté, parce qu'il avait été vicaire à Saint-André-des-Arts. Noble fête, et dignement célébrée!

Rien de plus précaire à cette époque que la situation des réformés dans la ville, livrés sans défense à des maîtres tels que le cardinal de Bourbon, le connétable et les Guise. On saccageait en plein jour leurs maisons, sous prétexte de s'assurer s'il s'y tenait des conventicules. Des brigands, qui n'y regardaient pas d'assez près, pillèrent plus d'une fois les maisons de bons catholiques, qu'ils prenaient ou feignaient de prendre pour huguenots. C'est ce qui arriva le 26 avril, rue Saint-Denis, et depuis en d'autres lieux. On pendit les coupables aux lucarnes de la maison pillée.

[1] Ce n'est point un historien protestant, c'est l'abbé Brulart, chanoine de Notre-Dame et conseiller au parlement, qui rapporte les cruelles paroles du cardinal.

Pour purger de toute hérésie le parlement, l'ordre des avocats et celui des procureurs, on leur fit faire profession de leur foi en pleine audience, et tous furent convoqués à l'expiation solennelle de Saint-Médard. On célébra une fête aussi éclatante que possible; le parlement en robes rouges, dix évêques, quatre cardinaux marchaient en tête de la procession, qui porta « le Corps de Dieu » de Sainte-Geneviève à Saint-Médard en grande pompe. Une prédication fut faite par un moine dominicain dans l'édifice même des Patriarches, où les protestants avaient tenu leurs assemblées.

Le 4 août suivant, on pendit encore quatre protestants dans le temple même du Patriarche, pour avoir participé à l'échauffourée de Saint-Médard; deux des quatre eurent le poing coupé devant l'église, un troisième la langue percée. Leurs corps furent brûlés.

Au moyen d'un faux frère, ancien cordonnier du roi de Navarre à Paris, nommé Baza, et qui feignait d'être de la religion, l'on encourageait ceux qui voulaient aller à Orléans joindre Condé, et dès qu'on était certain qu'ils y allaient, on les tuait.

Enfin, on fit proclamer deux fois de suite dans Paris, avec quelques différences dans les moyens d'exécution, que tous ceux « qui seraient notoirement diffamés et déclarés de la nouvelle religion, » seraient dénoncés par les capitaines de chaque dizaine au lieutenant civil, qui leur ordonnerait de sortir de la ville dans vingt-quatre heures, sous peine de la hart[1]. Un *monitoire* fut lu dans toutes les chaires, excommuniant quiconque ne dénoncerait pas ceux qu'il saurait avoir donné asile aux ministres ou seulement bu et mangé avec eux, ainsi que les surveillants et les diacres, et surtout les officiers de judicature de tout rang, qui auraient assisté au culte réformé. Le triumvirat du duc de Guise, du connétable de Montmorency et du maréchal de Saint-André régnait alors absolument sur la ville et sur le parlement, qui rendit une série d'arrêts d'une extrême violence.

Tel fut l'arrêt et ordonnance du 13 juillet, par lequel la cour « a

[1] 17 juin 1562. «Ordonnance de par le roy et M. le maréchal de Brissac, lieutenant-général de Sa Majesté en cette ville, qui enjoint à tous notoirement diffamés pour estre de la nouvelle religion de sortir de la ville dans vingt-quatre heures, sous peine de la hart; que ceux qui sont seulement suspects d'estre de la nouvelle religion seront tenus d'aller en personne dans les vingt-quatre heures par-devant l'évêque de Paris ou ses vicaires faire leur profession de foy, etc.» (*Registres inédits de l'Hôtel-de-Ville*).

« permis et permet à tous manants et habitants, tant desdictes Villes, « Villages, Bourgz et Bourgades, que du plat païs, s'assembler et « équiper en armes, pour résister et soy défendre contre tous ceux « qui s'assembleront pour saccager les dictes Villes, Villaiges et « Églises, *ou autrement pour y faire Conventicules et assemblées illi-« cites.* » Quel artifice perfide que d'assimiler des conventicules de prières au sac d'une ville ou d'un village, et de permettre également au peuple de se défendre à main armée dans des cas si différents.

Une décision, encore plus caractéristique peut-être, est celle que prit la même cour le 6 janvier 1562, que « toute Audiance serait desniée » aux huguenots, quand ils voudraient plaider contre des catholiques, et, qu'au contraire, ceux qui les poursuivraient seraient ouïs.

Nombre d'exécutions eurent lieu, auxquelles il faudrait ajouter les huguenots tués ou noyés par le populaire (*Journal de l'abbé Brulart*), tantôt sans autre prétexte que la haine, tantôt sous le premier prétexte venu, tel que l'explosion d'une poudrière à l'Arsenal, le 28 janvier, accident qu'on imputa, sans ombre de preuve, aux réformés. « Pour estre jeté en la rivière, au lieu d'estre mené en prison, il ne « fallait qu'estre appelé Huguenot en pleine rue, de quelque religion « qu'on fût » (Bèze).

Le 10 novembre, quatre gentilhommes protestants, arrêtés près de Senlis, sont décapités à la Halle. Deux magistrats, Jean Greffin, lieutenant particulier au présidial de Senlis, et Bauchenu, lieutenant général de Pontoise, sont pendus à Paris pour avoir souffert prêches et baptêmes dans leurs villes; le peuple décapita leurs cadavres, les roula dans la boue et les brûla. Un membre du consistoire de Paris, La Faye, fut arrêté, comme il allait se réfugier, avec quelques enfants qu'il instruisait, à Orléans, qui était le quartier général des huguenots. On le condamne à être pendu. Il en appelle; on le conduit à Paris; mais le peuple l'arrache à ses gardes et le jette dans la Seine. On le sauve, mais pour le faire mourir sur le bûcher. Bientôt après, un ancien prêtre, devenu maître d'école, Antoine Trapier, est pendu à Paris. Nous devons dire, au sujet de ces condamnations, que Condé avait, lui aussi, condamné à mort et pendu à Orléans deux catholiques qui étaient envoyés en Espagne pour réclamer l'aide

des étrangers contre les protestants; c'étaient un conseiller au parlement de Paris, Jean Sapin , et Jean de Troys, abbé de Gastine. Sapin était neveu de Lefèvre, président au parlement, et beau-frère du premier président Le Maître, qui le vengèrent par de terribles représailles.

Deux mois après la bataille de Dreux (19 décembre), où les protestants furent vaincus, mais où le maréchal de Saint-André fut tué et le connétable pris, Guise fut assassiné (18 février 1563) par un protestant fanatique sous les murs d'Orléans. Antoine de Bourbon était mort des suites d'une blessure reçue dans les rangs catholiques au siége de Rouen. Il avoua à Catherine de Médicis qu'il mourait protestant et le fit dire à Condé. Le triumvirat se trouva dissous, l'édit de pacification d'Amboise (19 mars) mit fin à la première guerre civile, et permit sous certaines restrictions le culte réformé, sauf dans la ville, prévôté et vicomté de Paris.

Dès lors, on le conçoit, l'histoire de cette Église devient pour un temps à peu près muette. En 1563, cependant, nous rencontrons un massacre qu'il faut signaler. Vingt protestants avaient été arrêtés (très-probablement parce qu'on les avait surpris célébrant le culte). Comme on les conduisit en prison, le peuple les arracha aux mains de leurs gardes et les massacra dans la rue.

Le 20 novembre, rentrèrent à Paris les trois frères de Châtillon; ils furent logés au Louvre, que les Guise quittèrent pour habiter leur hôtel. Condé à son tour rentra dans la capitale. Il fit célébrer le culte en sa maison[1], le dimanche 13 juin; « il y assista bien 4000 personnes » (Brulart). Le lendemain, deux conseillers lui furent députés par le parlement pour lui en faire des remontrances. Il prétendit l'avoir ignoré. Du reste, obligé de retourner en Picardie, il quitta promptement Paris.

Tel était à cette époque l'assujettissement du parlement au clergé, qu'il persécuta l'illustre jurisconsulte Charles Du Moulin, pour avoir prouvé, dans un livre écrit à la requête de plusieurs membres du conseil, que le concile de Trente ne doit pas être reçu en France, thèse que les parlements, et en particulier celui de Paris, ont tou-

[1] Lettre de Jeanne d'Albret (Grottet, *Petite Chronique*, p. 299, et *Appendice*, p. 66). Voir aussi Brantôme.

jours énergiquement soutenue. A l'âge de soixante-quatre ans, il fut incarcéré à la Conciergerie, sous prétexte qu'il avait publié un livre (*Les Nullités et Abus du Concile*) sans permission. Le prétexte était faux, car il avait un privilége général du roi pour tous ses ouvrages. Il fallut que la reine de Navarre et la duchesse de Ferrare intervinssent auprès de Charles IX, qui était alors à Lyon. Enfin, Michel de L'Hôpital fit donner au savant vieillard sa maison pour prison, et plus tard il le fit acquitter, mais on lui retira son privilége. Le vrai crime de Du Moulin, aux yeux du parlement, était de faire partie de l'Église réformée de Paris depuis vingt-deux ans. Quatre fois, à diverses époques, sa maison avait été pillée et saccagée par la populace, qu'ameutaient contre lui moines et prêtres; à plus d'une reprise, il avait été obligé de fuir avec sa femme et ses enfants, et même de s'expatrier pour longtemps. Éminent par son érudition et jurisconsulte de premier ordre, esprit vigoureux et profond, il a mérité d'être appelé dans un autre temps par une voix compétente et d'ailleurs catholique «un vaste et puissant génie[1].»

Nous regrettons d'avoir à ajouter que ce grand esprit ne fut pas seulement en lutte avec les catholiques. Il fut l'objet d'un article spécial d'un synode tenu à Paris l'année suivante. On y avertit les Églises de se donner de garde d'un livre de Du Moulin (c'était une concordance des quatre évangiles); on l'accusait de plusieurs erreurs touchant les limbes, le franc-arbitre, le péché contre le Saint-Esprit et la sainte Cène, et en outre, on le blâmait d'administrer, lui laïque, les sacrements et de prêcher. Évidemment, ce désordre ne pouvait être toléré, mais le synode eut tort de ne pas respecter les opinions de Du Moulin, qui inclinait vers le luthéranisme plus que vers le calvinisme. De ces censures il ne résulta rien que de déplorable; Du Moulin eut le tort, bien plus grave que ceux de ses adversaires, de se venger en dénonçant les ministres du saint Évangile devant le parlement de Paris, et en publiant contre eux, outre ses griefs en

[1] On prétend qu'il finit par abjurer avant de mourir. Ces conversions *in extremis* sont toujours très-suspectes. En général, on devrait se souvenir qu'un mourant n'est plus lui-même et qu'on fait de lui ce qu'on veut. Mais le fait fût-il aussi bien prouvé qu'il l'est peu, aucun esprit sensé ne mettra en balance les quelques jours, les quelques heures peut-être, du catholique moribond avec la longue vie de souffrances, de travaux et de gloire du huguenot.

34 articles[1], un ouvrage spécial[2]. Ce sont là de tristes débats, des taches dans notre belle et touchante histoire. Mais il n'y a d'histoire digne de foi que celle qui ne ressemble pas à un panégyrique, et qui raconte le mal comme le bien.

Le synode national que nous venons de citer est le cinquième; depuis celui de 1559, il en avait été tenu un deuxième à Poitiers, le 10 mars 1560; le troisième à Orléans, le 25 avril 1562; le quatrième à Lyon, le 10 août 1563. Nous retrouvons au cinquième (deuxième de Paris), qui s'assembla le 25 décembre 1565, des noms que nous avons déjà signalés. Nicolas des Gallards, alors pasteur à Orléans, en fut le président. Les deux secrétaires furent l'intrépide Louis Cappel, devenu pasteur à Meaux, et un membre du consistoire de Paris, Pierre Le Clerc.

Au sixième synode national, tenu à Verteuil du 1er au 7 septembre 1567, un pasteur de Paris, qui paraît avoir été très-considéré et influent, mais qui aujourd'hui est très-peu connu, De Lestre, remplit les doubles fonctions de président et de secrétaire.

On n'épargnait aux protestants aucune iniquité, et les lois imaginées à cette époque contre les *suspects* rappellent des temps plus rapprochés de nous. Ainsi parut en novembre 1567 une Défense du roy: « de payer aucunes rentes constituées et vendues par la Ville aux suspects de la Religion prétendue réformée » (*Registres de l'Hôtel-de-Ville*).

C'est vers ce temps que commença la seconde guerre civile. Paris fut serré de près par l'armée protestante, qui campa à Saint-Denis, et prit le pont de Charenton. Les protestants de Paris souffraient les premiers de toutes ces prises d'armes. Le roi ordonna (le 31 janvier 1568) « aux Prévost des Marchands, Echevins, Bourgeois et habitants d'admonester particulièrement ceux de la Religion de se retirer, dans deux fois 24 heures, jusqu'à ce que ceux qui ont pris les armes contre Sa Majesté les aient mises bas.» A la bataille de Saint-Denis (le 10 mars), la victoire resta incertaine, quoique le roi eût 18,000 hommes, Condé et Coligny 2700 seulement; le connétable y fut tué. On sait que la

[1] *Copie des articles présentés par Ch. Du Molin contre les ministres de la R. P. R. de son temps pour en faire informer.*

[2] *La défense de Ch. du Molin contre les calomnies des Calvinistes et Ministres de leur secte*, 1565, in-8°, par Simon Challudre (anagramme de son nom).

paix conclue à Longjumeau (20 mars 1568), par le cardinal de Châtillon pour les protestants[1], par Biron et Malasise pour la cour, fut de courte durée par la mauvaise foi de Catherine, qui ne tint aucun compte de ses engagements. Le peuple suivit ce coupable exemple et commit impunément mille cruautés. Des massacres de huguenots eurent lieu à Paris et dans un grand nombre de villes. Le parlement de Paris, en décembre 1568, fut obligé d'ordonner aux huguenots, «*pour éviter les meurtres qui pourraient survenir*,» de rester dans leurs maisons, et de n'en laisser sortir leurs serviteurs que pour se procurer les choses nécessaires à la vie.

Les mémoires du temps portent, non sans exagération probablement, à dix mille le nombre des huguenots assassinés dans les six mois qui suivirent le traité de paix. Ne pouvant réprimer cet épouvantable désordre et ne voulant pas le sanctionner par son silence, le chancelier de L'Hôpital se démit. Délivrée de ce conseiller trop consciencieux, Catherine viola ouvertement la paix en envoyant arrêter Condé et Coligny. Ils s'enfuirent à La Rochelle, où bientôt les rejoignirent d'Andelot, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et son fils Henri, âgé alors de quinze ans. Sept mille hommes environ se groupèrent autour d'eux, et la troisième guerre civile commença (25 août 1568). La cour, d'ailleurs, rendait contre les protestants édits sur édits, contraires aux conventions de Longjumeau.

L'année 1569 fut marquée par les deux journées de Jarnac et de Montcontour, où les protestants furent défaits par les catholiques, beaucoup plus nombreux. Après la première de ces batailles, Condé, blessé au bras et la jambe cassée, se rendit, mais fut assassiné par Montesquiou. A Paris, entre plusieurs condamnations de huguenots, parmi lesquelles il faut compter l'exécution en effigie de l'amiral, pendu sur la place de Grève, le 13 septembre, deux exécutions trop réelles méritent particulièrement d'être signalées; ce fut d'abord celle du maître d'écriture de Charles IX, le fameux calligraphe Pierre Hamon, étranglé le 7 mars sur la place de Grève, après avoir vu brûler devant lui son procès, «lequel, comme il sceut très-bien dire

[1] Odet de Châtillon, cardinal, évêque-comte de Beauvais, et à ce titre pair de France, était protestant depuis longtemps et marié depuis le 1er décembre 1764 à Isabelle de Hauteville, dame de Loré. Odet étant l'aîné, son frère Gaspard voulut que l'amirale de Coligny cédât partout le pas à Mme la cardinale.

et déclarer, monstrait assez son innocence.» C'était un des usages monstrueux, mais fort commodes, de ce qu'on appelait alors la justice.

Une seconde exécution, très-digne de remarque, compta trois victimes : Philippe de Gastines, Richard, son fils, et Nicolas Croquet, son beau-frère, tandis que Jacques de Gastines était condamné aux galères à perpétuité, et François au bannissement. Voici quel était le crime de cette famille si cruellement châtiée. Philippe de Gastines, riche marchand du quartier Saint-Denis, issu d'une des plus notables familles de Paris, était un vieillard très-considéré pour la probité irréprochable dont il avait fait preuve dans son commerce; mais il ouvrait sa demeure aux assemblées de ses coreligionnaires, et la sainte Cène y avait été célébrée. C'était une maison dite des *Cinq Croix blanches*, au coin de la rue de l'Aiguillerie, en face de la rue des Lombards. De Thou avoue que le parlement l'aurait volontiers tenu pour quitte avec une simple amende; mais le peuple menaçait et demandait la mort de ces huguenots. Les trois principaux accusés furent pendus sur la place de Grève, leurs biens confisqués au profit du roi et de divers couvents, sauf six cents livres de rentes pour « les femmes et enfants des dits Gastines » et une messe annuelle du saint Sacrement, fondée à perpétuité en l'église voisine de Sainte-Opportune. La maison fut rasée, et on érigea sur cet emplacement maudit un monument qui fut appelé la *Croix de Gastines*. C'était « une haute pyramide de pierre, ayant un crucifix au sommet, dorée et diaprée, avec un récit en lettres d'or, sur le milieu, de ce que dessus, et des vers latins, le tout si confusément et obliquement déduit que plusieurs estimoyent que le composeur de ces vers et inscriptions (on dit que c'estoit Estienne Jodelle, poete françois, homme sans religion, et qui n'eut onc autre Dieu que le ventre) s'estoit moqué des Catholiques et des Huguenots.»

Cependant Coligny, accompagné des jeunes princes Henri de Navarre et Henri de Condé, avait repoussé l'armée du maréchal de Cossé près d'Arnay-le-Duc, et s'avançait vers Paris. Catherine, effrayée, fit la paix. Un traité et un édit de pacification, datés de Saint-Germain-en-Laye au mois d'août 1570, rendit aux protestants maints avantages; mais le culte resta interdit dans la ville, prévôté et vicomté de Paris et à dix lieues alentour. L'art. 32 portait expressément : « Pour estaindre et assou-

pir, autant que faire se pourra, la mémoire de tous troubles et divisions passées, toutes marques, vestiges et monuments desdites exécutions.... seront ôtés et effacés.» La famille de Gastines demanda, en conséquence de cet édit et par l'entremise de Coligny, que la pyramide infâmante fût démolie. Le corps de Ville et la Sorbonne en réclamèrent auprès du roi le maintien, et Coligny consentit à un moyen terme; il fut décidé que la Croix de Gastines serait, non abattue, mais transportée à quelque distance, à l'entrée du cimetière des Innocents. Cette insignifiante réparation ne fut accordée de fait aux protestants qu'à la fin de l'année suivante; et encore la translation ne put-elle avoir lieu qu'en grand secret et au milieu de la nuit[1]. Mais le peuple furieux se souleva le 15 et le 16 décembre, pilla quelques maisons protestantes sur le pont Notre-Dame[2] et ailleurs, et ne rentra dans l'ordre qu'après une lutte armée, où deux ou trois des insurgés furent tués. Montmorency avait eu ordre de marcher sur la ville si l'émeute ne se calmait.

Ces troubles se renouvelèrent, excités par des sermons fanatiques, et le roi s'en plaignit au parlement, qui lui promit «d'informer contre les prédicateurs qui ont prêché séditieusement sur ce sujet.» Il aurait dû, à meilleur titre encore, informer contre lui-même; car ces expiations fâcheuses et infamantes d'un lieu où la sainte Cène avait été célébrée répandaient dans le peuple l'idée très-accréditée que la communion protestante était une orgie immonde et impie.

L'université craignait de n'être pas encore suffisamment purifiée du levain de la réforme; sur les représentations des recteurs et des

[1] On voyait encore en 1856, entre les nos 75 et 77 de la rue Saint-Denis, un espace vide qui était celui où s'élevait autrefois la maison et plus tard la Croix de Gastines. Voir, dans le *Lien* du 10 mai 1856 un extrait du *Siècle*.

[2] Il paraît que le pont Notre-Dame avait été en grande partie habité par des protestants; car dès le mois de novembre la Ville avait demandé au roi et obtenu de lui «la cassation des baux des maisons sises sur le pont Notre-Dame, faicts aux absents qui se sont retirés vers les ennemis» (*Registres de l'Hôtel-de-Ville*). C'est une preuve de plus de la faveur qu'avait trouvée la Réforme parmi les marchands riches, car ces maisons étaient des boutiques importantes pour le temps. Une de celles qu'on pilla appartenait à *la dame du marteau d'or*, appelée aussi *dame de Leaue;* une autre était le *logis de la Perle*. Peut-être cette dernière appartenait à *Thibault Cresse*, qui fut victime des mêmes brigandages, ainsi que Lussault, qui demeurait rue Saint-Germain-l'Auxerrois. La populace brûla aussi les ruines toutes récentes d'une maison qui avait appartenu aux Gastines (*Registres de l'Hôtel-de-Ville*).

docteurs, une déclaration du roi défendit aux huguenots de tenir écoles et colléges, et aux libraires d'imprimer et mettre en vente aucun livre qui n'eût été censuré par la faculté de théologie. D'après le préambule, on fait « de nostre dicte Université, qui est le sommaire de tous estats, une pépinière de la dicte prétendue religion. »

LA SAINT-BARTHÉLEMY[1].

La Saint-Barthélemy, soit en elle-même, soit par ses conséquences, est un événement si capital de l'histoire de l'Église réformée de Paris, qui y périt presque tout entière, et en même temps un fait si essentiel de l'histoire générale, qu'il nous est impossible de ne pas nous y arrêter tout particulièrement. Il serait aussi inutile que peu intéressant d'y toucher en passant.

La première question qu'on ne manque pas de poser au sujet de cette affreuse catastrophe est toujours celle-ci : la Saint-Barthélemy

[1]J'ai consulté, pour cette partie de mon travail, outre la plupart des écrits contemporains ou autres devenus classiques en cette matière, les travaux les plus récents qui ont paru sur cette époque, tels que le t. II du livre de M. de Polenz (*Geschichte des franzœsischen Calvinismus*, p. 432-563, 718 et suiv.), les *Mémoires de Claude Haton*, édités par M. Bourquelot, les derniers écrits de MM. Mignet et Michelet, divers articles de la *France protestante* de MM. Haag, et du *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, ainsi que les manuscrits suivants, dont les huit premiers m'ont été communiqués par M. Mignet.

1° et 2° Deux cahiers d'extraits des *Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, 1561-1574.

3° Les dépêches de Salviati, nonce du pape à Paris, transcrites et traduites par les soins de M. de Chateaubriand.

4° Lettres de Charles IX à son ambassadeur à Rome, Ferrailz, et autres pièces.

5° Lettres de Catherine de Médicis, Philippe II, etc.

6° Pièces diverses provenant de Philippe II ou à lui adressées.

7° Lettres à Don Diégo de Çuniga, marquis de Ayamonte, ambassadeur d'Espagne à Paris, par Philippe II, Çayas et le duc d'Albe.

8° Dépêches de Çuniga à son gouvernement.

9° Quelques dépêches inédites du comte de Saint-Pol, ambassadeur du duc de Savoie auprès de Charles IX, communiquées par M. Gaberel.

10° Diverses pièces que j'ai fait copier à la Bibliothèque impériale (Mss. Fontanieu, Dupuy, etc.).

11° Lettres et documents de la Bibliothèque de Genève, copiés à ma demande sur les indications de MM. Gaberel, Haag et Ch. Read.

La *Correspondance de Charles IX avec Mandelot*, gouverneur de Lyon, publiée par M. P. Paris, et les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, éditées par M. Groen van Prinsterer, m'ont également fourni d'utiles renseignements.

fut-elle préméditée? Il serait facile de rédiger deux listes assez longues et peut-être curieuses des témoins ou des écrivains qui opinent pour ou contre. Ceux qui répondent : oui, ont pour eux le principal agent du crime, Charles IX lui-même (déclaration du roi au Parlement), Catherine de Médicis dans plusieurs de ses lettres, Brantôme, Lestoile, et quelques ardents approbateurs du massacre, les Italiens Capilupi et Davila, le prêtre Claude Haton, grand admirateur de la dissimulation qu'il attribue au roi[1], l'évêque Sorbin, Papyre Masson, la majorité des écrivains protestants, jusqu'à Sir James Mackintosh, Sismondi et MM. Haag, ainsi que le dernier historien de Marie Stuart, M. Dargaud. Ceux qui nient la préméditation peuvent citer en faveur de leur opinion le véritable auteur de ce grand forfait, Henri III, alors duc d'Anjou (discours à Miron), sa sœur la reine Marguerite, son complice le maréchal de Tavannes, De Thou, MM. Mignet, Michelet, M. de Chateaubriand, les plus récents historiens allemands, Ranke, Soldan, Polenz, sans compter un grand nombre de déclarations de Charles IX, soit après, soit avant ses prétendus aveux, et le témoignage beaucoup plus décisif encore du roi d'Espagne Philippe II, de la cour de Rome et de leurs ambassadeurs[2].

Depuis que l'on commence à bien connaître les lettres originales des souverains et des diplomates du temps, le récit de Henri III à son médecin Miron se trouve pleinement confirmé[3]; et dans le cas même où les doutes qu'un seul savant (M. Ranke, *Hist.-polit. Zeitschrift,*

[1] P. 633. « Ce fut une grâce de Dieu comment le roy, en la jeunesse où il estoit, sceut si bien dissimuler de toutes ses affaires avec ledit admiral, sans se soullier ni maculer en sa foy et conscience» (comp. p. 530, 632, 692).

[2] On peut voir aussi dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. V, p. 275, un travail de M. le pasteur Ad. Schæffer, reproduit à la suite de son écrit sur l'*Avenir de la tolérance.*

[3] Quand il alla prendre possession de la couronne de Pologne, Henri traversa l'Allemagne, où il se vit l'objet de la réprobation, non-seulement des fugitifs de la Saint-Barthélemy, mais des peuples et des princes. A Heidelberg, l'électeur palatin Frédéric III lui fit entendre des paroles sévères. Ailleurs, le portrait de Coligny se trouva sous ses yeux, comme par hasard. En voyant l'horreur qu'inspirait son crime, ce misérable prince eut des remords. Dans une nuit d'insomnie, il appela Miron, son médecin, lui avoua son trouble et lui raconta tout. Miron mit par écrit ce récit, qui fut publié en 1623, dans la *Suite des Mémoires de Villeroy* (p. 68-89), et en 1631 dans l'*Histoire de France* de Pierre Matthieu. Il en existe une copie manuscrite à la Bibliothèque impériale (Mss. Fontanieu).

t. II, p. 594) a émis, sans les motiver, sur l'authenticité de cette relation, seraient fondés (ce que nous sommes loin de penser), les mêmes faits seraient suffisamment établis d'ailleurs par diverses pièces diplomatiques. On le voit, nous sommes de ceux qui ne croient pas que la Saint-Barthélemy ait été préméditée et préparée de longue main par la cour.

Mais la question ne peut guère se poser ainsi, et l'on aurait tort d'en conclure que le carnage du 25 août ait été, comme s'efforce en vain de le faire croire M. Capefigue, une explosion spontanée et irrésistible de la colère populaire, une simple émeute. Bien loin de là. L'idée de l'extermination en masse des huguenots n'était nullement nouvelle ni pour le peuple et le clergé de Paris, ni pour la reine-mère et ses favoris italiens, ni enfin pour les représentants officiels, soit de l'Espagne, soit du pape, en France.

Le meurtre des hérétiques était considéré comme un acte de justice politique et religieuse, comme une dette des consciences envers Dieu et le roi. Aussi le clergé, à tous ses degrés, ne cessait d'insister sur l'accomplissement de ce pieux devoir. Nous commencerons par le prouver d'après les lettres mêmes d'un pape, et d'un pape canonisé, dont M. de Falloux a de nos jours écrit le panégyrique, saint Pie V.

La paix de Saint-Germain l'avait désolé; il menaça, le 23 avril 1570, Charles IX des châtiments de Dieu pour ce crime: « S'il manquait aux hérétiques la volonté de vous dresser des embûches (ce qu'assurément nous ne sommes guère disposé à croire), Dieu lui-même, par un jugement équitable de sa divine Providence, leur en inspirerait l'idée, afin que, par ce moyen, il vous punît pour avoir négligé la religion en vue de votre intérêt particulier » (*Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps, en France,* trad. du latin par de Potter; Paris 1826, p. 92).

Le même pape déclare au roi (dans sa lettre 12e) qu'il ne pourra apaiser Dieu qu'en vengeant très-rigoureusement sur les plus scélérats de tous les hommes, par la peine qui leur est due, les injures de Dieu : « *Non enim aliter Deum placare poteris quam si Dei injurias sceleratissimorum hominum debita pœna severissimè ulciscaris.* »

Il demande ailleurs que les huguenots soient poursuivis jusqu'à extermination, *ad internecionem usque;* et pour qu'on ne croie point qu'i

s'agisse seulement des chefs, il ne veut pas qu'on se donne de relâche avant de les avoir tous détruits, *deletis omnibus.*

Le clergé de Paris n'était ni moins explicite ni moins ardent. De Thou affirme (*Hist.*, l. XLIV) qu'on prêchait ouvertement le meurtre des huguenots. Quelques prêtres allèrent jusqu'à dire dans leurs sermons que si le roi s'opposait trop au massacre des calvinistes, « il le fallait détrôner et enfermer en un couvent » (Labitte, *Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, p. 7).

Dès 1554, le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, François Lepicart, dont la biographie, par le Père Hilarion de la Coste, a paru en 1685 sous ce titre : *Le parfait ecclésiastique*, donna à Henri II, dans un de ses sermons, un effroyable conseil qui dépasse la perfidie et l'horreur de la Saint-Barthélemy elle-même : « Le Roy devrait pour un temps contrefaire le Luthérien parmi eux, afin que, prenant de là occasion de s'assembler hautement partout, on pût faire main basse sur eux tous et en purger une bonne fois le royaume. »

Simon Vigor, docteur et recteur de l'Université de Paris, curé de Saint-Germain-le-Vieux, puis de Saint-Paul et enfin archevêque de Narbonne, prononça en chaire les paroles suivantes : « Nostre noblesse ne veut frapper.... N'est-ce pas grande cruauté, disent-ils, de tirer le cousteau contre son oncle, contre son frère? — Viens çà ! Davantage, lequel t'est plus propre (proche?), le frère catholicque et chrestien, ou bien ton frère charnel huguenot? La conjonction ou affinité spirituelle est bien plus grande que la charnelle, et partant, je dis que puisque tu ne veux pas frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion. Aussi, quelque matin, Dieu en fera justice et permettra que ceste bastarde noblesse sera accablée par la commune. Je ne dis pas qu'on le fasse, mais que Dieu le permettra » (*Sermons catholiques sur les dimanches et fêtes*, 1587, in-8°, t. II, p. 25).

Dans les premiers mois de 1572, Arnaud Sorbin, plus tard évêque de Nevers, tonnait en chaire, à Paris, contre le roi qui n'exterminait pas les hérétiques, et provoquait son frère, le duc d'Anjou, à entreprendre *l'œuvre* lui-même, *non sans lui donner quelque espérance de la primogéniture, comme Jacob l'avait eue sur son frère Ésaü* (Labitte, *op. cit.*, p. 8).

Enfin, une célèbre maxime italienne, souvent citée à cette époque et que divers historiens mettent dans la bouche de Catherine et de

Charles IX : *Pietà lor ser crudele, crudeltà lor ser pietosa*[1], est tirée d'un sermon de Cornelio Musso, évêque de Bitonto. On a prétendu, probablement à tort, que, le 23 août, ce mot fit cesser l'irrésolution du roi.

Nous verrons plus tard comment le clergé célébra le massacre de la Saint-Barthélemy après qu'il fut accompli ; pour le moment, il nous suffit d'avoir prouvé par des exemples incontestables qu'il l'appelait de tous ses vœux, en public et du haut de la chaire, à Paris et à Rome. Ces sanglants appels étaient avidement accueillis par la population de la capitale. Paris passait alors à bon droit pour la ville de France la plus bigotte, et nous avons vu maintes preuves de la haine aveugle et cruelle du peuple pour les protestants. Il n'était jamais nécessaire d'éveiller en lui cette haine ; il suffisait, pour qu'il sévît contre eux, de ne pas le retenir d'une main assez ferme[2].

Agé de vingt-deux ans lors de la Saint-Barthélemy, Henri, duc de Guise, qui dès sa première jeunesse était devenu, par le crime de Poltrot, le chef de sa puissante maison, n'aspirait qu'à détruire l'amiral et les huguenots, soit par fanatisme, soit pour venger son père, qu'il prétendait avoir été tué sur l'ordre de Coligny, soit par ambition, parce que la Réforme et son chef étaient d'insurmontables obstacles à l'ambition effrénée de sa race.

Déjà quelques mois après la mort de son père, et neuf ans avant la Saint-Barthélemy, on le soupçonnait de vouloir faire périr les huguenots. On lit dans un *Avis* qui doit avoir été publié vers la fin de juillet 1563 : « Qu'ils (les Guise) avoient donné ordre, quant la Royne fut si malade (d'une chute de cheval), de faire reprendre les armes et tuer tout ce qu'il se feust trouvé de suspect en ceste ville, mesmes

[1] Qu'envers eux (les hérétiques) la compassion est cruauté, et la cruauté compassion.

[2] Voici comment Claude Haton, témoin oculaire, rend compte de cette animosité du peuple de Paris : « Aultant de prédicans qu'on pouvoit cognoistre par laditte ville, aultant d'hommes mortz et estoient lesdictz huguenotz en si grand haine au peuple parisien que, si le roy et la justice le eussent laissé faire, n'en fust demeuré ung seul en laditte ville qui n'eust été saccagé. Aultant qu'on en trouvoit qui s'assembloient nuict ou jour pour faire l'exercice de leur prétendue religion et qu'on pouvoit les livrer à la justice, estoient aultant d'hommes au gibbet, quelque riches et grands seigneurs qu'ilz fussent, fussent-ilz gentilshommes, justiciers, présidents, conseillers, marchans, artisans ou autres ; acte qui conserva bien la ville de Paris en son entier de républicque et de religion » (1569).

ung nombre de gentilhommes que l'on dit avoir esté avec M. le Prince à Orléans (lors de la guerre civile), qui sont en ceste dicte ville» (Cimber et Danjou, V, 225, tiré des Mss. Béthune, vol. 8675, fol. 67).

A mesure que les événements se développaient, ces sortes de prévisions devinrent plus nombreuses. On dit que, quatre ans à l'avance, le cardinal de Sainte-Croix prédit à Pie V le massacre des huguenots. Lestoile en vit une prophétie un an avant l'événement (*Mém.*, éd. Champollion, p. 22), et Théodore de Bèze écrit après la fatale nouvelle : « Mais que de fois j'ai prédit ces choses! Que de fois j'en ai averti ! » (*Thomæ Tilio. — Ill. et clar. vir. Epist. vel a Belgis vel ad Belgos*, p. 614).

Il était évident pour tout le monde que les huguenots seraient exterminés, si jamais le pouvoir appartenait, ne fût-ce qu'un jour, au parti de l'Espagne, du clergé, des Guise et de ces Italiens que Catherine avait attirés à la cour et pourvus des titres les plus élevés ou des fonctions les plus importantes, Gonzague, duc de Nevers, Gondi, comte de Retz, Strozzi, maréchal de France, Birague, chancelier de France et plus tard cardinal, tous partisans du meurtre comme moyen politique, par absence complète de principes et par l'habitude de l'assassinat, invétérée alors dans les perpétuelles discordes des petits États de l'Italie.

Mais ce parti n'était plus dominant. Dès le moment où la cour, effrayée de l'approche de Coligny, signa la paix de Saint-Germain, conclue par l'entremise du maréchal de Montmorency, chef des *politiques*[1], ce fut le tiers-parti qui l'emporta et qui gouverna la France jusque vers les derniers temps avant la Saint-Barthélemy, où l'ascendant de Coligny sur le roi dépassa de beaucoup l'influence de Montmorency, son cousin. Du reste, ces deux tendances n'étaient point hostiles l'une à l'autre.

Les *politiques*, ou tiers-parti, voulaient sincèrement la réconciliation des catholiques et des huguenots, soit par amour de la paix, soit pour affranchir la France de la honteuse domination de l'influence espagnole; ils accueillirent chaleureusement l'idée émise par deux protestants, le cardinal de Châtillon et le vidame de Chartres (*Féne-*

[1] Walsingham, *Lettre à Leicester*, 29 août 1570. *Mémoires de la reine Marguerite*, éd. Lalanne, p. 25.

lon, t. III, p. 413 et 466), de cimenter la paix par le mariage de Marguerite de Valois, sœur du roi, avec Henri de Bourbon, prince de Béarn. Le maréchal et ses frères en parlèrent les premiers à Catherine et, sur son ordre, à Marguerite elle-même, qui s'y montra peu disposée; un huguenot, un prince élevé loin du Louvre, au pied des Pyrénées, lui paraissait peu digne d'elle. Mais les plus graves obstacles vinrent de l'Espagne et de Rome. Pour Philippe II et pour Pie V, comme pour le peuple de Paris, un mariage mixte dans la famille royale était une intolérable abomination, une souillure pour la maison de France, un triomphe déplorable de la Réforme, qui prenait rang solennellement dans la famille royale, la cour et le pays.

Pie V déclara qu'il aimerait mieux avoir la tête tranchée que d'accorder la dispense doublement nécessaire à Marguerite pour épouser un hérétique, son cousin; dispense que la cour de France sollicita pendant an (depuis le 5 octobre 1571). En vain Charles écrivait au pape, au cardinal de Lorraine, et affirmait que Henri II, son père, avait promis ce mariage au roi de Navarre Antoine de Bourbon. Les refus passionnés et inébranlables de Rome suffisent à démontrer que le mariage de Marguerite n'était nullement, comme on l'a tant répété, un piége pour perdre les huguenots. S'il en eût été ainsi, un seul mot dit en secret au Pontife par l'ambassadeur de France eût levé la difficulté. C'est ce que démontre aussi, et avec autant d'évidence, l'opposition constante des Guise à ce mariage, eux qu'il était si facile d'avertir.

Philippe II, agissant dans le même intérêt, celui du catholicisme, insistait encore vivement, dans une lettre du 19 mai 1572 (*Archives de Simancas*), pour l'union de Marguerite avec le roi de Portugal; c'était un projet qu'il avait combattu d'abord, probablement parce qu'il avait déjà l'ambition d'ajouter le Portugal à ses autres États; mais, plutôt que de voir un protestant beau-frère du roi de France, qui était le sien, il se décida à agir de toutes ses forces en faveur du mariage portugais. Lui aussi, pour peu qu'il eût vu dans ce mariage un moyen d'exterminer les huguenots, il l'eût approuvé autant qu'il le combattait; mais cette confidence ne lui fut jamais faite, parce qu'il n'y en avait pas à lui faire.

Aussi, ses lettres à ses ambassadeurs, depuis la paix de Saint-Germain, sont toujours empreintes d'une défiance amère. Le mariage

célébré, son mécontentement est au comble[1]. Évidemment il n'y a pas de complot, ou tout au moins s'il y en a un, Philippe n'en est pas.

Cependant cette idée s'était présentée souvent dans les entretiens de Catherine avec les ambassadeurs italiens et espagnols. Divers historiens (De Thou, Adriani, *Storia Fior.*, XVIII, 1320, etc.) ont cru que l'entrevue ménagée à Bayonne, en 1565, entre Charles IX et sa sœur, première femme de Philippe II, avait eu pour but véritable ou au moins pour résultat le massacre des protestants à Paris, convenu dès lors entre les cours de France et d'Espagne. C'est une erreur. Cependant il y fut question de détruire les huguenots, et le duc d'Albe, qui y avait assisté, écrivit, après la Saint-Barthélemy, à Çuniga, l'envoyé de Philippe, en le chargeant de féliciter la reine-mère et de lui dire[2] « qu'il s'était souvent rappelé d'avoir, à Bayonne, conseillé cela même à Sa Majesté, qu'il n'avait pas oublié non plus ce qu'elle lui avait offert et qu'elle avait très-bien tenu parole. » Il avait résumé lui-même ses impressions à ce sujet en écrivant « qu'il lui semblait être parvenu à écarter quelques-uns des scrupules de Catherine relativement au châtiment des hérétiques et des rebelles » (*Copias de cartas que el Duque escrivio a su Magestad,* etc.).

De même, le 27 août, le nonce Salviati écrivit en cour de Rome, sur la demande de Catherine, pour déclarer[3] « que personne n'y devait douter d'elle et du roi, maintenant qu'ils avaient fait mourir l'amiral et tant d'autres hommes considérables, conformément, dit-il, aux raisonnements que nous avions faits d'autres fois elle et moi à Blois, etc., chose vraie et dont je puis rendre témoignage à Notre

[1] « *En gran manera me ha pesado de que el casamiento di Madama Margarita se aya venido a efectuar de tan mala manera, y en forma tan contraria a lo que tiene ordenado la sancta madre Iglesia, y aunque no puedo creer que el Papa aya concedido la dispensacion.* »

Cette lettre du 5 septembre à Çuniga est postérieure à la Saint-Barthélemy, mais Philippe n'en avait pas encore reçu la nouvelle. Elle ne lui arriva que le 12.

[2] « *Que muchas vezes me ha accordado de aver dicho a su Mag. esto mismo en Bayona, y de lo que me offrecio, y veo que ha muy bien desempenado su palabra* » (Du camp devant Mons, 9 septembre 1572, *Arch. de Simancas*).

[3] « *Parendogli* (*alla Regina*) *che nessuno ne debbe dubitare, adesso che hanno fatto morire l'ammiraglio con tanti altri uomini di valore, conforme a ragionamenti altre volte havuti con esso meco, essendo a Bles, e trattando del partido di Navarra e dell' altre cose che correvano in quei tempi; il che essendo vero, ne posso rendere testimonianza, e a N. S., e a tutto il mondo.* »

Seigneur (le pape) et à tout le monde. » Ce certificat de préméditation du meurtre, accordé à la reine par le nonce auprès d'un pontife devant lequel ce meurtre était un mérite, est peut-être suspect de flatterie. Cependant rien n'empêche de croire qu'à Blois, lorsque déjà le crédit de l'amiral prévalait, Catherine n'ait *raisonné* avec l'évêque Salviati sur les moyens qu'il y aurait de se défaire de Coligny et des huguenots.

Capilupi raconte aussi que plus de quatre ans avant la Saint-Barthélemy, Catherine dit un jour à Jean Correr, ambassadeur de Venise, que son ambition était de ressembler à Blanche de Castille, dont le fils eut la gloire de détruire les hérétiques de son temps.

Ces *raisonnements* avec le nonce, de même que ces *offres* au duc d'Albe en échange de sanguinaires conseils, prouvent parfaitement qu'une Saint-Barthélemy était depuis longtemps, dans l'esprit de la reine, un expédient qui pourrait devenir utile ou même nécessaire. Mais ils ne prouvent nullement qu'elle y fut résolue.

On se fait souvent une idée inexacte de cette femme justement détestée. Fille des Médicis, elle était avant tout politique, *plus que prudente,* comme le dit très-bien M. Michelet, sans foi ni loi, sans scrupule, sans pitié, souverainement indifférente à tout, excepté à la grandeur de ses fils, et entre tous à celle de Henri III, qu'elle appelait, du vivant même de Charles IX : *la personne du monde qui m'est la plus chère.*

Vivre d'expédients était tout son système; perdre les Bourbon et les Chatillon par les Guise, et les Guise par les Montmorency, aurait été son ambition suprême, si elle avait su comment elle se déferait ensuite du vainqueur. Elle était fausse à tel point qu'on ne peut souvent rien conclure de ses paroles et de ses lettres les plus positives; l'habitude d'avoir, selon l'adage vulgaire, deux cordes à son arc, de se ménager partout des portes de sortie et de trahir rarement un seul parti à la fois, était devenue pour elle un besoin. Malgré ses préjugés italiens, elle se serait déclarée huguenote, si elle avait été certaine ainsi d'assurer la grandeur de ses fils; elle croyait beaucoup plus à l'astrologie qu'au catholicisme. Sans passion et sans honte, elle se servait avec une égale indifférence, pour arriver à son but, de la débauche de ses demoiselles d'honneur, qu'elle appelait son *escadron volant,* ou du stilet des assassins. Réussir, pour elle, était tout, à la lettre, et ce fut lui rendre un hommage selon son cœur que d'ap-

peler les massacres de la Saint-Barthélemy et des deux mois suivants les *succès de la France*[1].

Quant au roi, depuis la paix de Saint-Germain, qu'il aimait à appeler *mon traité et ma paix* (*Mém. de Sully*), il était sincère dans son désir de pacifier son royaume et de maintenir les huguenots en possession des droits qu'il leur avait reconnus.

Il en donna des preuves nombreuses, par exemple dans les mesures qu'il prit pour défendre les protestants cruellement attaqués par le peuple à Rouen, à Orange, en d'autres lieux encore. Le ministre Toussaint écrivait alors à la duchesse de Ferrare qu'il n'avait pu venir faire le prêche dans la maison de cette princesse, à Montargis, à cause des *fascheries* qu'on faisait aux protestants. « Mais, ajoute-t-il, il a pleu à la Majesté de nostre Roy faire tant de commandemens et si expres à ceux d'Orleans de nous laisser paisiblement en ce lieu jouir de l'exercice de nostre religion que ce peuple tant seditieux commence un peu à s'apprivoiser, de sorte que nous avons fait la cène par deux Dimanches en bien grande compagnie, et espère que desormais, les Lundis, je pourrai quelquefois aller à Montargis » (*Lettre inédite*, Bibl. imp., Mss. Fontanieu).

Coligny n'était donc pas dupe d'une vaine illusion quand il répondait, le 7 août, à une lettre pleine d'inquiétude de l'Église de La Rochelle : « Je voy, grâces à Dieu, le Roy si bien disposé à l'entretènement de la paix entre ses suiets que nous avons tous occasion de le loüer. »

Charles avait d'ailleurs des motifs personnels de vouloir la paix avec les huguenots qu'il n'avait pu vaincre. Fatigué de tant de troubles, il aspirait à se livrer sans contrainte aux violents exercices du corps où il excellait, et aux passe-temps très-variés, quelquefois littéraires et élevés, plus souvent grossiers et cruels, qu'il aimait passionnément. Faible, emporté, très-prompt à se laisser entraîner plus loin qu'on ne voulait et d'un extrême à l'autre, il avait des alternatives d'hu-

[1] Ce mot de *succès*, si entièrement étranger à tout élément d'appréciation morale, paraît avoir été la ressource habituelle des approbateurs de la Saint-Barthélemy. Quand Grégoire XIII alla en procession à Saint-Louis, ce fut pour rendre grâce à Dieu *pro successibus Franciæ*. Philippe II, dans sa lettre du 17 septembre à Catherine, la félicite d'un succès si glorieux (*tan glorioso suceso*). Enfin, le même mot se retrouve dans le titre d'une des nombreuses apologies de la Saint-Barthélemy.

meur noire et d'une triviale gaîté. Tantôt il adressait à Ronsard quelques vers charmants et meilleurs que les siens, tantôt il se délectait à tout ce qu'il pouvait imaginer de bas et de sanguinaire, à décapiter des ânes et des mulets ou à tuer, vider et dépecer des porcs, les mains dans le sang et les vêtements souillés (*Papyre Masson, Lestoile,* etc.). Évidemment capable de beaucoup de mal ou de bien, et beaucoup plus enclin au mal qu'au bien, ce jeune roi, dont on fait à tort un prodige de dissimulation, était, dans cet art perfide, très-inférieur à sa mère et à son frère Henri, duc d'Anjou; mais, comme eux, il ne tenait aucun cas de la parole donnée[1].

Il avait une mortelle jalousie contre ce frère. C'était d'abord parce qu'il l'avait vu sans cesse, et le voyait encore, préférer à lui par la reine, leur mère, longtemps régente. C'était ensuite parce que Henri passait, bien gratuitement, pour un héros, pour un Alexandre, depuis les batailles de Jarnac et de Moncontour. Charles était humilié de la gloire dont on couvrait ce frère qu'on l'avait obligé, sans aucun motif valable, à nommer lieutenant-général de son royaume et chef suprême de toutes ses armées. Ce pouvoir de Henri et celui que leur mère exerçait étaient à charge au roi, qui se sentait dominé, éclipsé, et en souffrait profondément. Il voulait, lui aussi, régner et vaincre[2].

Dès qu'à Blois, après la paix de Saint-Germain, il connut Coligny, il trouva en lui l'homme dont il avait besoin, et fut fasciné, comme tant d'autres, par l'ascendant moral que ce grand caractère exerçait naturellement sur tous ceux qui se trouvaient en contact avec lui. Ce ne fut nullement à la légère que l'amiral se fia assez au roi pour se rendre à la cour; il y avait été encouragé par les chefs du tiers-parti, Cossé et Biron, par ses cousins Montmorency et Damville, par le prudent Cavaignes, par son intime ami Louis de Nassau; enfin, Téligny, son gendre, envoyé par lui au roi, l'avait assuré des dispositions toutes favorables de Charles. Reçu à Blois, le 12 septembre 1571, non-seulement par le roi, mais par sa mère, avec l'empressement le

[1] «Ce bon roi, dit Brantôme, ne faisoit point difficulté de fausser sa foi toutes fois et quantes qu'il vouloit et lui venoit en fantaisie.»

[2] Une épigramme du temps, *Le Tumbeau de Charles IX, roy de France*, le peint comme étant :

.... despit contre sa mère,
Envieux des hauts faictz du Roy Henri son frère,
Ennemi du plus jeune, etc.

plus marqué, l'amiral usa bientôt de sa nouvelle influence pour faire rendre justice aux protestants partout où l'édit était violé. Charles s'y prêtait de bonne foi. Seul, Henri d'Anjou restait froid et malveillant pour Coligny (*Mém. de Cl. Haton*, p. 627 et 660) et se querella avec son frère à cause de la justice qu'il rendit à quelques huguenots persécutés dans les provinces (*Réveille-matin*, t. I, p. 129). Il paraît prouvé que ce prince vendait sa protection au clergé pour 200,000 livres de pension.

Henri n'avait pas toujours montré, au moins dans sa première jeunesse, le même zèle catholique, puisque sa sœur raconte que « son enfance n'avait pu éviter l'impression de la malheureuse huguenoterie; sans cesse il me crioit de changer de religion, jetant souvent mes *Heures* dans le feu, et, au lieu, me donnant des psalmes et prières huguenotes, me contraingnant les porter. » Mais depuis qu'il n'était plus un enfant, Henri s'était entièrement donné au catholicisme. Ce prince, à demi moine et l'homme le plus dissolu de France, avait besoin d'une religion tout extérieure, où des pénitences publiques et abjectes alternaient avec des fêtes éclatantes et souvent licencieuses.

Entre le sanguinaire, le violent et mobile Charles IX et ce dévot débauché, perfide et assassin, docile élève de toute cette écume des cours d'Italie que sa mère traînait à sa suite, l'histoire ne peut hésiter. Henri, bien plus que son frère, est digne de mépris et d'horreur.

Aussi, l'autorité morale de Coligny ne fit qu'exaspérer le duc d'Anjou, tandis que, charmé et subjugué, Charles s'y soumettait tout entier. Cette opposition des deux frères fut la cause décisive des malheurs de notre Église.

« Coligny, dit Davila, comme porté par l'estime la plus haute et devenu l'arbitre de la cour et du gouvernement, semblait seul dominer l'esprit et la volonté du roi de France[1]. » Le roi lui donna 100,000 livres pour réparer sa fortune compromise, et le produit d'une année de tous les bénéfices que laissait le cardinal son frère, ainsi que tous ses meubles, « qui auraient dû comme biens de rebelle revenir au fisc. »

Salviati dit aussi (2 septembre 1572) que « depuis que l'Amiral était à la cour, il avait su, par artifices et par autorité, s'établir au-

[1] *Collocato in somma estimazione, quasi arbitro delle corte e del governo, solo pareva dominare il genio e la volontà del Rè di Francia.*

près du Roi de telle sorte qu'il le gouvernait presque absolument. Les affaires se décidaient quasi toutes d'après son avis, ce qui causait du déplaisir à Morvilliers, au comte de Retz et aux autres, et une très-grande jalousie à Mme la Régente.»

Le curé Haton fait les mêmes déclarations : Coligny, «se voyant avoir le vent royal à gré...., commença à mesnager les affaires du roy et du royaulme à son plaisir par inventions pernicieuses...., auxquelles print goust S. M., qui en fit poursuyvre l'exécution par le royaulme.»

«Pour ce temps là, ajoute-t-il avec amertume, il n'y avait que les sieurs princes, admiral, et gens huguenots qui fussent les plus favoris de S. M.» (p. 627 et suiv.). Haton va plus loin encore : il ne cesse d'accuser le roi de s'humilier devant les huguenots et surtout devant Coligny. «S. M. se humilia tant devant luy et les seigneurs de sa suitte qu'il faisoit plus grand cas de eux qu'il ne faisoit du roy de Navarre son beau-frère et du prince de Condé.» — «Les courtisans esbahis, dit un autre contemporain, jurent que le Roy finira par devenir huguenot ou au moins les favoriser plus que jamais» (*Mém. de l'Estat de France*, t. I, p. 85 et suiv.).

Quand plus tard la jalousie du malheureux et versatile monarque fut détournée par Catherine, par Henri et Retz sur Coligny lui-même, Charles disait de l'amiral dans une lettre à Schomberg (13 septembre) : «Il avoit plus de puissance et étoit mieux obéi de ceux de la nouvelle religion que je n'étois.»

Enfin, l'abbé de Caveyrac, qui atténue de toutes ses forces le crime de la cour, dépeint très-bien l'état des esprits en disant d'un projet de guerre dont nous allons parler, « qu'il acheva de perdre l'ambitieux amiral; Charles IX en goûta trop le plan, pour le malheur de celui qui l'avait formé, puisque ce sujet entreprenant en devint assez hardi pour essayer de détruire Catherine de Médicis dans l'esprit et dans le cœur de son fils.... Il la peignit aux yeux de ce prince avec des couleurs trop fortes pour être pardonnées; il la lui représenta maniant à son gré les rênes de l'empire, retenant toute l'autorité, préférant la réputation du duc d'Anjou à la gloire du roi et aux véritables intérêts de l'État. Il conseilla à Charles IX de secouer ce joug.»

Parmi les *inventions pernicieuses* que le prêtre Haton attribue au chef des huguenots, il met en première ligne un décret de Charles IX, commandant aux marguilliers de rendre compte aux gens du roi des

biens et revenus de la fabrique de chaque église; les marguilliers, Haton l'avoue, présentèrent des comptes où les recettes étaient diminuées; le roi cependant taxa les églises; et l'on supposa, à tort ou à raison, que l'influence des huguenots en était cause. On comprend à quel point la haine du clergé en fut augmentée.

La même influence s'exerça d'une manière bien plus certaine dans une question plus grave. Le grand fait politique du moment était la lutte héroïque du petit peuple hollandais contre le despotisme gigantesque de l'Espagne. Dans les Pays-Bas, la liberté et la Réforme l'emportaient sur la plus grande puissance et sur les meilleures armées de l'époque. Coligny avait suivi de loin, avec l'intérêt d'un homme d'État ennemi de l'Espagne, et d'un zélé protestant, cette merveilleuse guerre d'indépendance. Ami intime de Louis de Nassau, il avait donné d'utiles conseils à son frère Guillaume-le-Taciturne, qui plus tard épousa en quatrièmes noces la fille de l'amiral, Louise de Coligny. D'après son avis, Guillaume avait créé les *Gueux-de-mer,* hardis corsaires qui firent grand mal à l'ennemi de la Hollande[1].

Coligny s'efforça d'amener Charles IX à faire la guerre à Philippe II en Flandre. C'était le projet favori du tiers-parti aussi bien que des protestants. Anjou, les Guise et le clergé, appuyés sur l'Espagne, étaient seuls contraires à ce désir national. Chassés de Naples, vaincus à Saint-Quentin, à Gravelines, aux colonies, les Français demandaient à se venger. Les huguenots, dès la paix déclarée entre eux et les catholiques, se formèrent en corps-francs et allèrent continuer hors des frontières la guerre contre le catholicisme. Avouer et seconder ce mouvement, était évidemment la politique indiquée pour la France, sous peine de voir l'influence espagnole y grandir démésurément, y devenir, comme sous la Ligue, à peu près souveraine et éminemment funeste à l'honneur comme au repos du pays. Coligny, avec sa rude franchise, dit un jour à Tavannes, partisan de l'Espagne :

[1] Les écrivains hollandais rendent témoignage aux services que Coligny rendit à leur cause : *Uit Frankrijk (en wie zou dat vermœd hebben?) kwam een raad die den grond lag tot 's lands verlossing. De vermaarde Admiraal Coligny stelde, namelijk, Willem voor, iets ter Zee te onderneemen, om eene uitkomst te verkrijgen. Hij, nog værende den eertitel van Stathouder gaf als zodanig, lastbriefen aan uitgeweeken Nederlanders, om tem vrijbuit op de Spanjaarden te vaaren. Zij kregen den naam van Water-Geuzen* (*Vereenigd Vaterland*, Martinet)..

« *Qui ne veut pas la guerre a la croix rouge dans le ventre.* » Cette croix rouge, emblème de l'Espagne, était tout au moins dans l'escarcelle de maint favori de Catherine. Gondi, par exemple, l'ancien gouverneur du roi, auquel nous verrons jouer le plus détestable rôle, était à la solde de Philippe[1]. Une telle guerre offrait un excellent moyen d'occuper les troupes françaises catholiques et réformées et de les réconcilier, ce qui, après de longs troubles civils, est souvent aussi difficile que nécessaire. Enfin, les circonstances étaient favorables : les Maures d'Espagne s'étaient révoltés contre Philippe, qui organisait contre eux à grand' peine une croisade avec le pape, Venise et les princes italiens.

Charles IX haïssait Philippe, soit à cause de sa sœur Élisabeth, morte reine d'Espagne, et qu'on disait avoir été empoisonnée par son mari, soit par jalousie, surtout depuis que l'Espagne avait pris le pas sur la France à la cour de Rome et chez l'empereur. Enfin, il était avide de gloire; il voulait des conquêtes, des victoires, et il ne voulait pas les devoir à son frère Henri. Coligny et la guerre de Flandre, telle était la pensée favorite du roi. Coligny le savait et y comptait.

Henri, et par suite Catherine, les Guise et leur parti, s'en inquiétaient tous les jours davantage. Tant que Coligny n'avait fait que défendre quelques huguenots opprimés, Catherine, depuis la paix de Saint-Germain, dominée et comme vaincue par sa fermeté et sa droiture, l'y avait aidé volontiers, jusqu'au point de paraître presque protestante aux ennemis de la Réforme, profondément irrités. Mais, dès qu'il s'agit des intérêts de Henri, elle lutta sous main contre l'influence de l'amiral. D'ailleurs, toute résolution franche et hardie l'effrayait[2].

[1] *Lettres de Philippe II à Çuniga*, le 21 juillet, le 2 août 1572 et autres encore. — Cet Italien qui trahissait la France au profit de l'Espagne mourut en 1601, maréchal, duc et pair de France.

[2] Salviati écrivit, le 7 août, à son gouvernement : « On apprit hier matin que le Roi et les quatre secrétaires des commandements étaient demeurés avec l'Amiral depuis onze heures du soir jusqu'à deux heures après minuit, et d'autres indices qu'on remarque firent naître tant de rumeurs que chacun crut la guerre déclarée. Mais tout à coup la Reine survint ; son souffle fut comme le vent qui dissipe les nuages et éclaircit l'horizon ; sa présence mit un terme à tous les bruits. »

Déjà un an auparavant, Hubert Languet mandait à l'électeur de Saxe que les catholiques redoutaient les entretiens de l'amiral avec le roi ; on disait qu'il avait en main les preuves de leurs intelligences coupables avec l'Espagne et qu'il voulait les

Cette jalousie inquiète de Catherine et de Henri fut, selon les meilleures autorités, la cause décisive des horreurs de la Saint-Barthélemy. C'est l'explication qu'en donnent quelques-uns des criminels principaux, Tavannes dans ses *Mémoires*, Henri III dans son Discours à Miron. Henri IV raconta plus tard à l'historien Mathieu qu'il tenait cette même explication pour vraie et qu'elle lui venait de Villeroy, qui, avant d'être secrétaire de ses commandements et l'un de ses conseillers d'État, avait rempli les mêmes places sous Charles IX et Henri III. Brantôme en jugeait de même, et c'est à tort que les historiens protestants ont souvent écarté de leurs récits tout cet ordre de faits, ne voulant voir qu'une question religieuse où la politique eut tant de part. Ni la gloire de nos martyrs, ni même le crime de l'Église catholique n'ont besoin de cette réticence pour demeurer aussi éclatants que le jour; et quand il en serait autrement, dans la science historique l'intérêt de la vérité prime tous les autres et les dépasse de bien haut, même les plus sacrés.

Les marques de la faveur de Charles devinrent de plus en plus nombreuses et évidentes. Ainsi, Coligny étant allé passer quelque temps dans sa terre de Châtillon-sur-Loin, le bruit courut que les Guise voulaient tenter un coup de main pour le tuer; aussitôt le roi lui envoya des gardes, et le complot, s'il existait, ne put même être tenté. Quand Charles rentra à Paris, Coligny était à sa droite, et cette vue irrita la haine du peuple et des prêtres.

En même temps, la guerre de Flandre devenait chaque jour plus imminente. La prise de La Brille par les *Gueux-de-mer*, le 1[er] avril 1572, encouragea le roi à s'allier de plus en plus avec les protestants. Le 6, fut signé le mariage de Marguerite et de Henri de Béarn. En ce même mois, Charles fit dire au duc d'Albe « qu'il protestait contre sa tyrannie, et que, si son impôt du dixième n'était supprimé, la France romprait avec l'Espagne » (*Lettre de Morillon, agent d'Espagne à Paris, au cardinal Granvelle*, 15 avril). Le 29, un traité fut conclu à Blois entre Charles et Élisabeth; c'était en réalité une alliance contre

montrer à Charles : « *Pontificii plurimum metuunt Amiralii cum rege colloquium; nam sunt persuasi, Amiralium habere certa documenta, quibus Regi fidem faciat de conspirationibus subditorum ipsius cum Hispanis, et metuunt ne regis animum flectat quo volet : nam Rex nuper satis indicavit se esse propenso in eum animo, cum ei misit decem millia francorum pro viatico* (*Epp.*, lib. I, p. 179, cité par M. de Polenz, t. II, p. 463).

l'Espagne. Deux mois après, ce fut à Madrid même que l'ambassadeur de Charles osa tenir à Philippe II un langage menaçant (17 juin). Le roi ordonna à Fénelon (VII, p. 301) de régler avec la reine Élisabeth le partage futur des Pays-Bas. En attendant, 400 Anglais et 500 Français occupèrent Flessingue. Louis de Nassau avait eu avec le roi, vers la fin de juillet 1561, à Lumigny, près Fontenay-en-Brie, une entrevue secrète ménagée par Montmorency (Tommasio, *Relations des amb. vénitiens*). On avait conseillé, assez dédaigneusement, à ce prince de commencer par prendre des villes; il prit en effet Valenciennes et Mons; mais Valenciennes fut bientôt reprise par le duc d'Albe, et ce dernier défit, devant Mons, les corps-francs de huguenots que commandait Genlis, resté prisonnier avec plusieurs autres gentilshommes français. Mais cet échec lui-même et plus encore la cruauté d'Albe, qui fit périr Genlis et 200 prisonniers, excitèrent d'autant plus les huguenots à désirer la guerre. Ils avaient été trahis par la cour de France, peut-être par Catherine. Le prince d'Orange osa s'avancer en Brabant et en Hainaut, encouragé par tout ce qu'il apprenait de l'influence croissante de Coligny en France et par l'espérance de l'appui efficace qu'il pouvait en attendre.

Catherine, effrayée, essaya alors sur son fils l'effet d'une scène de reproches et de larmes. Elle alla le troubler près de Montpipeau au milieu de son plaisir favori, la chasse, et l'accabla de ses plaintes. Elle triompha aisément de sa faiblesse[1]; mais il fallut beaucoup moins d'efforts à Coligny pour reprendre sur le roi son crédit un instant ébranlé. Catherine, mortellement blessée de se voir effacée, accumulait en secret au fond de son cœur une haine croissante contre lui.

D'un autre côté, Morillon écrivait: « Le duc d'Albe est désespéré » (10 août). Les doubles préparatifs se continuaient pour la guerre et pour les noces. Le mariage avait été retardé par l'attente inutile d'une dispense que Pie V ni son successeur Grégoire XIII ne voulaient donner, puis par la mort de Jeanne d'Albret et enfin par une maladie de la duchesse de Lorraine, sœur aînée de Marguerite. Quant à la dispense, Charles IX impatienté avait dit à Jeanne, qu'il appelait sa bonne tante: « Je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot

[1] Le 10 août 1570, Walsingham écrit que le roi se serait déclaré ce jour-même pour le projet favori de l'amiral, si la reine-mère, les larmes aux yeux, ne l'avait fait ajourner.

aussi. Si M. le pape fait trop la beste, je prendray moi mesme Margot par la main et la mèneray espouser en plein presche.»

On résolut de se passer de dispense (Charles IX, *Lettre à Ferailz*, 24 août). Tout au plus, Catherine en fit-elle rédiger une fausse pour tromper les scrupules du cardinal de Bourbon et même de Marguerite. Ce refus du pape avait vivement contrarié la cour. En prenant le parti très-peu catholique de se passer de dispense, on adopta en même temps deux précautions nécessaires : l'une consistait à envoyer à Mandelot, gouverneur de Lyon, pour le cas où un courrier de Rome y passerait, l'ordre formel de le retenir; on empêchait ainsi un refus d'arriver à temps. De plus, pour empêcher le pape d'être instruit de ce qui se passait, ce qui l'aurait sans doute décidé à refuser, et pour recevoir, fût-ce même après la cérémonie, l'autorisation désirée, on défendit aux gouverneurs dans toutes les directions de laisser aucun courrier *passer les monts* avant six jours[1].

Jeanne d'Albret, qui était à Paris depuis peu, habitait, rue de Grenelle-Saint-Honoré, l'hôtel de Guillart, ancien évêque de Chartres, devenu protestant[2]. Elle avait grand' peine à s'entendre avec l'artificieuse Catherine sur les conditions du mariage et les formes du cérémonial. Sa loyauté était fatiguée des tergiversations sans terme, des fins de non-recevoir que la rusée Florentine opposait jour après jour aux franches propositions de la reine de Navarre. Celle-ci, très-attachée à sa foi de huguenote, avait consulté une réunion de quelques pasteurs sur les cérémonies nuptiales (on trouvera aux *Pièces historiques* leur réponse). Elle écrivit à son fils une admirable lettre où elle lui demande d'envoyer immédiatement à son aide son chancelier Barbier de Francour. Elle y trace en quelques mots pleins de dégoût un

[1] Ces lettres, qui à nos yeux s'expliquent ainsi très-naturellement, ont été considérées par M. Paulin Paris et par bien d'autres, la dernière par M. Michelet lui-même, comme ayant trait à la Saint-Barthélemy. C'est à tort, selon nous. La coïncidence des six jours, à dater du 18, avec le 24, jour du massacre, frappe d'abord. Mais on conviendra que le 24 il était absolument impossible qu'aucun fugitif de la Saint-Barthélemy arrivât à Lyon et bien moins encore aux Alpes. Il fallait alors plusieurs jours pour aller de Paris à Lyon, même avec la rapidité d'une fuite désespérée. Des courriers arrivant à Lyon le 24 ne pouvaient apporter de Paris au pape que les nouvelles du 18, celles du mariage. Il faut se rappeler combien, en présence des huguenots, des Guise, du clergé et du peuple, se brouiller avec le pape, se laisser peut-être excommunier était un péril redoutable pour le roi.

[2] C'était sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le nº 49.

éloquent tableau des déréglements abominables de la cour de France, et elle se plaint que les fatigues et les soucis la rendent malade (voir cette lettre dans la *France protestante*, art. *Jeanne d'Albret*). Son mal s'aggrava rapidement, et le 9 juin elle mourut en pieuse chrétienne, transmettant par sa mort au prince de Béarn le titre et les droits de roi de Navarre. On a cru que Henri ou Catherine l'avait fait empoisonner par le parfumeur florentin René Bianchi, établi sur le pont Saint-Michel et désigné par la haine des Parisiens sous le nom d'*empoisonneur de la reine*. Jeanne lui avait acheté des *gants* et des *collets de senteur*. Mais rien n'a prouvé ce crime. D'ailleurs Catherine dut être contrariée de cette mort, parce qu'elle retarda le mariage, et le duc d'Anjou n'y avait pas d'intérêt très-direct ; son cousin de Béarn eût été une victime mieux choisie ; la mort de Jeanne ne changeait rien, et l'on s'attriste en voyant cette noble figure disparaître ainsi, à peine regrettée au bout de quelques jours, si ce n'est peut-être de son fils.

Catherine, qui cherchait par toute l'Europe un trône pour Anjou, ne voyant aucun moyen de lui donner celui de Marie Stuart, ni celui d'Élisabeth, songeait à la Pologne. Charles IX, ardent à se défaire d'un frère qu'il enviait et redoutait, entra avec sa fougue ordinaire dans ce projet ; Coligny et les huguenots se réjouirent à l'idée d'être délivrés ainsi du seul prince qui leur fût toujours hostile[1]. Henri, épris des plaisirs relâchés et splendides de la cour de France et de Paris, et d'ailleurs espérant toujours, d'un accident de chasse ou de quelque maladie, la mort de son frère aîné, n'osait cependant refuser ce trône du Nord que lui proposait sa mère, mais essayait de se dérober à cet honneur, qui l'éloignait du théâtre de ses désordres et de l'objet de son ambition secrète. Coligny conseilla au roi de l'obliger à répondre franchement oui ou non. Les rapports si épineux des deux frères et la haine du prince contre l'amiral en devinrent plus violents que jamais. Voici en quels termes, empreints d'un caractère évident de vérité, il l'a dit lui-même : « La Royne ma mère et moi, par 3 ou 4 fois, desjà nous estions apperceu que quant l'admiral de Chastillon avoit entretenu en particulier le Roy mon frère (ce qui advenoit souvent, à eux deux seuls) en de bien longues conférences, si lors

[1] Le duc d'Alençon, comme sa mère et plus que Charles IX, inclina vers le protestantisme toutes les fois qu'il crut y voir son intérêt. Il fut le seul membre de la famille royale qui ne prit point de part à la Saint-Barthélemy et ne l'approuva jamais.

et par cas d'avanture après le départ de l'admiral, la Royne et moi abordions le Roy pour luy parler de quelques affaires, voire mesme de celles qui ne regardoient que son plaisir, nous le trouvions estrangement fougueux et renfrongné, avec un visage et des contenances rudes, et encore davantage ses réponses qui n'estoient pas vrayment celles qu'il avoit accoustumé de faire à la Royne ma mère, precédemment accompagnées d'honneur et de respect, tel qu'il lui portait, et à moi de faveur et de tous signes de bienveillance. Cela nous estant ainsi arrivé plusieurs fois, et encore en mon particulier bien peu de temps devant la Saint-Barthélemy, partant exprès de mon logis pour aller voir le Roy, comme ie fus entré dans sa chambre et demandé où il estoit, et que quelqu'un m'eut répondu qu'il estoit dans son cabinet, d'où tout presentement l'admiral venoit de sortir, qui y auoit esté seul fort long temps, i'y entray incontinent comme i'auois accoustumé. Mais si tost que le Roy mon frère m'eut apperceu, sans me rien dire, il commença à se pourmener furieusement à grands pas, me regardant souuent de trauers et de fort mauuais œil, mettant par fois la main sur sa dague, et d'une façon si animeuse que ie n'attendois autre chose, sinon qu'il me vint colleter pour me poignarder, et ainsi ie demeurois touiours en ceruelle. Et comme il continuoit ceste façon de marcher et ces contenances si estranges, ie fus fort marry d'estre entré, pensant au danger ou i'estois, mais encore plus à m'en oster, ce que ie fis si destrement qu'en se promenant ainsi et me tournant le dos, ie me retiray promptement vers la porte que i'ouvris, et avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, ie fis ma sortie, qui ne fut quasi point apperceu de luy que ie ne fusse dehors, tant i'en sceuz prendre le temps à propos; et ne la peus faire pourtant si soudaine qu'il ne me iettast encores deux ou trois facheuses œillades, sans me dire ni faire autre chose, ni moi à luy que tirer doucement la porte après moy, faisant mon compte (comme on dit) de l'auoir belle eschappée. Et de ce pas m'en allai trouver la Royne ma mère, à laquelle faisant tout ce discours, et conioignant tous les rapports, aduis et suspitions, le temps et toutes les circonstances passées auec cette dernière rencontre, nous demeurames l'un et l'autre aisement persuadez et comme certains que l'Admiral estoit celuy qui auoit imprimé au Roy quelque mauuaise et sinistre opinion de nous, et résolumes dès lors de nous en déffaire et d'en chercher les moyens

avec Madame de Nemours, à qui seule nous estimasmes qu'on le pouuoit descouvrir, pour la haine mortelle que nous sçauions qu'elle luy portoit.»

Mme de Nemours était la veuve remariée du duc de Guise. Son fils et le duc d'Anjou lui firent d'abord une proposition atroce qu'elle repoussa. Ils l'engagèrent à tuer elle-même l'amiral d'un coup de pistolet, qui pouvait être tiré presque à bout portant, en présence de la reine et au milieu de ses dames (Lettre de Salviati, 24 août). La gloire de venger de ses mains son premier mari sur le prétendu complice de Poltrot ne tenta nullement la duchesse. Certain capitaine gascon, auquel on songea un instant, ayant été écarté ensuite comme indiscret et imprudent, les trois nobles assassins arrêtèrent leur choix sur Maurevel[1]. Il s'était distingué en 1569 par un assassinat célèbre. Deux mille écus d'or ayant été promis à celui qui tuerait Coligny, ce qui fut publié au nom du roi par tous les carrefours de Paris, il voulut les gagner, mais il tua, au lieu de l'amiral, Jacques de Vaudray, sieur de Mouy. On lui sut tellement bon gré de l'intention, qu'il reçut les 2000 écus comme s'il avait mieux su diriger ses coups (Claude Haton), et Charles IX écrivit à son frère, le duc d'Alençon, en date du 10 octobre 1569, la fameuse lettre que la Convention publia (14 ventôse an II), où il commande à son frère de donner à Maurevel le collier de son ordre en qualité d'assassin de Mouy, et demande pour lui «qu'il soit par les manants et habitants de ma bonne ville de Paris grattifié de quelque honnête présent selon ses mérites.» On le réserva pour quelque occasion plus favorable.

Ce moment était venu, et toutes les mesures furent prises avec une habileté consommée.

Cependant le mariage royal s'accomplit. Le dimanche 17, au soir, eurent lieu au Louvre les fiançailles suivies d'un souper et d'un bal, après lesquels l'épousée, selon l'étiquette du temps, fut conduite en pompe à l'évêché, où elle passa la nuit. Le lendemain, jour du mariage, le roi de Navarre, accompagné de toute la cour, alla chercher Margue-

[1] Charles de Louviers, sieur de Maurevel, appelé aussi, mais à tort, Montravel, Maurevert, Moureveil, ancien page de la maison de Lorraine, puis officier au service d'Espagne et enfin agent du duc de Guise. Le nonce Salviati l'appelle «un élève du vieux M. de Guise, marié à cette demoiselle d'Arles que la reine d'Espagne avait amenée avec elle et qui depuis la mort de cette princesse a été recueillie par la reine-mère» (*Dépêche au cardinal secrétaire d'État*, 24 août).

rite à l'évêché. On décrit avec complaisance le luxe éblouissant des costumes, au milieu desquels on remarquait d'autant plus l'extrême simplicité de la plupart des seigneurs huguenots, «qui n'estoient vestus que de leurs habits ordinaires.» Par une galerie tendue de drap d'or et construite le long de la cathédrale, depuis l'évêché jusqu'au parvis, le cortége amena les deux époux devant l'église.

Marguerite, selon la coutume observée pour les filles des rois, fut mariée, non dans la cathédrale, mais sur la place même du Parvis, où une haute estrade couverte d'étoffes magnifiques, avait été érigée en face de l'église. Ce fut là que le cardinal de Bourbon unit les époux, après quoi, dans l'intérieur de la cathédrale, «fut chantée la messe, à laquelle n'assista ledit roy de Navarre; toutefois entra dedans ladite église et conuoya son épousée jusques dans le chœur d'icelle église en son siége royal qui lui estoit là préparé, et, sitost qu'elle fust prosternée à deux genoux, il roy de Navarre luy fit la révérence et se retira de ladite église. La messe chantée, il se représenta devant la grand porte d'icelle église, et, sans entrer dedans, attendit son espousée, pour la conduyre au Palais (de Justice), où estoient les tables dressées et le disné préparé pour l'assemblée. Le roy et messieurs les ducs d'Anjou et d'Alençon ses frères accompagnèrent la ditte Madame de Navarre leur sœur tant par les rues que dedans l'église à la messe, où ilz assistèrent tout au long en grande dévotion et révérence, ayans douleur au cœur de ce que le roy de Navarre ne s'estoit volu réduire à l'église catholicque, comme ilz espéroient» (Haton, p. 664).

Pendant la messe, écrit Coligny à sa femme, «*le roy de Navarre c'est promené en une court auecques tous ceux de la Religion qui l'accompagnoient.*» Ce fut sans doute après l'office que l'historien De Thou, fort jeune encore, sauta par-dessus une barrière et entra ainsi dans le chœur de l'église pour voir de près le héros. «Il y écouta avec une grande curiosité la conversation de l'amiral de Coligny et de Montmorency-Danville qu'on persécuta si fort depuis» (*Mém.*). Remarquant aux voûtes de Notre-Dame les drapeaux huguenots pris à Moncontour et à Jarnac, l'amiral dit, en faisant allusion à la guerre projetée contre l'Espagne: «Nous en mettrons d'autres à la place, plus agréables à voir.»

Rentré chez lui après la cérémonie, il en rendit compte à sa femme

dans cette lettre aimable et grave que nous avons citée, la dernière qu'elle reçut de lui[1]. Il espère revenir auprès d'elle la semaine suivante. Il y aura encore trois ou quatre jours de fêtes qui ne lui plaisent guères. Ensuite viendra le tour des affaires. « Le Roy m'a asseuré et promys quelques jours pour donner ordre à plusieurs plainctes qui se font en divers endroits de ce royaulme, de l'infraction de l'édit, à quoy il est bien raisonnable que je m'emploie aultant qu'il sera en moy possible; et encore que j'aye infiniment envye de vous voir, sy auroys je grand regret, et croy qu'aussi auriez vous, si je faillois à m'employer en tel affaire de tout mon pouvoir. »

Les fêtes dont il parle sont décrites avec de longs détails dans les mémoires du temps. C'étaient des bals, des festins, des jeux de bagüe, des mascarades où les deux rois et les princes, déguisés en dieux marins, montaient des chars qui représentaient *des escueils de mer tout argentés*. C'était le *jeu du paradis et d'enfer*, où il s'agissait de délivrer des nymphes captives, et où l'abbé Étienne Leroy, chanteur célèbre, descendit du plafond de la salle, habillé en Mercure et monté sur un coq. Au milieu de ces divertissements bizarres et souvent licencieux, il paraît positif qu'on se plaisait à rire de la rusticité et de la *huguenoterie* du marié. Ce ne fut pas la seule fois qu'on l'insulta ainsi dans cette cour[2].

Le même témoin que nous avons cité plus haut, Claude Haton,

[1] Inexactement rapportée dans les *Mémoires de l'Estat de France*, cette lettre a été textuellement reproduite par M. Jules Bonnet dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. I, p. 369, d'après l'original qui existe dans la collection de M. Tronchin à Genève. On sait que Mme l'Amirale, fille du comte d'Entremont, seigneur savoisien, éprise de Coligny et de son noble rôle, lui avait elle-même offert sa main, ayant l'ambition, comme elle le disait elle-même, d'être la Marcia de ce nouveau Caton. Digne de lui par le cœur, noble et riche, elle lui offrait en outre l'avantage politique très-considérable d'une retraite hors de France dans ses terres. Aussi les chefs du monde catholique et le duc de Savoie firent les plus grands efforts pour empêcher ce mariage. Quant à l'évêque Salviati, nonce du Saint-Siége, il avait conseillé simplement d'assassiner Mlle d'Entremont. Il le dit lui-même au cardinal secrétaire d'État dans une dépêche en chiffres du 30 août 1570 : « Je n'ai pas manqué d'entretenir de ce mariage l'ambassadeur du duc de Savoie.... et je lui ai dit que, dans la conjonction présente, le remède serait de se débarrasser, par tous les moyens possibles, de cette méchante fiancée. »

[2] « La veille de la Toussaints le roy de Navarre jouoit avec le duc de Guise à la paulme, où le peu de compte qu'on faisoit de ce petit prisonnier de roitelet, qu'on galloppoit à tous propos de paroles et de brocards, comme on eut fait un simple page ou laquais de cour, faisoit bien mal au cœur à beaucoup d'honnestes hommes, qui les regardoient jouer » (Lestoile).

exprime le vif mécontentement des Parisiens, « lesquelz eussent bien volu ce mariage se faire aultre part qu'en leur ville, pour la crainte qu'ils avoient d'estre saccagez et volez dedans leurs maisons par une sédition qu'ils croyoient debuoir aduenir en leur ville par cette assemblée de séditieux huguenots. » Il décrit les deux partis, « tous armez et bien montez comme s'ils eussent volu aller à la guerre. » Rien n'était égal cependant entre ces deux partis. Outre que les Guise avaient pour eux la faveur populaire, ils se tenaient prêts à tout événement. Le duc était entré à Paris avec un très-nombreux cortége. Il avait distribué ses gentilshommes et leur suite dans son vaste hôtel de la rue du Chaume, chez les seigneurs de son parti, chez le clergé, les chanoines des principales églises et les moines des grands couvents. Rien de plus facile que de réunir tout ce monde au moindre signal. Les huguenots, au contraire, bien loin de se préparer à quelque coup de main, s'étaient logés où ils avaient pu, sans que personne en eût pris note, dispersés par tout Paris, excepté seulement un groupe de gentilshommes que rien n'avait pu rassurer et qui s'étaient logés ensemble, hors de la ville et au delà de la Seine, dans le faubourg Saint-Germain, avec le comte de Montgommery, le vidame de Chartres et quelques autres seigneurs. Cette précaution les sauva.

Quant à Coligny, il habitait l'hôtel de Ponthieu, rue de Béthizy[1], très-près du Louvre, plus loin de l'hôtel de Guise, mais entre les deux ; c'était le dernier emplacement qu'il eût choisi s'il avait médité quelque révolte. Plusieurs de ses adhérents les plus proches s'étaient trouvé une demeure dans ce voisinage si défavorable.

Cette sécurité de l'amiral a souvent étonné les historiens ; elle désolait même alors quelques-uns de ses partisans, plus inquiets que lui.

Il est certain que les avis ne lui ont pas manqué, ni à ses amis. Lestoile rapporte qu'au moment où il quitta Châtillon pour n'y plus revenir, une paysanne se précipita à ses pieds et fit de vains efforts pour lui persuader de ne pas aller chercher la mort à Paris. Les capitaines Blosset et Langoiran l'avertirent du péril, à Paris même, deux jours avant la tentative d'assassinat dont il fut l'objet, et le quittèrent

[1] La maison où se trouve aujourd'hui le *Café de l'Amiral Coligny*, rue de Rivoli, 144, occupe à peu près l'emplacement de cette demeure aux tragiques souvenirs, qui a porté longtemps le n° 14 de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, et qui a été démolie en 1850 pour le prolongement de la rue de Rivoli.

sans avoir pu le convaincre. La Troche alla jusqu'à lui dire : « Ou vous êtes le plus méchant des hommes, ou vous serez pendu avec nous. »

Enfin, le maréchal de Montmorency, qui voyait le pouvoir des politiques s'affaiblir, et la question se poser de nouveau entre l'influence morale de Coligny et la fureur très-peu scrupuleuse des Guise, s'éloigna prudemment de Paris en faisant avertir lui-même son parent par le sieur de Malherbe, bien certain, si les Guise triomphaient, d'être enveloppé dans leur vengeance avec tous les siens.

Aux avis de ce genre, l'amiral, selon De Thou, « respondit toujours qu'il aimoit mieux mourir et être traîné par les rues de Paris, que de recommencer la guerre civile et de donner lieu de penser qu'il eût la moindre défiance du Roy, qui depuis si peu de temps l'avoit remis dans ses bonnes grâces. »

D'autres gentilshommes protestants, Mornay, Jean de Mergey, reçurent également des avertissements[1]. De Thou (*Mém.*, p. 13) raconte que peu avant la Saint-Barthélemy, à Vienne en Dauphiné, un capitaine nommé Maye lui disait « qu'il fallait que l'amiral fût dans un étrange aveuglement pour négliger avec tant d'imprudence le conseil de ses amis. »

Même à l'étranger, on prévoyait une catastrophe. « Un mois à l'avance, on l'écrivit de Rome à l'empereur, et le duc de Bavière en parlait » (Groen, t. IV, p. 69, et *Appendice*, p. 13). On lit dans les *Registres de la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève*, à la date du 1er août 1572, que le gouvernement genevois engageait à une grande prudence les pasteurs qui auraient quelque affaire en France.

Enfin, un homme politique fort habile et parfaitement placé pour tout observer, l'évêque de Valence, Jean de Montluc, qui jusqu'alors avait eu des titres réels à la confiance des huguenots, prévoyant bien, dit un historien, « l'horrible tempeste qui menaçoit la France, ne demandoit qu'à trouver quelque ouverture pour en sortir et n'estre témoin des maux de ceux de la Religion, pour lesquels il avoit écrit autrefois une fort docte remonstrance[2]. Quelques jours auparavant, il avoit dit, non seulement au comte de la Rochefoucault, mais aussi à beaucoup d'autres, qu'il craignoit fort que leurs manières de faire

[1] On en trouve une longue série, mentionnée dans le *Réveille-matin* (Cimber et Danjou, t. VII, p. 173).

[2] Il partit le 17 pour la Pologne, chargé de préparer l'élection du duc d'Anjou.

(il entendoit les levées pour la guerre de Flandre) leur apporteroyent quelque dommage, et qu'il devinoit desia qu'un grand desastre tomberoit sur eux : partant, qu'ils se gardassent, s'ils estoient sages, et qu'ils se comportassent autrement, ou pour le moins qu'ils reprinssent le chemin de leurs maisons; qu'il n'y auoit occasion de se fier beaucoup ès belles apparences de la Cour, ni de demeurer longtemps en icelle, veu qu'ils estoient hays et enviez de la pluspart des Princes et Seigneurs, et de tout le peuple en général.»

« On adioustoit à tout cela que la faction des séditieux desiroit la ruine des Huguenots, sur toutes choses; que le lieu et le temps la facilitoyent; la voulant donc et la pouuant mettre à effect, qu'on ne devoit attendre autre chose d'eux. Mais le visage du Roy trompoit tout le monde» (*Mém. de l'Estat de France*).

Les écrivains du genre de M. Capefigue trouvent très-simple d'expliquer la crédulité de Coligny par une vanité puérile, par la joie insensée où la faveur du roi et les bonnes grâces de la cour jetaient ce rebelle réconcilié. De pareilles appréciations sont utiles en ce qu'elles discréditent irrévocablement les prétendus historiens qu'une frivole médiocrité d'esprit ou un misérable intérêt de parti peuvent aveugler à un tel point.

Coligny, comblé de dignités et d'honneurs dès sa jeunesse, avait l'âme trop haute et trop chrétienne pour se laisser gagner par de pareilles séductions. Il avait des motifs d'un tout autre ordre, motifs variés et tous dignes de lui. D'abord il détestait la guerre civile, lui qui si souvent avait eu à la faire, et il désirait ardemment la paix à l'intérieur. Or, son départ de Paris, dans un moment où tant d'espérances avaient été éveillées, aurait causé parmi les protestants le plus grand trouble et eût été peut-être le signal d'une nouvelle levée de boucliers. Il put s'en assurer par les alarmes que répandit le faux bruit de sa retraite prochaine[1]. Il avait, non-seulement à l'égard de ceux qui l'avaient suivi à Paris, mais vis-à-vis l'Église réformée de France, vis-à-vis tous les protestants du monde, une responsabilité dont il sentait tout le poids. Il savait combien le prince d'Orange et Louis de

[1] «Quand les députez des Eglises Réformées enuoyez en Cour pour faire plaintes des outrages faits en diuers endroits à plusieurs de ladite Religion, entendirent que l'Amiral deliberoit se retirer, ils luy portèrent soudainement leurs requettes et demandes, le priant de ne partir de là que premièrement il n'eust fait pourvoir aux affaires des Eglises» (*Mém. de l'Estat de France*).

Nassau, son frère, comptaient sur son influence pour achever l'œuvre glorieuse de l'émancipation religieuse et nationale des Pays-Bas, ainsi que la diminution du pouvoir exorbitant et atroce de Philippe II. S'il cédait aux terreurs de ses amis, il abandonnait cette grande tâche, et la moitié au moins des Pays-Bas restait pour toujours peut-être, pour longtemps au moins, espagnole et catholique. La France, et c'est ce qui lui tenait le plus à cœur, la France, s'il ne réussissait pas à soulever Charles IX contre Philippe, devenait une sorte de vassale de l'Espagne, exposée à toutes les intrigues déloyales et intéressées du *démon du Midi*, et comme accablée sous cette influence étrangère, ignominieuse et fatale, qu'on appela bientôt dérisoirement *le catholicon d'Espagne.*

Il est vrai que l'amiral a péri et que toutes ces choses sont arrivées après le désastre épouvantable au milieu duquel il disparut. Mais Coligny comptait, après Dieu, sur lui-même, sur son ascendant auprès du roi, et l'on peut affirmer que si, le 24 août, il n'avait été déjà blessé et captif sur son lit de douleur, les protestants n'auraient eu rien à craindre. Coligny debout, Charles IX eût été impossible à entraîner. A ces motifs de politique et de conscience, ajoutons qu'il est un degré de lâcheté trop infâme, de perversité trop atroce, pour qu'une âme élevée et droite comme celle de Coligny puisse en admettre l'idée. Il ne put croire que le roi, qui l'appelait partout et publiquement son père, le roi dont ses frères en la foi et lui-même étaient les hôtes, le roi qui venait de s'unir à eux par le mariage de sa propre sœur, foulerait aux pieds à la fois tout sentiment d'honneur, de respect pour lui-même et pour la foi jurée, toute pudeur, et cela afin de servir les haines d'un frère qu'il enviait, d'une mère dont il se défiait à trop juste titre, et des Guise dont la grandeur lui était un sujet d'alarme. Coligny avait raison d'en juger ainsi. Il fallut le péril où l'assassinat manqué de l'amiral jeta Henri III et Guise; il fallut l'astuce prodigieuse et l'incroyable dépravation de Catherine et d'Anjou; il fallut l'emportement imprévu où la peur, la jalousie du pouvoir, un tempérament faible, mais sanguinaire, finirent par jeter le roi; il fallut toutes ces causes réunies et impossibles à prévoir pour enfanter le crime de la Saint-Barthélemy. Si Charles IX n'était pas sincère dans ses témoignages d'affection, l'amiral est sans excuse de s'être laissé si cruellement abuser par un enfant fougueux. Mais si le politique exercé

a eu lieu de reconnaître la pleine sincérité du roi, il devait agir comme il l'a fait.

Avouons que, pour raisonner comme Coligny, il fallait une âme intrépide; mais ne nous laissons pas dominer par la connaissance du fait accompli, par cet aspect tout autre que prennent après l'événement les chances diverses qui se sont réalisées ou non; reconnaissons plutôt que, loyale et hardie, la conduite de l'amiral ne fut ni insensée, ni indigne d'un politique profond et chrétien. «En restant, dit très-justement M. Michelet, il pourvut à son honneur, il servit grandement son parti; il agit, comme on doit dans les circonstances douteuses, avec une prudence héroïque.»

Le vendredi 22 août, vers onze heures, après un conseil tenu chez le roi, Coligny l'accompagna au jeu de paume du Louvre, le quitta ensuite pour aller dîner, et retourna chez lui à pied, suivi de douze ou quinze gentilshommes. Il marchait lentement entre Guerchy et l'aîné des frères Pruneau, occupé d'une requête qu'on venait de lui remettre et qu'il lisait. Il passait près de Saint-Germain-l'Auxerrois, lorsque, d'une fenêtre treillissée et de plus masquée par de vieilles étoffes, Maurevel lui tira deux coups d'arquebuse. Il l'attendait là depuis trois jours, avec une arme chargée de balles de cuivre, dans la maison d'un chanoine, ancien précepteur du duc de Guise, nommé Villemur. Chailly, surintendant des affaires du duc, l'y avait conduit. Aussitôt après son crime, Maurevel descendit, trouva un cheval d'Espagne amené des écuries du duc, qui l'attendait tout sellé et bridé, sortit par une porte de derrière qui donnait sur le cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, et parvint à s'échapper.

Le blessé ordonna immédiatement qu'on avertît le roi, et rentra soutenu par ses gentilshommes.

Charles IX, qui jouait à la paume avec Guise et Téligny, s'emporta à cette nouvelle et quitta le jeu avec ses jurons accoutumés, se plaignant de n'avoir jamais de paix, déclarant qu'il vengerait l'amiral et ne doutant pas que le coup ne vînt de la maison de Guise. Sa sœur, la reine Marguerite, l'atteste: «Il en fust en si grande colère contre M. de Guise, qu'il jura qu'il en feroit justice. Et si M. de Guise ne se fust tenu caché tout ce jour là, le roy l'eust fait prendre.... Il ne peust modérer ni changer ce passionné désir d'en faire justice, et commanda toujours qu'on cherchast M. de Guise, que l'on le prist, qu'il ne vouloit point qu'un tel acte demeurast impuny.»

Tavannes et Salviati, qui ne sont suspects ni l'un ni l'autre, attestent aussi que le roi ignorait ce guet-apens et en fut profondément irrité[1].

Il l'était encore quand, le lendemain avant midi, le duc de Guise et son oncle d'Aumale, espérant probablement l'intimider, vinrent lui dire qu'ils voyaient que leurs services avaient cessé de lui plaire, et lui demandèrent la permission de quitter la cour et Paris. Loin de les retenir, il leur répondit brusquement· «Vous le pouvez, et où que vous soyez, s'il se trouve que vous soyez les auteurs de ce malheureux coup, je saurai vous reprendre.» Les deux princes feignirent d'obéir, sortirent à l'instant et se dirigèrent vers la porte Saint-Antoine; mais, avant d'y arriver, ils tournèrent bride et restèrent à Paris, en communication avec le Louvre.

En arrivant chez lui, Coligny fit appeler aussitôt l'éminent chirurgien Ambroise Paré[2] et le pasteur Pierre Merlin, attaché à sa maison. Ses paroles, ses prières, sa présence d'esprit et son courage furent, ce n'est pas trop dire, d'un héros et d'un saint. Il avait l'index de la main droite brisé et une balle dans le bras gauche. On le croyait en danger de mort. La double opération fut longue et douloureuse; l'instrument dont se servit Paré pour l'amputation du doigt n'était pas en bon état; il fallut recommencer trois fois. Après le pansement, le blessé chargea en secret Merlin de faire donner de sa part cent écus au consistoire de Paris pour les pauvres.

[1] La lettre suivante de Charles à Mandelot nous paraît évidemment sincère. Le roi l'informe des mesures prises ou à prendre pour rassurer les protestants et se saisir de l'assassin.

«....Je incontinent enuoye de toutes parts pour le suivre, tâcher de l'attrapper et en faire faire telle punition que ung acte si meschant le requiert; très desplaisant, au surplus, de tel inconveniant, pour la réparation duquel je ne veulx rien oblier. Et d'aultant que la nouvelle pourrait esmouvoir plusieurs de mes subjectz d'une part et d'autre, je vous prie, M. de Mandelot, que, faisant entendre, ès lieux de votre gouvernement où verrez qu'il y sera de besoing, comme le faict est advenu, vous admonestiez et assuriez ung chacun que mon intention est de garder inviolablement mon édict de pacification, et chastier les contrevenants si estroictement que l'on jugera quelle est la sincérité de ma volunté, comme je me délibère en ceste occasion, d'en rendre bon exemple....»

Les preuves de la sincérité de Charles en ce moment abondent. On trouva dans les papiers de Coligny une lettre du maréchal de Montmorency, promettant de le venger avec d'autant plus d'éclat qu'il savait combien l'attentat commis contre lui avait indigné le roi.

[2] Paré demeurait dans la rue de l'Arondelle (Hirondelle), qui aboutit au pont Saint-Michel.

Les principaux huguenots accoururent tous à la nouvelle de l'attentat, inquiets et indignés. Mornay y fut des premiers. Les maréchaux de Cossé et Damville étant venus visiter Coligny, il leur exprima sa douleur de se voir hors d'état de faire la guerre en Flandre. Il envoya Damville, son neveu, et son gendre Téligny prier le roi de venir le voir, parce qu'il se croyait en danger de mourir et qu'il avait des choses importantes à lui dire.

Déjà le roi de Navarre et le prince de Condé étaient allés trouver Charles pour lui demander justice et lui dire qu'ils se retiraient de sa cour, où il n'y avait point de sûreté pour eux. Le roi les retint, et sa colère, ses serments répétés de venger l'amiral les rassurèrent.

Il se rendit ensuite à la demande de Coligny. Sa mère et son frère d'Anjou se gardèrent de l'y laisser aller sans eux[1]. Ils y furent suivis par le duc de Montpensier et le cardinal de Bourbon, les maréchaux de Tavannes, Cossé, Damville et deux autres Montmorency, Thoré et Méru, le comte de Retz et, bientôt après, le duc de Nevers, étrange entrevue où le lit de douleur du plus grand des martyrs de la Saint-Barthélemy se trouvait entouré de quelques amis et de tous les principaux exécuteurs du massacre, à l'exception de Guise et d'Angoulême. Le roi, en entrant, dit à l'amiral : « La blessure est pour vous, mais la douleur pour moi, et pour moi l'outrage. » Il lui promit de le venger et lui proposa, pour le mettre en sûreté, de le faire transporter au Louvre.

Il existe de cette entrevue deux relations assez différentes, quoique émanées de témoins oculaires ; l'une est le récit de Henri III à Miron, son médecin ; l'autre, insérée dans les *Mémoires de l'Estat de France*, est d'un inconnu. Suivant ce dernier, Coligny se plaignit au roi de ce qu'on ne pouvait tourner un œuf en son conseil sans que l'Espagne en fût avertie[2]. Il se plaignit en particulier de ce que Genlis et sa

[1] « Le Roy mon frère le voulant aller voir à son logis, la Reyne, ma mère, et moi, nous délibérâmes d'estre de la partie pour l'accompagner et voir aussi les contenances de l'admiral » (*Discours de Henri III à Miron*).

[2] Le malheureux Charles ne l'ignorait pas. Lestoile rapporte ces paroles du roi au gendre de l'amiral : « Veux tu que ie te die librement, Téligny ? Je me deffie de tous ces gens cy : l'ambition de Tavannes m'est suspecte.... le comte de Retz est espagnol ; les autres seigneurs de ma court et ceux de mon conseil ne sont que des bestes ; mes secretaires d'estat, pour ne te rien celer de ce que i'en pense, ne me sont point fidèles, si bien que ie ne sçay, à vray dire, par quel bout commencer » (*Lestoile*, éd. Champollion, p. 24).

troupe avaient été trahis ainsi par quelques membres de ce conseil et de ce que le duc d'Albe les avait fait pendre; il exposa ensuite les griefs des protestants, encore persécutés en maint endroit du royaume. Il est naturel de penser que, se croyant en péril de mort, il ait voulu remplir encore une fois auprès du roi son double devoir de grand citoyen et de bon huguenot. Mais il fit plus que l'entretenir, devant tous, de ces grands intérêts de l'État et de la religion. «Il demanda, dit Henri, au Roy de parler à lui en secret, ce qu'il lui accorda fort volontiers, faisant signe à la Reyne ma mère et à moy de nous retirer, ce que nous fismes incontinent au milieu de la chambre, où nous demeurâmes debout pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soupçon: mais encore plus grand quand, sans y penser, nous nous vismes lors entourés de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du party de l'admiral, qui estoient dans la chambre, et dans une autre aupres, et encore dans une sale basse: Lesquels, avec des faces tristes, et des gestes et des contenances de gens mal contens, parlementoient aux oreilles les uns des autres, passans et repassans souvant devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et de révérence qu'ils devoient, comme il nous sembla lors; et qu'aussy ils avoient quelque opinion que nous avions part à la blessure de l'admiral. Quoiqu'il en soit, nous le jugions de cette façon, considérans, possible, toutes leurs actions plus exactement qu'il n'estoit besoin. Nous fumes donc surpris d'estonnement et de crainte de nous voir enfermés (comme l'a depuis advoué la Reyne ma mère, et qu'elle n'estoit ouncques entrée en lieu où il y eut tant d'occasions de peur et dont elle fut sortie avec plus d'aise et de plaisir). Ce doute nous fit promptement rompre le discours que l'admiral tenoit au Roy, sous une honneste couverture, que la Reyne ma mère réinventa, laquelle, s'approchant du Roy, lui dit tout haut qu'il n'y avait pas d'apparence de faire ainsi parler si longtemps M. l'admiral et qu'elle voyoit bien que ses médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais, comme véritablement cela estoit dangereux et suffisant de lui donner la fièvre, dont sur toute chose il se falloit garder, priant le Roy de remettre le reste de leur discours à une autre fois quand M. l'admiral se trouveroit mieux. Cela fascha le Roy, qui vouloit bien ouir le reste de ce qu'avoit à lui dire l'admiral; toutefois, ne pouvant résister à une raison si apparente, nous le tirâmes de là et hors du logis.»

Avant de sortir, le roi accorda à l'amiral, sur sa demande, l'adjonction de trois juges protestants aux trois catholiques déjà nommés pour informer contre son assassin. Il lui offrit de nouveau de lui donner des gardes pour le défendre contre ses ennemis et contre le peuple de Paris. Coligny accepta, comme il l'avait fait déjà à Châtillon, quoique le duc d'Anjou proposât, pour les commander, le capitaine Cosseins, ardent ennemi des huguenots et de leur chef. Comme le roi craignit que l'assassinat de Coligny ne devînt le signal d'une émeute, 1200 arquebusiers furent placés au Louvre et en divers endroits.

Mais les protestants, qui se défiaient de la cour, voyaient avec inquiétude cette façon de les protéger, qui pouvait à toute heure devenir un moyen facile de les écraser tous. Ils tinrent conseil dans une chambre voisine de celle où reposait le blessé. Le vidame de Chartres proposa encore une fois de transporter Coligny au faubourg Saint-Germain et même de quitter Paris ; Téligny refusa ; comme son beau-père, il savait le roi sincère et croyait pouvoir se fier à lui.

Après le départ du roi, Coligny reçut une visite de la nouvelle mariée, la jeune reine de Navarre, qui ignorait encore tout ce qui déjà se tramait entre un de ses frères et sa mère.

Nous reprenons le récit de Henri à l'instant où Catherine et lui sortent avec le roi de la chambre de l'amiral : « Et incontinent la Reyne ma mère, qui désiroit sçavoir surtout le discours et le secret que l'admiral lui avoit communiqué, duquel il avoit voulu que nous ne fussions participans, pria le Roy, et moy aussi, de nous le dire. Ce qu'il refusa par plusieurs fois : mais s'en sentant importuné, et par trop pressé de nous, comme il sembloit, et plus par manière d'acquit qu'autrement, nous dit brusquement et avec desplaisir, jurant par la mort Dieu que ce que lui disoit l'admiral estoit vrai, et que les Rois ne se reconnoissent en France qu'autant qu'ils ont le pouvoir de bien ou mal faire à leurs sujets et serviteurs, et que cette puissance et maniement d'affaires de tout l'Estat s'estoit finement coulé entre nos mains ; — mais que cette superintendance et authorité me pourroit estre quelque jour préjudiciable et à tout mon Royaume, et que ie la devois tenir pour suspecte et y prendre garde, dont il m'avoit bien voulu advertir, comme l'un de mes meilleurs sujets et serviteurs, avant que de mourir. Hé bien ! mon Dieu, puisque vous l'a-

vez voulu savoir, c'est ce que me disoit l'admiral. — Cela, aussi, dit de passion et de fureur, dont le discours nous toucha grandement au cœur, que nous dissimulames le mieux qu'il nous fut possible. Nous excusans toustefois, et l'un et l'autre amenant beaucoup de justification à ce propos, y adjoutant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour le desmouvoir et dissuader de cette opinion, continuans toujours ce discours depuis le logis de l'admiral jusque au Louvre, où ayant laissé le Roy dans sa chambre, nous nous retirames en celle de ma mère, piquez et offensez au possible de ce langage de l'admiral au Roy.»

Il ajoute que le lendemain, de bonne heure, il eut avec sa mère un nouvel entretien. «Ne fut pour lors pris délibération, que de faire, par quelque moyen que ce fut, depescher l'admiral, et ne se pouvant plus user de ruses et de finesses, il falloit que ce fut par voye descouverte: Mais que pour le faire il falloit amener le Roy à cette résolution.»

Ce fut aussi le résultat d'une autre délibération secrète tenue par la reine-mère, non au Louvre, alors rempli de huguenots, mais hors de Paris, à sa maison de campagne des Tuileries et, dit-on, dans le jardin même. Son fils Henri, Tavannes, deux ou trois Italiens, Nevers et Retz, Birague peut-être, y assistaient seuls. Une raison décisive d'agir fut que ce même soir (le samedi) les médecins déclarèrent le blessé hors de danger.

Une promenade de Henri et d'Angoulême, en coche, à travers Paris, leur servit à étudier l'état des esprits et à semer de faux bruits. L'un des plus perfides était l'approche de Montmorency avec un corps de cavalerie huguenote, qui venait envahir Paris pour le mettre à feu et à sang. Ces princes comptaient sur l'effet d'une panique parmi les bourgeois d'une grande ville.

D'après la suite du récit de Henri III, Charles aurait été persuadé par leur mère ; mais on trouve ailleurs, et en particulier dans les *Mémoires* de Marguerite, leur sœur, des détails très-précis qui paraissent entièrement dignes de foi, et d'après lesquels Catherine, au contraire, échoua dans tous ses efforts pour obtenir le consentement du roi. Marguerite dit de la résolution meurtrière prise par la reine et Anjou : «Conseil de quoy le roy Charles ne feust nullement, lequel affectionnoit fort M. l'admiral, M. de La Rochefoucault, Téligny, La

Noue et quelques autres des chefs de la religion, desquels il se pensoit servir en Flandre. Et, à ce que je luy ay depuis entendu dire à luy mesme, il y eust beaucoup de peine à l'y faire consentir, et sans ce qu'on lui fit entendre qu'il y alloit de sa vie et de son estat, il ne l'eust jamais faict.»

Catherine prit alors le parti d'employer l'homme de la cour qui exerçait sur Charles la plus adroite influence. C'était son compatriote, parent et favori, Gondi, qu'elle avait fait comte de Retz, ancien gouverneur du roi. Brantôme a dit de lui qu'*il le pervertit du tout.* C'est le même que les lettres inédites de Philippe II nous montrent lui vendant régulièrement les secrets de l'État. Ce vil scélérat eut un long entretien avec son malheureux élève; l'argument décisif par lequel il emporta l'assentiment du roi fut la peur et la honte. A bout de ressources, il finit par lui avouer que Guise n'était pas le seul assassin de Coligny, que sa mère et son frère avaient tramé avec le duc ce complot et l'avaient fait exécuter, que tout le monde le savait, qu'il ne réussirait jamais à faire croire qu'il l'eût ignoré et qu'il y avait plus de danger et d'humiliation à le nier sans être cru et à essayer d'apaiser la colère menaçante des huguenots, qui ne pardonneraient jamais ce coup, qu'à en prévenir l'explosion en les écrasant.

Retz, qui le matin avait lui-même déconseillé la Saint-Barthélemy (*Discours de Henri III*), joua si bien son rôle infâme que Charles IX eut un de ces accès de fureur sombre et effrénée où il dépassait toutes les bornes; horrible emportement d'un caractère faible qui, une fois lancé sur une pente fatale, s'échappe à lui-même et se précipite à dessein jusqu'au fond de l'abîme. Le goût du sang prit le dessus dans cette âme de bête fauve. «Nous l'emportames, dit Henri, et reconnumes à l'instant une soudaine mutation et une merveilleuse et estrange métamorphose au Roy, qui se rangea de nostre costé et embrassa nostre opinion, passant bien outre, et plus criminellement; et s'il avoit esté auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir, car eslevant et prenant la parole, nous imposant silence, nous dit de fureur et de colère, en jurant par la mort Dieu, puisque nous trouvions bon qu'on tuat l'admiral, il le vouloit, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurat pas un qui lui peut reprocher après, et que nous y donnassions ordre promptement; et sortant furieusement, nous laissa dans son cabinet.»

Remarquons, à propos de ce récit, entièrement conforme au caractère connu de ces misérables princes, et surtout du roi, que, si ce fut *à eux à le retenir,* on sait comment Catherine et Henri s'en acquittèrent. Il est douteux d'ailleurs que l'idée d'exterminer avec Coligny ses adhérents n'ait été suggérée au roi ni par Catherine, ni par Anjou, ni par Gondi; mais on comprend qu'ils lui en laissèrent l'honneur et la responsabilité. « Le roy Charles, écrit sa sœur, le roy Charles, qui estoit très prudent, et qui avoit esté tousjours très obéissant à la royne ma mère, et prince très catholique, voyant aussi de quoy il y alloit, prist soudain résolution de se joindre à la royne sa mère, et se conformer à sa volonté, et garantir sa personne des huguenots par les catholiques, non sans toutefois extrême regret de ne pouvoir sauver Téligny, La Noue et M. de La Rochefoucault.» Ce regret prouve encore que Charles n'était pas autant que sa mère et Henri, partisan d'un massacre universel des protestants. L'ordre qu'il donna aux capitaines de la milice d'être en armes à leurs postes et rendez-vous habituels paraît n'avoir été dans son esprit qu'une mesure de précaution au milieu de ce grand désordre. Il y eut même un moment où il s'écria qu'il leur avait bien commandé de s'armer, mais non de tuer et de piller. Du reste, il est probable que les assassins de cour auraient été satisfaits, et le roi le premier, si le massacre n'avait enveloppé que les nobles. Mais le peuple voulut avoir sa part de cette sanglante curée. Ainsi, Guise et Anjou poussant Catherine, et tous trois Charles, le roi, enfin ébranlé, les entraînant à son tour plus loin encore, les Lorrains et le peuple, que le clergé excitait depuis si longtemps, dépassant tous les ordres, ils commirent tous ensemble cet immense forfait où périrent presque entière la noblesse protestante de France et l'Église réformée de Paris.

Le danger dont s'effrayait la cour n'était pas entièrement chimérique. Il paraît, d'après les *Mémoires de la reine Marguerite,* que les huguenots avaient fait signer au roi de Navarre, dont ils se défiaient déjà, et peut-être à Condé, une promesse écrite de venger l'amiral.

Plusieurs contemporains affirment aussi qu'ils devaient venir en corps, le lendemain dimanche, dénoncer devant le roi, comme assassin de Coligny, le duc de Guise, que tous les indices accusaient clairement. Guise, pris au dépourvu, n'eût pas manqué de trahir Catherine et Anjou. Qu'aurait fait le lâche roi entre la juste colère

des huguenots et le crime avéré de la reine-mère et de l'héritier du trône?

Autant qu'on peut préciser les dates, en face de documents confus et contradictoires, il devait être environ sept heures du soir quand Catherine essaya d'arracher à son fils l'autorisation du massacre. Selon une relation de Juan de Olaegui, qui partit de Paris le 26, Charles s'était couché à huit heures du soir, et se leva de nouveau à dix. Ce fut alors qu'eut lieu l'entretien où Retz le décida. A onze heures, ou plutôt vers minuit (comme l'écrit Capilupi), le duc de Guise arriva, mandé par Catherine et Anjou. Ils se hâtèrent de donner les premiers ordres et firent appeler au Louvre le prévôt des marchands, comme l'acte suivant, extrait des *Registres de l'Hôtel-de-Ville,* le fait voir:

« Cejourd'huy Samedy XXIIIe jour d'Aoust au dict an mil cinq cent soixante douze, le dict sieur Président Le Charron, Prévost des marchans, a esté mandé par le Roy estant en son chastel du Louvre au soir bien tard, auquel sieur Prévost des marchans sa Majesté auroit déclaré en la présence de la Royne sa mère et de Monseigneur le Duc d'Anjou son frère et autres princes et seigneurs avoir esté adverty que ceulx de la nouvelle religion se vouloient eslever par conspiration contre sa dicte Majesté et contre son estat et troubler le repos de ses subjects et de sa dicte ville de Paris; ce que sa dicte Majesté auroit plus amplement et particullièrement fait entendre à icelluy Prévost des marchans; et comme le dict soir aulcuns grands de la dicte nouvelle religion et rebelles avoient ensemble conspiré contre luy et son dict estat et jusques à avoir mandé à sa dicte Majesté quelques propos haultains et sonnans en menasses; à quoy il auroit dict au dict sieur Prevost des marchans voulloir pourveoir et donner ordre pour sa seuretté, de la Royne sa mère et de messieurs ses frères et de son royaume, paix, repos et tranquillité de la dicte ville et de ses subjects; Et pour prévenir les dicts conspirateurs et empescher l'exécution de leur mauvais voulloir aurait enjoinct et commandé au dict sieur Prévost des marchans de se saisir des clefs de toutes les portes de la dicte ville et les faire soigneusement fermer à ce que nul ne peust entrer ne sortir d'icelle, et faire tirer tous les basteaux du costé de la dicte ville et iceulx fermer de leurs chesnes et deffendre et empescher que nul n'eust à y passer, et faire mettre en armes tous les capitaines, lieutenans, enseignes et Bourgeois des quartiers et

dixaines d'icelle ville capables de porter armes, et iceulx faire tenir prestz par les cantons et carrefours de la dicte ville pour recepvoir et exécuter les commandements de sa dicte Majesté, ainsy qu'il en seroit besoing et necessité, avec commandement de sa dicte Majesté que le dict sieur Prévost des marchans et messieurs les Eschevins de la dicte ville eussent à tenir la main diligemment à l'exécution de ce que dessus, et aussy de faire tenir l'artillerie de la dicte ville preste tant dedans l'hostel d'icelle ville que devant icelluy en la place de Grève pour la deffense et tuition d'icelluy hostel et maison de ville et pour porter et mener où besoing seroit et que sa dicte Majesté commanderoit; avec plusieurs autres commandemens par luy faictz, tant au dict sieur Prévost des marchans particullièrement que à luy et aux dicts Eschevins ensemblement et corps de la dicte ville. Ce que le dict sieur Prévost auroit faict entendre aux dicts Eschevins et corps d'icelle ville, conseillers, quarteniers, et autres que besoing auroit esté, à tous lesquels commandemens et injonctions de sa dicte Majesté, les dicts sieurs Prévost des marchans, Eschevins, conseillers, quarteniers et autres officiers de la dicte ville auroient obéy, et iceulx commandemens exécutez, le mieux qui leur auroit esté possible, dès le dict samedy au soir et la nuict, suivant le commandement de sa dicte Majesté; et du tout auroient d'heure en heure rendu compte et tesmoignaige à sa dicte Majesté, et pour l'exécution des dicts commandemens les dicts sieur Prévost des marchans et Eschevins auroient faict expédier par le greffier de la dicte ville plusieurs mandemens et ordonnances aux quarteniers, archers, arquebuziers, arbalestriers et autres officiers d'icelle cy après transcriptz comme il estoit besoing et necessaire et qui leur estoit commandé; lesquels auroient esté envoiez et portez le lendemain dimanche vingt quatriesme jour du dict mois, jour de Sainct Barthelemy de fort grand matin, ausquelz commandemens chacun des dicts officiers et bourgeois de la dicte ville auroient semblablement obéy pour empescher et obvier aux dicts dangers et inconvéniens cy dessus et pourveoir à la seuretté de la dicte ville » (Extrait des *Registres de l'Hôtel-de-Ville;* voir aussi Cimber et Danjou).

Marcel, ancien prévôt des marchands, usurpa pendant cette nuit sanglante les pouvoirs de son successeur Le Charron, trop modéré, et la cour toléra cet empiétement, qu'elle avait peut-être ordonné.

Les conspirateurs du matin, excepté Birague, se retrouvèrent au Louvre.

On fit alors une répartition ou, comme dit Henri III, « un département des cantons de la ville, désignans les uns pour exécuter particulièrement sur aucuns, comme fust M. de Guise pour tuer l'admiral. »

Les chaînes furent tendues en travers de la rivière et des rues et gardées suivant l'usage, afin de laisser passer les bourreaux et d'arrêter les fugitifs. On attacha à la rive droite, non-seulement toutes les embarcations ordinaires, mais le bac qui mettait le château des Tuileries en communication avec la rive gauche et qui a laissé son nom à une des principales rues de ce quartier.

La cloche de la Tour-de-l'Horloge, au Palais-de-Justice, qui a été restaurée il y a quelques années et qui est encore décorée des armes et du chiffre de Henri III avec des vers latins à son honneur, devait donner le signal. Elle ne sonnait qu'aux jours de grandes fêtes.

Mais deux autres signaux précédèrent celui-là. On voulait s'assurer de la mort de l'amiral avant de donner l'alarme. Il fallait qu'il pérît dans le silence de la nuit, avant que personne songeât à le défendre.

Au moment où allait s'exécuter l'épouvantable forfait qui rendra à jamais Charles, Catherine et Henri l'horreur du genre humain, les deux derniers au moins et les plus coupables eurent un instant d'hésitation ou de remords tardif. « Or, dit Anjou, après avoir reposé seulement deux heures de la nuict, ainsi que le jour commença à poindre, le Roy, la Royne ma mère et moy allâmes au portail du Lonvre joignant le jeu de Paume, en une chambre qui regarde sur la place de la basse cour, pour voir le commencement de l'exécution, où nous ne fumes pas long temps; et ainsi que nous considérions les événemens et la conséquence d'une si grande entreprise, à laquelle pour dire vrai nous n'avions jusqu'alors guères bien songé, nous entendîmes à l'instant tirer un coup de pistolet, et ne scaurait-on dire en quel endroit, et s'il offença quelqu'un. Bien scay-je seulement que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit qu'il offusqua nos sens et nostre jugement; espris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient commettre, et pour y obvier, envoyames soudainement en toute diligence un gentil-homme vers M. de Guise pour lui dire et commander expressément de nostre part qu'il se retirat à son logis, et qu'il gardat bien de rien entreprendre

sur l'admiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avoit esté arresté qu'en aucun lieu de la ville, il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable l'admiral n'eut esté tué. Mais, tost après, le gentil-homme revint à nous, nous dire que M. de Guise avoit respondu que le commandement estoit venu trop tard et que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter par tout le reste de la ville; ainsi retournames à nostre première délibération et peu à peu nous laissames suivre le fil et le cours de l'entreprise et de l'exécution.»

L'amiral, en effet, était mort, et le meurtre de cette glorieuse victime laissait le champ libre aux massacreurs.

Jusqu'à minuit, Téligny était resté à son chevet. Il partit alors avec Guerchy, laissant auprès de son beau-père Ambroise Paré et le pasteur Merlin, Cornaton et Labonne, ses gentilshommes, son écuyer Yolet, cinq suisses de la garde du roi de Navarre et les serviteurs de l'amiral. Depuis quelques heures, tout était tranquille autour du blessé, quand on entendit arriver tout à coup dans la rue étroite et silencieuse une troupe de cavaliers. C'étaient les meurtriers.

Guise avait avec lui son oncle le duc d'Aumale, le bâtard d'Angoulême et plusieurs étrangers. Les uns étaient Italiens, comme Gonzague, duc de Nevers, Pietro Paolo Fesinghi ou Tosinghi, Antonio son neveu, le capitaine Achille Petrucci (*Dépêche du nonce Salviati*). D'autres étaient Suisses, le capitaine saint-gallois Josué Studer de Winkelbach avec Martin Koch, Conrad Burg et Léonard Grunenfelder, de Glaris, ses soldats (voir une *Lettre de Joachim Opser, plus tard prince-abbé de Saint-Gall*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. VIII, p. 284-294). Le plus connu de ces meurtriers portait le surnom de Behme (ou Bœhme), c'est-à-dire de Bohémien, et s'appelait, dit-on, Karl Dianowitz; il avait épousé une fille naturelle du cardinal de Lorraine. Ces étrangers étaient accompagnés de quelques Français bien moins nombreux, un capitaine picard, Attin, qui appartenait au duc d'Aumale, et un huguenot renégat, Sarlabous, gouverneur du Havre.

Ce fut entre trois et quatre heures du matin qu'ils envahirent la petite rue de Béthizy. Aussitôt on frappa à la porte de l'hôtel au nom du roi, et M. de Labonne, qui ouvrit, fut tué. Coligny comprit, se leva en robe de chambre et dit à son pasteur: «Monsieur Merlin,

faites-moi la prière. Je remets mon âme au Sauveur.» Ambroise Paré, qui était encore là, demande ce qui se passe à un homme qui entre dans le dernier désordre: «Monseigneur, crie celui-ci à l'amiral, c'est Dieu qui nous appelle à lui ! » — «Il y a longtemps, répond Coligny, que je me suis disposé à mourir. Mais sauvez-vous, vous autres, s'il est possible.» On lui obéit, on essaya de fuir par les toits. Merlin resta trois jours caché dans une cour sous des décombres, où il fut nourri par une poule qui chaque jour y vint pondre un œuf.

Deux serviteurs des Guise entrèrent ; c'étaient Attin et l'Allemand Behme, suivis de Sarlabous. Le sang-froid majestueux de la victime interdit un instant l'apostat et le capitaine ; mais Behme, tenant en main l'épieu avec lequel il venait de briser la porte, court droit à Coligny et lui crie: «N'es-tu pas l'amiral ? » — «Jeune homme, répond le martyr, tu viens contre un blessé et un vieillard. Du reste, tu n'abrégeras rien.» Behme, reniant Dieu par un juron épouvantable, enfonça son épieu dans le ventre du héros, qui tomba, dit-on, en murmurant avec dédain : «Si au moins c'était un homme ! C'est un goujat ! »

L'amiral tombé, Behme frappa sur sa tête à coups redoublés, et les autres prirent assez de courage pour s'acharner sur ce moribond. Guise, plus vil encore, s'impatientait dans la cour avec le bâtard d'Angoulême. «Behme, cria-t-il, as-tu fini? » — «C'est fait, » dit l'Allemand. — «Mais M. d'Angoulême n'en veut rien croire s'il ne le voit.» Mort ou mourant, on ne sait, l'amiral fut jeté par Sarlabous à ces deux jeunes princes. Ils eurent peine à le reconnaître. M. d'Angoulême essuya le visage sanglant, et l'ayant reconnu, le frappa du pied. Pierre-Paul Tosinghi se para de la chaîne d'or et de l'escarcelle du mort. Petrucci, gentilhomme du duc de Nevers, coupa la tête avec soin et l'apporta au Louvre.

Jusqu'au moment où il y arriva, Catherine était inquiète. «La Royne-mère impatiente, et craignant que le Roy, pensant à l'horreur de tant de forfaits, n'empeschât quelque partie de tels desseins, vouloit à toute force qu'on commençast» (*Mém. de l'Estat de France*). Elle devança le signal, trop lent à son gré, qui devait partir de l'Horloge du Palais-de-Justice, et fit sonner le tocsin au clocher le plus voisin, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois.

On dit que Nevers fit faire à son cheval le tour du cadavre de Coligny en disant: *Sic transit gloria mundi.* Laissant dans la rue le corps de leur première victime, Guise et ses complices coururent de là chez La Rochefoucault, qui demeurait rue des Prouvelles (Prouvaires). En parcourant les rues où le bruit des cloches et des bandes armées qui se réunissaient de tous côtés éveillaient le monde, ils criaient que les huguenots se soulevaient pour tuer le roi, les princes et tous les catholiques.

Le comte de La Rochefoucault était fort aimé de Charles IX, qui avait tenté de le retenir au Louvre pour le sauver. N'ayant aucune défiance, le comte avait refusé d'y coucher avec les pages du roi et venait de se mettre au lit quand il entendit une troupe bruyante s'arrêter devant la maison et frapper à la porte avec de grands cris, en commandant d'ouvrir au nom du roi. Il alla lui-même, en riant, ouvrir à ses meurtriers, convaincu qu'il s'agissait d'une de ces plaisanteries grossières dont Charles avait le goût; il était venu plus d'une fois éveiller tel ou tel courtisan et lui faire donner le fouet comme à un enfant. Le cadavre du comte fut jeté devant sa porte (*Mém. de Jean de Mergey*).

A ce moment, tout Paris se remplissait de carnage. Il est vrai qu'une partie de la milice bourgeoise avait montré peu d'empressement pour l'horrible rôle qu'on lui destinait. Tavannes dit que sur le petit nombre de catholiques parisiens qu'on avait commandés, la moitié manqua, quoique l'ordre de s'armer émanât du roi lui-même; il n'attribue qu'à la peur cette défection. Brantôme parle aussi des *difficultés que firent les principaux de Paris,* difficultés dont on ne vint à bout qu'en menaçant les récalcitrants de les faire pendre. Mais le fanatisme depuis longtemps contenu se donna libre et sanglante carrière. Bientôt, dans tous les quartiers à la fois, on égorgea les huguenots dans leurs lits ou au moment où ils essayaient de fuir.

Le Louvre donnait l'exemple. Ici nous avons le récit d'un témoin qui ne peut être suspect de partialité, la reine de Navarre. Ce récit est trop important, trop naïvement dramatique, et accuse trop ceux qu'elle épargne, pour que nous puissions nous dispenser de le citer dans tous ses détails :

«Les huguenots, dit-elle, me tenoient suspecte parce que j'estois catholique, et les catholiques parce que j'avois espousé le roy de Na-

varre qui estoit huguenot. De sorte que personne ne m'en disoit rien, jusques au soir qu'estant au coucher de la royne ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyois fort triste, la royne ma mère, parlant à quelques uns, m'aperceut et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je lui faisois ma reverence, ma sœur me prend par le bras et m'arreste en se prenant fort à pleurer, et me dict: «Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas.» Ce qui m'effraya extrêmement. La royne ma mère s'en aperceut, et appella ma sœur et s'en courrouça fort à elle, luy deffendant de me rien dire. Ma sœur luy dit qu'il n'y avoit point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que sans doubte s'ils descouvroient quelque chose, ils se vengeroient sur moy. La royne ma mère respond que, s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal; mais quoy que ce fust, il falloit que j'allasse, de peur de leur faire soupçonner quelque chose qui empeschast l'effect. Je voyois bien qu'ils se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit bon soir, sans oser me dire aultre chose; et moy je m'en vois toute transie, esperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. Soudain que je fus en mon cabinet, je me mets à prier Dieu qu'il luy plust me prendre en sa protection, et qu'il me gardast, sans savoir de quoy ni de qui. Sur cela le roy mon mary, qui s'estoit mis au lict, me mande que je m'en allasse coucher, ce que je feis, et trouvay son lict entouré de trente ou quarante huguenots que je ne cognaissois point encore, car il y avoit fort peu de jours que j'estois mariée. Toute la nuict ils ne firent que parler de l'accident qui estoit advenu à M. l'admiral, se resolvants, dès qu'il seroit jour, de demander justice au roy de M. de Guise, et que si on ne la leur faisoit, qu'ils se la feroient eux mesmes. Moy j'avois tousjours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvois dormir, pour l'apprehension en quoy elle m'avoit mise sans sçavoir de quoy. La nuict se passa de cette façon sans fermer l'œil. Au poinct du jour, le roy mon mary dict qu'il vouloit aller jouer à la paulme attendant que le roy Charles seroit esveillé, se resolvant soudain de luy demander justice. Il sort de ma chambre, et tous ces gentilshommes aussi. Moy voiant qu'il estoit jour, estimant que le danger que ma sœur m'avoit dict fust passé, vaincue du sommeil, je dis à ma nourrice qu'elle fermast la porte pour pouvoir dormir à mon aise.

« Une heure après, comme j'estois plus endormie, voicy un homme frappant des pieds et des mains à la porte, criant : « Navarre ! Navarre ! » Ma nourrice pensant que ce fust le roy mon mary court vistement à la porte et luy ouvre. Ce fust un gentil-homme nommé M. de Léran, qui avoit un coup d'espée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras, et estoit encores poursuivy de quatre archers qui entrèrent tous après lui en ma chambre. Luy se voulant garantir, se jeta sur mon lict. Moy sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant tousjours au travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme et ne sçavois s'il venait là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous cryons tous deux et estions aussi effrayez l'un que l'autre. Enfin Dieu voulust que M. de Nançay, capitaine des gardes, y vinst, qui, me trouvant en cet estat là, encores qu'il y eust de la compassion, ne se peust tenir de rire; et se courrouçant fort aux archers de cette indiscretion, il les fit sortir, et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je feis coucher et penser en mon cabinet jusques à tant qu'il fust du tout guary. Et changeant de chemise parce qu'il m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'asseura que le roy mon mary estoit dans la chambre du roy et qu'il n'auroit point de mal. Me faisant jeter un manteau de nuict sur moy, il m'emmena dans la chambre de ma sœur madame de Lorraine, où j'arrivay plus morte que vive, où entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes estoient toutes ouvertes, un gentilhomme nommé Bourse se sauvant des archers qui le poursuivoient, fust percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moy. Je tombay de l'aultre costé presque evanouie entre les bras de M. de Nançay, et pensois que ce coup nous eust percez tous deux. Et estant quelque peu remise, j'entray en la petite chambre où couchoit ma sœur. Comme j'estois là, M. de Miossans, premier gentil-homme du roy mon mary, et Armagnac, son premier vallet de chambre, m'y viendrent trouver pour me prier de leur sauver la vie. Je m'allay jetter à genoux devant le roy et la royne ma mère pour les leur demander ; ce qu'enfin ils m'accordèrent. »

Ce récit ne donne encore qu'une faible idée des horreurs qui ensanglantèrent le Louvre pendant cette nuit fatale. Après le coup de Maurevel, Charles IX avait conseillé à ses cousins le roi de Navarre

et le prince de Condé de garder au Louvre leurs gentilshommes et d'en faire coucher quelques-uns dans leurs chambres, pour se préserver des embûches de Guise, qu'il appelait *un mauvais garçon.* Nous venons de voir que chez Henri et Marguerite plusieurs de ces gentilshommes veillaient. Ils se tenaient dans la garde-robe du roi, séparée de sa chambre par une simple tenture (*Mém. de Mergey*). Ce fut dans la cour du Louvre, où on les mena désarmés, qu'on les massacra.

Davila porte à 200 le nombre des seigneurs qui y furent tués, et rapporte que d'O, mestre-de-camp de la garde du roi, une liste à la main, faisait l'appel[1]. Chaque gentilhomme appelé ne pouvait sortir qu'entre deux rangs de soldats de la garde suisse, qui le tuaient à coups d'épée, de hallebarde ou de couteau. Non-seulement Charles faisait égorger ainsi ses propres hôtes dans sa propre demeure, mais il assista à cet abominable spectacle. Il s'établit à une fenêtre; les victimes l'y reconnurent et plus d'une lui cria miséricorde, mais en vain. Là périrent trente ou quarante seigneurs de marque, et en outre les gentilshommes attachés à la maison de Navarre et à celle de Condé. Il y périt entre autres un fameux capitaine, Armand de Clermont, baron de Piles, qui, d'une voix de tonnerre, apostropha Charles IX et le somma de tenir sa parole de roi. Ségur, baron de Pardaillan, fut égorgé en même temps.

Déjà la ville entière était en proie au meurtre et au pillage. Les assassins portaient une croix blanche au chapeau et une serviette nouée au bras. Les maisons connues pour être habitées par des huguenots furent investies, les portes brisées pour peu qu'on tardât à ouvrir, les habitants tués, jetés par les fenêtres dans la rue et là dépouillés de tout vêtement[2].

De Thou, témoin oculaire, décrit ainsi ces scènes épouvantables : « La ville n'était plus qu'un spectacle d'horreur et de carnage ; toutes

[1] Les plus hideuses journées de la Terreur, celles des 2 et 3 septembre, ne furent que la reproduction, sur une plus grande échelle, de ce massacre royal. Les crimes des peuples et ceux des rois se ressemblent.

[2] Un fameux médecin du temps, Jean de Gorris, qui échappa on ne sait comment à la mort, avait reçu de ce spectacle une telle impression d'horreur et d'effroi que, assez longtemps après, devenu catholique et allant rendre visite à l'évêque de Paris, voyant tout à coup sa litière entourée de sergents, il crut que le massacre allait recommencer, et le saisissement qu'il en eut le frappa d'une paralysie qui le priva pour toujours de l'usage de ses sens (Haag).

les places, toutes les rues retentissaient du bruit que faisaient ces furieux en courant de tous côtés pour tuer, et piller; on n'entendait de toutes parts que hurlements de gens ou déjà poignardés ou prêts à l'être. On ne voyait que corps morts, jetés par les fenêtres; les chambres et les cours des maisons étaient pleines de cadavres; on les traînait inhumainement dans les carrefours et dans les boues; les rues regorgeaient tellement de sang qu'il s'en formait des torrents; enfin, il y eut une multitude innombrable de personnes massacrées : hommes, femmes, enfants et beaucoup de femmes grosses.»

Comme l'a remarqué M. Ranke, ce qu'il y a de plus horrible dans ce massacre, ce n'est pas le tumulte; c'est au contraire la méthode qu'on y apporta: on s'y divisa le travail, on procéda avec ordre, avec suite. Le duc d'Anjou s'était porté sur le pont Notre-Dame et de là présidait à l'exécution (*Tocsain*). On voyait, écrit Capilupi, ceux qui se sauvaient sur les toits «tomber du haut en bas ainsi que des oiseaux, atteincts et frappez de coups de harquebouses.»

Commencé deux heures avant le jour, le massacre ne se ralentit pas, et ce même Capilupi explique pourquoi les Parisiens purent, sans nuire à leurs affaires, consacrer tout leur temps au meurtre et au vol. «Pour ce qu'il estoit feste, fust cause que le peuple de Paris eust meilleure commodité de vaquer à tuer telles gens et à piller leurs biens.»

Il est vrai que le lendemain et le surlendemain n'étaient pas fêtes; mais tel fut le zèle des égorgeurs qu'ils n'en continuèrent pas moins ce travail, préférablement à tout autre. «Et furent les trois jours employés à chercher les huguenotz et huguenottes de la ville de Paris et auttres lieux, et à tuer et massacrer ceux qui furent trouvez dedans la ditte ville et n'en eschappa que ceux qui gangnèrent les maisons de leurs amis catholicques bien secrettement et les religions des cordeliers, jacobins et aultres des ecclésiastiques pour eux saulver, esquelles maisons en y eut de massacrez, d'aultant qu'on les y avoit veu entrer» (*Mémoires de Haton*, p. 677).

Bientôt les rues furent encombrées de cadavres nus et sanglants, souvent entassés en grand nombre les uns sur les autres, et quelquefois des vivants furent ensevelis sous des morts et des mourants. Ainsi fut sauvé le jeune Caumont, âgé de douze à treize ans, qui devint plus tard le maréchal duc de La Force. Les cadavres de son père,

de son frère et d'autres encore avaient été jetés sur lui; il était couvert de leur sang. C'était au bout de la rue Neuve-des-Petits-Champs, près du rempart (c'est-à-dire actuellement près de la rue de la Paix). Il resta de longues heures immobile sous cet horrible abri, lorsqu'un marqueur du jeu de paume de la rue Verdelet, voyant qu'il avait encore un bas de toile, vint le lui ôter et laissa échapper une exclamation de pitié. « Je ne suis pas mort, lui dit l'enfant tout bas en levant la tête lentement; je vous prie, sauvez-moi. » Cet homme le sauva, mais plus tard; les meurtriers étaient encore là, et l'enfant dut rester quelque temps encore sous les cadavres (*Mémoires du duc de La Force,* t. I, p. 19).

Le vieux colonel Briquemault fut moins heureux. Il s'était déshabillé et caché parmi les morts, le visage contre terre; mais on l'y trouva et il fut réservé à une exécution publique.

Il avait fallu organiser le transport des cadavres. « Les charrettes chargées de corps morts de damoiselles, femmes, filles, hommes et enfants, estoyent menées et deschargées à la rivière couverte de corps morts et toute rouge de sang qui aussi ruisseloit en divers endroits de la ville, comme en la cour du Louvre et auprès » (*Mém. de l'Estat de France*, t. I, p. 400).

Pour s'éviter la peine d'emporter les corps, on amenait des protestants vivants sur les ponts et de là on les jetait à la Seine. On vit un homme y arriver avec une hotte où il portait deux petits enfants dont il venait d'égorger les parents. Il vida sa hotte dans la rivière.

La demoiselle d'Yverni[1], de bonne et grande maison, s'étant déguisée pour se sauver avec ses filles, fut trahie par le bord d'un cotillon trop fin qui dépassait sous sa robe grossière. Comme elle refusa de se convertir, elle fut jetée du Pont-aux-Musniers[2], après qu'on lui eut laissé un moment pour prier.

Le gendre de cette pieuse martyre, le marquis de Renel (frère du prince Porcien et fils de cette comtesse de Seninghen, chez qui le culte était célébré), se sauva en chemise de chez lui, fut poursuivi par ses assassins jusqu'au bord de l'eau et réussit à détacher un bateau

[1] Madeleine Briçonnet, veuve de Thibault de Longuejoue d'Yverni, maître des requêtes. Elle était belle-mère du marquis de Renel. On appelait demoiselle toute femme dont le mari n'était pas noble ou n'avait que le rang d'écuyer.

[2] Ce pont allait du quai de l'Horloge au quai de la Mégisserie, presque en face de la rue de la Saunerie.

sur lequel il allait échapper quand son propre cousin, Bussy d'Amboise, le tua d'un coup de pistolet.

Au milieu de toutes ces horreurs et de mille autres, il y a une étonnante insensibilité dans ce qu'écrit le nonce du pape au cardinal secrétaire d'État, le jour même de la Saint-Barthélemy : « Toute la ville a pris les armes, les maisons des huguenots ont été assiégées, forcées avec perte de beaucoup d'hommes et saccagées par la populace avec une avidité incroyable. Tel ce soir fera de la dépense pour ses chevaux, remisera son coche, mangera et boira dans de la vaisselle d'argent, qui de sa vie n'y avait songé. Afin que les choses n'aillent pas trop loin, et pour empêcher les désordres révoltants produits par l'orgueil de la populace, on vient de faire un édit qui déclare qu'il doit y avoir trois heures du jour durant lesquelles il est défendu de voler et de tuer, et cela s'observe, mais pas entièrement. On ne voit dans les rues que croix blanches aux chapeaux et aux bonnets de toutes les personnes que l'on rencontre sans distinction, et cela est d'un bien bel effet. »

On chercherait en vain dans cette longue lettre un mot de compassion pour les égorgés. Salviati était le digne parent de Catherine (voir Davila).

Téligny échappa plusieurs fois à la mort. Il demeurait non loin de son beau-père, rue Saint-Honoré, au *Lion-Noir*[1]. Tous ceux qu'on trouva dans cette maison furent tués. Téligny s'évada par les toits. Deux fois il tomba entre les mains d'assassins qui, le reconnaissant, l'épargnèrent. Son extrême douceur, son caractère inoffensif et aimable l'avaient fait universellement chérir, du peuple et de l'armée comme du roi. Il fut enfin poignardé, est-il dit, par des gens qui ne le connaissaient pas. Ce trait touchant achève de mettre en lumière cette pure et charmante figure, qui contraste avec celle de l'austère amiral. Il était digne de lui d'avoir préféré Téligny à tout autre pour sa fille Louise, malgré les offres de tant de puissantes maisons protestantes.

Le vieux Brion, gouverneur du petit marquis de Conti, frère de Condé, éveilla l'enfant et l'emporta sans prendre le temps de l'habiller. On lui arracha des mains le jeune prince, puis on tua le maître de-

[1] Les maisons des bourgeois, n'étant pas numérotées, avaient presque toutes une enseigne qui servait à les désigner.

vant son élève, « qui pleuroit et prioit qu'on sauvast la vie à son gouverneur. » Il pleura encore en voyant les cheveux tout blancs du vieux huguenot teints de sang et bientôt souillés de la fange où on le traîna[1].

Trois pasteurs sont au nombre des victimes : Desgorris, Le More, ministre du roi de Navarre, Thomas Buyrette, fils d'un avocat au Parlement de Paris, tué le troisième jour avec son beau-frère Jean Molé, dans l'hôtellerie du *Fer-à-Cheval*, rue de la Harpe[2]. Au fond de cette hôtellerie étaient les ruines du palais des Thermes (*Sainte-Foix*, 4e éd., t. I, p. 188).

Antoine Merlanchon, précepteur chez Mme de Picquigny, avait eu charge (probablement d'ancien) en l'Église réformée de Paris. Il fut frappé à mort chez Brusquet, près la porte Saint-Michel, par un des plus forcenés massacreurs, Tanchon. Sa femme, quoique blessée elle-même, l'exhortait à mourir plutôt que d'abjurer. Un de leurs amis parvint à sauver cette femme héroïque.

Les derniers noms que nous avons cités n'appartiennent point à la noblesse. On s'imagine quelquefois que des gentilshommes, des hommes de guerre, venus pour les noces du roi de Navarre, furent les victimes les plus nombreuses de la Saint-Barthélemy. C'est ce qui eût pu arriver si le massacre fût demeuré un crime de cour, comme le voulaient peut-être quelques-uns de ses principaux fauteurs. Mais, devenu populaire, régularisé de quartier en quartier, il finit par être l'extermination systématique et suivie de l'Église réformée de la capitale. Autant qu'on put, on en fit périr tous les membres à mesure

[1] Parmi les nobles qui périrent le 24 août et les jours suivants, on a signalé le jeune Jarnac, Pons de Bretaigne, Quellenec, baron du Pont et seigneur de Soubise, Beauvais, ancien précepteur du roi de Navarre, Pluviau, Beaurepaire, Beaudiné, Montevrin, Saint-Georges, Bussy, Montamar, Berny, Laroche, Colombiers, Montaubert, le capitaine Rouvray, Louviers, la dame de Châteauvieux et ses trois filles, le sieur de la Serre et ses enfants, le fils du sieur de Beaulac et les trois enfants du sieur d'Autray, La Beuvrière, guidon de l'amiral, Charles Beaumanoir de Lavardin, Jean Levasseur, sieur de Cognées, le capitaine Valavoyre, Francœur, chancelier de Navarre, le capitaine Monnins, dont un ami, nommé Fervaques, après l'avoir caché, demanda la grâce au roi, qui lui ordonna de le tuer s'il ne voulait être tué lui-même. Fevraques fut contraint d'indiquer la retraite de son ami, et Monnins fut frappé.

[2] Son frère Jacques était mort de maladie la semaine même où il devait être consacré au saint ministère. « Il estoit destiné au service de l'Eglise Réformée de Paris » (Ch. Drelincourt, leur neveu, en parle dans l'Épître dédicatoire en tête des *Neuf dialogues contre les missionnaires sur le service des Églises Réformées*, Genève 1655).

qu'on les trouvait. Ces noms populaires méritent d'être relevés; ils donnent quelque idée de ce qu'était alors la population protestante de la capitale, répandue dans les classes les plus diverses et dans tous les quartiers[1].

[1] L'amiral ne fut pas la seule victime dans la rue de Béthisy; maître Guillaume Le Normand, menuisier, partagea son sort, et plus de trente cadavres furent jetés par les fenêtres de cette rue funeste.

A la Barre-du-Bec on fit périr le tailleur Simon; rue Simon-le-Franc, la femme du commissaire Aubert; près des Tournelles, Denys Perrot, avocat; à la porte Baudet ou Baudoyer, Jean Tisserant, compasseur, et sa femme; près l'église Saint-Paul, Jean du Bos, compagnon menuisier.

Le pont Notre-Dame, que nous avons cité plus haut comme habité par beaucoup de protestants et comme ayant été déjà le théâtre de persécutions cruelles, le devint bien plus encore. Non-seulement Nicolas Le Mercier, sa femme, sa fille, son gendre, leurs enfants et leurs domestiques, Matthieu, quincaillier, sa femme, et Barthélemy du Tillet, mercier, demeurant avec eux, mais tous les habitants des maisons de la *Perle* et du *Marteau d'Or* furent égorgés. « Une petite fille du maistre de cette maison fut trempée toute nue dans le sang de son père et de sa mère massacrés, avec d'horribles menaces que si elle estoit jamais huguenotte on lui en feroit autant » (*Mém. de l'Estat de France*). Sur ce même pont demeurait Antoine du Bois d'Angiran, gouverneur de Corbeil, grand-prévôt de la connétablie de France. Il s'enfuit sous un déguisement, mais fut reconnu et assassiné.

Une femme renommée pour sa beauté, mariée au plumassier du roi, et fille d'un zélé protestant, le sieur de Popincourt, fut poignardée et jetée à l'eau avec sa servante. Elles n'étaient pas mortes et se retinrent aux piliers de ce pont. On les assomma de pierres, mais le corps de la dame resta pendant quatre jours retenu, dit-on, parmi les pieux par son épaisse chevelure. On raconte qu'au bout de ce temps, le cadavre de son mari, jeté du haut du pont, entraîna le sien, et que tous deux furent emportés en même temps par les eaux.

Au Pont-au-Change on ne signale qu'une victime, l'orfévre Larondelle ou l'Arondel.

Près de là, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, Lussaut, orfévre de la reine, fut tué avec son fils et sa servante. Sa femme, Françoise Baillet, sauta par la fenêtre dans une cour et se cassa les deux jambes dans sa chute. Un voisin eut pitié d'elle et la cacha dans sa cave. Mais, moins brave que compatissant, il se laissa épouvanter par les meurtriers qui réclamaient leur victime et la livra. Ces furieux la traînèrent par les cheveux dans les rues; pour lui ôter plus vite ses bracelets d'or, qu'ils se disputaient, ils lui abattirent les deux poignets à coups de hache et la laissèrent toute sanglante devant la porte d'un rôtisseur, qui, pour mettre fin à ses cris, la perça d'une broche qu'il lui laissa dans le corps. Quelques heures après, ses restes mutilés furent jetés à la rivière, mais des chiens rongèrent ses mains, qu'on avait laissées à terre.

Antoine Sylvius, chirurgien, qui demeurait aux Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, fut mis à mort en même temps. A la *Bannière-de-France*, vers la Croix-du-Tiroir (aujourd'hui près de la fontaine de la rue de l'Arbre-Sec), tous les habitants furent assassinés avec leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques. Il en fut de même de « tous ceux de Coppeaux, derrière Saint-Thomas-du-Louvre, sauf un pauvre » qui parvint à se cacher. Rue Saint-Honoré, au *Grand-Cerf*, périrent la fille du sieur de

Nous n'avons pas achevé notre pénible tâche; nous n'avons fait mention jusqu'ici que des événements dont la rive droite fut le théâtre; la Cité, l'Université, le faubourg Saint-Germain-des-Prés ne furent pas plus épargnés. Seulement cette troupe assez nombreuse de gentilshommes qu'une trop juste défiance avait empêchés d'habiter la ville proprement dite parvint à fuir. Malgré toutes les précautions prises et malgré le vif désir que manifestait Catherine d'avoir en son pouvoir le plus important d'entre eux, le capitaine Lorge, comte de Montgommery, qui, en joûtant, avait blessé à mort Henri II, ils furent avertis à temps par un inconnu qui passa la rivière, dans une nacelle, selon quelques-uns, ou plus probablement à la nage. Ils partirent aussitôt à cheval (au nombre de soixante, dit Capilupi)[1].

La Beuvrière, guidon de l'amiral, et un marchand nommé Seret. A la porte Saint-Honoré furent tués un barbier et son fils.

Les rues, en partie démolies depuis peu, qui avoisinaient le cimetière des Innocents, virent assassiner bien des marchands huguenots: la Friperie, Bodet et sa femme, à l'enseigne des *Deux-Anges;* la Coutellerie, au *Bahut-Royal*, vingt à trente personnes; la Haumerie, un armurier, maître Vincent; la Tonnellerie, Serres, marchand.

On tua, dans la rue de la Vieille-Monnaie, Hector Le Fer et sa femme, Parenteau, secrétaire du feu prince de Condé, et sa femme enceinte, fille de feu Perrucel, ministre; au cimetière Saint-Jean, un tailleur, maître Gilles; rue Troussevache, un menuisier, maître Robert; près Saint-Bon, Guillaume Faubert, menuisier; rue Montorgueil, Corbonau, épinglier, sa femme et sa sœur; rue aux Ours, Bertrand aîné, boutonnier et émailleur, avec sa femme et trois serviteurs; rue Michel-le-Comte, Michel Nattier.

Rue Saint-Denis, Pierre Ferret, marchand de draps de soie, et sa femme, furent emmenés et tués à l'abreuvoir Popin; Pierre Baillet, teinturier, père de sept enfants, fut emmené à Saint-Magloire et tué devant la porte de l'église. Dans la même rue, à la *Corne-de-Cerf*, périrent un marchand de soie, sa femme et trois enfants; près Saint-Jacques-l'Hospital, Baillet, marchand de toiles, et Matthieu Le Pécod, quincaillier; près la fontaine du Ponceau, Marguerite du Perray.

Rue Saint-Martin, une femme enceinte fut tuée sur le toit de la maison, son corps ouvert et son enfant brisé contre le mur. Dans la même rue, à la *Croix-de-Fer*, périrent trois demoiselles d'Orléans, Jean Robin et sa femme, la veuve Marquette et deux de ses enfants.

[1] On cite parmi eux le vidame de Chartres, un Rohan, un Caumont, un Pardaillan, Beauvais-la-Nocle, d'Arnes, de Boissec, de Longaulnay, du Breuil, Rabodanges, de Sey, du Touchet, des Hayes, Guy de Saint-Gelais, J. de Lafin, de Saint-Étienne, Pierre de Chouppes, Pierre de Grandry; la plupart étaient de Normandie.

Parmi d'autres gentilshommes huguenots qui furent sauvés sans qu'on sache en quel endroit de Paris, on connaît les noms de Cornaton, gentilhomme de l'amiral, Cugy, Saint-Romain, le jeune Briquemault et le capitaine d'Argenlieu. Ce dernier gagna à prix d'or un capitaine écossais.

Guise eut bientôt avis de leur évasion. Il se lança aussitôt à leur poursuite avec une ardeur extrême, et les aurait sans doute atteints si, en arrivant à la porte de Bucy, située près de la rue et du carrefour de ce nom, il ne l'avait trouvée fermée; on avait cru prendre les clefs; on s'était trompé, ce qui fit perdre un temps assez long pour sauver les fugitifs. Cependant le duc courut encore sur leurs traces et n'y renonça qu'à Montfort-l'Amaury.

D'autres huguenots, au lieu de sortir de Paris, voulurent traverser la rivière pour demander au roi sa protection (*Mém. de l'Estat de France*). « Ils virent sur la rivière, venant à eux, 200 soldats de la garde du Roy, criant : *tue! tue!* et leur tirant harquebouzades à la vue du Roy, qui estoit à la fenestre de sa chambre » (il était environ sept heures). « Encores dit on que le Roy, prenant une harquebouse de chasse entre ses mains, en despitant Dieu, dit : *Tirons, mort-Dieu, ils s'enfuyent!* »

En « giboyant ainsi aux passants, » il tirait sur eux sans les atteindre, son arme n'ayant pas une assez longue portée.

Ce trait, tout à fait conforme au caractère du roi et à ses emportements d'âpre et cruel chasseur, est, comme fait historique, assez peu important. Qu'en voyant tuer tant de monde, le désir de s'en mêler lui ait pris, surtout au moment où s'échappaient sous ses yeux un grand nombre de ses victimes, rien n'est moins étonnant. On sait que Mirabeau y fit une allusion demeurée célèbre et qui fut rappelée par le pasteur Marron lorsqu'il consacra l'église Saint-Louis-du-Louvre à notre culte. De nos jours le fait a été énergiquement nié, mais à tort. Il est attesté par les assertions de deux contemporains, Brantôme et d'Aubigné[1], l'un catholique, l'autre protestant (sans compter celle de Simon Goulard, que nous venons de reproduire), et par l'affirmation d'un vieillard centenaire, qui déclara au jeune Tessé (depuis maréchal) qu'il avait lui-même chargé et rechargé l'arquebuse (Voltaire). Seulement le roi tira, non pas du bout de la galerie d'Apollon, qui du reste existait déjà et où une inscription fut placée sous la Révolution, mais de sa chambre dans le pavillon sud-ouest du Louvre, lequel était achevé depuis 1556 (voy. *Bulletin de la Société d'histoire du protest. français*, t. V, p. 332; t. VI, p. 118; t. VII, p. 182).

[1] Voir d'Aubigné, *Hist. univ.* (1626), f°s 548-550, et *Tragiques* (éd. Lalanne), p. 140.

Si quelques gentilshommes étrangers à la capitale avaient pu échapper, les Parisiens de la rive gauche offraient une proie assurée et abondante aux égorgeurs. « Au faubourg Saint-Germain on massacra, est-il dit, beaucoup de gens de tous sexes et aages[1]. »

D'autres martyrs en grand nombre sont désignés seulement par leur nom ou leur profession, sans indication précise de leur demeure[2]. Parmi ces noms plébéiens, il en est un que déjà nous avons

[1] Les noms qu'on a conservés sont ceux de Pierre Charpentier, esperonnier, de Jean le jardinier, de Greban, maître horlogier à l'enseigne du *Nom-de-Jésus*, auxquels il faut joindre le serviteur du chauffe-cire Pomier.

Dans le quartier de l'Université, les libraires et les relieurs fournissent leur contingent de martyrs. L'illustre Duplessis-Mornay, encore jeune alors, et qui était logé rue Saint-Jacques en attendant qu'une demeure voisine de celle de l'amiral fût prête à le recevoir, vit, en se sauvant, piller la maison de son proche voisin, le libraire protestant Oudin Petit; cet infortuné était le gendre de Jacques Kerver, libraire comme lui, mais catholique et capitaine dans la milice bourgeoise, qui fit tuer Oudin pour une querelle de partage. Philippe de Cosne, libraire, rue Saint-Jean-de-Latran, Charles Périer, libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais, et un relieur, son voisin, un autre relieur dans la rue Saint-Jacques, eurent le même sort. Une plus cruelle fin était réservée à Spire Niquet, relieur, rue Judas; celui-ci, devant sa maison, fut brûlé à petit feu au milieu d'un monceau de livres et jeté à l'eau respirant encore.

La place Maubert, où tant de martyrs avaient péri, condamnés par des juges fanatiques, vit exécuter sans autre sentence que la fureur du peuple, Louis Brécheux, maître de l'hôtellerie du *Fer-à-Cheval*, rue de la Harpe, et la femme gravement malade d'un chirurgien, maître Julian. Une femme enceinte et sa fille reçurent la mort rue de la Huchette, à l'enseigne de l'*Étoile*. Le cordonnier de Saint-Marceau fut tué avec sa femme et leurs trois enfants.

La Cité ne fut pas plus exempte de carnage. La femme d'un libraire du Palais, Jean Borel, y périt. René le parfumeur tua dans la Cour du Palais un jeune homme boiteux déjà très-habile dans l'art de l'orfévrerie. Un mercier établi dans le Palais, nommé Montrault, y fut mis à mort.

La rue de la Calandre fournit de nombreuses victimes : Pierre de Saincterue, horlogier du maréchal de Montmorency, maître Guillaume et sa femme, la femme de Jean de Cologne, mercier de la cour (trahie par sa propre fille). C'est encore rue de la Calandre, aux *Trois-Rois*, qu'habitait Keny, lequel, blessé de plusieurs coups de dague et jeté à la Seine, se sauva à la nage jusqu'à un bateau. Poursuivi par d'autres barques et de si près que d'un coup de hache on lui abattit une main, il continuait à manœuvrer de l'autre lorsqu'on l'acheva à coups de fusil.

[2] On cite, dans le nombre, plusieurs hommes de robe, Claude Robert, avocat, caché depuis deux jours et tué le troisième; Jean Theuart, procureur au Parlement; Le Clerc, procureur au Châtelet, tous deux tués avec leur famille entière (la femme de ce dernier, enceinte, fut noyée après qu'on l'eût forcé à marcher sur le visage de son mari); Antoine Terrière, sieur de Chappes, avocat célèbre, âgé de soixante-quinze ans; le bailli d'Orléans Groslot et Calixte Garrault, son neveu, dont l'historien De Thou, en allant à la messe le dimanche matin, rencontra les corps sanglants qu'on traînait sur le pavé; Caboche, secrétaire du roi de Navarre. et son frère, procureur à Meaux; le

dû signaler et qui mérite une mention toute particulière de sympathie et d'honneur. Quatre ou cinq jours après la Saint-Barthélemy, on noya la veuve du jeune Gastine, mère de deux petits enfants, dont le mari, le beau-père et l'oncle avaient été pendus, deux autres parents envoyés, l'un en exil, l'autre aux galères, en même temps que leurs biens étaient confisqués et leur maison rasée pour crime de culte protestant.

Ce fut aussi après quelques jours de répit que fut étranglé en prison Martial de Loménie, seigneur de Versailles, greffier du Conseil et ancien secrétaire des finances. L'infâme Gondi, comte de Retz, lui fit acheter la vie par la donation de cette terre de Versailles, devenue plus tard une fameuse résidence royale et une ville considérable. Quand Loménie eut tout donné pour vivre, on le tua.

Un grand nombre d'autres furent massacrés comme lui dans les prisons, surtout à l'Hôtel-de-Ville, au Châtelet et au Fort-l'Évêque.

Taverny, lieutenant de la maréchaussée à la *Table de Marbre*, sut mieux se défendre, quoique avec aussi peu de succès. Excepté peut-être Guerchy, qui, dit-on, dans la cour du Louvre tua les deux premiers d'entre ses bourreaux, Taverny fut le seul huguenot qui résista aux meurtriers. Il soutint un véritable siége dans sa maison; « avec l'aide d'un domestique, il arrêta la populace devant sa maison pendant l'espace de huit à neuf heures, et les balles de plomb lui ayant manqué, il en fit avec de la poix, qu'il rendit aussi meurtrières. Enfin, n'ayant plus de ressources pour faire usage d'armes à feu, il sortit pour combattre de la main, et ne périt qu'accablé par la multitude. » Il ne pouvait qu'être vaincu. Sa femme fut menée en pri-

précepteur de Catherine de Bourbon; Étienne Chevalier, sieur de Prunay, receveur en Poitou; un pédagogue nommé Abraham; un Espagnol, De Lopez, appelé docteur par les uns et ministre par d'autres; plusieurs protestants italiens: Maphé ou Maffei, Vénitien; Simon, Lucquois, et un Piémontais qui se nommait Lazare Romain; des marchands et des artisans : Monluet, riche lapidaire, et sa femme enceinte; Philippe, vitrier; Guillaume Maillart, doreur, sa femme et son fils; l'hôte de la *Marguerite*, marchand de chevaux, et ses deux enfants; Bourselle, orfévre; Maupelé et sa femme, qui avaient procès avec le duc de Guise; le petit Jacques, tireur d'or; Charles, armurier du prince de Condé; Jacques de la Chesnaye, marchand d'émail; Martin du Perey, enfileur; Philippe le Doux, marchand (sa femme, qui allait accoucher pour la vingt et unième fois, fut soumise à des tortures indescriptibles). On cite aussi la femme de Nicolas du Puy, excellent orfévre; celle du brodeur de la dame de Montjay; la femme Tamponnet.

son ; sa sœur malade fut traînée nue par les rues et mourut entre les mains de ses persécuteurs.

Nous trouvons encore la mention d'un nommé Le Maire, dont la veuve fut mise en prison et là résista à la fois aux conseils des convertisseurs et aux obsessions d'une tout autre nature dont l'accablait le chevalier du guet. Elle fut sauvée, on ignore comment.

Salviati annonce au cardinal secrétaire d'État le meurtre d'un ancien prêtre, nommé Comau, familier du cardinal de Tournon, devenu huguenot et marié.

Il nous reste à rappeler le martyre de trois membres illustres de l'Église de Paris : Jean Goujon, Ramus et le président de La Place. On a révoqué en doute le martyre de Goujon et même sa conversion au protestantisme; mais on n'a trouvé aucune preuve à opposer à la tradition très-ancienne qui rapporte le fait. Il est frivole de prétendre qu'il n'a pu être tué sur son échafaudage au Louvre, ou, comme d'autres le disent, rue de la Harpe, chez le comte de Poitou, parce qu'il ne pouvait être à son travail *ce jour-là*. Le massacre a duré, non pas un jour, mais plusieurs semaines. Il a recommencé à divers intervalles çà et là plus d'une fois, et Goujon pouvait se croire plus en sûreté que chez lui lorsqu'il travaillait pour le roi ou pour un grand seigneur.

Ramus, que le prêtre Haton appelle à bon droit « homme estimé le plus sçavant de la France et le plus expert en toutes sciences qui fust audit Paris et quasi en toute la chrétienté » (p. 679), avait déjà été, comme protestant, en butte à bien des persécutions[1]. Le 26 août, il fut tué chez lui, comme on le sait, à l'instigation de son rival au Collége de France, le misérable Jacques Charpentier, qui eut l'insigne lâcheté d'insulter, l'année suivante, dans un de ses livres[2], à la mémoire de l'homme éminent qui avait été sa victime. Percé de

[1] Dès le 30 septembre 1570, Salviati en entretenait la cour de Rome : « Il y a deux jours, Pierre Ramus, hérétique, a voulu, en vertu de l'édit, reprendre au Collége (de France) sa place de *lecteur des arts;* mais ceux du Collége, unis à l'évêque, s'y sont opposés, et cette contestation ayant été portée dans le Conseil privé, le roi, de son autorité et sans attendre d'autres avis, a décidé que ni Ramus ni aucun autre hérétique faisant profession d'enseigner ne pourrait être admis dans un établissement de catholiques, voulant empêcher la corruption où ils pourraient faire tomber la jeunesse. J'ai loué et remercié Sa Majesté d'avoir ainsi manifesté la pureté de ses intentions. »

[2] *Comparaison de Platon et d'Aristote*, 1573.

coups et jeté du cinquième étage dans la rue, Ramus respirait encore; des enfants le traînaient à la rivière, quand survint un chirurgien qui coupa et emporta la tête. Le corps surnagea près du pont Saint-Michel. Des passants s'amusèrent à le faire repêcher par des bateliers et à faire fouetter par des enfants le cadavre du célèbre professeur.

C'est une des gloires de notre Église qu'en aucun temps la France n'ait pu la frapper de proscription ou d'exil sans se priver de quelques-uns de ses plus nobles esprits et de ses plus hautes renommées. Ramus en fut un éminent exemple.

Moins célèbre, mais aussi grand par la dignité du caractère, Pierre de La Place, président à la Cour des aides, écrivain de mérite, passa plusieurs jours par des alternatives de péril et d'espoir pour lui et les siens. Rentré dans sa demeure (Vieille-rue-du-Temple), après avoir cherché en vain un asile dans trois maisons différentes, il releva avec une fermeté héroïque sa femme, qui s'était jetée aux pieds d'un chef d'assassins, le capitaine Senesçay, et tança énergiquement son fils pour avoir mis une croix blanche à son chapeau afin de se déguiser. On l'emmena de chez lui sous un faux prétexte, et arrivé rue du Coq, vis-à-vis de la rue de la Verrerie, on le perça de coups.

Après la première fièvre de carnage, les exécuteurs s'étaient quelque peu relâchés de leur fureur, lorsqu'un prétendu miracle vint tout à coup persuader à ces fanatiques superstitieux que Dieu les favorisait d'une marque toute spéciale d'approbation et d'encouragement. Nous rapporterons la légende de l'aubépine des Saints Innocents telle que l'a écrite le prêtre de Provins que nous avons cité plus d'une fois, Claude Haton. Nous verrons ensuite ce que pensait de cette jonglerie le nonce du pape, mieux informé, et ce qu'il en écrivait à la cour de Rome; ce contraste sera instructif.

« Il ne fault laisser en arrière le miracle que Dieu desmonstra dedans la ville de Paris, au cymetière de Saint-Innocent, les jours et nuictz de la sédition susditte et saccagement dudit admiral et les siens, qui fut tel qu'il s'ensuit. Fault noter et croire quant-et-quant, que dedans le cymetière de mons. Saint-Innocent de Paris, y a une petite chapelette, dedans laquelle est une ymage de la vierge Marie nostre dame, devant laquelle tous catholicques qui passent par là font la révérence et plusieurs se mettent à genoux pour prier Dieu en

l'honneur de la vierge Marie, mère de Jésus-Christ, et pour l'utilité des pauvres trépassez; devant laquelle chapelle et ymage y avoit une espine blanche plantée, qui aultres fois avoit esté verte et bien reprinse, portant par plusieurs années feuilles, fleurs et fruictz, et qui estoit devenue morte et sèche il y avoit plus de quatre ans auparavant ceste présente, sans avoir jetté feuilles, fleurs ni fruictz, et n'en faisoit-on aultre cas que d'un arbre mort et sec. Lequel arbre ou espine, dès le matin du saccagement ou sédition, fust veue reverdir de feuilles et fleurir de fleurs belles et blanches, ayans pareille odeur que les fleurs d'espine blanche qui fleurissent au mois de may, et dura ce miracle l'espace de quinze jours entiers, au veu et au sceu de tout le monde de Paris et aultres lieux qui y estoient et furent de toutes parts durant ce temps. Icelle espine fust par toutes personnes touchée et visitée en son escorce, boys, feuilles et fleurs, pour veoir si c'estoit point ung abus qui eust esté faict par art magicque ou enchantement d'enchanteurs, sorciers ou Vaudois, et fut trouvé que non, mais que c'estoit la vertu de Dieu qui y opéroit.

«Aucuns malades languissans, ayans ouy ce miracle, se firent porter audit cymetière pour veoir ladite espine; lesquelz, estans là avec ferme foy, firent leur prière à Dieu en l'honneur de nostre dame la Vierge Marie et devant son ymage qui est en laditte chapelle, pour recouvrer leur santé, et après leur oraison faicte s'en retournèrent en leurs maisons sains et guéris de leur maladie, chose très véritable et bien approuvée. Il sembla que Dieu, par ce miracle, approuvast et eust pour agréable la sédition catholicque et la mort de son grand ennemi l'admiral et des siens qui avoient tant et si audacieusement, depuis 12 ans, deschiré sa robbe sans couture qui est sa vraye Eglise et son espouse, et conculqué et gasté les sainctz sacrements d'icelle... Après les quinze ou vingt jours passez, laditte espine s'en retourna à son premier estat de seicheresse et d'aridité » (*Mém.*, p. 681 et suiv.).

Voici maintenant ce que nous trouvons sur ce sujet dans une lettre du nonce Salviati au cardinal secrétaire d'État à Rome, en date du 27 août 1572 :

« Le peuple de cette ville dit qu'une épine plantée il y a quelques mois dans le cimetière du couvent où les enfants orphelins des huguenots sont élevés depuis le massacre, a fleuri tout d'un coup. Il se porte avec tant d'empressement pour la voir, que si quelqu'un des

prêtres qui habitent ce lieu osait dire publiquement qu'elle était fleurie quelques jours avant l'événement, il serait lapidé et jeté à la rivière.»

Comme on le prévoit sans doute, le nonce, si peu crédule pour son compte, se garda de dissiper l'erreur; nous ne garantissons pas même qu'il se soit abstenu d'aller en pèlerinage à la Sainte-Aubépine. Le roi, la reine-mère, toute la cour y allèrent, heureux de faire Dieu lui-même leur complice dans un forfait qui sera à jamais l'exécration du genre humain.

L'ordre de cesser le massacre avait été donné plusieurs fois, mais en vain. Dès le 24, vers midi, le prévôt des marchands Le Charron fit prier le roi d'empêcher «sa maison, les princes et le petit peuple» de tuer et piller. Le roi répondit qu'il y consentait. «Vers 5 heures de l'après-midi, il fut fait un ban avec les trompettes, de par le roy, que chacun eust à se retirer dans sa maison. Mais le lendemain et jour suivant, fust à recommencer. Après avoir moissonné le champ à grands tas et à pleine main, ils alloyent cueillant çà et là les espics restans du iour précédent[1].»

Le mardi 26, le massacre et le pillage furent interdits de nouveau. Mais il fallut encore, le 29, renouveler cette double défense et installer à l'Hôtel-de-Ville une commission de magistrats chargée de rétablir l'ordre.

On demande souvent quel fut le nombre des huguenots tués à la Saint-Barthélemy. La réponse est impossible à donner, non-seulement pour la France entière, où les mêmes massacres eurent lieu, mais pour Paris, d'autant plus que, comme nous l'avons fait entrevoir, les meurtres, quoique de moins en moins nombreux, continuèrent longtemps encore, et bien plus qu'on ne le croit en général. C'est ce que prouvent les dépêches originales des ambassadeurs. Ainsi Salviati écrivit, le 15 septembre : «Souvent on jette dans la ri-

[1] En même temps qu'on défendait le meurtre, on commandait une sorte de recensement des huguenots, qui ne servait qu'à les faire massacrer. Tout le monde s'en mêlait. Nous lisons dans les *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, en date des 25 et 26 août, deux *mandements* portant «que les quarteniers seuls, pour éviter émotion et meurtres, aillent en toutes les maisons faire au vrai et sans aucune omission, sur peine de la vie, un rôle des noms et surnoms des hommes, femmes et enfants, enjoignant aux maîtres et maîtresses, ou à ceux qui sont logés ès maisons, de bien garder tous les Religionnaires, qu'il ne leur soit fait aucun tort ni déplaisir, aussi sur peine de la vie.»

vière, la nuit et sans bruit, quelques dizaines de protestants que l'on a pris le jour dans différents endroits, et plus volontiers des prédicants qui sont appelés par les autres *ministres.*»

Ce témoignage ne serait pas suspect, mais il n'est pas le seul. Le comte de Saint-Pol, ambassadeur du duc de Savoie, écrit, le 13 septembre, «qu'on jette dans la Seine tous les soirs beaucoup de huguenots qui étoient partie cachés par les maisons et partie par les prisons.» Il ajoute, le 16 septembre : «L'on continue contre ces gens là une grande exécution, mais de nuit, et sont jettés dans la rivière sans estre cogneus.»

Dix jours plus tard, le 26 septembre, plus d'un mois après la Saint-Barthélemy, le même comte de Saint-Pol écrit encore : «On fait toujours mourir des huguenots, tant à Paris qu'ailleurs.»

Ces exécutions secrètes et nocturnes, continuées pendant quatre semaines, du 24 août au 26 septembre, et peut-être plus longtemps, rendent tout calcul impossible.

Des cadavres, livrés au cours de la Seine, s'amoncelèrent à la tête de l'île des Cygnes et y dégagèrent bientôt de tels miasmes qu'il fallut se hâter de les inhumer, dans l'île même et peut-être aussi sur le rivage. On a cité souvent les comptes, inscrits aux *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, et d'après lesquels «on paya 20 livres aux fossoyeurs des Saints-Innocents pour avoir enterré en huit jours onze cents corps morts ès environs de Saint-Cloud, Auteuil et Chaillot;» ils avaient reçu, quelques jours auparavant, 15 livres pour avoir enterré les corps morts qui étaient «ès environs du couvent (des Bonshommes) de Nigeon.» Mais rien ne démontre que ces fossoyeurs soient les seuls qu'on ait employés; il est hors de doute que la Seine dut charrier plus loin et disperser d'autres corps. Il est certain, en outre, que plusieurs des victimes furent enterrées dans Paris; on sait qu'Oudin Petit fut enseveli dans sa cave. D'ailleurs il y a lieu de penser que des ossements trouvés en grand nombre, il y a quelques années, près de l'église Saint-Gervais, étaient des restes de huguenots tués en 1572, et une tradition du quartier l'affirmait[1].

[1] On dit que 475 huguenots avaient été ensevelis en ce lieu, et qu'une croix de fer, scellée au mur de l'église près du chœur, indiquait l'emplacement de ces sépultures. On y trouva, en effet, des ossements nombreux, lors des dernières réparations faites à cette église (*Le Lien*, 15 novembre 1851, p. 397).

L'abbé de Caveyrac, dans l'écrit où il plaide les circonstances atténuantes pour les criminels de la Saint-Barthélemy, insiste sur ce fait que le *Martyrologe* de Crespin (continué par Simon Goulart) n'indique par leur nom ou leur profession que 786 personnes tuées dans la France entière. Ce nombre, il est bien forcé de le reconnaître, ne peut indiquer qu'une faible proportion du nombre réel. Mais le *Martyrologe* ne traite que de Paris et de quelques-unes des grandes villes de France; il omet, entre autres, Toulouse, où il y eut un grand carnage. Le gouvernement lui-même, eût-il voulu réunir les noms de tous les morts, n'y aurait certainement pas réussi. Combien moins les survivants du massacre, exposés sans cesse à le voir continuer ou recommencer, auraient-ils fait une enquête complète! Combien de familles obscures disparurent tout entières! Parmi les noms que nous avons cités, plusieurs manquent au *Martyrologe*, et Salviati nous a fourni un de ces derniers, quoiqu'il n'en rapporte qu'un très-petit nombre.

D'après le *Martyrologe*, il périt en tout, à Paris, 10,000 réformés. Tandis que Salviati, dans sa dépêche du 24, ne parle encore que de *centaines* de morts, une relation espagnole du temps porte le nombre des personnes tuées et jetées à la rivière jusqu'à midi, le jour même de Saint-Barthélemy, à plus de 5000[1]. Jean Gomez de Silva, ambassadeur de Portugal à Paris, envoya exactement la même indication à sa cour. Davila estime que le total pour Paris est de 10,000. Selon Haton, «...par le rapport qui en fut faict à la vérité, furent tuez et massacrez audict Paris, l'espace de 3 jours et 3 nuictz, le nombre de plus de 7000 personnes bien cognues et remarquées, sans aultres qui furent jettées dans la rivière qui ne furent cognues» (p. 679). Brantôme évalue le nombre des morts à 4000; Papyre Masson à 2000; et l'abbé de Caveyrac, qui s'efforce d'abaisser le chiffre autant que possible, descend jusqu'à 1000, chiffre que La Popelinière a également admis.

Le panégyriste de la Saint-Barthélemy, l'Italien Capilupi, compte environ 3000 tués, «tant par le peuple que par les soldats, sans au-

[1] «*El mismo dia de Sanct Bartholome a medio dia, avian muerto y echado en el rio* MAS DE CINCO MILLE *personas, y entro ellas cinquanta cavalleros*» (*Borrador de la Relacion de la muerte del Amirante y otros hereges.* Arch. de Simancas).

cune blessure ny sans qu'une seule goutte de sang des catholiques fut espandue (chose qu'on ne peut attribuer ny rapporter sinon à la main puissante de Dieu et à un miracle singulier), excepté seulement un des catholiques, lequel fut tué par un grand désastre et malheur[1].»

Bossuet écrit qu'en sept jours il périt plus de 6000 personnes; Mézeray adopte le nombre de 5000.

Je n'ai cité encore aucun auteur protestant. Leurs appréciations n'approchent pas plus de l'unanimité que celle des catholiques. Selon les *Mémoires de l'Estat de France* (p. 399), « on croit que le nombre des tués ce jour-là et les deux suivants, dans Paris et ses faubourgs, surpasse 10,000.» D'Aubigné n'en compte que 3000. L'auteur du *Tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions en France* (p. 55) dit seulement près de 2000[2].

En résumé, il nous semble que les rapports selon lesquels, le 24 août, de trois heures du matin à midi, plus de 5000 réformés auraient péri, sont empreints de l'exagération presque inévitable des premiers moments. Les 10,000 morts de Davila sont peut-être aussi un nombre trop considérable. Mais les 2000 de Papyre Masson (pour ne rien dire des calculs peu sérieux de Caveyrac) nous paraissent un chiffre très-inférieur à la réalité, vu l'étendue et la durée des exécutions, et la vérité nous paraît devoir se trouver entre les chiffres que donnent Brantôme et Bossuet ou Haton (qui tous deux ne parlent que des premiers jours). Cinq à six mille meurtres ont très-vraisemblablement été commis à Paris du 23 août jusque vers octobre.

Quelques protestants, en très-petit nombre, furent sauvés par les bourreaux eux-mêmes. Paré fut épargné par les soins du roi, qui, dit Brantôme, «l'envoya quérir dans sa chambre et garderobbe, lui commandant de n'en bouger.» Cette précaution égoïste d'un roi sou-

[1] Capilupi se trompe. On connaît quatre cas de ce genre : un *solliciteur* ou avoué, rue de Seine, qui avait témoigné de la compassion pour les huguenots; Rouillard, chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement, tué chez le curé de Saint-André-des-Arcs, on ne sait pas exactement pourquoi; un noble espagnol, Salcède, qui avait eu querelle avec le cardinal de Lorraine, et le riche Villemaut, fils du feu garde des sceaux Bertrandi; le véritable motif de sa mort fut l'amour du butin; sa maison et celle de Salcède furent pillées.

[2] Les appréciations pour la France entière diffèrent plus encore. Un archevêque (Péréfixe) et un protestant (*De furor. Gall.*) disent 100,000, Sully 70,000, Davila 40,000, Jean de Serres et Prisbac 30,000, Papyre Masson 12,000, l'abbé de Caveyrac moins de 2000.

vent malade et qui s'exposait sans cesse à des accidents dans les violents exercices qu'il préférait, fait sans doute plus d'honneur à la renommée de l'illustre chirurgien qu'à la bonté de son maître. Il protégea aussi sa nourrice Philippe Richard, mais en la forçant à abjurer. « Pour sa mère nourrice, il l'aima uniquement, quoique huguenotte; il ne souhaita autre chose d'elle que sinon qu'elle se reconnust, et il l'obtint enfin par la frayeur qu'elle eut de la Saint-Barthélemy, encore qu'il n'y eut employé que la prière sans aucune menace. » Ce trait d'un contemporain est d'une naïveté par trop forte; il est évident que des menaces en paroles auraient été un luxe d'intimidation assez inutile pendant le carnage des huguenots.

Ce qui est plus singulier, c'est que le duc de Guise, lui aussi, préserva les jours d'un protestant notable, le sieur d'Acier, et de plusieurs peut-être, soit par des raisons particulières et inconnues, soit pour avoir à citer quelques actes de clémence et pour paraître dans ses rigueurs l'instrument passif du roi, tandis que, livré à lui-même, il aurait fait preuve de miséricorde.

Le nom de La Cornière, qui commandait les Suisses, doit être conservé; il parvint à sauver plusieurs personnes.

La persécution n'osa s'attaquer à la fille de Louis XII. La duchesse Renée de Ferrare sauva quelques protestants dans l'hôtel de l'An (Laon?) qu'elle habitait, entre autres la femme du pasteur Pierre Merlin et leur fils Jacques, encore enfant, plus tard pasteur lui-même. Le vendredi suivant, elle les emmena à sa résidence de Montargis, sous une escorte que lui donna son petit-fils, le duc de Guise (*Diaire de Jacques Merlin*).

On peut voir dans la *Vie de Mornay*, écrite par sa femme, la double série d'aventures et de périls à travers lesquels ils purent l'un et l'autre s'échapper (ils n'étaient pas encore mariés).

Nous avons déjà nommé les principaux bourreaux, parmi lesquels on a distingué beaucoup d'Italiens, Gonzague et Gondi, le comte Annibal de Coconnas, les deux Tosinghi, Petrucci et René Bianchi. Parmi les Français, ceux qui ont mérité d'être signalés à l'horreur de la postérité sont : le maréchal de Tavannes, qui criait dans les rues : « Saignez, saignez! la saignée est bonne en août comme en mai; » Lansac, les capitaines Cosseins et Goas, l'avocat Jean Ferrier, capitaine de la rue Saint-Antoine, ainsi que trois hommes du peuple :

Tanchon, le boucher Pezou et Thomas Crucé, dit Croizier, qui s'acquit une horrible célébrité par sa cruauté infatigable et se vantait d'avoir tué 400 personnes à lui seul; presque toutes les relations ne le désignent que par sa profession : *le tireur d'or*.

Pour ces derniers et leurs pareils, le pillage fut un des motifs principaux de tuer. On porte à 600 le nombre des maisons pillées (*Mém. de l'Estat de France*). Mais il ne faut pas croire que le peuple seul mît à profit cette facile occasion de s'enrichir. Le roi, sa mère et leur cour prirent une grande part de cette proie. On accuse le duc d'Anjou d'avoir fait saccager la demeure d'un opulent lapidaire, Thierry Baduere ou Badoire, qui, disait-on, avait chez lui 100,000 écus. Angoulême dévasta de même, mais avec un gain moins brillant, la maison de l'évêque de Chartres, chez qui la reine Jeanne avait logé. Plusieurs historiens affirment que la perspective de dépouiller les victimes fut un des motifs décisifs du massacre; et il n'y a pas de doute que ce motif ne soit entré dans les desseins d'une cour fastueuse et pauvre[1].

Ce fut une grande cause de souffrances pour l'Église réformée de Paris. On devait trouver bien plus de butin chez de riches bourgeois, chez des orfévres et des lapidaires, que chez les nobles de province, venus pour les noces, et presque tous pauvres. Capilupi dit lui-même que chez Coligny il ne se trouva que 10,000 écus. C'était bien peu, après tout ce que le roi venait de lui donner; mais il avait dû dépenser beaucoup pour ses adhérents. Selon ce même Capilupi, la part du roi, dans le pillage des réformés, se serait élevée à trois millions d'or.

Nous aurons achevé le tableau de tant d'atrocités quand nous aurons dit que l'honneur des femmes ne fut pas plus respecté que leur vie. Le Paris huguenot offrit pendant bien des jours toutes les scènes affreuses d'une ville prise d'assaut et où tous les crimes sont permis aux soldats vainqueurs; seulement ici les vainqueurs n'avaient eu personne à combattre; ils étaient féroces et infâmes de sang-froid.

Jusqu'à huit heures du matin, le cadavre décapité de l'amiral resta abandonné dans la rue; il devint à ce moment l'horrible jouet des en-

[1]Charles IX en était réduit à demander instamment un prêt de 8000 fr. à Mandelot, gouverneur de Lyon (*Corr. publiée par M. Paris*).

fants du quartier, qui le traînèrent d'un endroit à un autre. Aucune indignité ne lui fut épargnée, pas même la plus ignoble mutilation. On essaya même de le brûler, et on ne réussit qu'à noircir et à rendre plus informes ces débris hideux. Jeté à la rivière, il y resta trois ou quatre jours. Il en fut retiré après la sentence du Parlement, traîné par le bourreau dans les rues et exposé enfin au gibet de Montfaucon[1], où on l'attacha avec une chaîne de fer, le dos sur une traverse de bois, les bras pendant d'un côté, les jambes de l'autre. La cour vint voir cet abominable spectacle et insulta encore à la mémoire de ce grand homme. C'est là, selon Papyre Masson, que Charles IX aurait redit le mot de Vitellius : « L'odeur d'un ennemi mort est douce et agréable. »

On lit dans les *Mémoires* de De Thou que, « la fureur de ces massacres étant un peu apaisée, il alla, quelques jours après, voir son second frère, qui logeait près la porte Montmartre. Celui-ci le mena sur une hauteur, d'où ils pouvaient découvrir Montfaucon.... Aussitôt l'idée du seigneur qu'il avait vu quelques jours auparavant dans l'église de Notre-Dame et qu'il avait considéré avec attention se réveilla dans son esprit. Il rappela dans sa mémoire ce capitaine fameux par tant de combats, par la prise de tant de villes, et sur le point de triompher des Pays-Bas, dont il voyait le cadavre, après mille indignités, attaché à un infâme gibet. »

On eut l'atrocité d'y conduire les deux fils du héros. L'aîné, âgé de quinze ans, sanglottait violemment. Le cadet, appelé d'Andelot, regardait d'un œil plus ferme les effroyables restes de son illustre père, outragés à l'envi par la cour, le Parlement et le peuple.

Il existe une curieuse lettre de Mandelot, gouverneur de Lyon, au roi, où l'on voit que la tête de Coligny a été envoyée, au nom de Charles et de sa mère, ou peut-être de la part des Guise, au pape. Le roi ordonna que le messager fût arrêté, soit qu'il en eût quelque scrupule, soit, ce qui paraît plus probable encore, qu'il voulût empêcher

[1] Les fourches patibulaires de Montfaucon étaient sur un emplacement qui se trouve depuis longtemps dans Paris, près de la barrière du Combat, entre la rue de la Butte-Chaumont et celle de l'Hôpital-Saint-Louis.

Au bout de quinze à vingt jours d'exposition publique, le corps de Coligny fut secrètement enlevé du gibet par les soins de son cousin, le maréchal de Montmorency. Après divers déplacements, ce qui reste de ses ossements a été déposé de nos jours dans une petite caisse, qu'on a scellée dans un mur en ruines de son château de Châtillon-sur-Loin.

Guise de se faire honneur du massacre auprès du Saint-Père par l'envoi de ce trophée.

« J'ay aussi receu, Sire, écrit Mandelot, la lettre qu'il a pleu à V. M. m'escrire, par laquelle elle me mande avoir esté advertye qu'il y a ung homme qui est parti de par de là, avec la teste qu'il auroit prinse dudict admiral après avoir esté tué, pour la porter à Rome; et de prendre garde quand ledict homme arrivera en ceste ville, de le faire arrester et luy oster ladicte teste; à quoy j'ay incontinent donné si bon ordre que, s'il se présente, le commandement qu'il plaist à V. M. m'en faire, sera ensuivy. Et n'est passé ces jours icy par ceste ville aultre personne pour s'en aller du côté de Rome, que ung escuyer de M. de Guyse, nommé Paule, lequel estoit party quatre heures auparavant, du jour mesme que je receus la dicte lettre de V. M.» (5 septembre, XVIIIe lettre de la *Correspondance* publiée par M. P. Paris). Paule emportait-il la tête de Coligny? Arriva-t-il jusqu'à Rome? On ne sait.

Pendant ces déplorables journées, aller voir les cadavres fut une distraction généralement goûtée. Lestoile décrit (p. 26) la reine-mère sortant du Louvre avec ses dames et demoiselles et allant voir les corps morts : « pour se rafraîchir un peu et se donner plaisir.» Ni l'horreur ni l'indécence de cette vue ne les effraya; et plus d'un historien rapporte avec quelle abominable curiosité fut considéré, non sans de grands éclats de rire, *non sine magno et effuso risu* (Jean de Serres, 43^b), le cadavre de Soubise, qu'un scandaleux procès avait rendu célèbre. Catherine et les nobles demoiselles qu'elle appelait son *escadron volant* n'avaient plus de la femme ni la pudeur ni la pitié. Elles étaient dignes des assassins, leurs maris et leurs amants.

Dès que l'amiral fut mort et le massacre en pleine activité, le roi et sa mère écrivirent nombre de lettres, annonçant aux gouverneurs de provinces et aux cours étrangères ces grandes nouvelles. Ils y prétendaient qu'une querelle s'étant élevée entre les maisons de Guise et de Châtillon à l'occasion de la blessure de Coligny, ses partisans avaient voulu le venger sur le duc, mais avaient eu le dessous, et une *sédition* avait eu lieu où les huguenots périrent, tandis que le roi « avait assez à faire à se garder de si grands dangers en son chastel du Louvre.»

Le 24, dans une circulaire à ses gouverneurs de province (*Correspondance Mandelot*, XIV), le roi représente la Saint-Barthélemy

comme une sédition des Guise et de leurs amis, qui avaient appris que ceux de l'amiral voulaient exercer sur eux leur vengeance. Il attribue tout le mal à « la querelle particulière qui est de longtemps entre ces deux maisons » et qu'il a en vain voulu apaiser.... « N'y ayant en ceci riens de la ronpture de l'édict de la pacification, lequel je veulx au contraire estre entretenu aultant que jamais. »

Le lendemain, il fait adresser à Schomberg, son envoyé en Allemagne, un récit du massacre, et il ajoute : « ce qui est arrivé au grand regret de sa dicte Majesté et toutefois pour l'occasion qu'ils en ont eux mesmes donné les premiers » (Bibl. imp., Mss. Fontanieu).

Le 27, il écrit à Fénelon, son ambassadeur auprès d'Élisabeth, qu'il a « lasché la main à messieurs de la maison de Guise. »

Mais les inconvénients de ce système de défense furent bientôt sentis ; il ne disculpait le roi qu'en apparence auprès de ceux qu'indignait un pareil crime, et il annulait son autorité; il laissait aux Guise, devant le clergé, Rome, l'Espagne et le peuple de Paris, tout l'honneur d'un forfait si vaste et si heureux. On tombait dans le danger longtemps redouté par Catherine; en se délivrant des huguenots et de leurs chefs, on avait démesurément grandi, à ses propres dépens, la maison de Lorraine ; ce fut dès lors pour Charles IX, et ensuite pour Henri III jusqu'à sa mort, un châtiment aussi terrible que mérité. Ce fut aussi, plus tard, la véritable cause du double assassinat des principaux coupables, de ce même duc de Guise par son complice Henri III, et de Henri par le parti des Guise et du clergé, qui armèrent le bras d'un moine de saint Dominique, Jacques Clément.

En face de ce nouveau péril, Charles commit encore une de ces lâchetés audacieuses auxquelles sa faiblesse et son impétuosité le rendaient si enclin. Il réclama pour lui-même la pleine responsabilité de tout ce qui était arrivé et accusa hautement les protestants d'un complot qu'il se vanta d'avoir déjoué en le prévenant. Ce complot, qui devait s'exécuter le jour même de la Saint-Barthélemy, aurait consisté à mettre le feu en deux ou trois endroits de Paris, à tuer dans le Louvre le roi, sa mère, tous les princes, excepté le seul Condé, qu'on aurait mis sur le trône, et enfin à exterminer tous les catholiques ! (Capilupi).

Pour faire croire à cette conspiration, qui, au dire de Tavannes

lui-même, était *le troisième mensonge qu'on fut obligé d'inventer,* le roi fit le même jour deux actes éclatants et publics. Son apologiste Capilupi raconte le premier en ces termes :

« Le Roy.... voyant toute la ville comme renversée sens dessus dessous, teinte et baignant en son sang, et pleine d'horribles spectacles de morts (estant desja esteinte et despêchée la pluspart des hommes de plus grande authorité entr'eux), le mardy 26 d'aoust, deux jours après qu'on eut commencé de tuer, s'en alla à l'église pour remercier Dieu, selon son devoir, d'une si grande prospérité, que, sans qu'il y eust eu aucun sang de ses fidèles respandu, il luy avoit fait en une heure si belle grace et faveur de l'avoir délivré, et son royaume, de gens si pernicieux et si meschants. Après cela il s'en alla au Palais, en la chambre dorée.» Là, il tint un lit de justice, entouré des princes, des ambassadeurs et des principaux de sa cour. Il affirma solennellement devant le Parlement assemblé que tout s'était fait par son ordre, non à cause de la religion, mais pour prévenir un complot, ajoutant des paroles de sécurité pour les protestants de son royaume.

« Sa ditte Majesté déclare que ce qui en est ainsi advenu a esté par son exprès commandement et non pour cause aucune de religion, ne contrevenir à ses édits de pacification qu'il a toujours entendu, comme veut et entend, observer, garder et entretenir, ains pour obvier et prévenir l'exécution d'une malheureuse et détestable conspiration faite par ledit admiral, chef et autheur d'icelle, et ses dicts adhérans et complices, en la personne dudit sieur roy et contre son estat, la royne sa mère, messieurs ses frères, le roy de Navarre, princes et seigneurs estans près d'eux. Parquoy sa ditte Majesté fait scavoir par ceste présente déclaration et ordonnance à tous gentilhommes et aultres quelconques de la religion prétendue réformée qu'elle veult et entend qu'en toute seureté et liberté ilz puissent demeurer et vivre avec leurs femmes, enfans et familles en leurs maisons, etc.[1] »

On remarquera que les huguenots sont accusés d'avoir voulu tuer, non-seulement le roi et les princes catholiques, mais aussi le roi de

[1] *Déclaration du roy, de la cause et occasion de la mort de l'admiral et autres ses adhérents et complices, dernièrement advenue en ceste ville de Paris, le 24e jour du présent moys d'aoust*, etc.

Navarre, leur chef, qui depuis la mort de Coligny leur était plus nécessaire que jamais ; il fallait bien les en accuser : ne pas nommer Henri de Bourbon parmi les victimes désignées, c'eût été le ranger parmi les coupables. Mais la grossièreté de l'imposture était telle que nul n'y ajouta foi, et tout le monde fut sur ce point de l'avis de Salviati, lorsqu'il écrivit en cour de Rome, le 2 septembre suivant : « Il sera constaté juridiquement que dans les derniers temps l'amiral complotait de nouveau contre la personne du roi et de ses frères. Cela n'en demeure pas moins faux en tous points, et ce serait une honte, pour quiconque est à même de connaître quelque chose aux affaires de ce monde, de le croire. » Les courtisans même s'en moquaient, disant que « c'estoit une galante couverture. » Aussi, comme l'a remarqué Bossuet, « tout ce qu'on employoit pour décrier l'amiral ne servoit qu'à illustrer sa mémoire. »

On réserva, pour fournir la preuve de la prétendue conspiration, deux huguenots prisonniers, Briquemault, ce vieil officier, chevalier de l'ordre du roi, que nous avons vu chercher en vain, sous des tas de morts, un abri contre les assassins, et Cavaigne, chancelier de *la cause* (c'est ainsi que les huguenots appelaient leur parti), et que Charles IX, à la demande de Coligny, avait nommé maître des requêtes.

Briquemault, après s'être caché sous un amas de cadavres, avait réussi à se réfugier chez l'ambassadeur d'Angleterre Walsingham. On l'y découvrit sous l'habit d'un palefrenier, occupé à étriller les chevaux. Il n'en fut pas moins reconnu ; il demanda alors à parler au roi, qui le fit emprisonner et le réserva pour un autre genre de mort.

On voulut arracher aux deux captifs l'aveu du complot des protestants. Tavannes raconte qu'on leur offrit la vie et la liberté s'ils avouaient. Ils refusèrent et furent condamnés, le 27 octobre, à être pendus en place de Grève. De Thou, qui était présent, raconte que Briquemault, en entendant prononcer contre ses enfants la cruelle sentence qui les ruinait et les déshonorait, eut un moment de faiblesse, où il offrit d'avouer tout ce qu'on voudrait. Cavaigne, le magistrat, fit honte au vieux soldat, et Briquemault, revenu à lui, mourut comme il avait vécu, en brave (*Walsingham*, p. 328 ; *La Popelinière*, II, 69 v°).

Catherine, avec ses trois fils et la cour, assista à cette exécution ;

ils eurent l'infamie d'y conduire le roi de Navarre et de le faire assister au supplice de deux de ses meilleurs et plus dignes amis, ainsi qu'à une grande collation qui eut lieu bientôt après, dans l'Hôtel-de-Ville. Il était tard quand ces deux protestants éminents furent mis à mort; Charles « prit plaisir de rendre ses yeux témoins de leur supplice, où il assista avec tant d'avidité que de suppléer au défaut du jour par des flambeaux qu'il fit approcher du gibet pour voir la grimace des mourants » (Papyre Masson; voir aussi Brantôme, etc.).

Cependant le Parlement resta interdit devant l'audace du roi, et le premier tribunal du royaume applaudit lâchement à l'aveu public d'un crime plus affreux que tous ceux qu'il punissait. Christophe De Thou, premier président, le même qui en secret appliquait à la Saint-Barthélemy l'imprécation de Stace: *Excidat illa dies*, etc., répondit au roi par d'ignobles louanges, donnant ainsi un de ces odieux exemples de servilité trop bien imités depuis, et qui sont la honte de la France.

Le roi était moins vil peut-être; il y avait au moins dans son infamie quelque chose de hardi. Cependant un spectateur (Petrucci) atteste que ce jour-là « son visage était tellement altéré qu'il parut horrible. » Pendant qu'il se rendait au Parlement en grand cortége, un gentilhomme protestant fut reconnu et assassiné sous ses yeux; il s'écria qu'il voudrait que ce fût le dernier. Voulait-il dire le dernier des huguenots ou la dernière des victimes?

Ce même jour, les portes de Paris furent ouvertes et il fut permis d'en sortir.

Le surlendemain, le clergé fit célébrer un jubilé d'actions de grâces et une procession où le roi assista, mais où Henri de Navarre, cette fois inébranlable, refusa de paraître. Cette même fête fut célébrée peu après et de la même manière par toute la France[1].

[1] Le roi fit frapper en même temps, par les soins de Favier, général des monnaies, deux médailles à son effigie, l'une dite *à l'antique*, où Hercule combat l'hydre de Lerne par le fer et le feu (*Ne ferrum temnat, simul ignibus obsto*); l'autre dite *populaire*, où le roi, sur son trône, en manteau royal, la couronne sur la tête, tenant l'épée, la palme et la main de justice, foule aux pieds un monceau de cadavres et de têtes coupées, avec cette légende: *Virtus in rebelles*. Cette dernière médaille, au lieu de la tête du roi, a été frappée aussi avec un revers où l'on voit les deux colonnes qui étaient l'emblème favori de Charles IX et qui représentaient la justice et la piété, avec ces mots: *Pietas excitavit justitiam* (la piété a éveillé la jus-

Depuis le lit de justice, les agents du roi auprès des cours catholiques et lui-même, dans ses propres lettres, changèrent de langage. Auparavant, et c'est là un fait essentiel à remarquer, dans toutes ses lettres, même au pape et à Philippe II, il n'y a aucune trace de la préméditation. Mais, après avoir pris le parti extrême de s'en accuser, il ne cesse d'essayer de s'en faire un mérite. Saint-Goard, son représentant à Madrid, fit de vains efforts pour établir ce système et laisser tout l'honneur de la Saint-Barthélemy au roi et à Catherine, tandis que Çuniga écrivait de Paris : « Le massacre est arrivé inopinément et ils n'ont pu l'empêcher » (voy. *Groen*, t. IV, l. 12*, 21*, 22*, 28*). L'intérêt du pape et de Philippe était de pousser la cour de France à s'engager toujours plus avant dans ses aveux et à se compromettre de plus en plus envers l'Angleterre, le prince d'Orange et les protestants. De là les affirmations réitérées qu'ils lui arrachent.

Salviati fait plusieurs allusions à une scène de dépit où Catherine s'emporta contre le cardinal de Lorraine, qui non-seulement voulait faire annuler à Rome le mariage de Henri et de Marguerite, mais trouvait moyen d'attribuer à son neveu de Guise et à lui-même tout le mérite de la Saint-Barthélemy (Deux dépêches du 22 septembre, dont une chiffrée, et une troisième du 1er octobre).

Mais auprès d'autres princes, Charles se rappela, comme tout autre malfaiteur, que tout mauvais cas est niable. Un souverain catholique, son propre beau-père, l'empereur Maximilien II, désapprouva énergiquement l'assassinat des protestants. Aussi le roi faisait-il nier auprès de lui par son envoyé Vulcob cette même préméditation que Saint-Goard et Ferrailz affirmaient de sa part à Madrid et à Rome avec tant de chaleur (*Groen*, t. IV, l. 13*, 21* et suiv.). Élisabeth, qui savait être reine, ne consentit à recevoir l'ambassadeur Fénelon qu'en grand deuil, au milieu d'une cour muette et frémissante, où chacun s'éloigna de lui et où personne ne lui rendit son salut ; elle

tice !). On peut voir ces deux médailles, que je possède, figurées dans le *Lien*, 1854, p. 104, et dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. III, p. 137. La médaille *populaire* y est représentée avec le portrait de Charles. Elle a été gravée avec le revers aux colonnes dans le *Musée des monuments français* de Lenoir, 1805, t. IV, p. 18, nº 561, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, et dans l'*Histoire de France d'après les monuments*, par MM. Bordier et Charton, t. II, p. 80.

le traita comme le représentant de l'assassin de ses frères, et revêtit le deuil des martys comme s'ils eussent été de famille royale.

La nouvelle du massacre fut reçue par les deux chefs du monde catholique d'alors, le pape et le roi d'Espagne, avec des transports de joie et une surprise qui prouvent combien ils étaient loin de s'attendre à une pareille exécution.

Philippe II, qui, le 5 septembre, écrivait encore qu'il se défiait de Charles et de Catherine, et s'irritait du mariage de Marguerite, apprit enfin le 12 la grande nouvelle. Dès le 18, il écrivit que ça été une des plus grandes joies qu'il ait éprouvées en sa vie, « *uno de los mayores contentamientos que he recibido en mi vida,* » et il chargea son ambassadeur de féliciter Charles d'une détermination si honorable, si chrétienne et si vaillante : « *de tan honrada, christiana y valerosa determinacion.* »

Le 17, il écrit lui-même à Catherine : « Le juste châtiment qui par ordre du roi très-chrétien, mon frère, et de Votre Majesté, a été donné à l'amiral, à ceux de sa secte et à ses partisans, a été un acte de tant de courage et de prudence, d'un si grand service pour la gloire et l'honneur de Dieu, et d'un bénéfice universel pour la chrétienté, et particulièrement du roi mon frère et de ses intérêts, qu'il fut pour moi la meilleure et la plus réjouissante nouvelle qui me pût venir pour le présent.... Enfin, Vos Majestés ont bien montré au monde ce qu'elles avaient dans leur cœur très-chrétien[1]. »

Le 28 août, bien avant d'avoir reçu cette lettre, Catherine lui écrivit la suivante, que lui porta un gentilhomme nommé Montaigne, chargé de lui raconter dans tous ses détails l'acte dont elle se faisait un mérite devant lui : « Monsieur mon fils, ie ne fays nulle doutte que ne resanties come nous mesmes la heur que Dieu nous ha fayte de donner le moyen au Roy mon fils de se defayre de ses suges (sujets) rebelles à Dieu et à luy.... (Nous) Randons par cet ayfect le témognage de nos bonnes et droictes intentions, car ne les avons tramés

[1] « .... *El justo castigo que, por orden del chr^{mo} Rey mi her^{no} y de V. M^{d}, se diò al Almirante y a los de su secta y parcialidad, que por aver sido un hecho de tanto valor y prudencia y de tanto servicio, gloria y honora de Dios, y universal beneficio de la Christiandad y particolar del Rey mi her^{no} y de sus cosas, fuè para mi la mejor y mas alegre nueva que al presente me pudiera venir.*

« .... *Enfin han bien mostrado al mundo V. M^{des} lo que tenian en su christiano pecho* » (Archives de Simancas).

en aultre que à son honneur ; et m'en reiouis encor davantage de panser que cete aucasion confirmera et augmentera la mitié entre V. M. et le Roy son frère.... etc.»

Mais Philippe n'était pas homme à se contenter de si peu. Il écrivit plusieurs fois à son ambassadeur de presser les rois très-chrétiens d'achever dans toute la France l'extermination des hérétiques, et leur offrit à plusieurs reprises ses services pour les y aider. Il veut que le roi soit «averti et prié d'une manière toute particulière de mener à bonne fin un si bon commencement, châtiant de telle manière les huguenots, ses rebelles, que dans quelque partie de son royaume où ils seraient restés, on les extermine tous cette fois avec leur fausse doctrine. La grâce que Dieu lui a faite et le chemin qu'il lui a ouvert et montré ne l'obligent pas à moins[1]. Vous pourrez, ajoute-t-il, dire, comme venant de vous, à l'évêque Salviati, qui réside près de cette cour en qualité de nonce de Sa Sainteté, que je vous envoie principalement dans le but d'exhorter ces rois très-chrétiens et de leur offrir mon appui, pour que, cette fois, ils rejettent l'hérésie et les hérétiques de leurs royaumes, et qu'ils rétablissent la foi catholique romaine et l'entière obéissance que l'on doit au Saint-Siége. Vers ce but tendent toutes mes pensées et mes actions, comme fils du Saint-Siége, qui désire souverainement la conservation et l'accroissement de son autorité[2].»

Le Portugal se réjouit comme l'Espagne. Une procession eut lieu à Lisbonne. Le prince-cardinal Dom Henri y prit part[3].

La joie de la cour de Rome fut plus éclatante encore. Son repré-

[1] «.... *Le advierto y ruego muy encarecidamente, lleve adelante tan buen principio, castigando de tal manera a los Ugonotes, sus rebeldes, que en qualquier parte de su Regno huvieren quedado, que se acaben de esta vez todos ellos y su falsa doctrina. Que no le obliga a menos que a esto la mrd que Dios le ha hecho, y el camino que le ha abierto y mostrado.*»

[2] «*Al Obispo Salviati que reside en aquella Corte por Nuncio de Su Sanct*[d] *podreis desir, come de vro que os envio principalmente a esforzar a aquellos chr*[mos] *Reyes, y offrecerles mi asistencia, paraque de esta vez hechen la Heregia y Hereges de su Regno y ensalcen la fee Cath*[ca] *Romana y la entera obediencia que se deve a la sede Apostolica, que a esto se anderezan todos mis pensiamentos y actiones, como hijo della, que desea summamente la conservacion y augmento de su auctoridad*» (Instructions données à Don Diégo de Çuniga, marquis de Ayamonte, envoyé à la cour de France, corrigées de la main de Philippe II, le 11 octobre 1572. Archives de Simancas).

[3] Dépêche originale.

sentant à Paris en donna le signal. « Faites-moi la grâce (écrit-il au cardinal secrétaire d'État, en lui annonçant la Saint-Barthélemy, le jour même et au moment où il venait, comme il le dit, de tout *voir de ses yeux*) faites-moi la grâce de baiser en mon nom les pieds de Sa Sainteté. Je me réjouis du fond des entrailles avec Sa Sainteté de ce qu'il a plu à la Majesté divine d'acheminer si heureusement et si honorablement les affaires de ce royaume, au début de son pontificat, ayant pris en sa protection le roi et la reine-mère de telle sorte qu'ils ont pu en extirper ces races empoisonnées, avec tant de prudence et dans un moment si opportun, où tous les rebelles étaient enfermés à clef dans leur cage. C'est aussi avec un cœur plein de contentement que je baise les mains de Votre Seigneurie Ill[me] » (Lettre du 24 août 1571).

Grégoire XIII alla processionnellement, en grande cérémonie, de l'église Saint-Marc à celle de Saint-Louis-des-Français, où le cardinal de Lorraine dit une messe d'actions de grâces, en présence de Sa Sainteté et de trente-trois cardinaux. Une fastueuse inscription, composée par le même cardinal, fut suspendue au-dessus de la porte de Saint-Louis-des-Français[1]. Il écrivit au roi pour le féliciter de « ces délibérations et exécutions très-chrétiennes et héroïques. »

Une médaille, qui figure sous le n° 22 parmi celles du pontificat de Grégoire XIII dans le recueil du jésuite Bonanni (*Numismata Pontificum, Romæ* 1689, 2 vol. in-fol.; t. I, p. 336), fut frappée à l'effi-

[1] *D. O. M., beatissimo patri Gregorio XIII, pont. max., sacro illustrissimorum cardinalium collegio, S. P. Q. R.,*

Carolus IX, christianissimus Francorum rex, zelo zelatus pro Domino Deo exercituum, repente velut angelo percussore divinitus immisso, sublatis una occisione prope universis regni sui hæreticis perduellibusque, tanti beneficii immemor nunquam futurus, consiliorum ad eam rem datorum, auxiliorum missorum, duodecennalium precum, supplicationum.... ipse nunc solidissimorum gaudiorum affluentissimus gratulatur.

....Pro isto tanto beneficio conjunctis hodie ardentissimis votis, absens corpore, præsens animo, hic in æde Sancti Ludovici, avi sui, Deo omnipotenti gratias agit.

Carolus, tituli Sancti Appolinaris S. R. E. card. de Lotharingia, omnibus significatum et testificatum esse voluit. Anno 1572, *VI sept.*

« *Literis romanis aureis majusculis descriptum, festa fronde velatum ac limniscatum, est supra limen ædi Sancti Ludovici, Romæ appensum anno et die prædictis.* »

Parisiis, ap. Joh. Dallier, in ponte Sancti Michaelis sub alba rosa.

(Bibl. imp., 500 Colbert, n° 1, p. 119).

gie de ce pape ; elle porte à son revers la représentation d'un massacre au milieu duquel apparaît l'ange exterminateur ; la devise, claire et concise, est celle-ci : *Vgonottorum Strages.*

Enfin, Grégoire commanda à Giorgio Vasari, le fameux biographe des peintres italiens, trois vastes peintures à fresque qui font partie encore aujourd'hui de la décoration de la salle dite Royale au Vatican. Elles représentent trois scènes historiques relatives à la Saint-Barthélemy : 1° l'amiral blessé rapporté à la maison ; 2° le roi en son conseil décidant le massacre, et 3° le massacre lui-même. Ces peintures, fort médiocres, mais de très-grande dimension, décorent trois larges et hauts panneaux de cette vaste salle, dont les murs sont consacrés à commémorer les triomphes de l'Église romaine sur ses ennemis, tels que la victoire de Lépante sur les Turcs, etc. Il est très-remarquable que cette horrible catastrophe de l'histoire des protestants de France et de Paris figure encore aujourd'hui, pour la honte du catholicisme, parmi les hauts faits dont il se vante. Ajoutons cependant que, depuis quelques années, les inscriptions qui étaient placées sous ces peintures[1] sont effacées. Quant à nous, nous l'avons dit ailleurs et nous le répétons, cette honteuse exhibition nous a frappé comme un hommage involontaire rendu par la papauté, dans son propre palais, à notre Église réformée de France et à Coligny.

Le pape envoya la Rose d'Or à Charles IX. Le légat qui l'apportait, en passant à Lyon, y trouva nombre de gens qui l'attendaient à genoux. « Ce sont, lui dit-on, les braves qui ont fait la grande besogne. » Il les bénit avec empressement.

Le même pape fit prêcher devant lui, le 1er janvier suivant, un érudit célèbre, le prêtre français Marc-Antoine Muret, qui s'écria : « O jour plein de bonheur et d'allégresse que celui où vous-même, Très-Saint Père, vous reçûtes les nouvelles de France et allâtes rendre grâces solennellement au Dieu tout-puissant et au saint roi Louis ! Et quelle nouvelle plus agréable en effet pouvait vous être apportée ? etc. » (*Orat.* 32).

L'Église catholique s'associa à la joie de son chef, et nous avons

[1] GASPARDUS COLIGNIUS AMIRALLIUS — ACCEPTO VULNERE — DOMUM REFERTUR. Greg. XIII. Pontif. Max. 1572.
CÆDES COLIGNII ET SOCIORUM EJUS.
REX COLIGNII NECEM PROBAT.

sous les yeux les enthousiastes approbations de bien des membres de son clergé : cardinaux, évêques, prêtres et moines.

Les chaires de Paris et de toute la France retentirent des mêmes éloges. Le massacre fut loué de près comme de loin. On cite, parmi les prédicateurs qui profanèrent la chaire catholique par le panégyrique de la Saint-Barthélemy, plusieurs de ceux que nous avons nommés comme l'ayant provoquée, et d'autres encore, tels qu'Aymar Hennequin, évêque de Rennes, et Panigarola, évêque d'Asti.

Le chapitre métropolitain de Notre-Dame de Paris ordonna, le *mercredi 27 août*, pour le dimanche suivant, une procession afin de remercier Dieu de l'extermination heureusement commencée (*de felici incœpta extirpatione heresium et inimicorum nostræ sanctæ religionis catholicæ*). Il faut avouer que MM. les chanoines, comme Philippe II, en appelant ces trois jours de carnage un *commencement*, poussaient loin l'exigence[1].

On a encore le sermon enthousiaste et ampoulé prêché par Panigarola devant Catherine, Charles IX, et Henri, roi de Pologne, un mois après la Saint-Barthélemy, dans l'église Saint-Thomas-du-Louvre. Si ce prédicateur sanguinaire et les trois assassins couronnés, qui l'écoutaient vanter leur crime en chaire, avaient pu lire dans l'avenir, ils auraient vu cette même église où ils se trouvaient, restaurée sous le nom de Saint-Louis, devenir, deux siècles après, le principal temple à Paris de cette hérésie dont Panigarola disait « que dans une seule matinée, et seulement en ouvrant la bouche, le roi en avait purgé tout ce qui habite entre la Garonne et les Alpes, entre le Rhône et le Rhin. »

Le massacre de la Saint-Barthélemy n'avait point atteint son but, tant qu'il restait des protestants en France et surtout à la cour. On s'efforça d'obtenir l'abjuration des rares personnages que leur rang

[1]Que signifie, en présence de tous ces faits et d'une foule de publications, en prose et en vers, en français et en latin, signées par des prêtres, la remarque de M. l'abbé de Ségur que « pas un seul prêtre n'eut part à la Saint-Barthélemy » ? (*Réponse aux objections contre le christianisme* [l'auteur veut dire contre le catholicisme], 1851).

trop élevé avait sauvés. Seule la fille de Louis XII, Renée, duchesse de Ferrare, put sortir de Paris, le vendredi 28 août.

Le roi de Navarre et Condé, son cousin, étaient prisonniers à la cour. Le second se montra d'abord très-ferme, et Charles IX lui ayant offert le choix entre la messe, la prison perpétuelle ou la mort, il refusa hautement la première alternative et répondit au roi que c'était à lui de décider entre les deux autres. Mais ce courage héroïque ne se soutint pas. Il apprit, et peut-être l'en informa-t-on à dessein, qu'à la Bastille des ouvriers tapissaient trois chambres, ce qui n'avait jamais lieu que pour loger des prisonniers de sang royal. Soit qu'il redoutât la captivité plus que le supplice, soit que trois semaines eussent suffi à épuiser sa constance, il se rendit et abjura, le 18 septembre, à Saint-Germain-des-Prés, dans la chapelle de la Vierge. Sa jeune femme, Charlotte-Catherine de la Trémouille, et ses deux frères en avaient fait autant quatre jours auparavant.

Huit jours après, ce fut le tour du Béarnais et de sa sœur Catherine de Bourbon. La reine-mère, les cardinaux de Bourbon et de Guise, le nonce du pape, le froid et dur Salviati, et l'un des plus atroces d'entre les massacreurs, le duc de Nevers, assistèrent à cette humiliante comédie, qui n'empêcha ni le roi Henri, ni la princesse, ni Condé, de se déclarer de nouveau protestants, dès qu'ils le purent.

Personne, au reste, ne croyait le moins du monde à leur sincérité. Philippe II, dans ses lettres secrètes, n'a cessé d'en médire. Aussi les obligea-t-on à tous les actes qui pouvaient donner à leur défection une apparence de réalité. On obligea les deux cousins à adresser des lettres autographes à ce pape Grégoire XIII qui venait de faire frapper une médaille et de célébrer une si belle messe d'actions de grâces *pour le carnage des huguenots*. Les deux princes portaient à leurs cous des croix d'or qu'ils n'osaient quitter que la nuit (Haton).

Quant aux dames et demoiselles de la cour, Charles leur avait fait dire brutalement qu'il ferait jeter à l'eau celles qui ne se convertiraient pas immédiatement. Elles avaient obéi (Capilupi).

« Ici, écrit le comte de Saint-Pol à son gouvernement, on voit une grande conversion de gens. Les plus obstinés se réduisent; et si cela va ainsi, dans trois mois il n'y aura plus un seul huguenot en France » (15 septembre).

« Le prince de Condé et sa femme, écrit le même ambassadeur,

vont tous les jours à la messe, mais de mauvaise grâce. Ils sont fort mal soumis et on en tient peu de compte; tellement que je crois qu'ils désireraient bien se saulver, s'il y avait moyen. Mais ils sont toujours accompagnés de personnes que le roi leur a mises auprès et qui ne les abandonnent point» (20 septembre).

Le roi de Navarre dépassait parfois les bornes de la vraisemblance dans son affectation de ferveur catholique: Saint-Pol critique ses *grandes démonstrations de piété* et ajoute: «Il dissimule trop; c'est malaisé à son âge.»

Pour qu'il y eût dans toutes ces conversions quelque ombre de sérieux, on s'était servi d'un homme faible, déclassé entre les partis religieux d'alors, dont on avait fait le convertisseur en titre des grands. C'était *Hugues Sureau du Rosier*, ancien pasteur d'Orléans, qui déjà en 1566 avait été mis à la Bastille à cause d'un livre trop hardi qu'on lui avait attribué. Protestant sincère, il avait cependant quelques doutes sur l'autorité de l'Église et croyait, comme les Anglicans, à la réalité et à la nécessité de la transmission ininterrompue du saint ministère depuis les apôtres. Cette opinion l'avait, pour ainsi dire, isolé entre les huguenots et leurs adversaires; elle lui donnait même un certain penchant pour le catholicisme, dont au reste il ne pouvait croire les dogmes les plus essentiels.

Arrêté dans sa fuite, à la nouvelle des massacres de Paris, il fut amené devant Charles IX, qui l'effraya par ses menaces, et il abjura. Dès lors on se servit de lui pour convertir le roi de Navarre, Henri de Condé, Catherine de Bourbon et bien d'autres. Sincère tant qu'il leur parlait de la succession apostolique (et il en parlait sans cesse), il évitait le plus possible de toucher aux autres dogmes catholiques, qu'il ne croyait point, et surtout à la présence réelle du Christ dans la communion. Il était dévoré de remords et de honte, surtout pendant que le jeune Condé résistait énergiquement à ses faibles instances.

On l'employa à cette œuvre de propagande en plusieurs endroits de Paris. Il fut ensuite envoyé à Sédan, sous la garde du jésuite Maldonat, pour convertir le duc et la duchesse de Bouillon. Puis on le chargea de prêcher à Metz contre les protestants, ce qu'il fit une seule fois et toujours sur son unique thème de l'Église. Il attendit à Metz de savoir sa femme et ses enfants hors de France, et s'enfuit

aussitôt à Heidelberg, où il se fit réintégrer dans l'Église protestante. Il publia dans cette ville une éloquente et douloureuse rétractation[1]. Les passages où il demande pardon à tous ceux qu'il a égarés, et en particulier au roi de Navarre et au prince de Condé, sont d'une admirable énergie et prouvent le plus profond repentir, la plus amère humiliation.

Ainsi abandonnée par ses princes, au moment où elle avait été presque anéantie par le fer et le feu, l'Église ne s'abandonna point elle-même. Voici un exemple frappant de cette invincible confiance en Dieu qui fit la grandeur de nos pères : Quelques mois seulement après la Saint-Barthélemy, Bérenger de Portal, général des finances en Languedoc, et connu, à ce titre, sous le nom du général Portal, légua une partie de sa fortune « pour le bien et soutien de l'Église de Paris, de laquelle il espéroit en bref le rétablissement.» On sait que ces deniers servirent bientôt en effet à payer, non-seulement le traitement des pasteurs en fonctions, mais les études de futurs ministres[2]. Le sénat de Rome vendant le champ où campait Annibal faisait preuve de plus d'ostentation et n'avait pas une aussi héroïque sécurité.

Ce fut, immédiatement après le massacre, une des principales préoccupations des protestants, que d'aviser aux moyens de former un nouveau corps pastoral. Dès le 2 décembre 1572, un pasteur de Paris, nommé de Lestre, réfugié à Londres, requit, au nom des autres ministres réfugiés comme lui, l'Église française de Londres « d'aviser à l'établissement de certaines leçons de théologie. A esté répondu sur ce poinct que déjà les trois Églises (française, hollandaise

[1] *Confession et Reconnaissance d'Hugues Sureau, dit du Rosier, touchant sa chute en la papauté et les horribles scandales par lui commis, servant d'exemple à tout le monde de la fragilité et perversité de l'homme abandonné à soy et de l'infinie miséricorde et ferme vérité de Dieu envers ses élus.*

Il vécut pauvre à Heidelberg, où il était correcteur dans une imprimerie, et y mourut de la peste avec tous les siens.

[2] Voy. l'ouvrage de M. le baron F. de Portal : *Les descendants des Albigeois et des Huguenots*, p. 286, et le *Bulletin de la Société d'hist. du prot.*, VII, 179, et VIII, 2. — M. F. de Portal se trompe probablement quand il suppose que les deniers donnés par son ancêtre furent remis directement par lui au pasteur de la Faye. Ce pasteur n'en fut chargé, selon toute apparence, qu'en partie et bien plus tard. Quant à Pierre du Moulin, il ne devint point pasteur à Paris en 1591, mais huit ans plus tard ; et ce qu'il reçut pendant deux ou trois ans de la fondation Portal n'était destiné qu'à défrayer ses études.

et italienne) l'ont pris en délibération.... Unanimément fust trouvé proffitable et méritant d'estre avancé de tout notre pouvoir.» Le pasteur Loiscleur, sieur de Villiers, fut chargé des cours (*Bulletin*, VI, p. 188). C'est un beau spectacle que ce zèle et ce besoin d'études dans un pareil moment.

L'Église reçut bientôt des marques efficaces de sympathie, et cela d'un pays éloigné et d'où elle n'en pouvait guère espérer, la Pologne. Montluc et Lansac, les deux ambassadeurs français chargés d'obtenir l'élection de Henri d'Anjou au trône de Pologne, avaient eu fort à faire pour écarter l'horreur qu'inspirait aux protestants polonais et à beaucoup de catholiques le cruel fanatisme du prince. Montluc, presque protestant lui-même, quoique évêque, avait prodigué, au nom du roi futur, les assurances de tolérance et de paix, non-seulement pour les Réformés de Pologne, mais pour leurs frères de France. Épouvantés et indignés du carnage qui venait d'avoir lieu, les Polonais envoyèrent des nonces à Charles IX pour réclamer l'exécution des promesses royales. Un historien attribue un rôle important dans leurs rapports avec le roi au fameux jurisconsulte Baudoin, qui avait abjuré le protestantisme; mais ce fait est douteux. On donna aux seigneurs polonais des fêtes somptueuses, et leurs demandes, ainsi que le blâme énergique de l'empereur Maximilien, beau-père de Charles, contribuèrent à obtenir aux protestants un nouvel édit de Juillet (1573)[1].

Mille fois préférable à l'horrible situation des Églises, mais beaucoup plus rigoureux que celui de Saint-Germain, violé par les massacreurs, le nouvel édit n'autorisait plus le culte public que dans trois villes : La Rochelle, Montauban et Nîmes. Partout ailleurs les protestants ne pouvaient s'assembler qu'au nombre de dix au plus. Paris, comme à l'ordinaire, fut traité durement, et les assemblées ne furent tolérées qu'à deux lieues de la ville, prévôté et vicomté.

Cet édit, on le conçoit, ne calma point les angoisses des malheureux protestants de Paris. Longtemps les faibles restes de l'Église furent en proie à des alarmes trop bien fondées et sans cesse renaissantes. Ainsi en 1574, lors du complot de La Molle et de Coconnas,

[1] Des ambassadeurs de Danemark qui arrivèrent à Paris le 24 avril 1586 dans la même intention, furent mal accueillis par Henri III, qui, à leur égard, n'avait rien à ménager. «Ils s'en retournèrent mécontents.»

le bruit d'une nouvelle Saint-Barthélemy se répandit et causa tant de trouble que le roi dut publier une lettre dans laquelle il démentait lui-même cette effroyable nouvelle.

L'anniversaire des sanglantes journées fut à plusieurs reprises un moment d'horrible anxiété. Ainsi, sept ans encore après le massacre, le dimanche 22 août 1579, jour qui ne rappelait que trop le dimanche 24 août 1572, il se trouva au matin que plusieurs maisons de huguenots avaient été marquées de croix blanches à la craie pendant la nuit. On devine dans quelles terreurs cette menace dut jeter bien des familles.

En 1580, l'église des Cordeliers brûla, et l'opinion publique commençait déjà à accuser les protestants d'un crime; il en serait résulté de graves désordres s'il n'avait été clairement démontré que l'imprudence d'un employé de l'Église avait seule causé ce malheur.

L'institution de l'ordre éminemment catholique du Saint-Esprit (1578) causa de nouvelles craintes aux Réformés. En un sens, au moins, ils eurent raison de s'en affliger; car, au siècle suivant, plus d'un noble vendit sa foi et sa conscience pour porter le titre de chevalier des ordres du roi.

La liberté de célébrer le culte à deux lieues de la ville, accordée par l'édit aux protestants parisiens, peut paraître illusoire pour une époque où l'Église venait d'être noyée dans le sang, où elle était sans cesse assaillie des plus graves inquiétudes, et surtout où la population catholique était si cruellement hostile à notre culte. Telle était cependant l'indomptable vitalité de notre Église, qu'elle osa, malgré tant d'obstacles, s'assembler.

Noisy-le-Sec fut choisi pour lieu de réunion. Nous ne savons combien de fois le culte y fut célébré. Mais deux dimanches de suite, le 23 et le 30 septembre 1576, les habitants du lieu attaquèrent les protestants. « Dieu sait comment ils drappèrent messieurs les huguenotz et huguenottes, desquelz une douzaine demourèrent morts en la place, sans ceux qui s'en allèrent mourir en leurs maisons des coups qui leur furent donnés » (Haton et Lestoile). On porta plainte au roi, mais sans aucun succès.

Le roi, à cette date, n'était plus Charles IX. Ce fut le 30 mai 1574 que mourut ce malheureux jeune homme, vraiment digne de pitié, victime de l'éducation exécrable que lui avaient donnée Gondi et sa

mère, et dévoré pendant ses derniers jours de terreurs et de remords qu'il n'osait confier qu'à deux huguenots, sa nourrice Philippe Richard et son médecin Ambroise Paré[1]. On a raconté sa mort de diverses manières ; on en a fait une légende, où il meurt inondé de son propre sang. C'est à tort. Né avec un tempérament vicié, usé par les excès et les violences, il s'épuisa lentement, furieux de laisser la régence à sa mère qui ne l'avait jamais aimé, et le trône à son frère Henri qu'il haïssait parce qu'il le connaissait bien. « *On verra,* disait-il, *quel homme c'est.* » On le vit en effet. Sa mère le pleura peu, trop heureuse de voir revenir à Paris et de couronner celui de ses fils qu'elle préférait et qui était le plus digne d'elle. Le peuple ne regretta Charles que sous le règne pire encore de Henri, et sa cour abandonna dédaigneusement son cercueil. Arrivé à l'église Sainte-Ladre (Saint-Lazare), qui alors était hors Paris, le cortége de deuil se dispersa, et de là jusqu'à Saint-Denis, le cadavre de ce roi de vingt-quatre ans ne fut escorté que par Brantôme, quatre autres gentilshommes de la chambre et quelques archers.

HENRI III (1574-1594).

Le règne de vingt années qui suivit celui de l'exterminateur de nos frères n'apporta aucun soulagement aux protestants de Paris. Quelques jours avant de mourir, Charles avait écrit à Matignon, gouverneur de Normandie, une lettre pleine d'insistance où il demandait encore le supplice d'un protestant. «....Matignon, si vous me faictes ce service de prendre Montgomery tout vif et me l'amenez, je l'estimerai un plus grand service que l'on me sçaurait faire. » — 19 mai 1574 (Manuscr. Béthune, vol. cot. 8764, fol. 24).

Gabriel de Lorge, comte de Montgommery, était ce capitaine fameux par son caractère droit et hardi, par sa bravoure et ses talents d'homme de guerre, qui, sur l'ordre de Henri II, le jour de la Mercuriale, avait saisi sur leur siége, en plein parlement, Anne du Bourg et ses collègues ; c'est lui qui, plus tard, avait blessé à mort par ac-

[1] « Ambroise, dit-il à ce dernier, immédiatement après son crime, il me semble à « tout moment, aussi bien veillant que dormant, que ces corps massacrés se pré- « sentent à moi, les faces hideuses et couvertes de sang. Je voudrais bien qu'on n'y « eût pas compris les imbéciles et les innocents » (Sully, *Économ. roy.*).

cident ce même roi dans le tournoi de la rue Saint-Antoine; et qui enfin, devenu huguenot, mais prudent et défiant, ne consentit point à se loger dans Paris quand il y vint pour les noces du Béarnais, et s'établit au faubourg Saint-Germain, d'où il s'échappa sain et sauf le matin du massacre, malgré l'ardente et longue poursuite du duc de Guise.

On s'étonne de voir à quel point Catherine, qu'avait si outrageusement délaissée son mari, brûla de le venger. Il semble que, pendant les longs désordres des règnes de ses enfants, trop jeunes pour gouverner, elle se soit plu à attribuer tous les malheurs du temps au meurtrier involontaire de leur père. Il existe d'elle et de ses fils nombre de lettres qui demandent la mort de Montgommery. Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment ce Montgommery tant détesté se défendit trois semaines dans Domfront, repoussa avec quarante hommes plus de mille assaillants et se rendit enfin après une capitulation menteuse qui garantissait à lui et aux siens « vie et bagnes sauves.» Catherine le fit conduire à Paris, où une des tours de la Conciergerie, aujourd'hui détruite, a dès lors porté le nom de ce fameux captif.

Comme il avait été grâcié après son involontaire assassinat du roi, on ne put le condamner que pour avoir participé à la prétendue conspiration de Coligny, « conspiration à laquelle, dit un historien, personne ne croyait, pas même ses juges.»

Le 26 juin, après avoir subi héroïquement la torture extraordinaire, il fut mené dans un tombereau, les mains liées derrière le dos, à la place de Grève, où la reine-mère l'attendait pour jouir de sa mort.

Il entendit lire son arrêt portant confiscation de ses biens, son château rasé, ses enfants dégradés de noblesse. A ce dernier mot, il s'écria: « S'ils n'ont pas la vertu des nobles pour s'en relever, je consens à leur dégradation.» Il laissait huit enfants, dont pas un ne fut indigne d'un tel père. Il eut la tête tranchée et son corps fut mis en quartiers.

L'année 1576 vit recommencer la guerre civile et naître un fléau pire encore, la *sainte Ligue*.

Le 3 février, après dix-huit mois de captivité, le roi de Navarre avait réussi à s'échapper de la cour pendant une chasse dans la forêt

de Senlis. Il s'était rendu immédiatement à Alençon, où, en plein prêche, il avait abjuré le catholicisme et, pour faire acte de protestant, avait tenu sur les fonts de baptême l'enfant d'un médecin huguenot. Il s'était mis aussitôt à la tête des Réformés, qui en ce moment étaient protégés d'ailleurs par le dernier des Valois, le duc d'Alençon ; mais ce prince conclut bientôt (le 6 mai) une paix justement appelée de son nom *paix de Monsieur,* car elle ne profita qu'à lui. Les huguenots n'en retirèrent aucun avantage. Cependant l'arrêt contre Coligny, contre sa mémoire et ses enfants, fut révoqué, et l'horrible fête, la procession odieuse qui devait célébrer chaque année l'anniversaire des matines parisiennes, cessa dès ce moment[1]. Cette paix d'ailleurs, à peine jurée, fut rompue.

La Ligue projetée et préparée depuis des années par le cardinal de Lorraine s'organisa enfin en 1576, fondée par quelques curés de Paris et quelques bourgeois fanatiques, auxquels se joignirent bientôt des magistrats influents. C'étaient Jean Prévost, curé de Saint-Séverin ; Jean Boucher, curé de Saint-Benoît ; les procureurs Bussy-Leclerc et Crucé, La Chapelle-Marteau (de la Cour des Comptes), le premier président Le Maître (du Parlement), le président Neuilly (de la Cour des Aides).

Cette détestable association qui trahit et ensanglanta la France pendant près de vingt ans avait en vue trois projets distincts. Le premier, connu et désiré de tous ses membres, était l'extermination générale de l'hérésie et des hérétiques. Le deuxième, plus ou moins dissimulé selon les temps, était l'élévation au trône des représentants du parti catholique en France, c'est-à-dire de la maison de Guise. Le troisième, poursuivi dans l'ombre et qui fut bien près de se réaliser, était la domination absolue en France du véritable chef du monde catholique, le roi d'Espagne Philippe II.

Les membres de la Ligue prêtaient serment « d'employer toutes leurs forces et moyens, jusques à leur propre vie, pour l'extermination des hérétiques. » Pour parvenir à ce but, ils juraient ensuite une obéissance absolue au capitaine souverain de la Ligue, le duc de Guise. Ce dernier, pour arriver à ses fins, avait besoin de l'Espagne, et, tout

[1]En 1600, Louise de Coligny, devenue la femme du prince d'Orange, stathouder des Pays-Bas, obtint de Henri IV la radiation solennelle sur les registres du Parlement de toutes les procédures dirigées contre l'amiral, son père.

en travaillant pour lui-même, se mettait entièrement sous les ordres de Philippe. Le roi Henri, d'abord effrayé et mécontent de la création de la Ligue, crut la dominer en s'y joignant, et ne parvint jamais à en être le chef que de nom. Il prêta lui-même le serment de la Ligue et le fit prêter par les Parisiens à l'Hôtel-de-Ville, après quoi un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté à Notre-Dame.

Le roi était amèrement jaloux de la faveur populaire et de la réputation de bon catholique, de catholique par excellence, qui appartenait au duc de Guise et que, malgré ses processions et ses persécutions, il ne parvint point à égaler.

Aux États de Blois, en 1588, dans sa harangue solennelle, il se plaignit avec aigreur de ce qu'on eût pu attribuer à d'*autres* plus de zèle qu'à lui contre l'hérésie. « Les témoignages sont assez notoires de quel zèle et bon pied j'ai toujours marché à l'extirpation de l'hérésie et des hérétiques; se trouvera-t-il donc des esprits si peu capables de la vérité qu'ils puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en estant rendus de plus certains effets que les miens? »

Il est certain qu'on se montrait fort injuste envers le plus coupable de tous les massacreurs de la Saint-Barthélemy; en vain il avait commis ouvertement les crimes les plus noirs; en vain il s'en vantait hautement; on ne l'en estimait pas davantage. On comptait sur les Guise et non sur lui.

La France, et Paris plus qu'aucun autre lieu, furent bientôt entièrement asservis à l'Espagne. Non-seulement Guise lui-même, ainsi que ses frères et ses oncles, les deux Condé, le maréchal de Retz et l'évêque de Paris, le maréchal Saint-André tant qu'il vécut, le duc de Montpensier, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, d'Armagnac, de Guise correspondaient continuellement avec l'Espagne, recevaient servilement ses ordres et tous ou presque tous étaient à ses gages, mais elle finit par entretenir deux armées en France, dont une dans Paris. Elle envoyait des sommes énormes en or dans ce pays ruiné par tant de guerres. Ses ambassadeurs hautains, bigots et cruels à son image, don Bernard de Mendoça, le duc de Fevia, furent les véritables rois de Paris, autant et plus que les Guise. L'insolence et le faste de ces ambassadeurs étaient extrêmes. « Mendoça ne sortoit jamais de son logis sinon à cheval, en litière ou en carrosse,

avec toute sa suite, bien que ce ne fust que pour aller à l'église fort proche de sa maison. De trois paroles qu'il parloit, il y en avoit deux pour la grandeur de son maître et disoit souvent que Dieu estoit puissant au ciel et le roy d'Espagne en la terre » (Pierre Matthieu).

Le cardinal de Plaisance, légat du pape, était en grande faveur parmi le peuple de la capitale, qui affluait chaque matin dans la rue Plâtrière pour recevoir la bénédiction de Son Éminence; mais en revanche les Parisiens aimaient peu les soldats de Philippe, ces « vieilles bandes espagnoles » fières d'être alors les premiers soldats du monde, mais dont la dévotion même avait un caractère de grossièreté licencieuse qui scandalisait la populace parisienne, plus sérieuse dans son fanatisme, quoique tout aussi bigotte et aussi féroce.

On ne peut se faire une idée trop affreuse de la situation des protestants dans une ville sans cesse soulevée et entièrement dominée par ceux qui avaient juré d'exterminer l'hérésie, et ceux-là c'étaient toutes les classes, truands, manants et bourgeois, nobles, prêtres et princes.

Il ne faudrait pas croire cependant que même alors nos pères se résignassent à suspendre indéfiniment leur culte. Ils tenaient en secret leurs assemblées religieuses, et nous ne connaissons que celles qu'on réussit à surprendre.

C'était surtout aux grandes fêtes chrétiennes qu'ils ne pouvaient se passer du culte et de la sainte Cène.

Le jour de Pâques de l'an 1581 une assemblée fut surprise. Quatorze personnes furent tuées. Un prêtre (Haton) affirme que ces protestants s'étaient réunis pour « délibérer de relever les armes. » C'est l'accusation ordinaire; tout indique au contraire qu'il ne s'agissait que de célébrer la fête de Pâques.

Haton nomme parmi les morts : « M. d'Avennes, sieur de Gymbrois, homme très-expérimenté dans les affaires et entreprises des Réformés. » Il ajoute que les cadavres furent rendus aux familles et affirme expressément que celui de M. d'Avennes « fut enseveli au petit châtel de Nangis par ordre du baron de Poulçay, son frère » (p. 1070).

Ce D'Avennes, sieur de Gymbrois, nous paraît être le même que *Guillaume Dauvet, seigneur d'Esraines, Avènes* ou *Arènes*, président

en la Chambre des enquêtes au Parlement de Paris, doublement allié à *Charles Raguier, baron de Poussé* (ou *Poulçay*), dont il avait épousé la sœur *Aimée Raguier*, et qui lui-même était le mari de *Jeanne Dauvet*. — Ce serait donc à tort que, selon Moreri et selon MM. Haag après lui, Guillaume Dauvet serait mort avant 1579. C'était un des membres les plus importants et les plus dévoués de l'Église de Paris. En 1575, il fut chargé d'apporter à Henri III une requête dressée à Bâle d'un commun accord par les protestants et par les catholiques *politiques*, qui venaient de contracter alliance à Nîmes. Cette requête demandait le libre exercice de la religion dans tout le royaume, avec toutes les conséquences d'une entière liberté de cultes. Henri III avait gracieusement écouté cette pièce minutieusement détaillée et un long discours dans lequel Dauvet appuya avec force la courageuse supplique de ses coreligionnaires. Mais, après avoir tout entendu, le roi s'écria « qu'il était fort ébahi de l'audace de semblables demandes. » La paix conclue, il fut créé aux Parlements des chambres mi-parties de catholiques et de protestants, et Dauvet fut nommé président de celle de Paris. Mais il n'entra jamais en charge. Ce fut, d'après Lestoile, parce que le Parlement de Paris, toujours ennemi des protestants, lui fit tant de difficultés qu'il renonça à sa charge. Haton est plus précis; selon lui, en 1576, le jour même où Dauvet se rendit en cérémonie au Palais-de-Justice pour prêter serment entre les mains du roi, on lui jeta d'une fenêtre près du Palais *un gros grès* qui heureusement n'atteignit que la croupe de sa monture. Il s'en retourna aussitôt avec les huguenots qui l'accompagnaient, et le roi l'attendit en vain[1] (p. 866). Quoi qu'il en soit de cette anecdote, il est intéressant de constater que ce magistrat influent et distingué mourut pour la religion[2].

[1] Ce dernier récit peut être controuvé. Mais je ne doute pas que d'Avennes, sieur de Gymbrois, ne soit le même que Haton appelle ailleurs Guillaume Dauvet, sieur d'Avennes. Il est vrai que je ne trouve pas Gymbrois parmi les très-nombreuses seigneuries attribuées par Moreri à la famille des Dauvet. Mais les deux qualités de frère (beau-frère) du baron de Poussé et d'homme très-expérimenté aux affaires des Réformés, conviennent à Guillaume Dauvet et à lui seul.

[2] MM. Haag donnent, dans l'article *Dauvet*, une longue liste de conseillers et présidents au Parlement de Paris, dénoncés en 1562 comme ayant des tendances protestantes. Ce sont : de Villiers, Pastoureau, du Ferrier, de la Chesnaye, de Foix, Hurault, Rouillart, du Faur, de Beaune, Regnault, Adrien de Thou, de Launay, du Breuil, Bouette, Burdelot, Étienne Charlet, Faye, N. du Val, Chartier, J. Viole, de

En 1584, sur la montagne de Paris, en une maison contiguë à l'abbaye de Sainte-Geneviève, en face du collége de Montaigu, c'est-à-dire sur une partie de l'emplacement actuel du Panthéon, une assemblée où l'on faisait la Cène fut présidée par un pasteur nommé *Du Moulin*. Il est probable que ce pasteur était Joachim du Moulin, père du fameux pasteur de Paris, *Pierre du Moulin*.

Un instituteur se trouvait là avec ses élèves et quelques autres personnes. Ils n'étaient en tout que vingt-cinq. On envahit le lieu du culte et on arrêta ceux qu'on put saisir. Après un long procès, on se borna, par ordre du roi, dit Sauval, mais nous ne savons par quel motif, à bannir le ministre et le pédagogue de la prévôté et vicomté de Paris pour toujours et du royaume pour neuf ans.

Un autre pasteur plus célèbre, D'Amours, frère d'un conseiller au Parlement, fut arrêté le 24 mars 1589 et mené à la Bastille. Bassy-Leclerc l'y traita mieux que pas un des prisonniers, « disant ledit Bussy, en jurant Dieu comme un zélé catholique, que D'Amours, tout huguenot qu'il estoit, valoit mieux que tous ces *politiques* de présidents et de conseillers qui n'estoient que des hypocrites; et fit si bien que le ministre sortit » (Lestoile).

Ce n'était point qu'on eût renoncé à punir les hérétiques par le dernier supplice. Ainsi le sieur de Belleville, Pierre Desgais, âgé de soixante-dix ans et huguenot, fut emprisonné à la Bastille et pendu en place de Grève au mois de novembre 1584, pour avoir composé des *pasquils* et des vers diffamant Sa Majesté. Son corps et ses écrits furent brûlés.

Ainsi encore, à la date du 16 juillet 1588, Lestoile fait mention du supplice de Guittel, Angevin, pendu et brûlé comme hérétique. Le même chroniqueur signale, au 2 mai 1589, la mort d'une pauvre femme huguenote attachée à un poteau et brûlée vive en Grève, « laquelle ne se voulut jamais dédire. »

L'année suivante, la persécution fut de nouveau organisée d'une manière régulière et systématique. Henri III, voulant faire preuve

la Porte, Chevalier, de Cormeille, C. Viole, Aigremont, Grenaisie, Lhuillier, de Heslin, de la Rosière, de Loynes, de Lamoignon, Ach. de Harlay, Anjorrant, Belot, Lalement, Arbaleste, Guyot, de Baigneux, Marillac, d'Elbène, Le Jay, de Reilhac, Sémelé, Picot, du Hamel, de la Place, Anthoine, Larcher, Faulcon, d'Aligret, Canaye « et quelques autres. »

de zèle contre la Réforme, vint en personne au Palais faire enregistrer un premier édit qui révoquait toute concession faite précédemment aux huguenots. Cependant il ne se dissimulait nullement les maux de toute sorte qu'il infligeait ainsi à son royaume.

Le roi, allant faire publier cet édit, dit au cardinal de Bourbon : « Mon oncle, contre ma conscience, mais bien volontiers, je suis ci-devant venu céans faire publier les édits de pacification, pour ce qu'ils réussissaient au soulagement de mon peuple. Maintenant je vais faire publier l'édit de révocation d'iceux, selon ma conscience, mais mal volontiers, pour ce que de la publication d'icelui dépend la ruine de mon estat et de mon peuple » (Lestoile).

Cet édit et le suivant étaient un résultat nécessaire de l'organisation de la Ligue et de l'adhésion qu'y avait donnée le roi.

Dans Paris, la situation de nos pères fut aggravée de la manière la plus funeste par l'autorité qu'usurpèrent les seize représentants des quartiers de la ville. Bientôt furent admis parmi ces fanatiques tout-puissants deux protestants renégats : *Matthieu de Launay,* homme de mauvaise vie qui avait été pendu en effigie pour adultère et à qui l'austérité de la Réforme ne convenait d'aucune façon, et *Compan,* qui avait abjuré après la journée des barricades, c'est-à-dire au moment où la Ligue triomphait. Le Duchat appelle à bon droit Launay un *scélérat,* et Bayle l'accuse justement de *crimes horribles.*

« Le 16 octobre 1585, en la Cour du Parlement de Paris, on publia le second édit du roi contre les huguenots, par lequel il leur est enjoint de se faire catholiques ou de sortir du royaume en quinze jours après la publication » (Lestoile). Parmi ceux qui se convertirent en assez grand nombre, on nomme la veuve du chancelier de l'Hospital. Parmi ceux qui persévérèrent, nous avons à citer des noms glorieux.

Le fameux architecte Jacques Androuet du Cerceau, qui était justement considéré à la ville et à la cour, et qui venait de se construire « avec grand artifice, » à l'entrée du Pré-aux-Clercs, une demeure digne de lui, « aima mieux quitter l'amitié du roi et renoncer à ses promesses que d'aller à la messe. Il prit congé du roi, le suppliant ne trouver mauvais qu'il fût aussi fidèle à Dieu qu'il l'avait été et le serait toujours à Sa Majesté. » Il alla vivre et mourir en pays étranger. Un si complet sacrifice de la faveur royale et d'une renommée

éclatante mérite d'être signalé. Ce grand artiste était l'auteur de plusieurs écrits estimés et l'architecte d'un grand nombre d'édifices célèbres. Il avait commencé la grande galerie du Louvre et achevé les Tuileries en y ajoutant les deux pavillons extrêmes de Flore et de Marsan et les deux corps de logis que ces pavillons terminent[1].

En même temps, deux sœurs, toutes deux d'une rare beauté, Radegonde et Claude Foucault, filles d'un procureur au Parlement, faisaient en hâte les préparatifs de leur départ. Radegonde était veuve de Jean Sureau, garde des sceaux de Montargis, qui lui avait laissé trois enfants en bas âge. Un débiteur de mauvaise foi, abusant de la brièveté du délai de quinze jours accordé aux protestants, trouva moyen de retarder le paiement de sa dette, retint ainsi les deux sœurs à Paris au delà du terme fatal, et, dès ce terme passé, au lieu de payer, il dénonça ces malheureuses femmes qui, seules et sans appui, avaient donné dans le piége. Emprisonnées tour à tour au Châtelet, à la Bastille, à la Conciergerie, elles furent exposées, pendant une longue procédure, à toute espèce d'obsessions. Tantôt on envoyait des prêtres ou des moines leur offrir la vie si elles se rétractaient, et les harasser de discussions dogmatiques interminables; tantôt, si l'histoire doit en être crue, le roi lui-même, qui les visita en prison, leur offrait leur grâce à des conditions honteuses et d'un tout autre genre. Elles résistèrent à tout et répondirent, selon d'Aubigné, « qu'elles seraient martyres de leur honneur comme de celui de Dieu. » La cour finit par s'intéresser à elles; mais la populace, avide de leur supplice, s'irrita de la lenteur de leur procès, et il y eut une sorte d'émeute dans les cours du Palais, la foule déchaînée par les prédications des ligueurs venant hurler des cris de mort contre les deux prisonnières. Le duc de Guise lui-même, à l'époque des barricades, se fit l'interprète du vœu populaire et sollicita la mort des deux détenues, quoique sa mère lui eût parlé en leur faveur.

Ni le fanatisme atroce des uns ni la pitié des autres ne se démentirent au moment du supplice. Le 28 juin 1588, les deux martyres,

[1] MM. Haag attribuent à son fils, nommé Jacques comme lui, l'achèvement de la grande galerie, la construction du Pont-Neuf, les hôtels de Sully et de Mayenne, qui existent encore (rue Saint-Antoine), les hôtels des Fermes, de Radonvilliers et (avec Jean Goujon) celui de Carnavalet. Mais il paraît impossible de déterminer exactement en tout cela la part du fils, qui a souvent terminé ou exécuté les plans de son père.

calmes et résignées, furent conduites au supplice avec un bâillon dans la bouche, de peur que leurs dernières paroles n'édifiassent les assistants. Toutes deux furent pendues au-dessus d'un bûcher où leurs cadavres devaient être consumés. Mais c'était là pour la rage bigote de la populace un supplice insignifiant. Des énergumènes se précipitèrent sur la potence et coupèrent la corde à laquelle était attachée Radegonde ; elle tomba vivante dans le brasier. On ne sait quel fut le sort de ses trois petits enfants.

D'Aubigné raconte que la beauté des deux sœurs émut quelques-uns des assistants et qu'un vieillard tout blanc, qui était monté sur une échoppe, osa s'écrier : « *Elles vont devant Dieu !* » Au lieu de sévir contre lui, on ne lui répondit que par des gémissements.

Ces saintes femmes laissaient dans les cachots de la Bastille une plus illustre et non moins touchante victime, Bernard Palissy.

On a dit de lui avec raison qu'il fut « un des plus beaux génies et un des plus nobles caractères des temps modernes. » L'histoire signale bien peu d'hommes aussi complets, bien peu d'âmes en qui toutes les grandeurs intellectuelles et morales aient été aussi égales. Palissy fut un artiste puissant et original ; il avait le sentiment le plus vif, le plus original, des beautés variées de l'art et surtout de la nature. Il fut, pour son époque, un savant de premier ordre en chimie, en physique, en minéralogie, en agriculture ; et son coup d'œil pénétrant entrevit plus d'une fois des découvertes qui n'ont été faites que dans notre temps. M. Chevreul le dit « tout à fait au-dessus de son siècle par ses observations sur l'agriculture et la physique du globe. » Comme inventeur et industriel, il fit preuve d'une persévérance sans égale, d'une courageuse abnégation et d'une foi inébranlable en la vérité qui ne peuvent être trop admirées. M. Brongniart, écrivant l'histoire de la céramique, l'appelle « le héros de notre art. » Comme écrivain, il a un style plein de finesse ingénieuse et d'une naïve éloquence. M. de Lamartine proclame « le pauvre ouvrier d'argile un des plus grands écrivains de la langue française. » Comme penseur, il est, avec Bacon et avec Ramus, un des initiateurs de l'esprit moderne, un des émancipateurs de la pensée, un des pères de la science d'observation et d'expérience : « Je sçay, disait-il, que toute folie accoutumée est prinse comme pour une loy et vertu ; mais à ce, je ne m'arreste, et ne veux aucunement estre imitateur de mes prédécesseurs

ès choses spirituelles et temporelles, sinon en ce qu'ils auront bien fait selon l'ordonnance de Dieu.»

Esprit essentiellement indépendant, conscience profondément religieuse, Palissy devait être un des apôtres de la Réforme. Il devint en effet un des réformateurs de la Saintonge, prêchant, tenant des assemblées religieuses, expliquant l'Écriture en poëte et en chrétien plein de foi[1].

Prisonnier pour la foi, il fut recommandé comme un excellent artiste par le connétable de Montmorency à la reine-mère. Elle lui rendit sa liberté et lui accorda le titre d'*inventeur des rustiques figulines du roi et de Monseigneur le duc de Montmorency.* Ce dernier l'attira bientôt à Paris, où il l'employa pendant plusieurs années à décorer le château d'Écouen. Vers 1566, Catherine le chargea d'embellir les jardins de sa maison de campagne, le château des Tuileries. L'artiste y habita longtemps et on le connaissait dans Paris sous le nom de *Maître Bernard des Tuilleries.* On pense que Catherine, à la Saint-Barthélemy, épargna par intérêt plus que par pitié ce serviteur dont elle faisait grand cas et dont les émaux étaient un secret connu de lui seul. Échappé au massacre, comme Ambroise Paré, par la protection même des assassins couronnés, Palissy ouvrit en 1575 et continua jusqu'en 1584 un cours public sur les sciences naturelles; ses leçons étaient suivies par les savants les plus distingués du temps et par Ambroise Paré lui-même. Ce cours avait lieu dans sa demeure, dont il avait fait une sorte de musée d'objets d'art et de curiosités scientifiques.

Il n'est pas prouvé que la dernière captivité de Bernard ait commencé avant 1588. Launay l'apostat voulait qu'on le menât «au spectacle public.» Mais le duc de Mayenne fit prolonger son procès, espérant que son âge de quatre-vingt-dix ans (ou plutôt quatre-vingts) et les rigueurs de la captivité mettraient bientôt fin à sa vie. Il craignait pour lui-même l'opprobre qu'avait jeté sur le nom de Guise sa conduite dans le procès des sœurs Foucault.

D'Aubigné a raconté deux fois (dans son *Histoire* et dans la *Confession de Sancy*), non sans quelques variantes, la dernière entrevue

[1] D'Aubigné, dans l'Index de son *Histoire*, lui donne le titre de ministre; c'est à tort s'il s'agit d'une consécration régulière; à bon droit, si ce mot désigne ici un apostolat spontané.

de ce grand homme avec le roi Henri III, qui vint, le 31 janvier 1588, visiter la Bastille. Le roi le menaça, s'il ne se convertissait, de le faire brûler comme devaient bientôt l'être Radegonde et Claude Foucault. Il ajouta qu'il était *contraint* à cette rigueur « par ceux de Guise et par son peuple.» — « Sire, répliqua le vieillard, vous m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moy; mais moy j'ay pitié de vous, qui avez prononcé ces mots : *j'y suis contraint ;* ce n'est pas parler en roy. Ces filles et moy qui avons part au royaume des cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les Guisarts, tout votre peuple, ny vous, ne sauriez contraindre un potier à fléchir les genoux devant des statues.»

Il mourut peu après, dans son cachot, de misère et de vieillesse, «étranglé, dit Lestoile, par la faim et la vermine.» Bussy-Leclerc, un des Seize, répondit à une parente de Bernard qui venait s'informer de sa santé, « qu'elle le trouveroit avec ses chiens sur le rempart où il l'avoit fait traisner comme un chien qu'il l'estoit.» — On ne sait pas exactement si Palissy mourut en 1589 ou en 1590.

Avec Palissy, l'Église de Paris semble s'être éteinte pour plusieurs années.

On sait que Henri III, chassé de Paris à la journée des Barricades, s'unit avec le roi de Navarre et que cet implacable ennemi de la Réforme assiégeait Paris avec un allié protestant et une armée en majorité huguenote, quand il fut assassiné à Saint-Cloud par un moine de Saint-Dominique.

La Ligue fit du cardinal de Bourbon un fantôme de roi sous le nom de Charles X; mais les Seize offrirent Paris et la France au roi d'Espagne. Leur lettre, signée par eux tous, en date du 20 septembre 1591, existe encore et elle a été plus d'une fois publiée[1]. De son côté, Philippe ordonnait à ses ambassadeurs de proposer, comme candidats au trône de France, en première ligne l'infante sa fille, qui par sa mère était petite-fille et seule postérité vivante de Henri II. Il la déclarait *reyna proprietaria de Francia.* Son second candidat, c'était lui-même; le troisième était un des princes catholiques d'Alle-

[1] « Nous pouvons, dirent-ils, certainement assurer Votre Majesté que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de vous voir, Sire, tenir le sceptre de cette couronne de France et régner sur nous, comme nous nous jetons très-volontiers entre ses bras.»

magne; le quatrième le duc de Guise, mais à la condition, pour ces deux princes, d'épouser l'infante. Au dernier rang il indiquait le cardinal de Lorraine, qui devait, en mourant sans enfants, laisser encore dans l'avenir une chance à l'ambition espagnole. Jamais la France ne fut ignominieusement trahie et livrée à l'étranger comme elle l'était alors par la Ligue.

On a reproché, très-souvent injustement, quelquefois avec vérité, à des protestants poussés à bout par la persécution, de s'être tournés contre la France; mais rien, dans leurs fautes, n'approche, fût-ce de bien loin, de l'infidélité sans excuse dont la Ligue et le parti catholique se rendirent coupables envers la patrie.

Au dedans de Paris, les horreurs d'un long siége, une cruelle famine, des prédications incendiaires[1], de perpétuelles processions armées dont l'indécence inouïe égalait l'impiété, des communions en masse décrétées par l'autorité municipale, tel fut, nuit et jour, pendant cette affreuse période, le tableau de Paris.

Aux derniers jours de ce siége affreux, Ambroise Paré, alors octogénaire, donna un nouvel exemple d'héroïque hardiesse et de compassion pour les souffrances du peuple. M. de Lyon, c'est-à-dire d'Espinac, archevêque de Lyon, l'un des chefs les plus ardents des ligueurs, l'un de ceux qui s'opposaient le plus à tout projet de paix, vint à passer au bout du pont Saint-Michel et se trouva retenu et assiégé par une foule de menu peuple mourant de faim qui lui criait : «Du pain ou la mort!» Il ne savait comment s'en dépétrer quand maître Ambroise Paré, qui demeurait tout près de là (rue de l'Hirondelle), vint à lui et osa lui dire : «Monseigneur, ce pauvre peuple que vous voyez ici autour de vous meurt de male rage de faim et vous demande miséricorde. Pour Dieu, Monsieur, faites la lui, si vous voulez que Dieu vous la face! Et songez un peu à la dignité en laquelle Dieu vous a constitué et que les cris de ces pauvres gens qui montent jusqu'au ciel sont autant d'ajournements que Dieu vous envoie pour penser au dû de votre charge, de laquelle vous lui estes responsable. Et pourtant (c'est pourquoi) selon icelle et la puissance que

[1] Il faut avoir lu le livre de M. Labitte (*De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*) pour se faire une idée des atrocités et des turlupinades dont les Rose, les Boucher, les Vigor, les Guincestre et bien d'autres remplissaient leurs sermons avidement écoutés par les Parisiens.

nous savons tous que vous y avez, procurez nous la paix et donnez nous de quoi vivre, car le pauvre monde n'en peut plus. Voiez vous pas que Paris périt au gré des meschants qui veulent empescher l'œuvre de Dieu, qui est la paix? Reposez vous y fermement, Monsieur, prenant en main la cause de ce pauvre peuple affligé, et Dieu vous bénira et vous le rendra.» D'Espinac, interdit, n'osa interrompre ce discours; il avoua plus tard «qu'encores que ce fust un langage de *politique*, il l'avoit resveillé et fait penser à beaucoup de choses» (Lestoile).

Huit ou dix jours après, Paris fut livré par Brissac à Henri IV, qui avait abjuré le protestantisme à Saint-Denis, avec aussi peu de sincérité que la première fois.

Ambroise Paré survécut peu de mois à cette paix qu'il avait demandée, au nom des souffrances du peuple, avec une éloquence si intrépide et si chrétienne. Il mourut en sa maison, le 20 décembre 1590.

Justement surnommé «le père de la chirurgie moderne,» Ambroise fut un de ces esprits hardis, un de ces fermes croyants qui, au seizième siècle, firent tant d'honneur à notre Église. Comme Palissy et Ramus, il avait osé rompre avec les fausses traditions de son temps. Il fut un bienfaiteur de l'humanité, non-seulement en achetant et en publiant à ses frais tous les remèdes secrets, toutes les méthodes curatives alors employées, mais surtout en substituant la ligature des artères à la cautérisation avec le fer rouge et en abolissant le traitement des plaies à feu avec l'huile bouillante. Ses livres, comme ceux de Palissy, sont remplis de textes de l'Écriture et de paroles évangéliques. Tout le monde connaît de lui ce mot fameux si pieux et si modeste: «*Je le pansay jusqu'à la fin de la cure et Dieu le guarit.*» Mais ce n'est pas, comme on le croit en général, du duc de Guise qu'il s'agissait; c'est d'un pauvre soldat, couvert de douze blessures, dont sept à la tête, et pour lequel ses camarades avaient déjà creusé une fosse au moment d'un départ précipité. Paré l'emporta et le guérit par un prodige de patience, d'art et du plus infatigable dévouement; les camarades de celui qui lui devait la vie se cotisèrent pour offrir un petit écu par homme à cet ami si dévoué des pauvres blessés.

Patriote inébranlable, Paré refusa, au péril de sa tête, de se don-

ner au duc de Savoie, ennemi de la France, et fit preuve du plus admirable courage pendant la peste et aux siéges de Metz, Hesdin et Rouen. Du reste, il soignait avec le même zèle amis ou ennemis, huguenots ou catholiques.

Quinze ans avant sa mort, des fanatiques qui, dit-il, « me hayaient à mort pour la religion, » avaient essayé d'empoisonner cet homme dont la vie n'était qu'une suite de bienfaits. C'était dans un repas après la prise de Rouen. Il reconnut le poison dès la seconde bouchée et sut en prévenir les effets.

L'entrée de Henri IV dans la capitale (le 22 mars 1594) et l'édit provisoire qu'il publia aussitôt terminent la première partie de cette Histoire. Cet édit porte encore que, « dans la ville et faubourgs de Paris et les dix lieues ès environs désignées par l'édit de 1577, il ne sera fait autre exercice de religion que de la catholique apostolique et romaine. »

De 1512 à 1594, c'est-à-dire pendant le seizième siècle presque entier, nous avons vu l'Église réformée de Paris, née des savantes études de la Renaissance dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et de la révolte des consciences contre l'autorité romaine, grandir lentement d'abord, puis prendre tout à coup une extension rapide, malgré une persécution furieuse, s'organiser en 1557, servir en 1559 de point de ralliement aux Églises réformées de France, résister à d'affreuses persécutions sous cinq rois : François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III; profiter immédiatement, pour s'étendre et s'établir, des moindres lueurs de liberté de paix, même après l'épouvantable naufrage de la Saint-Barthélemy, où on avait cru l'ensevelir tout entière pour jamais.

Nous allons la voir reconnue et officiellement constituée par un roi qui ne l'émancipa qu'en l'abandonnant. Tolérée, mais entravée, elle fleurira sous une domination de plus en plus hostile, celle de Mazarin, de Richelieu et de Louis XIV, jusqu'à ce que, dépouillée peu à peu de toutes ses libertés, elle se voie de nouveau anéantie en pleine paix par un édit du grand roi. Alors, après quatre-vingt-onze ans d'une tranquillité toujours plus troublée, commencera une troisième période de persécution ouverte qui durera plus d'un siècle encore, depuis 1685 jusqu'en 1787, ère de nos libertés.

Je ne puis terminer ce précis de l'histoire de Paris protestant au seizième siècle sans rendre un juste hommage à la grande école de penseurs, de savants et d'artistes que la persécution étouffa dès son premier âge. C'était une école toute primesautière et vraiment nationale, très-variée et très-féconde.

Ramus, les Estienne, Paré, Palissy, Jean Goujon étaient des esprits émancipés et des génies créateurs. Ils avaient rompu avec les fausses traditions, par l'autorité suprême du bon sens, par la force d'expansion inhérente à leur génie. Ils avaient le cœur et l'esprit ouverts à tout ce qui est beau et vrai.

Si plus tard, ni la mâle énergie du grand Corneille, ni l'exquise poésie du grand Racine et sa profonde étude du cœur humain ne les empêchèrent de représenter de faux Espagnols sans dévotion comme le Cid et des héros grecs ou romains beaucoup trop galants; si un goût de convention régna sur la scène et, de là, envahit et faussa tous les domaines de l'art; si le genre boursoufflé et prétentieux dont le peintre Lebrun est le type a été trop longtemps le goût français, c'est que l'intolérance avait détruit par le fer et le feu cette école populaire et vraie de Paris que ne remplaça jamais celle de Versailles. Les nymphes de la Seine sous le ciseau de Jean Goujon n'étaient ni barbares, ni grecques, ni romaines; elles étaient nouvelles, elles étaient françaises, filles légitimes de l'art antique et de l'inspiration moderne. Sans l'extermination de l'hérésie, Alexandre-le-Grand et Pompée n'eussent jamais paru sur notre scène en perruque à la Louis XIV; le sentiment vrai de la nature eût été moins rare en France. Palissy le huguenot, admirateur si passionné des beautés naturelles, avait trop raison de dire : «Je voy de si grands abus et ignorances en tous les arts qu'il semble que tout ordre soit, la plus grand part, perverti.» L'esprit critique et le sentiment naïf des Réformés eussent épargné à la France l'affectation du goût compassé de la cour et plus tard les excès d'une réaction effrénée et souvent extravagante.

Aux hommes éminents que j'ai cités, je dois associer une des plus illustres familles protestantes de Paris au seizième siècle, celle des *Estienne,* imprimeurs de père en fils. Robert Ier, né à Paris vers 1503, et dont la mère avait épousé en secondes noces *Simon de Colines,* épousa lui-même la fille de *Josse Badius*. Tous ces noms sont ceux de savants et célèbres imprimeurs. Chez Robert habitaient une dizaine

d'érudits de différentes nations qu'il employait comme correcteurs; tout le monde dans cette maison parlait latin, y compris les femmes, les enfants et les domestiques. Persécuté, à l'âge de dix-neuf ans, par la Sorbonne, pour avoir corrigé quelques fautes dans une édition du Nouveau Testament, Robert fut l'auteur de la division de la Bible en versets (en 1551) et travailla toute sa vie à répandre et à expliquer l'Écriture. Il publia non-seulement des ouvrages élémentaires alors indispensables et entièrement nouveaux, mais de nombreuses éditions des classiques ou des Pères de l'Église. Il partit secrètement, en 1550, pour Genève, accompagné de son fils Henri II, qui éleva plus haut encore la gloire de leur maison. Deux autres de ses fils, Robert II et Charles, devenus catholiques, maintinrent à Paris, mais avec bien moins d'éclat et de science, l'imprimerie qu'il avait fondée. Il ne faut pas s'étonner que cette famille des Estienne ait eu ses historiens (Almeloveen, Maittaire, Renouard) comme les dynasties de souverains; il n'en est aucune, sans contredit, qui ait rendu plus de véritables services à l'esprit humain. Robert Ier, qui fut en butte aux persécutions presque toute sa vie, écrivait : «Je puis dire à la vérité que mon esprit a toujours esté libre; je n'ai jamais servi à l'argent; le Seigneur m'a accoustumé aux labeurs comme l'oyseau au vol.»

A tous ces noms il faut encore ajouter celui du plus grand compositeur du seizième siècle avec Roland de Lassus, du maître de Palestrina, du plus célèbre entre les auteurs des *chants* de nos Psaumes, d'un martyr de la Saint-Barthélemy à Lyon, *Claude Goudimel.* Il a habité Paris, où il a fait paraître un de ses ouvrages et où, selon M. Fétis, il se serait même établi comme imprimeur; mais ce dernier fait est douteux.

Si nous joignons à Palissy le potier de terre, à Jean Goujon le sculpteur, au compositeur Goudimel, le fondateur de l'école française de peinture, *Jean Cousin,* on verra que tous les arts eurent au seizième siècle, à Paris, des huguenots pour coryphées et pour initiateurs. Né vers 1501, mort vers 1590, ce maître a décoré d'excellents vitraux peints plusieurs églises de Paris ou des environs, et surtout le chœur de Saint-Gervais; son tableau du *Jugement dernier* est au Louvre, ainsi que plusieurs de ses sculptures, qui, sans égaler celles de Goujon, sont d'un mérite élevé.

On n'en répétera pas moins que la Réforme est l'ennemie des

beaux-arts et que la France doit au seul catholicisme tout l'éclat de ses grands artistes. Malgré bien des pertes irréparables, Paris a conservé en assez grand nombre les œuvres des maîtres huguenots pour démontrer le contraire. Depuis que ce Louvre d'où Charles IX tira sur les protestants n'est plus habité par les rois, mais par les grands artistes, Palissy, Jean Goujon et Jean Cousin y ont leur place, et c'est justice.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE.

NOTES SUR LA PREMIÈRE ÉPOQUE (1512-1594)

1. *La petite Genève.*

Le nom de *Petite Genève*, donné au Faubourg-Saint-Germain, ne fut pas employé seulement par les catholiques (voy. d'Aubigné, dans ses *Aventures du baron de Fœneste*, l. 3, ch. 13).

2. *Courault.*

Un des prédicateurs que l'évêque Briçonnet appela à Meaux, celui qui à Paris devint pour ainsi dire le premier pasteur de l'Église avant son organisation régulière, et qui désapprouva hautement les violents *Placards* contre la messe, s'appelait *Courault* et non *Courtault.*

3. *Le Collége de Fortet.*

Nous avons dit qu'en 1533 Calvin s'enfuit par une fenêtre du collége de Forteret (ou plutôt Fortet), après que son ami Cop, recteur de l'Université, eût prononcé à l'église des Mathurins un discours écrit par le réformateur. Le collége de Fortet et celui de Montaigu étaient dans deux maisons attenantes, nos 27 et 26 de la rue des Sept-Voies; c'est, comme nous l'avons dit, l'emplacement de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

4. *Les Placards.*

Un jeune garçon apothicaire, nommé Féret, fut envoyé à Neuchâtel, pour faire imprimer ces affiches ou *Placards.* Pierre de Vingle, dit Pirot Picard, avait une imprimerie qui fut plus tard transportée à Neuchâtel, mais qui alors était cachée dans l'étroit vallon de Serrières, petit village à un quart de lieue de la ville. C'est là qu'avait été imprimée l'année précédente (1533) la pre-

mière liturgie protestante, dont Farel fut probablement l'auteur (*Maniere et fasson qu'on tient ès lieux que Dieu de sa grâce a visités*, rééditée en 1859 par M. Baum. — Voir l'Avant-propos, p. 9).

C'est là encore que fut publiée, l'année suivante (1535), la première Bible protestante qui ait paru en français : c'était la version de Lefèvre d'Étaples (Anvers), revue par Pierre-Robert Olivetan, cousin de Calvin. — On sait que Farel avait été saisi d'admiration en trouvant chez les Vaudois du Piémont des copies manuscrites de l'Ancien et du Nouveau Testament en langue vulgaire. Il leur proposa de faire imprimer la Bible, et ces pauvres agriculteurs, si souvent persécutés, avaient collecté entre eux une somme de 1500 écus d'or pour cette grande œuvre.

Ce fut des presses de Pierre de Vingle que sortirent les *Placards*. On ne sait comment Féret réussit à faire entrer l'édition en France et dans Paris.

Du reste, l'effet moral de ce violent pamphlet fut très-mauvais et devait l'être. Courault avait énergiquement blâmé cette folle et coupable mesure.

MM. Haag ont publié le texte des *Placards* dans les Pièces justificatives de la *France protestante*, n° 2.

5. *Les Psaumes de Marot.*

Non-seulement deux des plus anciennes éditions parurent avec priviléges, l'un de Charles IX et l'autre de Philippe II; mais une édition de ce livre, tant défendu depuis, a été publiée en 1542 chez Théodore Brust, à Rome, avec privilége du pape.

6. *Le Cousturier.*

L'exécution du Cousturier eut lieu dans la rue Saint-Antoine devant la Cousture (Culture)-Sainte-Catherine. Henri II y assista d'une fenêtre de l'hôtel de la Rochepot.

7. *La Chambre ardente.*

La *Chambre ardente* fut une chambre spéciale établie par Henri II, le 19 novembre 1549, uniquement pour détruire l'hérésie, «sans se divertir à autres actes.» L'hérésie y est dite « crime de lèse-majesté divine et humaine.»

8. *Un* INDEX *parisien.*

A la fin du règne de François Ier, la Sorbonne publia un véritable *Index :* «Le Catalogue des livres examinés et censurés par la Faculté de théologie de «l'Université de Paris, depuis l'an 1544 jusques à l'an présent 1551,» registre curieux par le nombre des publications hérétiques qu'il signale.

9. *Les écoles buissonnières.*

C'est le nom que donnent les arrêts du Parlement du 6 août 1552, du 7 février 1554 et du 19 mai 1628, aux écoles illégales tenues sans la permission du chantre de Notre-Dame. Le premier de ces arrêts n'a pu être retrouvé; mais le second indique expressément que c'étaient des écoles protestantes :

« A ladite Cour enjoint et enjoint audit chantre de l'Église de Paris, de « donner ordre que, hors les petites écoles, qui sont et seront destinées par « ledit chantre en cette ville de Paris, ne se tiennent *autres écoles buisson-* « *nières*, et ce pour obvier aux inconvénients qui en pourroient advenir par « la mauvaise et pernicieuse doctrine que l'on pourroit donner aux petits en- « fants, pervertissant leurs bons esprits. »

Le président Hénault et Crevier, historien de l'Université de Paris, attribuent tous deux à ce mot une origine protestante (*Bulletin de la Soc. d'hist. du prot.*, t. VIII, p. 272 et suiv.).

Il était digne de l'Église qui a célébré si longtemps son culte *au désert*, de créer des écoles *buissonnières*. Dès les premiers jours de son existence, la Réforme n'a jamais séparé l'école de l'Église, et c'est une de ses gloires.

10. *Le Collége du Plessis.*

Cette maison porte aujourd'hui le n° 115 de la rue Saint-Jacques et fait partie des bâtiments, non de l'École de droit, mais de l'ancienne École normale.

11. *Carmel.*

Parmi les premiers pasteurs de Paris, *Gaspard Carmel*, dit *Fleury*, a été à tort appelé par nous *Cormel*. Le mot est écrit des deux manières dans des documents anciens. Mais nous nous sommes assuré que *Carmel* est le véritable nom.

12. *Évêques hérétiques.*

Nous avons donné une liste de treize évêques français qui, au seizième siècle, inclinaient plus ou moins ouvertement vers la Réforme. Cette liste est incomplète. Il faut y joindre au moins cinq autres noms : Pierre du Val, évêque de Séez; Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès; Louis d'Albret, évêque de Lescar; Jean Olivier, évêque d'Angers, et son neveu Antoine Olivier, évêque de Lombez, frère du chancelier de ce nom.

13. *Erratum.*

A propos de l'organisation des Églises, nous avons écrit que Bèze célèbre avec enthousiasme ces petites communautés et déclare cette œuvre véritablement *présidée* de Dieu. C'est *procédée* qu'il faut lire.

14. *Le Synode constituant.*

M. Mignet, dans deux de ses articles du *Journal des savants* (déc. 1856 et juillet 1857) sur les *Lettres de Calvin*, affirme que Bèze s'est trompé en disant que les Églises (au nombre de trente, selon lui, et non pas de onze, comme on le dit souvent) qui envoyèrent des députés au Synode constituant de 1559 fussent «toutes celles qui avaient été établies jusqu'alors en France.»

Il indique cinq Églises en 1555 : Paris, Arvert, Angers (qui en 1556 avait trois pasteurs [Baum, *Beza*, I, p. 453]), Loudun et Poitiers; de cette dernière ville, la Réforme gagna Saint-Maixent, Châtellerault, Niort.

En 1556, Meaux, Tours, Blois, Bourges, Issoudun, Aubigny, Montoire, Pau.

En 1557, Orléans, Rouen, La Rochelle, Dieppe, Sens.

En 1558, Saintes, le Croisic, Saint-Jean-d'Angely, Marennes, Cognac, Nérac, Figeac.

En 1559 enfin, dix Églises en Bretagne; en Normandie : Caen, Évreux, Vire, Saint-Lô; presque tout l'Orléanais; et déjà la Réforme commençait en Languedoc et en Provence.

La distinction à faire entre les Églises *plantées* et *dressées* ne suffit pas pour répondre à M. Mignet. Il est évident, d'après son travail, que les Églises étaient plus développées en 1559 qu'on ne le croit généralement. Il se peut que la liste vague et obscure des Églises présentes au Synode soit incomplète. Mais la difficulté des temps explique trop bien pourquoi la représentation synodale ne put être très-nombreuse. Il est probable qu'elle ne fut pas même connue de tous.

15. *Boulart* ou *Trouillas.*

L'avocat *Boulart*, habitant d'une maison de la place Maubert où le culte et la Cène furent célébrés sous François II, et où l'on prétendait que les dernières infamies avaient été commises, est appelé *Trouillas* par Regnier de la Planche, qui a été suivi par MM. Haag.

16. *Retraite de la cour à Amboise.*

Quand les Guise emmenèrent le jeune roi à Amboise au moment où se tramait la conspiration à laquelle cette ville a donné son nom ; ils exécutaient

un projet antérieur à la découverte du complot (M. Mignet, *Lettre de Chantonney* de juillet 1557); seulement ils hâtèrent de deux jours leur arrivée dans ce château-fort.

17. *Paris foyer de propagande.*

M. Lutteroth, dans son travail intitulé : *La Réformation en France pendant sa première période*, a emprunté à l'*Histoire* manuscrite *de l'Église de Troyes* l'important passage qui suit :

« Or y avoit il pour lors en l'Église de Paris une fort bonne troupe de jeunes gens qui s'adonnoient à l'étude des saintes lettres et proposoient souvent en théologie pour s'exercer. De ce nombre étoit un nommé Girard de Corlieu.... Si fut élu au ministère par les ministres de l'Église de Paris le second jour du mois de janvier (1559) et incontinent envoyé, à la poursuite du ministre La Rivière, à ceux de Troyes, pour en exercer le ministère.»

De même, en 1557, le Consistoire de Paris envoya Ambroise Le Balleur comme pasteur à Orléans, où déjà un autre jeune homme, nommé Colombeau, avait fondé une Église, encore très-peu nombreuse (*Ibid.* et Capefigue, t. II, p. 44).

Ces missions n'étaient pas rares; l'Église les confiait tantôt à des pasteurs ou à des anciens, tantôt à quelques jeunes gens qui semblaient bien préparés à ce ministère.

18. *Macar.*

Étienne Pasquier a connu personnellement le pasteur Macar. Il en parle dans un curieux passage de ses *Recherches :*

«....Et tout ainsi que Luther attira a sa cordelle une bonne partie d'Allemaigne dont il estoit extraict, aussi Caluin s'estudia de faire le semblable en nostre France, lieu de sa natiuité. Il suruesquit longtemps Luther; chose qui luy donna plus de loisir d'espandre sa nouuelle doctrine au meillieu de nous et en plusieurs autres contrees. Car aussi estoit-il homme bien escriuant tant en latin que François et auquel nostre langue Françoise est grandement redeuable pour l'auoir enrichie d'une infinité de beaux traicts : et a la mienne volonté que ceust esté en meilleur sujects : au demourant homme merueilleusement versé et nourry aux liures de la saincte Escriture, et tel que s'il eust tourné son esprit a la bonne voye, il pouuoit estre mis au parangon des plus signalez Docteurs de l'Eglise. D'ailleurs au meillieu de ses liures et de son estude il estoit d'vne nature remuante le possible pour l'aduancement de sa secte. Nous veimes quelquefois noz prisons regorger de pauures gens abusez, lesquels sans entrecesse il exhortoit, consoloit, confirmoit par lettres, et ne manquoit de messagers auxquels les portes estoient

toujours ouuertes, nonobstant quelques diligences que les Geoliers apportassent au contraire. Voila les procedures qu'il tint du commencement, par lesquelles il gaigna pied a pied vne partie de nostre France.

«Tellement qu'après longue traicte de temps voyant les cœurs de plusieurs personnes disposez à sa suite, il voulut franchir le pas, et nous enuoyer des ministres, qui furent par nous appelez *Prédicans*, pour exercer sa religion en cachette, voire dans nostre ville de Paris, ou les feuz estoient allumez contr'eux. Le premier qu'il y employa fut Jean Macart, que i'auois autrefois veu disciple de Ramus au college de Presle, ieune homme qui auoit bien estudié, et depuis s'estant retiré a Geneue en l'an 1548, se trouua si agréable a Caluin qu'il luy fit espouser sa niepce, et quelques annees apres fut enuoyé par luy en ceste France pour precher, lequel se vint placer dans Paris, ou portant l'espee et la cappe se faisoit appeler Rancan (Racam), preschant ses confreres de nuict en certaines maisons de la ville : et de là ne douta d'aller faire le semblable au camp d'Amiens. Vray que soudain que traictames la Paix auecq' l'Espagnol à Orcan, il reprit le chemin de Geneue, comblé d'or et d'argent, comme l'on disoit» (*Recherches de la France*, fol. 338[a] [1596]).

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tous ces derniers détails sont inexacts.

19. *Lettres de Macar à Calvin.*

Dans la deuxième lettre de Macar à Calvin, *Galasius* est Nicolas des Gallards, sieur de Saules, pasteur à Genève et à Paris. Il est probable que, dans la dix-septième, c'est le même pasteur qui est nommé *Salicetus*.

Dans la troisième, *Faber* désigne très-probablement Méric Favre; et *Ruppeus* ou *Ruppenius*, et ailleurs *Rochœus*, la Roche-Chandieu.

Lestrœus, dans la dixième et les suivantes, n'est point Lestrée, mais de Lestre.

20. *Lettres de Bèze.*

C'est par erreur que, dans une note de la lettre de Bèze à Calvin que nous avons publiée sous le nº X, et où il raconte son arrivée à la cour, le titre de *Monsieur* a été appliqué à Coligny. Là comme ailleurs, ce titre désigne l'aîné des frères du roi. — On a cru que ce titre n'était pas encore en usage sous Charles IX. On voit au contraire, dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 63, que le prince est désigné ainsi dans les registres mêmes du Parlement. Il serait facile de citer d'autres exemples aussi anciens.

21. *Affaire de la rue des Marais.*

Le clerc du greffe criminel qui se faisait mettre au cachot avec les protestants pour gagner leur confiance et les trahir, se nommait *Martin Fretté*.

Il logeait rue des Marais-Saint-Germain, près de Le Visconte. On n'a pu déterminer exactement l'emplacement de l'hôtellerie de ce dernier (*Variétés historiques et littéraires*, t. IV, p. 126, note).

L'avocat Coiffart, qui fut pris dans une autre maison de la même rue, avait été *bailli de Saint-Aignan*, et il est plus souvent désigné par ce titre que par son nom.

22. *Bèze à Paris.*

Les prédications de Bèze étaient avidement suivies; le 11 décembre 1560, il prêcha au faubourg Saint-Antoine, et, malgré une pluie épaisse, six mille personnes l'écoutèrent en plein air (Baum, *Lettres de Bèze à Calvin*, app., p. 140).

Un autre jour, qui n'était pas un jour de fête, 25,000 personnes assistèrent à un service de l'après-midi (*Ibid.*, 26 février 1561).

23. *Curiosité de la reine-mère.*

Il est vrai que la reine-mère ne vint point, le 20 décembre 1561, voir passer, d'une fenêtre de la rue Saint-Antoine, les huguenots se rendant au prêche de Popincourt. Mais elle exécuta son projet le 19 février suivant.

24. *Un Synode provincial à Paris.*

Les Synodes provinciaux tenus à Paris sont rares et peu connus. Nous signalons, d'après M. Lutteroth, qui en a trouvé l'indication dans l'*Histoire* manuscrite *de l'Église de Troyes*, un Synode provincial qui s'assembla à Paris en octobre 1560.

25. *Remonstrance en forme de Lettre missive à très illustre et débonnaire prince, Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, par les fidèles de l'Église de Paris.*

Au moment où Antoine de Bourbon avait échappé à l'assassinat tramé contre lui et où la mort de François sauva Condé du supplice auquel il avait été condamné, l'Église de Paris adressa une *remontrance* à Antoine, qui aurait dû prendre en main la tutelle de Charles IX enfant. Cette pièce ne doit pas être passée sous silence dans une *Histoire de l'Église de Paris*. Mais nous ne la donnerons pas *in extenso*, parce qu'on peut la lire au t. II des *Mémoires de Condé*, p. 320 et suiv.

On y demande : 1° un édit d'*abolition* (une amnistie) pour tout ce qui concerne la religion; 2° la révocation de toutes les *commissions* données à certaines personnes pour en faire arrêter d'autres; 3° on recommande à Antoine d'entourer de bons guides l'enfance du petit roi.

«L'Eglise de Dieu, lui écrit-on en terminant, vous a non seulement tenu pour un membre de son corps, mais aussi recogneu comme suscité de Dieu pour estre son protecteur, ayans son recours et fiance en vous plus qu'en autre Prince et Seigneur de la terre : et vous suplie très humblement vouloir à ceste heure à son grand besoing, ne la frustrer de son espoir, veu les grands moyens que Dieu vous a mis entre les mains, ains plustost comme un autre Zorobabel ou Esdras, vous employer à réedifier le Temple de Dieu, et restablir les ruynes de son Eglise. Ce faisant nous obligerez à prier Dieu perpétuellement pour vostre grandeur et prospérité.»

Cette lettre contient des allusions à de ferventes prières que l'Église de Paris avait adressées à Dieu; en effet, avant l'ouverture des États généraux à Orléans, dans un moment où la cause protestante semblait perdue, un jeûne avait été célébré dans les Églises. A Paris, l'intervalle du 20 novembre au 1er décembre avait été consacré à des jours de prière et d'humiliation.

26. *Virel.*

Le pasteur qui, avec Malot, prêchait en 1561 dans le temple du Patriarche, n'est point le réformateur Viret; il s'appelait *Virel* (MM. Haag, t. IX, p. 515).

27. *Gaillard de Longjumeau.*

Michel Gaillard, sieur de Longjumeau, était père de douze enfants. L'avocat Rusé fut un des protestants qui l'aidèrent à défendre sa maison assiégée par le peuple. Quand il quitta Paris, après que sa demeure eût été dévastée, ce fut par ordre du Parlement, qui, pour s'être défendu, l'obligea à sortir de la ville avec toute sa famille.

28. *Situation de l'Église de Paris au seizième siècle.*

La Noue (Bras-de-Fer), dans ses *Discours politiques et militaires*, a traité avec une grande autorité la question de savoir si, comme beaucoup de personnes l'ont cru, Condé, en 1562, fit une faute en quittant Paris dont il était maître. Le savant homme de guerre répond négativement. Cette question l'amène à exposer en quelques mots la situation de l'Église de Paris en 1562 et plus tard sous la Ligue.

« M. le prince de Condé ayant veu comment son frère le roi de Navarre s'estoit laissé peu à peu glisser en une vie délicieuse et abuser par les vaines et riches promesses de ceux qui se mocquaient de luy..., tascha de planter dans Paris la prédication de l'Evangile.» Cela réussit d'abord si bien, «qu'aux assemblées qui se faisoient, il se trouva telle fois jusques à 30,000 personnes. Tels beaux commencements invitèrent ceux de la Religion de chercher les

moyens de s'y establir, à quoi toutesfois ils furent un peu négligens. Mais quand les effets de la ligue se manifestèrent, alors aperçeurent-ils clairement qu'il convenoit faire ce qui, pour avoir trop tardé, n'estoit plus faisable.» Et voici pourquoi : «Je parleray premier de Paris, continue l'historien, et monstreray les empeschemens qui s'y fussent trouvés. Chacun scait que là est le siège de la justice, qui a une merveilleuse authorité. Et comme la faveur d'icelle eust beaucoup servi à ceux de la religion, aussi la desfaveur leur apportoit grande nuisance. Cependant tout ce sénat et sa suite se monstra toujours ennemy capital d'iceux, excepté très-peu. Le clergé qui en ceste cité est très-puissant et reveré, enrageoit de voir en public choses qui le touchoient si au vif, et sous main brassoit mille pratiques à l'encontre. Le corps de la Maison-de-Ville, craignant les altercations qu'il estimoit provenir de la diversité de la religion, s'efforçoit aussi de les bannir ou reculer. A ceste mesme fin tendoient aussi la pluspart de l'Université, et quasi tout le bas et menu peuple avec les partisans et serviteurs des princes et seigneurs catholiques.... Quant à la force nerveuse et asseurée de quoy ceux de la religion faisoient estat, elle consistoit en trois cens gentilshommes et autant de soldats expérimentés aux armes; plus en quatre cens escholiers et quelques bourgeois volontaires sans expérience. Et qu'estoit-ce que cela contre un peuple comme infini, sinon une petite mouche contre un grand éléphant? Je cuide que si les novices des couvens, et les chambrières des prestres seulement se fussent présentés à l'impourvue, avec des bâtons de cotterets ès mains, que cela eust fait tenir bride. Néanmoins, avec leur faiblesse, ils firent bonne mine, jusques à ce que la force descouverte des princes et seigneurs ligués les contraignit de quitter la partie.»

(*Observations sur plusieurs choses advenues aux trois premiers troubles*).

29. *Coligny exécuté en effigie à Paris* (1569).

Un témoin oculaire, Haton (p. 565), raconte ainsi cette scène puérilement barbare :

«On fit un homme de paille, vestu de toille taincte de pareille couleur qu'estoient les habits que pourtoit ledict admiral, tant sur son corps que sur ses jambes, le visage faict suyvant sa portraicture; on le tira des prisons de la Conciergerie et on le mit sur une claye, à laquelle fust estelé ung cheval pour le traîner, avec ung aultre cheval à la queue duquel furent attachées ses armoiries; l'effigie et les armoiries furent traînées par la ville de Paris en la place de Grève devant l'hostel de la ville dudit Paris, où elles furent attachées par le bourreau et laissées là jusques après la conclusion de la paix..., où je les vis plusieurs fois, estant audit Paris. Et d'aultant que l'effigie de paille en forme d'homme se fut gastée à la pluye, ledict admiral

fut tiré en peinture en ung tableau de boys, dedans lequel estoient escripts son nom, surnom, qualitez et la cause pourquoy il estoit condempné, et fut attaché avec une chesne de fer à laditte potence et l'effigie de paille portée au gibbet de Mont-Faucon hors les murailles de Paris.»

Plus tard, on offrit 10,000 escuz d'or au soleil et grâce de tous forfaits à qui le livrerait vif; 2000 à qui le tuerait, avec même grâce. Cela fut publié par les carrefours de Paris.

30. *Un titre omis.*

En tête de la seconde partie de ce Précis, on a omis l'indication suivante : PREMIÈRE ÉPOQUE (1512-1594). *Seconde partie. — Des négociations du mariage de Henri de Navarre à l'entrée de Henri IV dans Paris.*

31. *Jeanne d'Albret.*

D'Aubigné a peint en quelques mots cette grande reine d'un petit royaume : «Elle n'avait, dit-il, de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités.»

Jeanne d'Albret a eu plus d'un historien. Mlle de Vauvillers a écrit sa vie en 3 volumes in-8°. M. Théodore Muret en a publié récemment une biographie moins étendue. MM. Haag lui ont consacré un excellent article. Mais personne peut-être n'a assez fait ressortir à quel point cette femme éminente avait devancé son siècle par les tendances largement libérales de son esprit et de sa foi. Elle aimait à répéter ce mot de saint Paul, dont elle avait fait pour ainsi dire sa devise : *Où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté* (Vauvill., I, p. 248). Un jésuite, le P. Garasse, a décrit un de ces ouvrages d'aiguille où l'incessante activité de Jeanne se créait un laborieux délassement et trouvait moyen encore d'exprimer, sous une forme originale, ses convictions et ses idées : «Comme elle estoit grandement addonnée aux divises, elle fit de sa main de belles et grandes tapisseries, entre lesquelles il y a une tante de douze ou quinze pièces excellentes qui s'appelle *Les prisons brisées*, par lesquelles elle donnoit à cognoistre qu'elle avoit brisé les liens et secoué le joug de la captivité du pape. Au milieu de chasque pièce, il y a une histoire du Vieux Testament qui ressent la liberté, comme la délivrance de Suzanne, la sortie du peuple de la captivité d'Égypte, l'eslargissement de Joseph etc. Et à tous les coings, il y a des chesnes rompues, des menottes brisées, des estrapades et des gibbets en pièces et par dessus en grosses lettres sont ces paroles de la 2e aux Corinth., ch. III : *Ubi spiritus, ibi libertas.*»

Cette largeur de vues parut dans les lois hardies qn'elle donna à son royaume : «elle y proclama l'égalité devant la loi, l'admission de tous aux emplois; défendit la vénalité des offices; organisa l'instruction publique;

voulut que les enfants pauvres fussent élevés aux frais de l'État; proscrivit la mendicité; couvrit de sa sollicitude les veuves, les orphelins et en général tous ceux « qui sont soigneux de cacher leur misère; » régla les conditions du mariage, en admettant le divorce dans certains cas, « encore que ce soit, « dit-elle, un remède misérable; » punit du bannissement les imposteurs qui, sous prétexte de magie et de sortiléges, abusent le peuple; établit des peines contre l'usure; défendit toute sépulture dans l'intérieur des temples ou près des lieux habités, en ordonnant que la tombe du riche ne se distinguât par rien de celle du pauvre. — Si l'on compare la législation de Jeanne avec celle des autres pays de l'Europe à cette époque et même beaucoup plus tard, on sera sans doute frappé d'admiration.» Cette remarque, que nous empruntons à MM. Haag, avec le résumé qui précède, est d'une parfaite justesse. Jeanne d'Albret est une preuve remarquable de cette vérité que la France, en repoussant la Réforme du seizième siecle, a rendu nécessaire la Révolution du dix-huitième. Si l'esprit libéral qui animait la mère de Henri IV avait pu prévaloir dans notre pays, le progrès y eût été graduel; très-certainement il ne se serait pas accumulé une si énorme masse d'abus; l'esprit public ne se serait pas trouvé un jour en contradiction si complète avec l'ordre établi. L'explosion de la Révolution eût été impossible ou inutile, ou au moins prévenue et adoucie, et les progrès réalisés par elle auraient eu dans le passé de solides racines.

32. *Le nonce Salviati sur la Saint-Barthélemy.*

Voici encore deux extraits des dépêches de cet ambassadeur qui nous semblent mettre hors de doute l'exactitude de notre opinion sur la Saint-Barthélemy. Ces lettres démontrent, la première, que le massacre a été décidé inopinément; et la seconde, qu'un projet de ce genre s'était présenté depuis longtemps à l'esprit de Catherine et même de Charles.

Il écrit à Rome trois semaines après le massacre et dans une dépêche chiffrée, en faisant allusion à l'assassinat de Coligny tenté par Maurevel:

« S'il avait péri du coup, on n'en aurait pas tué d'autres; mais, comme il n'en était pas mort, la reine, redoutant quelque grand malheur, se rapprocha du roi (*ristringendosi con il Re*), et ils résolurent de mettre la honte de côté et de le faire tuer avec les autres; l'exécution eut lieu la nuit même.»

Ainsi donc, si Coligny eût été tué deux jours avant le 24 août, le massacre de la Saint-Barthélemy n'aurait pas eu lieu.

Cependant le même évêque avait écrit deux ans auparavant, le 24 septembre 1570: « La mère et le fils, je ne sais si c'est pour m'apaiser ou pour parler sincèrement, me dirent *in aurem:* M. le Nonce, veuillez être persuadé que nous espérons amener cette paix à des termes si avantageux et si hono-

rables que la fin en dominera le commencement qui paraît si mauvais aujourd'hui. Le roi ajouta qu'il avait dans le cœur des choses qu'on ne pouvait exécuter à moins de les taire. Ils parurent me dire ces paroles en grande confidence; le roi m'en a dit de semblables dans d'autres entretiens que j'ai eus avec lui seul. Si elles étaient sincères, il faut croire à celles que je rapporte aujourd'hui à Notre Seigneur (le pape) et à Votre Seigneurie Illustrissime.»

33. *L'hôtel de l'An.*

C'est bien ainsi, et non comme le nom de la ville de Laon, qu'on écrivait le nom de l'hôtel habité à Paris par Renée de Ferrare. Cet hôtel était sur la rive gauche, et M. Jules Bonnet, qui possède le Journal de la duchesse de Ferrare, ne doute pas que ce ne fût la demeure de Renée ou plutôt de Jacques de Savoie, duc de Nemours, son gendre.

Ce n'était pas l'hôtel de Savoie ou de Nemours, dont l'emplacement devint plus tard celui de la rue de Savoie. En 1573, il y avait là un hôtel appelé l'hôtel d'Hercule et qui appartenait à Duprat de Nantouillet.

34. *Un quatrième pasteur tué à Paris à la Saint-Barthélemy.*

Nous n'avons indiqué que trois pasteurs au nombre des victimes. Une note très-précise que M. le professeur Cellerier, de Genève, a bien voulu nous adresser d'après les papiers de la famille Perrot, prouve que Denys Perrot, tué à la Saint-Barthélemy, n'était pas l'avocat de ce nom, né à Genève et âgé de trois ans en 1772, mais son oncle, qui portait le même prénom. Ce dernier, fils d'Émile Perrot, conseiller au Parlement, avait été inscrit à Genève en 1563 parmi les étudiants en théologie, et fut élu pasteur à Satigny, près de Genève, le 10 novembre 1564. Il quitta son Église en 1566 et revint à Paris pour soutenir sa mère devenue veuve. C'est lui qui fut tué près des Tournelles et au sujet duquel De Thou et Bayle annoncent qu'il fut assassiné à la Saint-Barthélemy, sans ajouter qu'il était ministre. Il ne paraît pas qu'il ait rempli à Paris les fonctions pastorales. — Son neveu, l'avocat, habita souvent Paris, de 1600 à 1610, et y fréquenta des écrivains distingués, Casaubon, Uitenbogaert, Pierre de Lestoile. Le nom de Denys Perrot, avocat, doit donc disparaître de notre liste.

35. *Le Tasse à Paris.*

Le Tasse vint à Paris en 1572 avec le cardinal d'Este, comme gentilhomme d'ambassade. Il montra tant d'âpreté contre les huguenots que le cardinal le jugea maladroit ou compromettant et le renvoya en Italie. Dans son *Discorso intorno alla sedizione nata nel regno di Francia l'anno 1585*, il approuve

la Saint-Barthélemy et blâme Henri III d'avoir fait en 1576 des concessions à l'hérésie, «dont l'extirpation est aux premiers rangs parmi les devoirs d'un roi.»

36. *Professeurs et étudiants parisiens à Genève.*

Nous trouvons dans le *Livre du Recteur*, publié à Genève en 1860, la preuve que pendant les premières années de l'Académie de Genève, l'Église de Paris y envoyait souvent ses enfants.

Quatre ou cinq élèves de Paris figurent parmi les premiers inscrits: Pierre Martel, Jean de Cenesine, Gabriel d'Amours, Jean-François Memmius, dont le nom français ne nous est pas connu, et un autre Pierre Martel (serait-ce le même que le premier ?).

En 1563, nous y voyons Denys et Antoine Perrot, Thomas Buyrette (dont on a imprimé à tort le nom: Bugrettus) et Eustathius Bucerius (Eustache Boissier ou Boucier ?). Le premier et le troisième, devenus pasteurs, sont au nombre des martyrs de la Saint-Barthélemy.

Le 16 mars 1564, Jacques Court, Charles et Émile Perrot (la famille du conseiller au Parlement Émile Perrot s'était établie à Genève), Siméon Boulanger, et, le mois suivant, Louis Vagaut.

Dès lors les temps deviennent trop difficiles; l'Église de Paris est trop en souffrance, et jusqu'au dix-septième siècle on ne trouve plus de Parisiens que Samuel Ribier (1584) et Jacques Tardæus (Tardif?), en 1592, ce dernier étudiant en droit.

Cependant, au seizième siècle, deux ou trois autres élèves portent des noms bien connus alors dans l'Église de Paris. Il semble bien que *Jo. Franciscus Gallardus Salassus* (*vallis-augustanus*) doive être fils ou parent de Nicolas des Gallards, sieur de Saules, qui de 1544 à 1560 habita le plus souvent Genève, quoiqu'il ait été pasteur à Paris de 1557 à 1558, et qu'il y soit revenu présider, en 1565, le cinquième Synode national.

Aaron Cappel, *gallicæ ecclesiæ Londinensis alumnus*, étudiant aux frais de l'Église française de Londres (le même nom se retrouve plus bas avec l'épithète d'Anglais). Je ne trouve pas ce nom d'Aaron dans la généalogie très-détaillée des *Cappel* donnée par MM. Haag.

Esaias Sadeel, leg. stud., n'est autre qu'Ésaïe de la Roche-Chandieu, étudiant en droit, cinquième fils d'Antoine de Chandieu et chef de la branche des seigneurs de Chabottes et des marquis de Chandieu. Sadeel (Champ-de-Dieu) était un des pseudonymes hébreux du pasteur de Paris.

Parmi les professeurs inscrits avec Théodore de Bèze en novembre 1559, c'est-à-dire à l'époque de l'ouverture de ce curieux registre, deux sur six sont désignés comme Parisiens (p. 1) : Jean Tagaut, professeur ès arts, et

François Béraud, professeur de grec, bien que, selon ce livre même (p. 371), le premier fût né à Amiens et le second à Orléans. La qualité de Parisien désigne probablement ici quelque diplôme académique.

En revanche, sur ce tableau où tant d'hommes remarquables sont inscrits, des noms plus illustres appartiennent bien à l'Église de Paris. François Hotman, professeur de droit en 1573, était né à Paris en 1524; Denys Godefroy, professeur de droit en 1580, était né à Paris en 1549, et son fils Jacques, né à Genève, continua dignement l'illustration du nom.

TABLEAU DES PASTEURS DE PARIS

DEPUIS L'ORIGINE (1555) JUSQU'AU 1er JANVIER 1862[1].

Avant l'organisation de l'Église de Paris, trois noms sont à signaler : ce sont ceux de trois prédicateurs de la Réforme protégés par la reine Marguerite :

I. GÉRARD ROUSSEL (*Ruffi*), né à Vaquerie, près d'Amiens, plus tard évêque d'Oléron. Il prêchait à Paris (au Louvre et peut-être ailleurs) en 1533. — Calvin l'entendit à Paris avec admiration, mais le blâma énergiquement plus tard pour avoir accepté un évêché.

II. COURAULT, ancien moine augustin, emprisonné en 1533, pour ses prédications protestantes, désapprouva les *Placards*, quitta Paris en 1535 et mourut pasteur à Orbe (Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 14 et 15. — *Bulletin de la Soc. d'hist. du prot.*, t. II, p. 384. — Manque dans la *France protestante*).

III. BERTAULT, moine augustin, prêcha le carême au Louvre en 1533 devant Marguerite. Emprisonné peu après, « il se sauva quant au corps, dit Bèze, et se perdit quant à l'âme, estant mort apostat et chanoine de Besançon » (*Hist. eccl.*, t. I, p. 14 et 15).

I. FONDATEURS.

1. LE MAÇON-*de Launay*, *Jean*, *sieur de la Rivière*, né à Angers vers 1533, élu en septembre 1555, alla à Genève en 1558, revint jusqu'en 1562; il mourut martyr à Angers en 1572[2].

[1] Ne pouvant donner ici au sujet de chacun des pasteurs une biographie complète, même la plus succincte, nous indiquons non pas les diverses Églises que chacun d'eux a desservies, mais seulement celle qu'il a quittée pour venir à Paris.

[2] Nous regrettons qu'en tête d'un *Manuel de la Charité dans l'Église réformée de Paris* (1861), M. de Triqueti ait reproduit dans quelques lignes sur l'histoire de cette

2. De Morel, *François, sieur de Collonges*, dit *du Buisson*, venu à Paris en 1556, parti en juillet 1557, revenu en décembre 1558 (par vote de la Compagnie de Genève du 15 septembre 1558).

3. De Chandieu, *Antoine, sieur de la Roche-Chandieu*, dit *Zamariel*, *Sadeel*, *Theopsaltes* ou encore *La Roche*, né vers 1534 au château de Chabot, élu vers 1555, parti en 1560, mort à Genève en 1591.

4. Carmel, *Gaspard*, dit *Fleury*, né à Neuchâtel, neveu par alliance de Farel; envoyé à l'Église de Paris en mars 1557 par la Compagnie des pasteurs de Genève.

5. De Lauberan de Montigny, *Jean*, prêcha en 1557.

6. Querculus, *Thomas*, avait étudié à Lausanne; appelé en 1557.

7. Des Gallards, *Nicolas*, *sieur de Saules* (*Gallasius*, *Salicetus*), nommé le 12 août 1557, est remplacé en janvier 1558 par Macar; en 1572, aumônier de Jeanne d'Albret.

8. Macar, *Jean*, dit *Racam* ou *Recham*, né à Crans près Laon, envoyé de Genève en 1558, rappelé à Genève en 1560, mort à Genève en soignant les pestiférés.

9. De la Rive, né à Genève, aida Macar à Paris.

10. Marlorat, *Augustin*, dit *Pasquier*, né à Bar-le-Duc en 1506, envoyé de Genève en juillet 1559, parti en 1560 ou 1561, martyr à Rouen en 1561 ou 1562.

11. De Bèze, *Théodore*, né à Vézelay en 1519, appelé vers la fin de 1560, resta jusqu'en septembre 1561, aumônier du prince de Condé en 1562 et 1563.

12. Malot ou Mallot, *Jean*, ex-vicaire de Saint-André-des-Arcs à Paris, était pasteur en 1561, partit en 1562, devint aumônier de Coligny.

13. Gaudion de Lestang ou De Lestang-Godion, *Alexandre*, nommé en 1561, reparti un an après.

14. Virel, *Jean* (1561). On l'a confondu à tort avec le réformateur Pierre Viret (Bayle, Haag).

Église, une erreur dont il avait déjà été fait justice : « *En 1543, une Église s'y fonda secrètement sous la direction de Laroche, son premier pasteur.* » Autant de mots, autant d'erreurs, qui toutes proviennent d'une faute d'impression commise à Lille (1841) dans une détestable édition de l'*Histoire ecclésiastique* de Bèze. Le texte original de l'histoire des Églises porte : « quatorze ans après », tandis que l'éditeur lillois a écrit : « quatorze ans avant. » — Il s'agit de La Roche-Chandieu, qui ne fut point le premier pasteur de Paris, et d'événements très-postérieurs à la date de 1543. On peut consulter sur cette erreur, qu'il est regrettable de voir reproduire encore, le *Bulletin de la Soc. d'hist. du prot. fr.*, t. II, p. 497.

C'est à tort et par une supposition gratuite que M. Crottet (*Petite Chronique*, p. 77) fait de ce nom de La Roche un surnom de Courault.

15. Merlin, *Jean-Raymond*, dit *Monroy* ou *Macroy*, né à Romans en Dauphiné, nommé en 1561, resta peu à Paris, mort à Genève en décembre 1578.

16. De la Croix (*A Cruce*) n'est pas connu. Ce pourrait être un pseudonyme de Chandieu.

17. Merlin, *Pierre*, dit *l'Esperandieu*, né en 1533, arrivé en 1567, aumônier de Coligny, parti en 1572, mort le 27 juillet 1603.

18. De Lestre préside en 1567 le Synode national de Verteuil; en 1578, reçoit une mission confidentielle d'un autre Synode.

19. Du Moulin, *Joachim* (?), banni pour avoir été surpris faisant la Cène dans une maison vis-à-vis le collége Montaigu, le vendredi-saint 1584 (Lestoile), mort en 1615 (Haag).

20. De Lauberan, *François*, *sieur de Montigny*, *d'Ablon-sur-Seine, d'Ablon-la-Ville, de Mons-sur-Orge* etc., né à Valence en Dauphiné, étudia à Genève (15 déc. 1565), nommé à Paris en 1595, mort en 1619.

21. D'Amours, *Louis*, était à Paris en 1598, fut mis à la Bastille, puis relâché.

II. PASTEURS DE CHARENTON.

22. De la Faye, *Antoine, sieur de la Maisonneuve et de Gournay*, arrivé en 1598, aumônier de Henri IV, puis de Catherine de Bourbon, mort en 1609.

23. Du Moulin, *Pierre*, né à Buhy-en-Vexin, le 8 octobre 1568, nommé en 1599, encore à Paris en 1626, mort à Sédan en 1658.

24. Couet, *Jacques*, *sieur du Vivier*, né à Paris, arrivé en 1601, mort en 1608.

25. Durand, *Samuel*, né à Paris (?) vers 1580, nommé avant ou dès 1609, mort en 1626.

26. Mestrezat, *Jean*, né à Genève en 1592, appelé en 1614, demande deux ans pour étudier, nommé en 1616, mort en 1657.

27. Drelincourt, *Charles*, né à Sédan, le 10 juillet 1595, arrivé en 1620, mort le 3 novembre 1669.

28. Daillé, *Jean*, né à Chatellerault, le 6 janvier 1594, inscrit à Genève en 1623, arrivé en 1626, mort le 15 avril 1670.

29. Aubertin, *Edme*, né à Châlons-sur-Marne en 1595, arrivé en 1631, mort en 1652.

30. Blondel, *David*[1], né à Châlons-sur-Marne en 1591, inscrit à Genève le 14 avril 1612, à Paris de 1644 à 1650.

[1] Le fameux controversiste Blondel ne fut jamais nommé pasteur à Paris. Mais il obtint en 1644 du Synode de l'Isle-de-France l'autorisation d'habiter Paris pour y travailler à ses ouvrages d'histoire et de polémique; et le Synode national de Charenton lui alloua 1000 livres par an. Cependant il remplit fréquemment des fonctions

31. Le Faucheur, *Michel*, né à Genève en 1585, arrivé en 1636, mort en 1657.

32. Gaches, *Raymond*, né à Castres en 1615, arrivé en 1654, mort en 1668.

33. Daillé, *Adrien*, né dans l'hôtel de l'ambassade de Hollande, le 31 octobre 1628, succéda à Mestrezat en 1658, banni en 1685, mort à Zurich en mai 1690.

34. Morus, *Alexandre*, né à Castres en 1616, nommé en 1659, destitué en 1661, réintégré en 1664, mort en septembre 1670 (Haag. *Bulletin*, t. II, p. 475. Crottet).

35. Claude, *Jean*, né à la Salvetat en Agenais en 1619, nommé en 1666, banni en 1685, mort à La Haye en janvier 1687.

36. Allix, *Pierre*, né à Alençon en 1641, nommé en 1670 pour succéder à Jean Daillé, banni en 1685, mort en Angleterre en 1717.

37. Mesnard, *Jean*, né en 1644, nommé en 1670, banni en 1685.

38. Samuel de Baux, *sieur de l'Angle*, né à Londres en 1622, nommé en 1671, banni en 1685.

39. Gilbert, *Abraham*, né en Poitou, étudie à Saumur, nommé avant 1681, banni en 1685.

40. Bertheau, *Charles*, né à Montpellier en 1660, nommé en 1683, banni en 1685, mort à Londres en 1732.

III. MINISTRES QUI TENTÈRENT DE RELEVER L'ÉGLISE DE PARIS.

41. Malzac, *Matthieu*, dit *Bastide*, né à Uzès, étudia à Genève[1], arrivé à Paris en 1690 ou 1691, fut emprisonné à Vincennes le 24 mai 1692, puis enfermé aux îles Sainte-Marguerite, où il mourut longtemps après.

42. Geraut ou Giraud, *Élisée*, né à Bergerac, inscrit à Genève le 24 mai 1687, transporté aux îles Sainte-Marguerite en 1692.

43. Givry, *Jean-Gardien*, dit *Du Chesne*, transporté aux îles Sainte-Marguerite en 1692, encore en prison en 1700.

IV. CHAPELAINS DE L'AMBASSADE DE HOLLANDE.

44. Barbe, à Paris de février 1719 à mai 1720.

45. Guitton, *Marc*, à Paris de 1720 à mai 1727.

46. Du Mont, né en 1676, à Paris de juin 1727 à mai 1730, mort en 1755 (Haag).

pastorales, et son nom se trouve au bas d'actes nombreux dans les registres de baptêmes et mariages de Charenton.

[1] Inscrit à Genève le 31 octobre 1677 (*Livre du Recteur*) et non en 1678, comme le rapportent MM. Haag.

47. Renaud[1] étudie à Genève le 5 septembre 1703, chapelain des plénipotentiaires français au Congrès de Soissons, remplit l'intérim en 1730.

48. Vimielle, *Pierre,* né en 1681 à Saint-Afrique, à Paris de septembre 1730 à décembre 1747, mort le 13 décembre 1747.

49. Trinquand-Tamloo, *Jean-Claude*, à Paris du 21 juillet 1748 au 17 mars 1749.

50. L'Honoré, à Paris de décembre 1749 à juin 1752.

51. Courtonne, *Pierre-Jacques,* à Paris du 1er octobre 1752 à décembre 1754.

52. De La Broue, *Frédéric-Guillaume,* dit *Euorbald*, à Paris du 24 décembre 1752 à 1774.

53. De Loches, *Jacques*, à Paris du 30 mars 1755 au 22 août 1759.

54. Duvoisin, *Jean-Jacques*[2], né à Yverdun (Suisse), nommé par les États-Généraux chapelain à Paris le 5 avril 1759, nommé chapelain perpétuel de l'ambassade le 11 février 1768, mort le 12 mai 1780.

55. Armand, *J. T.*, à Paris le 28 mai 1775.

V. PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS[3].

56. Marron, *Paul-Henri*, né à Leyde le 12 avril 1754, nommé en 1782 chapelain de l'ambassade de Hollande, pasteur de l'Église de Paris en 1787, président du Consistoire en 1802, demanda un suffragant le 2 avril 1830, mort le 31 juillet 1832.

57. De la Planche, *Jean-Lazare*, de Genève, inscrit en théologie à Genève en 1784, pasteur-adjoint de février 1792 à février 1793. Il quitta Paris, ayant été élu membre de la Constituante Genevoise, mais se réservant de reprendre ses fonctions ; il ne paraît pas qu'il soit revenu à Paris.

58. Rabaut-Pommier, *Jacques-Antoine*, né à Nîmes le 24 octobre 1744, étudie à Genève et à Lausanne, nommé le 3 février 1803, se réfugie à l'étranger le 14 mars 1816, revient de Clèves à Paris en 1818, mort le 16 mars 1820.

59. Mestrezat, *Frédéric,* né à Genève en 1760, inscrit en théologie à Genève en 1779, nommé le 3 février 1803, mort le 13 mai 1807.

60. Monod, *Jean*, né à Genève le 5 septembre 1765, pasteur à Copen-

[1] Probablement fils de Renaud (Elie), pasteur à Tonneins-Dessous, condamné par un Synode de Sainte-Foy. 1681. — Réfugié en Hollande, 1685 (Haag).

[2] Il épousa, en avril 1763, Marie-Françoise Le Fauconnier, de Caen, dont il eut une fille nommée Amélie-Marthe, le 21 juin 1764. Son second mariage est plus remarquable : il épousa en secondes noces Nanette Calas, fille de Jean Calas.

[3] Les registres de l'Église actuelle commencent en 1792 ; mais il y a une lacune de neuf ans et demi, du 23 juillet 1793 au 20 janvier 1803.

hague, nommé le 27 janvier 1808 en remplacement de Mestrezat, installé seulement le 26 décembre 1808, président du Consistoire en 1832, mort le 23 avril 1836.

61. Juillerat-Chasseur, *Henri-François*, né près du Locle, le 22 avril 1781, étudiant à Lausanne, nommé le 21 mars 1816 en remplacement de Rabaut-Pommier, confirmé le 15 mai, installé le 18 août 1816, président du Consistoire en 1836.

62. Monod, *Frédéric-Joël-Jean-Gérard*, né à Monnaz (Vaud) le 17 mai 1794, inscrit en théologie à Genève en 1814, nommé pasteur-adjoint le 1er octobre 1819, confirmé le 28 mars 1820, nommé quatrième pasteur le 2 décembre 1831, aumônier du collége Louis-le-Grand en 1837, démissionnaire le 5 janvier 1849.

63. Coquerel, *Athanase-Laurent-Charles*, né à Paris le 27 août 1795, pasteur à Amsterdam de 1818 à 1830, nommé suffragant de Marron le 2 avril 1830, adjoint le 4 mai 1832, titulaire le 7 septembre 1832, aumônier du collége Henri IV en 1841.

64. Montandon, *Auguste-Laurent*, né à Clermont-Ferrand en 1803, inscrit à Genève en 1821, en théologie en 1823, ancien pasteur à Luneray, nommé suffragant le 6 juillet 1832, pasteur adjoint le 6 décembre 1832, pasteur titulaire le 17 février 1860.

65. Martin-Paschoud, *Joseph*, né à Nîmes le 14 octobre 1802, inscrit en théologie à Genève en 1823, ancien pasteur à Lyon, nommé titulaire le 4 novembre 1836, installé le 5 février 1837.

66. Rouville, *Louis-Matthieu*, né à Nîmes en 1811, inscrit en théologie à Genève en 1831, suppléant à Paris le 17 août 1838, pasteur-adjoint à Alais en 1839, suppléant à Batignolles en 1841, à Paris en 1844, auxiliaire le 7 décembre 1849, aumônier des prisons en 1860.

67. Vermeil, *Antoine*, né à Nîmes le 19 mars 1799, inscrit en théologie à Genève en 1818, ancien pasteur à Bordeaux, nommé cinquième pasteur le 10 janvier 1840, confirmé le 10 mars, installé le 17 mai.

68. Vernes, *Louis-Philippe*, né à Paris le 25 février 1815, étudiant à Lausanne et à Strasbourg, pasteur à Nauroy (Aisne), nommé suppléant le 7 mai 1841, pasteur de Batignolles le 6 décembre 1850, pasteur de l'Église de Paris le 1er janvier 1860.

69. Grandpierre, *Jean-Henri*, né à Neuchâtel le 19 février 1799, étudiant à Neuchâtel, Zurich et Tubingue, nommé à Batignolles le 15 mars 1844, confirmé le 30 avril, installé le 19 mai, suffragant à Paris le 8 novembre 1850, titulaire à Paris le 2 mai 1856.

70. Monod, *Adolphe-Frédéric-Théodore*, né à Copenhague le 21 janvier 1802, inscrit étudiant en théologie à Genève en 1820, professeur à Montau-

ban, nommé suffragant le 31 mars 1847, titulaire le 18 avril 1849, aumônier du lycée Louis-le-Grand en 1849, mort le 6 avril 1856.

71. COQUEREL fils, *Athanase-Josué*, né à Amsterdam le 16 juin 1820, inscrit en théologie à Genève en 1839, suffragant, puis pasteur-adjoint à Nîmes, nommé le 8 février 1848 aumônier du collége Henri IV, chargé d'une suppléance partielle le 1er février 1850, nommé suffragant le 15 novembre 1850.

72. PAUMIER, *Henri*, né à Rouen en 1820, étudiant à Montauban, nommé pasteur auxiliaire à Mantes le 4 octobre 1850, pasteur auxiliaire à Paris le 21 mars 1851, pasteur-adjoint le 17 février 1860.

73. ROBERTY, *Émile*, né à Bordeaux le 4 août 1827, étudiant à Montauban, pasteur à Mantes le 24 novembre 1851, suffragant à Paris le 28 octobre 1852, en fonction le 1er janvier 1853, démissionnaire le 31 décembre 1854.

74. MONOD, *Guillaume*, né à Copenhague le 10 mars 1800, inscrit à Genève en 1820, nommé suffragant en 1855.

75. COQUEREL, *Jean-Étienne*, né à Amsterdam le 9 novembre 1829, inscrit en théologie à Genève en 1848, suffragant à Montauban, aumônier du lycée Napoléon en 1855.

76. ROGNON, *Louis*, né à Lyon en 1826, étudiant à Montauban en 1843, pasteur à Montpellier, nommé suffragant le 5 décembre 1856, titulaire le 17 février 1860, aumônier du lycée Louis-le-Grand en 1862.

77. CASTEL, *Élie-Jean-Jules*, né à Vabre (Tarn) le 17 septembre 1829, nommé auxiliaire le 26 juin 1857, aumônier du lycée Louis-le-Grand le 8 février 1858, quitte Paris le 12 décembre 1861.

78. BASTIDE, *Louis*, né à Aulas le 1er janvier 1830, inscrit en théologie à Genève en 1850, nommé auxiliaire le 26 juin 1857.

79. ABRIC-ENCONTRE, *Paulin-Émile*, né au Vigan le 16 juin 1828, étudiant à Montauban, nommé auxiliaire le 26 juin 1857.

80. BAUER, *Frédéric*, né à Mulhouse le 4 mars 1833, inscrit en théologie à Strasbourg en 1851, nommé auxiliaire pour le service allemand le 11 décembre 1857, démissionnaire en 1860.

81. DHOMBRES, *Jean-André-Ernest*, né au Vigan le 16 mars 1824, inscrit à Genève en 1841, en théologie en 1842, pasteur à Montpellier, nommé suffragant le 15 juin 1860.

82. LOHMANN, *Gustave*, né à Wesel (Prusse-Rhénane) le 19 octobre 1834, étudiant à Berlin et à Bonn, nommé le 9 octobre 1860 auxiliaire pour le service allemand, installé le 11 novembre 1860.

PIÈCES HISTORIQUES.

I.

POLICE ET ORDRE GARDEZ

en la distribution

des deniers aumosnez aux pauures de l'Eglise réformée en la ville de Paris :

Accordez au Consistoire estably en ladite Ville, par les ministres, diacres, et Deputez de l'Eglise,

Publiez et prononcez en pleines Assemblées des fidelles, le dixieme jour de Decembre M. D. LXI. au lieu de Popincour et l'onziesme consecutif, au lieu nommé le Patriarche, faulxbourg Saint-Marcel.

PROVERB. 19. c. 17.

Celuy qui fait misericorde au pauure, preste au Seigneur, et il luy rendra la retribution.

A PARIS,
M. D. LXII.

I.

Sera dressé un Bureau, pour lequel seront eleuz huict notables Bourgeois et habitans de la ville de Paris, avec lesquels assisteront, tant à la distribution des deniers que des autres affaires, quatre Surveillans prins du corps du Consistoire : qui de mois en mois seront changez, tant pour leur soulagement que pour éviter calomnie. Et avec eux, et lesdits Bourgeois, seront encore les Diacres de l'Eglise, en tel nombre que l'opportunité le requerra.

II.

Les dessus-dits huicts Bourgeois, ensemble les Diacres et Surveillans ayans esté eleuz au Consistoire, seront nommez et presentez au Peuple, au commencement du Presche : à celle fin, qu'en toute liberté chacun du peuple puisse ou approuver l'élection faite, ou rejetter ceux, qui luy sembleraient indignes d'un tel lieu : en proposant dedans le Samedy pour tout le jour, les causes de son opposition à l'un des Ministres de l'Eglise, ou autre du Consistoire.

III.

Pour recueillir les Aumosnes, seront faites douze boîttes, qui fermeront à clef: au couvercle desquelles y aura un petit pertuis en fente, garny d'une maille au dedans, pour passer les deniers que l'on voudra donner : desquelles boîttes les clefs seront mises es mains de l'un desdits Bourgeois eleu et choisy par lesdits deputez.

IV.

Les Diacres, jusques au nombre de six, de chacun costé, tant de la Ville que de l'Université, tiendront et porteront les boittes à la fin de chacune predication, ou les feront tenir par quelques gens de bien qu'ils pourront choisir eux mesmes, et mettre en leur lieu, pourveu qu'ils soyent presents pour recueillir ce qui sera donné pour les pauvres. Lesquelles boîttes ils seront tenuz de rapporter au Bureau par chacun jour qu'il se tiendra.

V.

Pour voir faire l'ouverture desdites boîttes, et enregistrement, et reception, et distribution desdits deniers, et autres qui pourront estre aumonez, s'assembleront lesdits Bourgeois avec les Diacres, et les quatre Surveillans deputez par le Consistoire, par chacune semaine au jour de Dimanche à une heure apres midy precisement : et à tel autre jour et heure qu'il sera aduisé entr'eux, au logis de l'un desdits Bourgeois, et en chacun des autres l'un apres l'autre par tour selon le roolle qui en sera par eux fait.

VI.

Pour faire les choses plus fidellement et hors de tout soupçon, il sera fait un Registre de la recepte et distribution desdits deniers, et autres expeditions du Bureau, dont n'y aura autre greffier que le Bourgeois, au logis duquel se tiendra le Bureau : tellement que chacun le fera en son tour, fors et excepté le Bourgeois, qui sera chargé de la garde des deniers : lequel ne pourra escrire ne signer ledit Registre, parce qu'il luy servira de contreroolle.

VII.

Et par chacun jour que l'on s'assemblera, sera ledit Registre signé par un desdits Bourgeois, autre que celuy qui escrira et par tour. Et des l'instant sera ledit Registre prins et emporté par celuy qui sera en son tour le Dimanche ensuyuant: à fin que l'on n'ayt occasion de penser que l'on y ait rien adjousté.

VIII.

Contiendra ledit Registre par le menu la somme des deniers distribuez : A quels pauvres, Et combien à chacun, Et par quels Surveillans.

IX.

Les deniers procedans desdites aumosnes seront distribuez aux pauvres de l'Eglise, à chacun particulierement selon la nécessité.

X.

Et à celle fin que les pauvres fidelles qui désirent estre secouruz, puissent faire entendre aux deputez dudit Bureau leur nécessité, par bon ordre, et sans confusion, et les en bien informer, a esté advisé que chacun des pauvres necessiteux s'addressera au Surveillant de son quartier. Et que tous les Surveillans, chacun en son quartier, prendront le nom de tous les necessiteux de leur dit quartier : et en feront un roolle, lequel au jour et au lieu assignez, ils viendront proposer devant les deputez du Bureau; pour recevoir la distribution pour chacun des pauvres de leurs quartiers, telle qu'il sera advisé estre raisonnable, et que l'argent de l'Eglise pourra porter. Et prendront lesdits pauvres ce qui leur sera distribué par la main des Surveillans.

XI.

S'il se presente quelque grande necessité qui presse, et qui ne puisse attendre le jour de la distribution, pourra chacun des Bourgeois, Surveillans ou Diacres, par l'advis de deux ou trois du Bureau, subvenir jusques à un escu. Et en oultre en telle necessité pourra chacun du Bureau, et autre Surveillant de l'Eglise, sans advis d'aucun autre, bailler jusques à cinq sols.

XII.

Et à celle fin que toute occasion de pouvoir mesdire desdits Surveillants soit ostée, la charge des Diacres sera, de faire reveüe toutes les semaines, de tous les pauvres des quartiers qui leur seront commis. Et quand les Surveillans viendront demander au Bureau l'aumosne pour les pauvres de leur quartier, seront interrogez les Diacres, s'ils ont veu lesdits pauvres, pour lesquels on demande : quelle est leur necessité, et s'ils auront fidellement receu la distribution qui leur a esté faite.

XIII.

Quand, après la distribution faite, il restera quelques deniers, ils seront comptés : et sera enregistré à quelle somme ils montent : et mis entre les mains dudit Bourgeois, qui sera par eux eleu, pour estre fidellement gardee, et en rendra bon compte à tous les deputez du Bureau.

XIIII.

Sera de trois mois en trois mois fait compte general, tant de la recepte que de la distribution. Lequel compte et arrest sera fait en la presence de tous lesdits Bourgeois, les quatre deputez d'entre les Surveillans et les diacres : et signé par le Bourgeois tenant le Bureau, par un Diacre et un Surveillant, par tour.

XV.

Et à celle fin que tout soit encores plus eslongné de tout soupçon mauvais, et que personne ne puisse doubter que l'argent qui sera baillé aux Surveillans pour estre distribué aux pauvres ne soit fidellement rendu, non-seulement les Diacres seront tenus par chacune semaine de faire visite par les maisons des

necessiteux: mais aussi lesdits Bourgeois seront exhortez de le faire quand il leur sera possible: à fin d'estre mieux resolus si lesdits necessiteux reçoivent fidellement la somme qui leur est distribuee, et si elle est suffisante ou excessive, pour en faire rapport au Bureau.

XVI.

Par chacune annee seront eleuz quatre nouveaux Bourgeois pour ledit Bureau, et y en demeurera quatre des anciens, pour instruire les nouveaux: ou seront continuez, selon qu'il sera advisé par l'Eglise.

Après la publication des Articles susdits, furent nommés hault et clair par noms et surnoms les huict Bourgeois du Bureau pour ceste annee, à scavoir:

Maistre François de l'Allouette, Maistre Nicolas Sevin,
Maistre Lambert Boulenger, advocats en la Cour de parlement de ceste Ville,
Maistre Geofroy Cheval, chirurgien,
Denis de Moncy, thresorier,
Jacques Dannez,
Jean l'Oiseleur,
Pierre Goujon, marchans.

Furent aussi nommés les Diacres et Surveillans dudit Bureau.

FIN.

DEUTERONOME. XV. A[1].

Quand un de tes frères sera pauure en une de tes portes, en la terre que le SEIGNEUR te donne, tu n'endurciras point ton cœur: et ne clorras pas ta main à ton frere qui est pauure.

PSAL. XLI. A.

Bien heureux est celuy qui entend au chetif: car le SEIGNEUR le delivrera au mauvais temps.

PROVERB. XXI. B.

Celuy qui estoupe son oreille aux cris de l'indigent, il criera aussi, et ne sera pas exaucé.

HEB. XIII. C.

Ne mettez point en oubly la beneficence et communication, car Dieu prend plaisir à tels sacrifices.

IAQUES. II. C.

Condamnation sans misericorde sera sur celuy qui ne fait point misericorde.

[1]Comme la division des chapitres en versets n'avait pas été faite encore, on distinguait tant bien que mal la partie du chapitre qu'on voulait citer, par des lettres majuscules placées en marge à des intervalles réguliers.

II.

LETTRES INÉDITES DE FRANÇOIS DE MOREL DE COLLONGES, ANTOINE DE LA ROCHE-CHANDIEU, CALVIN ET THÉODORE DE BÈZE.

I. LETTRE DE CALVIN A FRANÇOIS DE MOREL, SIEUR DE COLLONGES.

Synode de Paris. — Envoi de Nicolas des Gallards.

(Bibl. de Genève, vol. 107 A, minute orig.).

Utinam de proximo vestro conventu maturius fuissemus admoniti[1]. Forte ne essemus asymboli, aliquid non pœnitendi consilii in mentem nobis venisset. Verum quia instat dies ut celerrimo etiam cursu tempestive posse reddi literas vix sperandum sit, Deum precabimur ut, mentes vestras gubernando, spiritum suum totius actionis præsidem fuisse ostendat. Si confessionis edendæ tam pertinax quosdam zelus sollicitat, tamen Angelos et homines testamur ardorem hunc *nobis adeo* (?) displicere. *Turonum* tamen, qui infeliciter classicum cecinerant, temeritas documento erit ne tam cupide prosiliant. Tantopere apud vos trepidari valde mihi dolet. Sed eo magis vos ad partes illas peragendas convenit ad quas vos hortatur propheta ut confirmetis manus solutas, genua labantia roboretis. Si ita frigent adeoque jacent conventus, vereor ne frustra vobis miserimus novum subsidium.

....Eadem audies ex Gallasio, cujus si tibi jucundus erit adventus, collegio nostro gravis et incommoda fratribus est ejus absentia hoc tempore. Ego enim ne minimam quidem partem muneris mei attingo, et spes in posterum vix melior apparet. Proinde urgebis ut se quam primum huc recipiat. Quod tam multa luculente et prolixe simulque breviter mihi rescripseris gratias ago. Ne paria tecum faciam dolor cruris impedit, et rerum nostrarum gratior tibi erit narratio.

Vale, integerrime frater, eximie et fidelis in Christo serve; symmistis tuis plurimam salutem. Dominus vos omnes regat, tueatur, sustentet, benedicat! — 17 maii 1559.

Traduction.

Que n'avons-nous pas été avertis plus tôt de votre prochaine assemblée! Peut-être nous aurions pu y prendre une part active, et quelque bon conseil nous serait venu à l'esprit. Mais, puisque le jour de votre réunion est tellement rapproché que, même avec toute la diligence possible, des lettres ne vous arriveraient sans doute pas à temps, nous prierons Dieu qu'il gouverne vos pensées et qu'il manifeste la présence de son esprit dans toute cette affaire. Si quelques-uns ont un si grand désir de publier une Confession, nous prenons les anges et les hommes à témoins que cette ardeur

[1] On lit dans une lettre de François de Morel à Calvin, du 24 avril 1559: « Postremis literis obtestabar ut sententiam vestram *de conventu pastorum celebrando*, « *confessionis fidei scribendæ causa*, nobis significaretis.... Qua de re sicuti de « multis aliis ne lineam quidem responsionis accepimus.» Les premiers mots de la réponse de Calvin semblent indiquer que le message de François de Morel ne parvint que tardivement à Genève.

nous déplaît extrêmement (?). Que la témérité de ceux de Tours, qui ont donné malheureusement le signal, soit pourtant un avertissement de ne pas s'élancer avec trop d'impatience. Je vois avec une vive peine qu'on s'alarme tant parmi vous. Mais il convient d'autant plus de vous exhorter, comme le fait le prophète, à renforcer les mains lâches et à raffermir les genoux tremblants. Si vos réunions sont si froides, si elles tombent, je crains que nous ne vous ayons envoyé en vain un nouveau secours.

....Tu entendras la même chose de des Gallards; si son arrivée t'est agréable, son absence en ce temps-ci est pénible à notre corps et incommode à ses frères. Je ne remplis que la moindre partie de ma charge, et n'entrevois rien de mieux pour l'avenir. Tu feras donc en sorte qu'il revienne ici au plus tôt. Je te remercie de tout ce que tu m'as écrit si clairement, bien au long et pourtant en peu de mots; si je ne te rends pas la pareille, c'est qu'une douleur dans une jambe m'en empêche, et que le récit de nos affaires te sera plus agréable.

Adieu, frère irréprochable, excellent et fidèle serviteur du Christ. Mille choses à tes compagnons. Que le Seigneur vous guide tous, vous protége, soutienne et bénisse. — 17 mai 1559.

II. FRANÇOIS DE MOREL A CALVIN.

Périls et souffrances de l'Église réformée de Paris.

(Bibl. de Genève, vol. 112, 2 lettres orig. autogr.)

Ingravescit in dies adversariorum furor, qui, nacti crudelitati suæ principem idoneum, divinum atque humanum jus omne pervertunt. Suas Pæanas canunt quasi explorata de nobis victoria, quod proditor ultro accesserit qui arcana omnia retexit. Hunc complures conjiciunt esse aurifabrum quemdam nomine Russanges, qui nuper, cum fungeretur senioris munere, nulla re provocatus nisi sola sibi malicia, discessionem a nobis fecerat. Nec ab eo tempore Ecclesiam omnem atque imprimis pastores omni genere conviciorum ac maledictorum onerare desierat. Is nonnullos imperitos in eamdem apostasiam traxit, quibus tanquam velitibus utitur ad reliquum gregem perturbandum. Quo in loco res nostræ sitæ sint pro tua prudentia vides, verum tamen adhuc ex parte. Accedunt enim Regis minæ et speculatores vicatim dispositi, præmia judicibus constituta, et senatus Rotomagensis consultum Regis edicto confirmatum, quo nobis aqua et igni interdicitur, quo etiam libidini cujusvis exponuntur ministri ac seniores omnium Ecclesiarum Galliæ, ut eos indemnatos impune necare liceat. Ex quinque senatoribus quos in carcerem conjectos fuisse superioribus literis significaram, quatuor ignavi et molles elapsuri videntur, non tamen sine gravi multa et nota infamiæ perpetua. Quintus fortissime Christum confessus brevi mactatum iri putatur, magna vulgi expectatione, majori bonorum omnium admiratione et solicitudine. Huic nomen est du Bourg. Induciæ nobis utcumque concessæ videntur ad quartum Idus Julii. Nam tum nuptiis Ducis Sabaudiæ celebratis, qui non magni facit Gallicam aulam cum suis principibus, omnibus nervis in nos sese Rex intendet. Numerosum habet catalogum, omnis generis hominum; at non omnes simul est invasurus, verum hos atque illos paulatim decerpens, totam Galliam, si superis placet, Luteranorum secta brevi vacue faciet.... — 3 Cal. Julii 1559.

Tuus Morellanus.

Traduction.

La fureur de nos adversaires croît de jour en jour, et ils violent tout droit divin et humain depuis qu'ils ont trouvé un prince se prêtant à leur cruauté. Ils chantent victoire comme s'ils avaient remporté un triomphe sur nous, parce qu'un traître s'est offert spontanément pour dévoiler tous les secrets. La plupart supposent que c'est un orfévre nommé Russanges, qui, remplissant les fonctions d'ancien, s'est séparé naguère de nous sans autre cause que sa perversité. Depuis ce moment, il n'a pas cessé de poursuivre l'Église entière, et surtout les pasteurs, de toute espèce d'injures et de malédictions. Ayant entraîné quelques ignorants dans son apostasie, il s'en sert comme de troupes légères pour troubler le reste du troupeau. Tu comprends dès lors dans quelle position nous nous trouvons; mais ce n'est pas tout. Car il faut y joindre les menaces du roi, les espions placés dans chaque quartier, les récompenses accordées aux juges, enfin la délibération du parlement de Rouen, qui, confirmée par un édit royal, nous met hors la loi et livre les pasteurs et les anciens de toutes les Églises de France au bon plaisir du premier-venu pour les tuer sans jugement et impunément. Sur les cinq membres du parlement dont je t'ai annoncé antérieurement l'arrestation, quatre paraissent devoir échapper, grâce à leur lâche mollesse, mais non sans une forte amende et une marque perpétuelle d'infamie. Le cinquième, ayant confessé le Christ avec un grand courage, sera sans doute bientôt exécuté, ce que le peuple attend avec impatience et ce que les bons redoutent avec une crainte pleine d'admiration. Son nom est du Bourg. Une trève, telle quelle, nous semble accordée jusqu'au 10 juillet. Alors, après la célébration du mariage du duc de Savoie, qui, avec ses princes, fait peu de cas de la cour de France, le roi se retournera contre nous avec toutes ses forces. Il a une longue liste de noms, des diverses classes de la société; néanmoins il ne les attaquera pas à la fois, mais, brisant l'un après l'autre, il débarrassera en peu de temps toute la France, si le ciel le permet, de la secte des luthériens.... — 29 juin 1559. FR. DE MOREL.

III. LE MÊME AU MÊME.

Mort de Henri II.

Ante quatuor dies ad te scripsi de rebus permultis. Verum quia heri accidit ut Rex, in Hippodromo cum exerceretur, ita graviter assula lanceæ in fronte sauciaretur ut oculi dextri detrimentum fecerit, non sine mortis periculo, hoc te ignorare nolui. Intra dies aliquot quæ spes vitæ futura sit cognosci poterit. Judicia Domini profunda abyssus, quæ tamen sole clarius interdum apparet. Gravissima persecutionis tempestas quæ totum istud Regnum nulla pene civitate aut oppido prætermisso concusserat, fortasse isto numine sedabitur. Dominus nostrum misereatur et te commilitonesque tuos conservet. Amen. — Cal. Julii 1559.

Franciscus tuus MORELLANUS.

Traduction.

Je t'ai écrit il y a quatre jours sur une foule de sujets; mais je ne veux pas que tu ignores qu'hier, dans un tournoi, le roi a été blessé gravement par un éclat de lance au front, de sorte qu'il a perdu l'œil droit et que l'on craint pour sa vie. Dans quelques jours on saura à quoi s'en tenir. Les jugements du Seigneur sont un abîme profond, mais qui parfois apparaît plus clair que le soleil. Peut-être cet événement va-t-il mettre fin à la cruelle persécution qui a frappé tout ce royaume, sans en excepter à peine une ville ou un bourg. Que le Seigneur ait pitié de nous et te garde, toi et tes compagnons d'œuvre. — 1er juillet 1559. FR. DE MOREL.

IV. FRANÇOIS DE MOREL A CALVIN.

Mission de François de Morel auprès du roi de Navarre.

(Bibl. de Genève, vol. 112, 3 lettres orig. autogr.).

(Fragment.)

Non possum explicare gaudium quo tuis litteris sum affectus. Nihil cadet irritum de iis quæ præcipis atque mones. Rochæum obviam illi (*Navarreno*) miseramus ut indicaret jus ejus, nostram voluntatem atque adeo totius nobilitatis, ne tantam occasionem de manibus elabi pateretur. Verum quo magis hominem impellam et formidinem omnem adimam, occurram illi etiam si longius absit. Etenim tardius processurum audio, ut spacium intercedat quo redire possit Condæus, quem ad Philippum mittunt isti ut Regis verbis gratias agat de tam prolixa et benefica voluntate quam nuper oblatum misit. Nemo est tam hebes quin perspiciat Cardinalem summa vi moliri ut omnes honesta specie amoliatur a latere Regis quos a Navarreno esse suspicatur, ut cum is advenerit, sit ab iis solitudo. Quo spectet vides, nimirum ut inopia consilii et comitum ad silentium adigatur Navarrenus, aut ad Guisianas partes concedere cogatur.... — Cal. Augusti (1559). Tuus F. MORELLANUS.

Traduction.

Je ne saurais te dire la joie que m'a causée ta lettre. Tout ce que tu ordonnes et conseilles sera fait. Nous avons envoyé La Roche-Chandieu au devant du roi de Navarre pour lui rappeler son droit et lui faire connaître notre volonté et celle de toute la noblesse, de peur qu'il ne laisse échapper une pareille occasion. Mais, pour l'exciter davantage et lui enlever toute crainte, j'irai également vers lui s'il tarde plus longtemps. J'apprends en effet qu'il avance lentement afin de laisser à Condé le temps de revenir, car on a envoyé ce dernier auprès de Philippe (II) pour le remercier verbalement, au nom du roi, de la bienveillance extrême qu'il a témoignée naguère. Personne n'est assez aveugle pour ne pas comprendre que le Cardinal cherche de toutes ses forces à éloigner du Roi, sous quelque prétexte honorable, tous ceux qu'il soupçonne être amis du roi de Navarre, afin qu'à son arrivée celui-ci se trouve isolé. Tu vois où il vise : il espère que, n'ayant ni conseillers ni amis, le Navarrais se laissera réduire au silence ou passera du côté des Guise.... — 1er août (1559).

FR. DE MOREL.

V. LE MÊME AU MÊME. (Adressée à Monsieur Passelius.)

Trium dierum iter obviam processi homini (*Navarreno*) quem ut pertentarem summa ope sum annisus. Cæterum perincommode accidit quod Rochæus, quem præmiseramus antequam tuas litteras accepissem, alio itinere reversus erat, priusquam illo pervenirem. Itaque conjecturis utendum fuit ut in re dubia. Quas cum studiose collegissem, comperiebam id quod postea sum expertus, paulo melius quam pridem ad causam nostram esse affectum, sed maxima formidine laborare, quam crearent alerentque Monlucius, Mandensis, Desquarts, qui non dubium quin Guisiadum præmiis inducti sint ad hunc enervandum. Omnes ingenii vires habui ad confirmandam ejus voluntatem. Demonstravi, divino munere, cum nihil expectaret ejusmodi, viam illi patefactam ad regni guberna-

cula, quæ inire posset omnium ordinum secundis voluntatibus. Nulli non pertæsum esse Guisianæ avaritiæ, præcipue proceribus intolerabile videri tantum eorum fastidium. Quod si nihil aliud illum moveret, quemadmodum tandem contemnere posset Ecclesiæ calamitates quæ illi suo sanguine charior esse debet! Adferebam præterea conjurationem quam cum Henrico Guisiades fecerant in ejus perniciem, nec dubitare debere quin isti recuperata dignitate et adauctis viribus audaciores forent, faciliusque perficerent quod obitu Henrici prohibiti fuissent exequi. Quod si quis obstinere illi viam conaretur, tum deinde rationes demonstrabam quibus compescerentur adversarii, præcipue quod abs te in mandatis habebam. Permultis ultro citroque sermonibus habitis narrabat se velis ramisque aditurum sui juris possessionem, inde facile posse laborantibus succurrere, sin autem adversariorum injuriis repelleretur, se quamprimum domum reversurum. — Quid, inquam, domum æmulis concedens redire cogitas? An illam tibi maculam inuri patiere? An falles regni expectationem? Quis te postea erit in orbe princeps contemptior? — Reticuit aliquantisper, paulopost interrogavit quomodo tantum posses? quibus principibus uterere? Negavi te quicquam temere polliceri, satis passim esse notam gravitatem integritatemque tuam. De principibus autem, quoniam urgebat ut eorum nomina ederem, quo saltem gratum animum erga illos exhiberet, non satis ea me tenere respondi, sed si illis uti vellet, brevi sciri posse qui et unde essent. — Germani, inquit, prodigi pollicitatores, at cum tempus est promissa palam faciendi, tum ad fidem fallendam sexcentas rationes habent in promptu. — Excepi Christianorum principum alios esse mores, præsertim cum de causa Christi agitur et de Christiano principe. Ad extremum quum neque accepisset, neque repudiasset conditionem quam offerebam : de his rebus, inquit, cum Lutetiam pervenero, iterum colloquemur, sed cave ne hæc efferantur. Ergo aliquandiu expectandum est ut sciri certo possit quæ spes ab illo sit. Domum revertenti præsto mihi fuit Riverius ab Ottomanno missus cum iisdem fere mandatis quæ abs te nuper acceperam, non paucis adjectis quæ nobis adjumento esse possunt. Verum age, optime pater, si usque adeo ignavus ac vecors ille fuerit ut sibi nobisque deesse velit, nullane alia via est quæ præsentibus Ecclesiæ miseriis opitulemur....

De vidua Regina spes propemodum nulla; cum enim satis comiter prioribus nostris litteris respondisset, et sperare jussisset tolerabiliorem conditionem, deprehendimus paulopost illam de re nulla minus laborare quam de salute piorum. Nam cum, ea præsente, Cardinalis mandata daret de vinctis extinguendis, non modo non leniit quidquam verbis de furore belluæ, sed ne minimam quidem significationem tristitiæ dedit. Quapropter nostri senatus jussu litteras ad eam scripsi, acerbiores illas quidem, sed quas lenioribus verbis prescribi voluerunt; quibus perlectis : Hem! inquit, etiam mihi minantur! Earum literarum exemplar tibi mitto ut videas quam ferrea sint pectora quæ Satanas occupavit, cum illi stomachum moverit quod inflectere ad misericordiam et dejicere apud Dominum ejus animum debuerat. Cardinalis mirabiliter furit. Nuper in senatum processit adductis una secum duobus et viginti libellis supplicibus, ut multitudine sententiarum Burgensem fortissimum Christi militem obrueret. Sed abiit vesanus infecta

re, nam, cupiditate et factione Cardinalis suorumque addictorum palam demonstrata, tales judices Burgensis ejeravit, postulavitque ut, quoniam de senatus corpore esset, totus senatus, non pars aliqua, de sua causa cognosceret. Itaque invito Cardinali (qui se exhausturum hujus sanguinem putabat, antequam Navarrenus advenisset), in longiorem diem dilatum judicium est. Cæterum nullum finem insectandorum piorum papistæ faciunt. Vix elabitur septimana quin aut aliquis vinciatur, aut vulneretur, aut interficiatur a stolida plebis credulitate, aut ignibus consumatur, aut quin ædes aliquæ diripiantur. Ex quo efficitur ut ad miserandam paucitatem simus redacti. Hujus civitatis exemplo passim per universum fere regnum plebes insaniunt. Dominus nostri misereatur dignamque mercedem hostibus suis tandem rependat. Vale optime colendissimeque pater. Collegas omnes nostros quæso meo nomine salutes officiosissime. — 15 Augusti 1559.

Tuus obsequentissimus filius

F. MORELLANUS.

13 hujus mensis justa Henrici facta sunt. Festinatur ad inaugurationem Francisci. Dictus est ad eam rem dies 25 hujus mensis. Te Navarrenus diligenter salutari jussit.

Traduction.

Je suis allé trois journées au devant du Navarrais, et j'ai essayé par tous les moyens de le décider. Malheureusement La Roche-Chandieu, que nous avions envoyé avant la réception de ta lettre, était reparti par un autre chemin avant mon arrivée. Dans le doute, il fallut avoir recours à des conjectures. Après avoir réuni avec soin tous les renseignements, je devinais (ce qui ensuite s'est confirmé) qu'il est un peu mieux disposé qu'autrefois pour notre cause, mais qu'il vit dans une extrême frayeur; Montluc, Mande et d'Escars ont créé et entretiennent cette terreur, étant payés très-certainement par les Guise pour l'énerver. J'employai toutes les ressources de mon esprit pour fortifier sa volonté. Je lui montrai que, par une intervention divine, puisqu'il ne s'attendait à rien de ce genre, une voie venait de s'ouvrir à lui pour arriver au gouvernail du royaume, et qu'il pouvait s'en emparer avec l'assentiment de tous les ordres. Tout le monde, dis-je, est dégoûté de la rapacité des Guise; les grands surtout trouvent leurs dédains intolérables; et, si rien d'autre ne l'émeut, comment peut-il enfin oublier les calamités de l'Église, qui devrait lui être plus chère que son propre sang. Je lui rappelai en outre la conjuration des Guise avec Henri III pour le perdre; il ne saurait douter que, rétablis dans leurs dignités et voyant leur pouvoir augmenté, ils ne deviendront plus hardis et accompliront facilement ce que la mort de Henri les a empêchés de faire. Enfin, pour le cas où quelqu'un lui barrerait le chemin, je lui développai par quelles raisons on réduirait les adversaires au silence, et je m'appuyai principalement sur ce que j'avais vu dans tes instructions. Après plusieurs discours de part et d'autre, il me déclara qu'il ferait valoir ses droits par tous les moyens, et que, s'il réussissait, il secourrait facilement ceux qui souffrent; mais que, s'il était repoussé par les injustices de ses adversaires, il retournerait au plus vite chez lui. — Quoi, lui dis-je, vous pensez à retourner chez vous et à laisser le champ libre à vos rivaux? Vous laisserez-vous imprimer une pareille tache? Tromperez-vous l'attente du royaume? Y aura-t-il alors sur la terre un prince plus méprisé? — Après un instant de silence, il me demanda comment tu disposes d'un pareil pouvoir? de quels princes tu comptes te servir? Je répliquai que tu ne promets rien à la légère, et que ta gravité et ton intégrité sont connues partout. Et comme il insistait pour connaître les noms des princes, afin qu'il pût au moins leur témoigner sa reconnaissance, je répondis qu'ils ne me sont pas suffisamment connus, mais que, s'il voulait avoir recours à eux, je pourrais savoir en peu de temps qui ils sont et de quel pays. — Les Allemands, s'écria-t-il, sont prodigues en promesses, mais quand le moment vient d'exécuter publiquement ce qu'ils ont promis, ils ont bien vite mille excuses pour

manquer à leur foi. — Je prétendis que telles ne sont pas les habitudes des princes chrétiens, surtout quand il s'agit de la cause du Christ et d'un prince également chrétien. Enfin, n'ayant ni accepté ni repoussé la proposition que je lui apportais, il ajouta : Quand je serai arrivé à Paris, nous reprendrons cette conversation, mais ayez soin que rien ne s'en ébruite. — Il faut donc attendre encore quelque temps pour savoir avec certitude ce qu'on peut espérer de lui. Comme je revenais ici, Hotman m'a envoyé à la hâte La Rivière à peu près avec les mêmes instructions que j'avais reçues naguère de toi, mais avec un certain nombre d'additions qui pourront nous être utiles. Toutefois, très-excellent père, si cet homme est lâche et bas au point de faire défaut et à lui et à nous, tâche de trouver quelque autre moyen de porter secours aux souffrances actuelles de l'Église....

Il n'y a guère à attendre de la reine-mère ; car, quoiqu'elle eût répondu avec assez d'égards à notre première lettre et nous eût dit d'espérer une meilleure position, nous avons bientôt compris que le salut des fidèles est le dernier de ses soucis. Le cardinal ayant donné en sa présence l'ordre de tuer des prisonniers, elle n'a pas dit un mot pour apaiser la fureur de cette bête féroce, et n'a donné même aucun signe de mécontentement. Aussi, sur l'ordre de notre consistoire, je lui ai écrit une seconde lettre, assez vive, mais à laquelle on m'a fait ajouter des paroles plus douces. Après l'avoir lue, elle s'est écriée : Quoi ! ils me menacent moi aussi ! Je t'envoie une copie de cette lettre pour que tu voies combien sont endurcis les cœurs dont Satan a pris possession : elle s'irrite précisément de ce qui aurait dû l'exciter à la pitié et l'humilier devant le Seigneur. La fureur du cardinal ne connaît pas de bornes. Il s'est rendu naguère au parlement accompagné de vingt-deux [maîtres des] requêtes afin d'écraser Du Bourg, cet héroïque soldat du Christ, par le grand nombre des votes. Mais l'insensé n'a point réussi. La violence factieuse du cardinal et des siens s'étant montrée au grand jour, Du Bourg a récusé de pareils juges, et, en sa qualité de membre du parlement, il a demandé à être jugé par le corps entier et non par une commission. Aussi, malgré le cardinal, qui espérait s'enivrer de ce sang avant l'arrivée du roi de Navarre, le jugement a été remis à plus tard. Les papistes ne cessent d'ailleurs de persécuter les fidèles. Il s'écoule à peine une semaine sans qu'un des nôtres soit arrêté, frappé, mis en pièces par une population stupidement crédule, livré aux flammes, ou sans que quelque maison soit saccagée. Il en résulte que nous sommes réduits à un petit nombre déplorable. A l'exemple de la capitale, presque tout le royaume est exposé à cette fureur de la multitude. Que le Seigneur ait pitié de nous et châtie enfin ses ennemis suivant leurs œuvres. Adieu, très-excellent et vénérable père. Mes salutations affectueuses à tous nos collègues. — 15 août 1559.

Ton très-obéissant fils, Fr. de Morel.

Le 13 de ce mois on a rendu les derniers honneurs à Henri II. On se hâte de procéder au sacre de François, pour lequel on a fixé le 25 de ce mois. Le roi de Navarre t'envoie ses salutations empressées.

VI. le même au même.

Inertie du roi de Navarre. — Puissance des Guise. — Détresse des Réformés.

(Bibl. de Genève, vol. 112, orig. autogr.).

....Quod de reditu meo scribis arriperem, nisi me hæc tempora tam turbulenta et tantæ expectationis adhuc morarentur. Navarrenum audivimus virum sese non præstitisse, facile tamen sarciri posse quod amisit. Riverio, quem ab Hotomanno missum indicaveram superioribus literis, cum iisdem mandatis quæ tu mihi dederas aliisque nonnullis non levis momenti, Riverio, inquam, authores fuimus ut expectaret quomodo se gereret N. sub hoc principe, et an specimen aliquod ederet suæ erga ecclesias benevolentiæ. Nam si pergit esse

ignavus, neque suo nostroque discrimine, quod in oculis est, expergiscitur, quid adhuc illi plura cum periculo committeremus? Guisius a Regis morte hæc omnia gessit. Mutuatus est a socero suo quadraginta millia coronatorum suo ipsius nomine. Familiam regis in sua verba adegit sacramento, sicuti etiam duces germanicarum copiarum et brevi adfutura dicuntur tria millia equitum pistolicorum, ut ex opportuna ipsius ebrietate qui stipendium militibus quæsitum venerat expiscati sumus. Ingentem armorum vim in suis ædibus aliisque opportunis in civitate locis conflavit. Senatus omnis vel mercede conductus, vel perterritus ab ejus fratribus, cardinalis nutu pendet. Cives nihil aliud quam pertimescere norunt. Quæ cum ita sint, quo tandem ista pertinere putas, cum omnia circa pacata sint? Temere nihil augurari libet. Sed cum istorum ambitionem perpendo, non possum quin suspicer hæc esse comparata ad regnum occupandum, extincta stirpe regia, reliquisque proceribus, si qui contrariarum partium fuerint.

Quum hæc scriberem rediit a Navarreno noster Rochæus quem ad S. Dyonisium vocaverat, referens ab ignavo et vanissimo illo comprobata fuisse quæcumque per ejus absentiam sub Regis nomine isti constituerant, præcipue quod Guisius dux regni exercitibus profectus fuerat, cardinalis thesauris. Hæc cum ita habeant, heu! quantæ tempestates Ecclesiis Gallicis imminent! Itaque frequenter in eam sententiam sumus, si tibi non improbatur consilium, advolandum esse mature in (Angliam) ad Reginam exorandam quo nostris exulibus, quos necesse est multos fore, aliquot Ecclesias concedat ad quas se recipere possint, quoad Dominus meliora indulgeat.... — Augusti 22, 1559.

Tuus obsequentissimus filius

F. MORELLANUS.

Traduction.

....J'aurais exécuté sur-le-champ ce que tu m'écris touchant mon retour, si ces temps d'agitation et d'attente fiévreuse ne m'avaient retardé jusqu'à présent. Nous avons appris que le roi de Navarre n'a pas encore pris courage, mais que ses lenteurs peuvent être facilement réparées. La Rivière, dont je t'ai écrit précédemment que Hotman l'a envoyé avec les mêmes instructions que tu m'avais données, et avec quelques autres assez importantes, La Rivière, dis-je, a reçu de nous le conseil d'attendre pour voir comment le Navarrais se comportera sous ce règne, et s'il donnera quelque preuve de bienveillance envers les Églises. S'il persévère dans sa lâcheté et qu'il ne veuille pas s'éveiller en présence du péril qui le menace lui et nous, pourquoi courrions-nous le danger de nous confier encore à lui? Depuis la mort du roi, Guise dirige tout. Il a emprunté à son beau-père, sous son propre nom, quarante mille couronnes. Il s'est attaché la maison du roi par un serment, ainsi que les chefs des troupes allemandes, et on attend sous peu l'arrivée de trois mille reîtres, comme nous l'avons appris grâce à l'ivresse de l'homme venu pour chercher la solde des militaires. Il concentre une quantité d'armes dans son hôtel et sur d'autres points de la ville. Le parlement tout entier est à la dévotion du cardinal, étant en partie acheté, en partie terrifié par les autres Guise. Les citoyens ne savent plus que trembler. Où penses-tu que doive aboutir un pareil état de choses, quand toute résistance aura cessé? Il ne faut pas prédire à la légère; cependant, lorsque je songe à l'ambition de ces Guise, je ne puis m'empêcher de croire que tous ces préparatifs ont pour but de s'emparer du royaume, après l'extinction de la famille royale et de ceux des grands qui s'y opposeraient.

Pendant que j'écris cette lettre, La Roche-Chandieu revient d'auprès du roi de Navarre, qui l'avait appelé à Saint-Denis. Il nous apprend que cet être lâche et frivole a approuvé tout ce que les Guise ont fait en son absence sous le nom du roi, no-

tamment que le duc soit à la tête de l'armée et le cardinal à la direction du trésor. Hélas! de quelles tempêtes cet événement ne menace-t-il pas les Églises de France! Aussi sommes-nous, en grand nombre, de l'avis (si toutefois tu l'approuves) de conjurer au plus tôt la reine d'Angleterre de nous accorder quelques Églises où nos exilés, dont le nombre va s'accroître nécessairement, puissent se réfugier jusqu'à ce que le Seigneur nous donne de meilleurs temps.... — 22 août 1559.

Ton très-obéissant fils, FR. DE MOREL.

VII. LE MÊME AU MÊME.

Les prisons de Paris. — Mission de Chandieu à la cour.

(Bibl. de Genève, vol. 112, orig. autogr.).

Morellanus Calvino.

S. D.

Maxima sollicitudine afficior ne fideliter tibi redditæ fuerint litteræ quas Lugdunum Aucupi (*sic*) ad te mittebamus. Mentionem enim earum rerum de quibus aut admonebamus aut consulebamus nullam facis. Mihi, quæso, significa an tandem ad te pervenerint, præcipue in quibus inclusæ erant quas ad Reginam dederamus. Miseriarum hic nullus finis. Promiscui generis virorum, mulierum ac infantium captivi sunt supra sexaginta. Nihil ad crudelitatem prætermittitur, adeo ut optabilior centies mors sit quam talis captivitas; sæviente æstu, cum ne aqua quidem ad levandam sitim suppeteret, essentque in aprico positæ caveæ, multis cum cruciatu cutis decidit. Sunt quos verbis modo consolari capitale est. Pecunia juvare quia periculosum, vix jam licet. Itaque veremur ne fame, suppliciorium omnium ultimo, plures interficiantur quam igni. Sunt quidam inclusi carcere cui nomen est *L'Obliète*, qui, propter angustiam et obscuritatem aerisque meatus undique occlusos, sepulchrum potius dici debet. Hi suorum excrementorum fætorem perpetuo coguntur haurire. Sed longe major immanitas in quemdam exerceretur qui projectus est in fossam quæ similis est turbini, ideoque a forma dicitur *La Poche D'Hypocras*. Illic nec stare, nec sedere, nec cubare licet, adeo paulatim in angustum contrahitur. Hos omnes, si nihil aliud, certe illuvies, situs, fœtor brevi conficiet, nisi mirabiliter Dominus adfuerit. Credo etiam ad te esse delatum quam indigne spoliati pecuniis sauciatique fuerint qui Blæsiis vincti sunt, quibus sua vulnera per aliquot dies aliquo medicamento fovere non est permissum, sicuti nec per judices in eos inquirere qui tale facinus perpetrarunt. Heu deploratam tyrannidem quæ ne speciem quidem juris inducit! Hic est sanctæ matris zelum, et vere pontificalis clementia! His malis accessit edictum recens quo cavetur ut 60 commissarii, uti vocant, distributa in totidem partes civitate, patres familias domesticatim adeant, quod idem ab iis quos hospicio exceperunt rogent. Si quis deinceps inventus Luteranus fuerit qui ædes locavit, culpam præstabit. Id si, ut instituerunt, exequentur, non solum in hac civitate, sed per totum regnum, qui hic piorum consistere poterit? In tantis calamitatibus nihil aliud quam de nostrorum exilio cogitamus. Undique circumspectantes, una superesse videbatur Anglia et Navarreni angustissima

ditio in qua se recipere possent. Nam tantam multitudinem civitas vestra capere non posset. Verum satis superque jam explorata nobis est Navarreni futilitas, qui si metu præceptorem filii sui abigit, quomodo miserorum exulum fortunas tegere audebit? Anglia vero propter Caletes superioraque bella, et quia non pax cum Gallo confecta, sed quia induciæ tantum in paucos annos pactæ sunt, nobis infestissima est; tantum abest ut humaniter hospitium nobis præbeat, quod jam a multis compertum habemus. Quo nos igitur vertemus? Excipiat nos cœlo Dominus, quando terra respuit!

Heroina est quædam tua conterranea quæ Roya dicitur. Hæc cum nostram vicem apud viduam Reginam miseraretur, poneretque ante oculos inusitatam mortem qua fuerit affectus Rex quo tempore in nostros atrocissime sæviebat, « Quid, inquit, audio nihil isto genere hominum esse flagitiosius.» Respondit Roya facile esse nobis quidvis intendere cum nemo defendere audeat. Si satis nos nostramque causam nosset, multo secus judicaturam. Procedente sermone eo pervenit ut diceret sese optare quempiam nostrum audire ac præsertim Rochæum de quo tam multa ferebantur. Roya excepit facile id quidem esse, si impune liceret accedere, sed vereri tanti viri caput in discrimen conjicere. Regina obtestata est a se nihil fore periculi, videret tantum ut quam posset occultissime ad se accederet. Qua id ratione fieri posset demonstrat: Roya celeriter equis hæc nobis nunciare jubet, obsecrans ne tantam occasionem de manibus elabi pateremur. Falso enim ante creditum fuisse Reginam pios libros legisse aut doctos vereque Christianos viros audivisse. Sperare, si hunc nostrum audiat, sententiam mutaturam, valdeque nobis fore propitiam. Repente igitur evocato senatu nostro cum in utramque partem multa dicta fuissent, tandem obtinuit ea sententia ut Rochæus, qui se animo forti tale negotium aditurum profitebatur, tentaret quid cum illa perfici posset. Quare implorata domini ope, non sine ingenti mea sollicitudine, a nobis dimissus est. Eventum jam expectamus tam ancipitis incæpti, quem utinam secundum esse concedat clementissimus Jesus, teque colendissime pater incolumem nobis conservet in longissimam ætatem. Collegas nostros omnes ex animo plurimum saluto. — 11 sept. 1559.

Tuus obsequentissimus filius
F. Morellanus.

Traduction.

J'éprouve une vive anxiété que l'on ne t'ait pas remis fidèlement les lettres que je t'ai envoyées à Lyon chez Loiseleur, car tu ne fais aucune mention des avis que nous te donnions et des conseils qne nous te demandions. Fais-moi savoir, je te prie, si tu les as enfin reçues, notamment celle où était incluse l'adresse à la Reine. Nos souffrances n'ont point de fin. Nous comptons plus de soixante captifs, hommes, femmes et enfants de toutes les classes. On ne néglige à leur égard aucune cruauté, si bien que la mort serait cent fois préférable à une pareille captivité. Comme ils n'ont pas même de l'eau pour étancher leur soif, par les grandes chaleurs et dans des cachots exposés au soleil, la peau d'un grand nombre vient à tomber avec de vraies tortures. Pour quelques-uns, leur adresser des paroles de consolation serait une affaire capitale. On peut à peine leur remettre quelque secours d'argent, tant le péril est grand. Aussi craignons-nous que la plupart ne périssent, non par le feu, mais par la faim, le plus horrible des supplices. Quelques-uns sont enfermés dans le cachot appelé l'*Oubliette*, qui mérite plutôt le nom de tombeau, tant il est étroit, obs-

cur et absolument privé d'air : ils respirent constamment les émanations de leurs excréments. Mais l'inhumanité est bien pire envers celui qui est jeté dans une fosse en entonnoir appelée la *Poche d'Hypocras*. Ne pouvant ni rester debout, ni s'asseoir, ni se coucher, il est poussé peu à peu au désespoir. La malpropreté, la moisissure, la mauvaise odeur suffiront pour les achever tous, si le Seigneur ne vient pas à leur aide par quelque miracle. Tu sais déjà, je crois, avec quelle indignité on a dépouillé de leur argent et blessé les prisonniers de Blois; eh bien ! il est défendu de leur fournir pendant quelques jours un remède pour leurs blessures, et aucun juge n'a instruit contre les auteurs d'un pareil forfait. Quelle déplorable tyrannie, n'ayant pas même la moindre apparence de justice ! Voilà vraiment le zèle de la sainte mère, et la clémence pontificale ! A ces maux vient s'ajouter un récent édit par lequel on distribue la ville entre soixante commissaires : ils vont de maison en maison, ordonnant aux propriétaires de questionner les personnes qu'ils logent; si l'on découvre ainsi quelque locataire luthérien, on le punit. Que cette mesure s'exécute non-seulement dans cette ville, mais dans tout le royaume, et aucun fidèle ne pourra plus y rester. Au milieu de ces calamités, nous nous occupons sans cesse de notre émigration. Nous avons beau regarder de tout côté, nous n'apercevons que l'Angleterre et le tout petit territoire de Navarre qui puissent nous recueillir; car votre ville ne saurait recevoir une telle multitude. Mais nous connaissons à fond la lâcheté du roi de Navarre: s'il a renvoyé par peur le précepteur de son fils, comment protégerait-il de pauvres exilés ? Et quant à l'Angleterre, par suite de la prise de Calais et des guerres antérieures, que n'a terminées aucune paix, mais une simple trêve pour peu d'années, elle nous est grandement ennemie. Nous savons trop bien qu'elle n'est nullement disposée à nous accorder charitablement un asile. Où donc nous diriger? Que le Seigneur nous recueille dans son ciel, puisque la terre nous repousse !

M[me] de Roye, une de tes compatriotes, est une véritable héroïne. Comme elle s'apitoyait sur notre sort devant la reine-mère, et qu'elle rappelait la mort étrange qui a frappé le roi au moment où il nous persécutait le plus cruellement, la reine s'écria : Comment ! j'entends dire qu'il n'existe aucune race plus haïssable. M[me] de Roye répondit qu'il est facile de nous imputer n'importe quoi, puisque personne ne peut nous défendre. Si la reine, ajouta-t-elle, nous connaissait mieux nous et notre cause, elle en jugerait tout autrement. Celle-ci en vint à dire, dans le cours de la conversation qu'elle désirerait entendre l'un de nous, surtout Chandieu, dont on parle tant. Ce serait facile s'il pouvait arriver librement, répondit M[me] de Roye, mais je craindrais d'exposer un pareil homme à des périls. La reine affirma qu'il ne courrait aucun danger de sa part, mais elle exprima le désir qu'il vînt dans le plus grand secret, et indiqua comment cela pouvait se faire. Sur-le-champ, M[me] de Roye nous le fit savoir par un exprès à cheval, nous conjurant de ne pas laisser échapper une pareille occasion. C'est à tort, disait-elle, qu'on a cru que la reine avait déjà lu des livres pieux et entendu des hommes savants et vraiment chrétiens; qu'elle ait une conversation avec notre Chandieu, et il est à espérer qu'elle changera d'avis et nous deviendra favorable. Dans le consistoire qui fut aussitôt convoqué, on débattit longtemps le pour et le contre; enfin, La Roche-Chandieu ayant courageusement déclaré être prêt à faire cette démarche, on décida d'essayer ce qu'il pourrait obtenir de la reine. Après avoir invoqué l'aide du Seigneur, nous l'avons donc laissé partir, ce qui m'a plongé dans une grande anxiété. Nous attendons maintenant le résultat de cette périlleuse démarche. Que notre miséricordieux Jésus daigne la couronner de succès, et qu'il te conserve sain et sauf pendant de longues années, très-excellent père. J'envoie mes meilleures salutations à tous nos collègues. — 11 sept. 1559.

Ton fils très-obéissant, Fr. de Morel.

VIII. CALVIN A BULLINGER.

Église de Paris. — Visites inquisitoriales. — Résistance armée. — Premiers mouvements dans les provinces.

(Bibliothèque de Leyde, orig. autogr.).

(Fragment.)

....Ardet nunc Luteciæ sævior quam hactenus visa fuerit hostium evangelii crudelitas. Totam urbem obire jussi sunt commissarii ac domatim inquirere quomodo se quisque gerat, an missas omnibus diebus festis audiant. Penetrant non solum in cubicula sed usque ad lectos, arcas, scrinia, ut mox in carcerem rapiant apud quos librum suspectum deprehenderint. Excussa tota supellectili denunciant patribus familias pæne fore obnoxios si quem apud se Luthericum habere reperti fuerint. Singulis quoque viciniis severe injunguntur ut alii alios sedulo observent, si quis cessaverit in hoc officio pœnas negligentiæ daturus. Hoc prætextu jam ædes non pauce expilatæ sunt. Contigit autem nuper facinus quod rabiem hominum magis accendet. Prandebant in diversorio quindecim viri nobiles, aut circiter. Advolat commissarius. Perrumpunt apparitores per fenestras. Quum tumultuose et hostiliter res gerebatur, exteri hospites gladiis exertis vim repellere cœperunt. Occisus est unus apparitorum, complures mutilati. Ita nisi mature Deus occurrerit, nullus erit fundendi sanguinis modus. In vincula conjectus est longe major hominum numerus quam ante biennium. Teterrimæ præsertim foveæ miseris hominibus refertæ sunt. Citantur subinde multi per compita præeunte tubæ sonitu. Rapiuntur absentium bona. Fideles in Provincia a privatis hominibus impetiti vi et gladiis ceperunt se defendere. Hactenus fuerunt superiores, paucis occisis, quum omnes ad unum possent delere. Normannos hactenus continuimus, sed valde timendum est si immodice premantur ne ipsi quoque ad arma prosiliant. Rogandus ergo Deus ut admirabili sua bonitate et sapientia fluctus adeo turbulentes componat....

Genevæ 3 nonas octobris 1559. JOANNES CALVINUS tuus.

Traduction.

La cruauté des ennemis de l'Évangile sévit plus que jamais à Paris. Des commissaires parcourent la ville de maison en maison, s'informant de la conduite de chacun et s'il entend la messe tous les jours de fête. Ils ne fouillent pas seulement les chambres à coucher, mais les lits, les armoires, les buffets, afin de traîner en prison ceux chez qui l'on trouverait un livre suspect. Après avoir examiné tout le mobilier, ils déclarent au chef de famille qu'il sera considéré comme coupable si l'on trouve chez lui un luthérien. Dans chaque quartier on enjoint sévèrement aux habitants de s'espionner avec soin les uns les autres, et celui qui faiblit est puni de sa négligence. Un événement récent va encore accroître la rage de ces gens. Une quinzaine de gentilshommes étrangers dînaient dans une auberge. Un commissaire accourt; ses sergents pénètrent par les fenêtres. Au milieu de cet envahissement hostile, les gentilshommes tirent l'épée et repoussent les agresseurs : un sergent a été tué, plusieurs blessés. A moins que Dieu n'y mette ordre, le sang sera donc versé à torrents. Le nombre des captifs est beaucoup plus grand qu'il y a deux ans, et c'est surtout dans des fosses horribles que l'on jette ces malheureux. La foule s'assemble soudain dans les carrefours au son de la trompette, et elle pille les biens des absents. En province, tous les fidèles,

étant assaillis par des particuliers, ont commencé à se défendre par l'épée. Jusqu'à présent ils l'ont emporté, ayant perdu peu de monde, quoiqu'on eût pu les écraser d'un coup. Nous contenons encore ceux de Normandie, mais, s'ils sont trop tourmentés, il est grandement à craindre qu'ils ne recourent aussi aux armes. Prions Dieu que, dans son admirable bonté et sagesse, il apaise les flots courroucés.

Genève, 5 octobre 1559. JEAN CALVIN.

IX. CHANDIEU A CALVIN.

Église de Paris. — Confession de foi des Églises réformées.

(Adressée à M. d'Espeville.)

Monsieur, J'ay receu la lettre quil vous a pleu mescrire, et loue Dieu de vous voir eslongné de la mauvaise opinion que je pensois eussiez conceu contre moy. Et cela ma servi de rafraischissement en ma fievre, laquelle mayant saisi depuis quelque temps, ma assez tourmenté, et mesme à present mempesche de vous escrire de ma main. Mais j'espère, Dieu aidant, en estre délivré bien tost, vous priant mavoir en vos prières pour recommandé, et ensemble estre asseuré de plus en plus du désir que jay de cheminer en toute intégrité en ma charge, et aussy de vous faire service où jen auray le moyen. Quant aux nouvelles, j'estime que Monsieur de la Rivière vous en escrit, et principalement des lettres du Duc de Wirttemberg au Roy de Navarre pour mettre en France la Confession d'Augsbourg[1], qui sont les menées du Cardinal de Lorraine par le moyen d'un Balduin que congnoissez. Or le Roy de Navarre a eu cela de bon d'en donner charge à un certain homme de bien pour en faire la response, et cestuy là mayant prié d'en dresser quelque memoire, j'en fis ce que ma maladie men put permettre. La somme revenoit là que des longtemps il y a une confession de foy en France, faite du temps des plus grands feux, arrestée en un synode de tous les ministres de France, confermée par un autre subséquent[2], scellée par le sang de beaucoup de martyrs, et en si grande authorité et recommandation envers tous les fidèles de France quil est non seulement malaisé, mais du tout impossible leur en faire recevoir une autre. Joint aussi que L'onsieme de Juin dernier, les deputes de toutes les Eglises de ce Royaulme presenterent au Roy la dicte Confession, s'offrant à la maintenir par la parolle de Dieu, tellement qu'icelle confession est le fondement de toutes les délibérations qui ont esté prises pour le faict de la Religion, et qui ensuyvront cy après. Et quant à ce que le dict Sieur Duc met en avant touchant la présence du corps de Jesus Christ en la Cène, le Roy de Navarre n'ignore pas la difficulté qui est entr'eux touchant ce point, comme il est mesmement apparu en leur derniere journée de Nunebourg, et quil desireroit grandement que cela fust pacifié, tant en Allemagne que par toute la chrestienté, s'offrant de son costé à tout ce qu'il pourra pour une saincte conjunction de tous. Toutes fois il nestime aucunement estre besoin faire apparoir à nos adversaires quil y ait aucun différent entre ceux qui

[1] Voir la lettre de Calvin au roi de Navarre, *Corresp. française*, t. II, p. 420.
[2] Celui de Poitiers (mars 1560).

font profession de l'Evangile, pour les scandales qui s'en pourroyent ensuivre. Mais aussitost que par la grace de Dieu, l'Evangile aura prins plus de racine en France, il promet au Sieur Duc moyenner un si bon accord entre tous quil redondera à la gloire de Dieu et édification de son Eglise.

Voilà le sommaire de mes memoires. Je ne scay ce qui en pourra advenir. Il me semble quil seroit bien expedient que prinsiez la peine d'escrire au Roy de Navarre touchant cecy, et entr'autres choses ladvertir quil ne scauroit faire un plus grand trouble en France que s'il faict mettre en avant ceste confession d'Augsbourg. Et mesme si pour le parti de l'Evangile, il prend autres que ceux qui s'accordent à nostre confession, et autres choses que verrez estre propres à cela. Le Colloque n'est pas encore commencé. Je ne scay qve vous escrire autre chose, sinon mes très humbles recommandations et sainctes prières, priant Dieu, Monsieur, vous donner avec sa grace l'accomplissement de vos saincts désirs. de Paris ce 22 juillet 1561.

Vostre humble et obeissant serviteur,
LA CROIX (*pseudonyme de* CHANDIEU).

X. THÉODORE DE BÈZE A CALVIN.

Préliminaires du Colloque de Poissy.

(Bibl. de Genève. Lettres de Th. de Bèze, t. 117).

Monsieur et Père, l'arrivay en ceste cour il y a deux jours, ou ie vous puis asseurer que i'ay esté receu avec un fort grand accueil de tous les plus grands qui ne me baillèrent loisir de souper pour les aller trouver. A l'entrée ie trouve le Chancelier que savez[1] qui vouloit avoir l'honneur de m'avoir introduict. Force me fut de le suyvre, mais ce fut avec un tel visage quil cognut assez que ie le cognoissois. Cela ne dura guères, car il ny avoit que troys pas au cabinet, à l'entrée duquel ie trouve Monsieur[2], que ie neus pas loisir de saluer que voicy le Roi de Navarre et Monseigneur le Prince qui se jettent sur moy avec une fort grande affection, ce me sembla. (De là?) ie voy aupres de moy le Cardinal de Bourbon et puis le Cardinal de Chastillon qui me tendaient les mains. Ie ne vous puis escrire au long les propos qui furent tenus, seulement ie vous diray que ie protestay à Monseigneur le Cardinal de Bourbon que ie navois rien changé depuis quil navoit voulu parler a moy de peur d'estre excommunié, et luy de sa part desclaira quil avoit désir d'entendre les affaires a la vérité, en quoy ie luy presentay mes services, le priant de continuer en ceste volonté. Sur cela, peu s'en falut quon n'entrast en propos, mais le bon Seigneur le fist court et moy aussy.

Quant au Roy de Navarre, la somme du propos fut que javoy grandpeur que bientost il ne fust pas si joyeux de ma venue sil ne se deliberoit à faire aultrement. Il se print à rire, et ie luy respondy que c'estoit a bon escient quil y faloit

[1] Michel de l'Hôpital.
[2] Sans doute l'amiral Coligny.

penser. Ce propos fut environ de demie heure, quil fut nuict, et s'en allèrent chez la Royne; et moy avec une troupe cent fois plus grande que ie neusse desiré fus conduict chez Madame la Princesse et Madame L'Admiralle que ie trouvay merveilleusement bien disposées. Le lendemain qui fut hier au matin ie fis une exhortation au logis de Monsieur le Prince, en laquelle, grande et honorable compagnie se trouva, mais non pas le Prince. Car il estoit empesché apres son apoinctement avec celuy que savez[1] au (pourchas?) de sa partie par le moyen de celle que pouvez penser. Ie ne savoys rien de tout cela, et ne le sceu quil ne fust faict. Apres Disner estant mandé par luy en son cabinet, il men faict tout le discours, et men monstre lacte par escrit, portant en somme que sa partie luy a desclairé en présence de la Royne et du Conseil quil nestoit aulcunement cause ny motif de la détention d'Iceluy[2]. Sur quoy le Prince a dict quil tenoit pour meschant tous ceulx qui en auroient esté causes. — Ie le croy aussy ainsy, a repondu laultre, et cela ne me touche en rien. Voila tout. Estant enquis quil men sembloit, ie respondis que les responses me sembloyent ambigues, mais qu'en telles affaires ie me raportoys a ceulx qui entendoyent mieulx ce qui concernoit lhonneur de son degres (?). Quant a sa querelle particulière, quil savoit assez a qui il en faloit remettre la vengeance. Mais que nul ne povoit estre tenu pour amy de Dieu, sil ne se desclairoit ennemy des ennemys jures d'Iceluy et de son Eglise, en ceste qualité. Sa response fut telle que nous aurons occasion de louer Dieu de tout; mais que cela soit ferme. Au faict il fust sorty de grands maulx de ces privées affections, et pourveu que ce ne soit occasion de passer plus oultre, ie ne suys point marry que tels mysères ne soyent meslés parmy ce que nous pourchassons. Voila lissue de toute ceste esmeute que nous craignions, sinon quelle tire apres soy quelque queue.

Ce mesme jour là nostre requeste a esté accordée, que nous serons ouys, et que nos parties ne seront nos iuges; mais il y a encore de l'encloueure qui faict que navons encore eu response résolutive, laquelle on dict que nous aurons solennellement et en cour planiere. Pour le moins nous nous attendons d'en avoir bonne et briefve issue.

Après souper, le mesme iour dhier, sur les neuf heures estant mandé en la chambre du Roy de Navarre, ie fus bien esbahy que ie trouvay la Royne mère, le Seigneur Roy[3], Monseigneur le Prince, Monsieur D'Estampes, les Cardinaux de Bourbon et de Lorraine, Madame de Cursol et une autre dame encore; ie fus comme surprins par faulte d'en estre adverty; mais graces a Dieu, cela nempescha quen peu de paroles, ie ne luy desclairasse la cause de ma venue. A quoy elle me respondit tres humainement. A donc le Cardinal prenant la parole, et commençant par belles louanges, adiousta quainsy que i'avoys affligé la France, ie la pourroys maintenant soulager. Ie ne luy laissoy passer ce mot d'afflictions, de sorte quil ne mist gueres à changer propos. On menquist de vostre age, estat, et ie respondy ce qui en est. On s'est plainct des Livres Diffamatoires. Ie ne fus

[1] La réconciliation officielle de Condé avec Guise.
[2] La détention de Condé après la conjuration d'Amboise.
[3] Le roi de Navarre.

desgarny de iuste et veritable defense. Sur cela Monsieur le Cardinal dit quil y a un Livre de la Cêue, lequel on mattribue, ou ie dy que *Tam quæritur Christus nunc in cœna quam antequam ex virgine nasceretur.* Item dit il, on m'a dict ce que ie ne veux affirmer, car ie nay pas veu le livre, c'est que vous dites que *Christus non est magis in cœnâ quam in cœno.* Ie respondy que voyant les livres, ie ne les desavouerais s'ils sont miens; et, quant aux propositions, que le sens de la première me semblait véritable, pourveu quelle fust bien interprétée, comme il faudrait veoir le livre pour en iuger; mais que de la seconde, elle ne pouvoit estre tirée ny de mes escrits, ny d'aultres qui eûssent la moindre intelligence du monde, brief que nostre confession faisoyt foy en quelle reverence nous avions les sacremens. Il insista sur la première de ces propositions, monstrant quil ne savoit rien ou bien peu de la convenance et de la différence des deux Alliances et des sacremens de l'une et de l'aultre. Toutes fois à la fin il falut quil accordast la vérité ou pour le moins quil en fist le semblant. De la il veint a ceste belle Consubstantiation, car dist il, pour la Transubstantiation, ie ne suys point d'advis quil y ait schisme en l'Eglise. Enfin, ie suys, dit-il, rude (?) en ces affaires; vous oyez mes raisons; — et vous, dis-ie, les miennes, lesquelles comme il me semble, vous doibvent contenter. In summa, nous confessons, dis-ie que *panis est corpus sacramentaliter*, et pour définir que c'est a dire *sacramentaliter*, nous disons quencores que le corps soit aujourdhuy au ciel et non ailleurs, et les signes soyent en la terre avec nous, toutes foys aussy veritablement nous est donné ce corps et receu par nous, moyennant la foy en vie éternelle, d'autant que Dieu le promet ainsy, comme le signe nous est donné naturellement entre les mains. Ie le croy ainsy, dit il, Madame, et voila qui me contente. *Tum ego ad Reginam conversus: Ecce, inquam, sacramentarios illos tamdiu vexatos et omnibus calumniis oppressos!* — Escoutez-vous, dit-elle, Monsieur le Cardinal? il dit que les sacramentaires nont aultre opinion que ceste cy à laquelle vous accordez.

Quelques menus propos furent sur cela poursuyvis touchant l'accord et union, et me sembla que la Royne s'en alla fort satisfaicte, comme ie scay que depuis elle ne la dissimulé. Et le cardinal en s'en allant: Ie vous adiure, dit-il, que vous ayez a conférer avec moy, et vous trouverez que ie ne suys pas si noir qu'on me faict.

Sur ces entrefaictes la Royne se despart avec la compagnie, apres que ie l'eus remerciée et suppliée de poursuyvre en ceste bonne volonté. Voila le iour dhier, iusques a unze heures du soir que ie fis une exhortation en la Chambre y assistant oultre le dict Seigneur Roy, et Monseigneur le Prince et Madame, Monsieur L'Amiral et Madame L'Amiralle, Monsieur de Montbrun, Le Secrétaire Bourdin et Madame de Cursol qui a esté prophète; car, tenant le Cardinal par la main, elle luy dit tout hault: Bon homme pour ce soir, mays demain quoy? Or est-il que tout ce matin il na cessé de se vanter quil mavait convaincu et reduict a son opinion. Mais jay bons tesmoins et bons garents, Dieu mercy, de tout le contraire.

Cejourdhuy jay presché chez Monsieur L'Amiral qui ma retenu à disner.

Apres disner est surveuu Monsieur le Cardinal de Chastillon, et Monsieur de Montmorancy[1], *quos video optime esse affectos*, comme de faict les choses sont esbranlées d'une merveilleuse force. Cependant nos Théologiens[2] disputent de la moutarde, et sont bien empeschés, comme l'on dict. Mais si avons-nous besoin de prier nostre Dieu, plus tost que de croire ceulx qui nous les font si contemptibles.

Monsieur Martyr est attendu avec un fort grand désir, comme ie l'ay cognu par les paroles de la Royne mesmes. Si Dieu faisoit ce bien a son Eglise de vous y veoir, alors oseroys-ie bien espérer certaine victoire, et le plus grand bien qui jamais advint à ce Royaume. Et de faict ie ny voy point de danger. Mais ie nay encores peu obtenir ce poinct, auquel toutesfois ie ne cesseray de tascher de parvenir jusques a ce que toute esperance men soit ostée, et vous prie vouloir pour le moins vous tenir tousiours prest pour moyenner un si grand bien. *De Reipublicæ nostræ negotio quod mihi commendaras nihildum potui amplius expiscari ex eo quem nosti. Conjicio vicinum nostrum suas adversus Arctopol. querelas ad regis consilium detulisse, partim ut illud sibi conciliaret, partim ut intelligeret an possit sine hujus regui offensione, bellum moveret. Si quid certim cognovero, faciam ut mox intelligas.*

Monsieur et très honoré père, ie vous escry tout au long comme ie vous ay promis et comme ie feray de jour a jour sil plaist a Dieu quand i'auray de quoy, vous priant mexcuser si ie n'escry plus considérément et plus nettement. Ie supplie d'estre recommandé a la bonne grace de nos tres honores Seigneurs, selon que vous verrez estre bon, et pareillement aux prières de toute la compagnie, des frères et de nos amis. Singulierement, Monsieur, puisquil plaist a Dieu se servir de ce tant paoure et inutile instrument en un si grand ouvrage, ie masseure que ne me refuserez ny prières ny conseil, qui est la principale assistance en laquelle ie me confie, apres Dieu. Et sur ce ie prie nostre bon Dieu et père quil luy plaise vous fortifier, benir et maintenir de plus en plus. — de sainct Germain ce Lundy 25 D'Aoust au soir.

Vostre entier et humble serviteur en nostre Seigneur,

T. de Chalonay.

Reginam Navarræ intra Quatriduum expectamus. Galasius noster et reliqui fratres qui huc sunt, tibi et cæteris salutem adscribunt.

Has Literas, si tibi videbitur, cum uxore mea Normandius noster communicabit, ut magis ac magis se confirmet. Varennium nostrum cupio salvere, de cujus valetudine laboro. Lutetiæ non tantum pestis, sed etiam Febris valde grassatur.

[1] Le maréchal François de Montmorency, fils aîné du connétable.
[2] Les théologiens catholiques.

III.

LETTRES DE MACARD A CALVIN.

I.

A Mon Seigneur Monsieur d'Espeuille,
La part ou il sera.

S. Heri redditæ sunt mihi vesperi litteræ tuæ. Peropportune accidit ut quamprimo responsum accipias, quod hospes meus parat iter ad Heluetios, et per ciuitatem vestram transire cogitat. Ex eo cognosces omnia quæ ad regem et bellicos apparatus pertinent, et cætera quæ nos attingunt, quæ vel breuius a me scripta erunt, vel penitus omissa. Omnibus enim rebus non solum interesse solet verum etiam præesse. Est enim ex numero seniorum. Jam per Espinium copiosè certiorem te feci de statu nostro, et ille, præter ea quæ habebantur in litteris, narrare potuit multa quæ cum ipso communicaui. Ex quo profectus est, hoc tantum noui accidit, quod adhuc aliqui sine ulla mulcta dimissi sunt, simpliciter interrogati de quibusdam partibus symboli. Sic illi renuntiant, quanquam non desunt quibus verisimile non videtur. Hoc modo liberatæ sunt Francisca et filia eius, de quibus mentionem facio in superioribus litteris. Remissi sunt alii ad Episcopum: quod quum non recusarunt, permultos certe offendit infirmitas, vel potius abnegatio ipsorum. Quanquam aliqui mandatum negligunt, quia non deducuntur illuc ab apparitore. Qui restant (circiter, aiunt, 25) adhuc (me miserum) ex parte fracti esse dicuntur longo carcere, importunitate parentum, precibus amicorum, blanditiis iudicum, ut vocati ad reddendam coram iudicibus fidei suæ rationem nimium dissimulare non recusent ut mortem possint effugere. Attamen vix credas, Domine, quanto studio illis subuentum sit. Præter crebras visitationes nostrorum, multi insignes tum viri, tum mulieres adierunt, pro more, carceres, et omissis maleficis, palam nostris gratulabantur quod ipsis datum esset pati pro Christi nomine, rogabantque ne tam justam causam proderent. Sunt tum, Deo gratia, qui armati virtute spiritus, invicti perstant, quorum princeps est Iammæus cum quinque sociis. Pro his et pro cæteris assidue orare nos conuenit. Quis futurus sit exitus eorum qui constanter se gerent, incertus sum. Quamuis enim miti ingenio dicantur esse iudices, seueram tum sententiam de *obstinatis* laturi esse creduntur. Hoc autem nomine appellant qui fortiter pugnant pro Christo. Atque hoc hesterno die mihi renunciatum est, primum præsidem (*De Thou*) qui nostris alioqui magnum beneficium se præstare existimat, dum ipsos non mulctat capite, quidquid tandem injungat, Iammæi domesticos convenisse, et audita eorum confessione clara et libera, dixisse: Non ego vos condamno, sed hoc regis est statutum, ut quicumque in vestra sententia perstiterint, igne excrucientur exsecta prius lingua. Iammæus non potest

recreari a morbo. Est tamen bono animo. Curaui ut redderentur ei litteræ uxoris quibus petebat ut de suis fortunis disponeret, si forte ipsum Dominus ad supplicium trahi sineret. At nunc nullo modo impetrari potest a custode carceris ut calamum et chartam attingat, tanta est istius cerberi rabies in nostros quod satis expertus sum. Hæc de captiuis, quæ si non conueniunt cum superioribus litteris ubi dicebam mihi videri prope omnes bono esse animo, nolim abs te, Domine, accusari obliuionis aut incogitantiæ. Spes enim de aliis concepta sæpe fallit filios Dei, qui omnia accipiunt in meliorem partem, quanquam nihil adhuc omittemus, Deo donante, quod valebit ad confirmationem infirmorum.

De statu nostro nihil aliud habeo quod scribam, nisi quod omnia eodem ordine procedunt quo antea. Frequentes non sunt cœtus propter hostium minas, et quia speculatores in vicis obseruare dicuntur ubinam congregemur. Quod verum sit nec ne, me latet. Mihi certe propterea magis laborandum est quum multitudo in multas tribus diuisa est, unde hoc etiam quod die quinquies mihi concionandum fuit, quod citra ambitionem a me dictum vos interpretari velim, sed ut mecum celebretis bonitatem Domini qui mihi robur concedit ut par sim labori. Quod spectat ad sumptus, referam proximo die Veneris ad nostrum collegium. Interea *Riuerius* admonet non aliam nostris esse mentem quam ut satisfiat creditoribus. Nunc autem adeo exhaustos esse loculos et regis (?), ut soluere nullo modo possint. Siquidem maxima pars metu subduxit se, alii antea satis liberales nunc facti sunt restrictiores, partim quare defunctos se putant eo quod multa elargiti sint in captiuos, partim quum aliquis nebulo ex medio seniorum deprehensus est qui ad usus suos pecuniam in pauperes erogatam applicabat. Hunc speciosum suæ parsimoniæ prætextum esse multi putant, licet remedium mature adhibitum fuerit. Scilicet ante persecutionem omnia pellucebant auro et argento; at jam Christus non est aureus. Regnat nihilominus utcumque abjectus sit mundo. Nec ista eo spectant ut solutio debiti adeo legitimi diu differatur, sed ut paulisper excuses afflictos. Spero collegas, simul atque admoniti fuerint magna diligentia prospecturos esse, ut quamprimum satisfiat creditoribus. Ac huic sermoni facilis aperta est via. Quare nudius tertius in senatulo nostro lectæ sunt litteræ fratrum pictoniensium, in quibus rationem a se repertam dicebant qua forsitan cessaret persecutio, nempe ut aliquot nobiles adirent Nauarrenum supplicaturi, ut rursum mitteret nostris impensis ad Germaniæ principes, indicans quid animi haberet, et quid sentiret de religione, ut legatione ad Regem suscepta, eum admonerent sicuti forma ab ipsis præscripta est, cujus exemplar etiam ad vos miserunt. Cum rogatus essem de hac re sententiam, dixi omnia hæc jam plus satis esse tentata et laborem ac sumptum fore superuacaneum (*sic*). Cui cùm aliqui contradicerent retuli me ad judicium vestrum, quoniam et negotium ad vos delatum esse audio. Dico igitur mihi materiem loquendi suppetere, nempe ut prius videant quo modo persolnant quod ipsorum nomine expensum est quam ut cogitent de nova legatione impetranda. De ordinationibus tuis faciam omnino quod præscribis Domine. Si non aliis prosint mihi certe erunt utilissimæ, ac per me forsitan multis aliis. Puto ad te perlatum esse libellum aliquem Magistri nostri aduersus apologiam quæ hic conscripta est. Alius præter hunc jam exstat scriptus ab inepto

quodam Democharo. His ut aliquis cui otium supersit, respondeat, petunt nostri ne videamur victi, et hanc maxime partem urgeat, ut probet conuentus nostros, utcumque clam habeantur, et contra mandatum principis, non tamen esse damnandos, sed parendum esse Deo potius quam hominibus. Nam præterquam quod hic multi canes latrent, etiam rumor ex Germanis non probari nostram conueniendi rationem. Quod si verum est, planè produnt se nunquam vel primoribus labris degustasse Christianismum. Quod superest elaboratur a me ut qua parte conscientiæ offendi possum, ad eam verbum Domini applicem, sicuti ex te didici. Multa et videre et audire cogor quæ mihi magnam molestiam exhibent. Sed quia jussu Domini hic sto, qui mihi incurrunt dolores vim tantam non habent quin longe plus habeam quod gaudeam quam quod angar. Quod scribis mirari D. Normendium, me nihil de suis pignoribus, non est quod miretur. Quas enim litteras accepisti, scripsi postridiè quam huc adueni. Et quid mirum si nondum conueneram qui de iis aliquid certi mihi referre possent? Jam vero priusquam hæ litteræ tibi reddantur, agnoscet, ut spero, me non neglexisse quod mandauerat ; scripsi enim quod mihi renuntiatum erat de ipsis. Nudius tertius vero vidi et conueni ipsos, omni ex parte ad iter accinctos; ac hodierno die Stephanus educturus erat ipsos ex urbe, ut recta ad patrem deduceret. Nescio an hæ litteræ præuenient ipsos. Hospes enim meus putat sibi manendum esse triduo Lugduni. Jam si satisfactum sit D. Normendio, vereor ne fratri Galasio suspectus sim nomine negligentiæ quia nondum misi quod mihi iniunxerat, confessionem scilicet et supplicium combustorum. Velim tamen existimet me esse extra culpam, quare per me non stat, sed per eos a quibus sæpe flagitavi.

Restat ut te orem, Domine, ut si ad D. Viretum scribas, ab eo petas ut ignoscat brevitati litterarum mearum. Nam cùm publico nomine gratias agam toti collegio pro benevolo ipsorum ergà nos animo, et prompto ad Bezam nobis concedendum si necesse esset, breuior sum quam par est. Sed breuitatis meæ causa est hujus epistolæ prolixitas. Remitto etiam eos ad vestras litteras ex quibus petant Ecclesiæ nostræ statum. Non ignoras quam difficile sit homini occupato eadem bis scribere. Dabis etiam veniam, Domine, quia non intelligo quisnam ille Cottius sit quem nuper Deus ad se recepit. Litteræ Francisci impetrari non possunt a Pelissario. De Rantigniaca narrabit hospes : vereor ne fuga eius magnos nobis turbas conciat. Cras mihi nouus quærendus erit hospes. Enim et Riuerio valde ægrotanti et valde infirmo corpore hinc emigrandum erit quare monent amici nos hic diutius sine magno periculo habitare non posse. Lætor tamen et lætabor in his turbis quare spero in Dominum, et certe scio vos esse mei memores ut assidue me precibus vestris Deo commendetis. Valete Domini et fratres observandi. Riuierius vos omnes reuerenter salutat. Cæteros nondum conueni, sed sat scio illos cupere suo nomine vobis salutem plurimam ascribi.

Lutetia, 7 februarij.

Vester ex animo.

RACHAMUS.

Traduction.

S. Hier soir j'ai reçu votre lettre, et le hasard veut que je puisse immédiatement vous répondre. Mon hôte se prépare à se rendre en Suisse, et il a l'intention de passer par votre ville. C'est de lui que vous apprendrez tout ce qui concerne le roi et les préparatifs de la guerre, et tout ce que j'ai pu omettre ou ne vous écrire que brièvement par rapport à notre propre situation. Car il a coutume non-seulement de s'intéresser à tout, mais encore de présider à tout, car il fait partie des anciens. Je vous ai fait connaître longuement l'état de nos affaires par *M. de l'Espine*, qui a pu vous communiquer tout ce que j'avais omis dans ma lettre et ce que javais traité en particulier avec lui. Depuis qu'il est parti, il ne s'est rien passé de nouveau, sinon qu'on a encore renvoyé quelques personnes sans les mettre à l'amende, après les avoir interrogées sur quelques parties du symbole. C'est du moins là ce qu'ils disent, quoique quelques-uns aient l'air d'en douter. C'est ainsi qu'on a rendu à la liberté Françoise et sa fille, dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. D'autres ont été renvoyés à l'évêque; et comme ils y ont consenti, bien des fidèles se sont trouvés offensés de leur faiblesse ou plutôt de leur apostasie. Cependant il y en a qui ne font point attention à l'ordre, parce que les gardes ne les font pas partir. Les restants, au nombre de vingt-cinq dit-on, sont, hélas! tellement découragés par leur long séjour en prison, par la misère de leurs parents, par les prières de leurs amis et les flatteries des juges, que s'ils étaient appelés à rendre compte de leur foi devant les juges, ils seraient assez faibles pour nier, seulement afin d'échapper à la mort.

Et cependant vous ne sauriez croire avec quel zèle on s'est empressé de les secourir. Outre les nombreuses visites des nôtres, des hommes haut placés et des femmes ont visité selon la coutume les prisons, et oubliant les coupables, ils ont félicité à haute voix les fidèles de ce que Dieu leur avait fait la grâce de souffrir pour le nom de Christ, et ils les suppliaient de ne pas trahir une si juste cause. Quelques-uns, grâce à Dieu, armés du courage du Saint-Esprit, sont restés inébranlables; le principal d'entre eux est le sieur *James*[1], avec cinq de ses compagnons, pour lesquels nous devons prier assidûment, ainsi que pour les autres. Je ne sais quel sera le sort de ceux qui persistent dans la foi; car quoiqu'on dise que les juges soient d'un naturel assez doux, on croit cependant qu'ils prononceront une sentence assez sévère contre ceux qui se montrent obstinés; c'est là le nom qu'ils donnent aux vaillants combattants de Christ. Voici ce que j'ai appris hier : le premier président (De Thou), qui croit rendre un grand service aux nôtres s'il ne les condamne pas à mort, quelle que soit pour le reste la punition qu'il leur inflige, s'est entendu avec les domestiques du sieur *James*, et leur a dit, après avoir entendu leur confession, claire et libre : Ce n'est pas moi qui vous condamne, mais tel est l'ordre du roi que tous ceux qui persistent dans vos opinions soient brûlés, après avoir eu d'abord la langue arrachée. Le sieur *James* ne peut être guéri de sa maladie, néanmoins son âme est tranquille. J'ai tâché de lui faire remettre la lettre de sa femme, par laquelle elle le prie de faire son testament, si jamais Dieu permettait qu'il fût traîné au supplice. Mais il n'a pu obtenir encore du geôlier la permission de toucher une plume ou du papier; telle est la rage de ce Cerbère envers les nôtres, rage que j'ai du reste assez éprouvée.

Voilà ce que j'avais à vous dire des captifs. Si ces nouvelles ne sont pas conformes à celles de mes précédentes lettres, qui vous disaient que tout le monde semblait avoir les meilleures dispositions, ne m'accusez pas d'oubli ou d'irréflexion. Car souvent l'espoir qu'on a conçu des autres a trompé les enfants de Dieu, parce qu'ils voient tout sous un meilleur aspect. D'ailleurs, nous ne négligeons aucun moyen qui, avec l'aide de Dieu, pourrait consolider les faibles.

Tout ce que je puis vous écrire de nos affaires, c'est qu'elles sont toujours dans le même état. Nos assemblées sont peu nombreuses, à cause des menaces de l'ennemi et des espions qui, dit-on, observent dans les villages les lieux de nos réunions. Je

[1] Hamilton, comte d'Aran et duc de Chatellerault, appelé communément *le sieur Gemmes.*

ne saurais vous dire jusqu'à quel point ces craintes sont fondées. En tout cas, mon travail en est augmenté, parce que la communauté se partage en plusieurs sections, de sorte qu'il me faut prêcher cinq fois par jour, non que je veuille m'en faire un titre de gloire auprès de vous, mais pour que vous célébriez avec moi la bonté de Dieu, qui me donne la force nécessaire de suffire à mon travail. Pour ce qui concerne nos dépenses, je ferai mon rapport vendredi prochain à notre consistoire. En attendant, M. *de la Rivière* affirme que les nôtres ne demandent pas mieux que de satisfaire leurs créanciers, mais en ce moment les bourses, même celle du roi (?), sont tellement épuisées, qu'ils ne peuvent pas payer. Le fait est que la plupart se soustraient par crainte. D'autres, qui auparavant ont fait preuve de libéralité, ont resserré leur bourse, en partie parce qu'ils croient s'être acquittés en faisant des largesses aux captifs, en partie parce qu'on a découvert un traître parmi les anciens, qui employait à son propre usage l'argent destiné aux pauvres. Et parce qu'on n'y a pas porté remède plus tôt, un grand nombre y voit un beau prétexte d'être avare.

Il est vrai qu'avant les persécutions tout brillait d'or et d'argent; mais déjà Christ n'est plus d'or. Néanmoins il règne, quoique le monde le rejette. Mais il n'entre pas dans mes vues de différer longtemps l'acquittement d'une dette aussi légitime; je veux seulement vous prier d'avoir patience un peu avec des hommes tellement affligés. J'espère que mes collègues, dès qu'ils en seront avertis, auront le plus grand soin de nous procurer les moyens de nous acquitter envers nos créanciers. Ma prière trouvera un accès d'autant plus facile, parce que avant-hier le consistoire a pris connaissance d'une lettre de nos frères du Poitou, dans laquelle ils prétendent avoir trouvé un moyen de faire cesser la persécution : quelques nobles devaient se rendre auprès du roi de Navarre, et le supplier d'envoyer à nos frais une ambassade aux princes d'Allemagne, leur exposer ses sentiments et ses opinions religieuses, afin qu'ils se chargent d'une ambassade auprès du roi et l'avertissent d'après la forme par eux prescrite, dont ils vous ont envoyé un exemplaire. Lorsqu'on m'eut demandé mon opinion à ce sujet, je répondis qu'on avait déjà trop tenté ce moyen, et qu'on y avait perdu sa peine et son temps. Comme on me fit des objections, je m'en suis rapporté à votre jugement, d'autant plus que j'entendis que vous aviez été instruit de cette affaire. J'aurais assez à dire à ce sujet. Qu'ils cherchent d'abord à payer les dettes qu'ils ont faites eux-mêmes avant de penser à obtenir une nouvelle ambassade. Je tiendrai compte des avertissements que vous me donnez, et si les autres ne savent pas en profiter, certainement ils ne seront pas perdus pour moi, et peut-être apprendrai-je même à d'autres à en profiter.

Je pense qu'on vous aura déjà fait parvenir le libelle écrit par un de nos professeurs contre l'apologie que nous avons composée. Il existe en outre un autre écrit, qu'on attribue à un impertinent appelé *de Mouchi*. Le désir des fidèles serait que quelqu'un qui en eût le loisir leur répondît, pour qu'ils ne nous croient pas vaincus, et qu'il insiste surtout à prouver que nos assemblées, quoique tenues en secret et contre les ordres du roi, ne sont cependant pas blâmables, parce qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Car outre qu'il y a beaucoup de chiens ici qui aboient contre nos réunions, le bruit court qu'en Allemagne aussi on ne les approuve pas. Si ce bruit était fondé, ils prouveraient par là qu'ils ne connaissent pas même encore les premiers principes du christianisme. En outre, j'apprends aux fidèles à se servir de la parole de Dieu chaque fois que leur conscience pourrait être lésée, de la manière que vous m'avez apprise. Je vois et j'entends bien des choses qui affligent mon âme; mais parce que j'occupe cette place par la volonté du Seigneur, les douleurs qui m'accablent ne sont pas tellement violentes que la joie ne puisse triompher des tourments. Vous m'écrivez que M. *de la Normandie* s'étonne de n'avoir pas reçu de nouvelles sur ses enfants. Mais il n'y a pas de quoi s'en étonner; car la lettre que vous avez reçue, je l'ai écrite le lendemain de mon arrivée; vous concevez donc facilement que je n'avais pu encore m'informer auprès des personnes qui auraient été en état de m'en donner des nouvelles. Mais avant que vous receviez la présente, il saura, je pense, que je n'ai pas oublié sa demande.

Je viens en effet de lui écrire ce que j'ai appris sur leur compte. Avant-hier je les ai même vus et je leur ai parlé au moment où ils étaient prêts à se mettre en route. Hier *Estienne* les a emmenés de la ville pour les conduire directement à leur père, et je ne sais si cette lettre pourra les devancer, car mon hôte pense rester trois jours

à Lyon. Mais quand M. *de la Normandie* sera satisfait, je crains bien que notre frère *Des Galars* ne m'accuse de négligence de ce que je ne lui ai pas encore envoyé la *Confession* et le *Supplice des brûlés*, qu'il m'avait demandés. Je le prie de ne pas jeter la faute sur moi, mais bien sur ceux à qui j'ai demandé déjà plusieurs fois ces écrits. Il me reste enfin, Monsieur, à vous prier de m'excuser auprès de M. *Viret,* si vous lui écrivez, d'avoir été si bref dans ma lettre. Car comme je dois adresser des remercîments au nom de tous à toute la classe de Lausanne pour sa bienveillance à notre égard, et surtout de ce qu'elle s'est montrée si disposée à nous accorder M. *de Bèze*, si nécessité il y avait, j'ai été obligé d'être plus concis que je ne le devais; cette longue lettre m'a arrêté aussi. Je les renvoie à votre lettre pour qu'ils y voient l'état de notre Eglise. Vous n'ignorez pas combien il est pénible à un homme tellement occupé d'écrire deux fois la même chose. Vous me pardonnerez aussi si je ne puis rien vous apprendre au sujet de ce *Cottius* que Dieu vient de rappeler à lui. *Pélissier* ne parvient pas à obtenir une lettre de François. Mon hôte vous racontera ce qu'il sait de Mme de *Rentigny :* je crains bien que sa fuite ne nous suscite des troubles très-graves.

Demain il me faudra requérir un nouvel hôte, car M. *de la Rivière* se voit obligé de quitter ces lieux à cause de sa maladie et de son corps infirme; aussi les amis nous ont-ils avertis que nous ne pouvons plus y séjourner sans nous exposer à un grand danger. Mais au milieu de ces troubles je suis plein de joie, car j'ai l'espoir en Dieu, et j'ai la certitude que vous vous souviendrez toujours de nous dans vos prières et que vous nous recommanderez à Dieu. Adieu, Messieurs et très-chers frères. *La Rivière* vous présente ses humbles respects. Je n'ai pas encore vu les autres, mais je suis sûr qu'ils vous saluent tous en son nom.

Paris, 7 février.

Votre tout dévoué

RACHAMUS.

II.

A mon tres honoré Seigneur et Maistre Monsieur d'Espeuille.

S. Cum omnino desperaremus de legatione principùm, ecce præter expectationem nostram perjucundum nobis nuntium attulit vir quidam nobilis cujus nomen et genus vitæ tenet Fr. Salicetus, fore scilicet ut quam primum Francofurti Conuentum habituri essent, legatos pro causa nostra mitterent ad regem; interea scriberent litteras, quarum ne sim prolixus in recitando argumento, exemplar ad te mitto. Tabellario autem hoc disertè mandatum est ne cuiqam offerat nisi monarchæ, et ab eodem responsum exigat: Dehinc per equos celeres ad Navarrenum proficiscatur. Causas moræ narrat fuisse in primis artificium Galeritæ, qui corrupto Rascalone palatini secretario misso ad Regem cum litteris, persuaserat iis qui ad credendum hosti nimis faciles sunt, sibi cordi esse religionem Germanicam, nec in vincula conjectam fuisse turbam de qua audierant, religionis causa, sed quia, dum Regis capiti imminebat hostis, conuenissent, quasi facta in suum principem conspiratione, et noui aliquid machinantes. Jam vero majorem partem captiuorum dimissam esse multo examine habito de ipsorum fide. Hujus calliditati subseruiebat impudentia secretarii qui mentiebatur sibi Geneua iter facienti à primariis viris dictum : non esse cur operam perderent principes, omnia hinc jam esse parata. Quin etiam Melcharium (?) et plerosque alios verbi ministros Lutetiæ sine metu concionari, sed in minore cœtu ne quid in

republica turbetur nouitate. Sic videlicet proditi eramus, nisi hic vir bonus a Spiritu Dei impulsus, nobis in tempore subuenisset. Declarauit igitur hæc omnia falsa esse, et quod in magno Dei beneficio numero, fides ipsi habita est. Protulit sententiam latam in Longevillam quæ remittebatur ad Episcopum et Melcharii litteras illuc ad priuatum quendam scriptas, quod suspectum perfidiæ reddidit secretarium. Magnum præterea quiddam molitur quod litteris complecti non expedit. Salicetus vero, ut credo, tibi aperiet quidnam illud sit. Suscepit enim tantum negotium consciis hujus Ecclesiæ præcipuis membris. Dominus omnia perducat ad felicem exitum, ad promotionem suæ gloriæ et salutem suorum. Hujus consilio, quod idem Comitis palatini consilium esse dicebat, unum ex nostris cum ipso Francofurtum missuri sumus quare illuc 22 Januarii conueniunt principes imperii; et illi litteras dedimus, quarum etiam exemplar ad te mitto. Optaui cum illas scriberem ingenium tuum paulisper mihi dari, sed secutus sum argumentum quod mihi præscriptum erat, tractaui vero illud pro meo modulo. Hæc cognoscere tua plurimum interest, ut quoniam totus ardes studio iuuandi pios omnes qui hic gemunt et suspirant, si qua ratio pateat animos principum, ad nostram causam propensos tua authoritate confirmes. De sumptibus petunt nostri ut sibi ignoscas. Sibi enim non fuisse propositum cum negarent suo consensu pecuniam esse oblatam, ut quemquam imprudentiæ arguerent, quod pecunia oblata esset, et multo minus te, Domine, cujus raram prudentiam admirantur, et cui se obstrictos esse libenter agnoscunt, quod ipsorum causa tot labores susceperis Sed cum non cogitassent de sumptibus, ac præter opinionem paulo ante aduentum meum D. Veracius ad cognatum scripsisset numeratam esse pecuniam, ne suspecti essent vobis negligentiæ, quod de damno nondum cauissent iis qui ipsorum nomine necessarios sumptus fecerant, significabant se inscios fuisse quod sumptus ad iter magnificis Dominis essent oblati, valde etiam mirari quod ab iisdem non recusati. Quod vero Melcharium seorsim accusas, animaduerterunt in unius nomine omnes perstringi. Quidquid sit, petunt abs te nostri ut omnia in bonam partem accipias, atque etiam ne quid in animo tuo resideat odiosæ suspicionis de Melchario, quasi separatum aliquid habeat ab ipsorum causa. Jam vero magna diligentia colligunt quod restituant creditoribus; rogant tamen ne molestum sit ipsis aliquantum expectare, quare nec tam cito summa confici potest, et rursum sumptus faciendi sunt ad iter de quo paulo ante menimi. Non diu immoror in excusandis nostris, quare vererer ne epistolæ prolixitas tibi moleste esset, si quid superuacaneum contineret, et satis intelligo coram te non esse claudicandum.

Venio igitur ad captiuos. Ex quo ad vos scripsi per hospitem nihil noui accidit, nisi quod adhuc quatuor (nisi fallor) remissi sunt ad Episcopum. Ex iis qui ingenue asserunt veritatem aliqui nuper interrogati sunt qui cum se perseueraturos dicerent, in priore confessione quæ pura fuerat, reducti sunt in carcerem. Quod adducit nos ut putemus hunc pseudo-euangelicis iudicibus esse scopum ut nostros vincant longo carcere, quum in multis ipsos sua non fefellit opinio. Sed Dominus suos confirmabit ut aliquod remedium adferatur vulneri quod quorumdam abnegatio inflixit. At nos quod nostri est officii damus operam tum lit-

teris, tum sermone, ut quo pede cœperunt, constantes et inuicti pergant, deinde etiam ut suffulciantur debiles animi, ne si vacillent prorsus concidant. Iammaei litteras curabis, nisi molestum est, reddi.

De bello aliquid fortasse expectatis, at nescio quid scribam, nisi quod undiquaque pecunia congeritur, nec parcitur præsidibus et consiliariis. Scitis jam alienatum esse magnam partem regii dominii. Gallice melius exprimam quod intellexi; assauoir que le Roy retire tout le reuenu d'une année de son domaine, aliéné par tout son royaume et toutes les rentes constituées, assignées sur les hostels des villes excepté Paris, ensemble tous les gages des officiers de son royaume. Et ont esté pour ce faict decernees lettres patentes du Roy presentees aux generaux des aides pour enregistrer, lesquels ont mis au bas des dictes lettres : nihil. Toutes fois on dit que le Roy veut que nonobstant opposition ou appellation quelconque, les dictes lettres soyent vérifiées, et que tous ceux qui ont achepté le dict domaine lui auancent l'année, ou qu'il soit baillé au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge d'auancer l'année. Nihilominus interea celebrantur bacchanalia post nundinas Diui Germani ubi multa impudicè et dissolutè pro more gesta sunt. In summa de recenti victoria sic triumphamus quasi prorsus nihil timendum sit ab hoste et procul abscesserit ira Dei. Sunt tamen valde suspensi piorum animi, imo etiam qui guttulam habent humanæ prudentiæ, et qui prorsus non cœci sunt vident proximam calamitatem, quare nec pudor est ullus, nec metus legum, sed effrenis impunitas vitiorum omnium, adeoque confusa licentia ut vix cuiquam credibile foret. Quod superest, cum Rex Navarræ diutius opinione nostra tardaret, misimus ad ipsum litteras tuas per eum de quo mentionem feci initio. Rupellanus nondum venit. Riuerium adhuc prohibet febris obeundo munere. Ego interea do operam ut mea alacritate quam mihi præstat vocationis meæ exactitudo totius gregis animos confirmem. Peto vero a vobis, fratres obseruandi mihi plurimum in Domino, ut pro nobis oretis, ut verbum Domini glorificetur. Mitto ad fratrem Galasium duas Confessiones; reliquæ non existant. Valete, carissime fratres.

22 februarij. Vobis obsequentissimus

J. Rachamus.

Traduction.

S. Au moment où nous désespérions de l'ambassade des princes, un homme de la noblesse, dont notre *François de Saule* connaît le nom et la condition, nous apporte, contrairement à notre attente, la joyeuse nouvelle que, dès que les princes protestants se seront réunis à Francfort, ils enverront des ambassadeurs pour défendre notre cause. En attendant, ils envoient au roi une lettre, dont je vous expédie une copie pour ne pas m'étendre trop longuement en vous énumérant son contenu. Il a été expressément ordonné au messager de ne montrer cette lettre à qui que ce soit, si ce n'est au roi lui-même, et de lui demander une réponse, avec laquelle il doit se rendre aussi rapidement que possible auprès du *roi de Navarre*. Il nous a raconté qu'il avait été arrêté principalement par les artifices du cardinal de Lorraine, qui, après avoir gagné *Rascalon*, le secrétaire du comte palatin, chargé d'une missive auprès du roi, avait persuadé à ces hommes trop prompts à ajouter foi aux paroles de nos ennemis, qu'il s'intéressait à la religion germanique, et qu'on n'avait pas jeté dans les chaînes la foule dont ils avaient entendu parler, à cause de leur religion, mais parce qu'ils

s'étaient rassemblés comme pour former un complot contre le roi, au moment où l'ennemi le menaçait, et qu'ils avaient préparé une émeute contre lui; que d'ailleurs la plus grande partie des captifs avaient été rendus à la liberté, après avoir subi un interrogatoire détaillé sur leur foi. Cette ruse a été secondée encore par l'impudence du secrétaire, qui, dans sa mauvaise foi, a osé dire qu'en partant de Genève il avait entendu dire aux principaux citoyens qu'il était inutile que les princes se chargeassent de cette ambassade, parce que tout était déjà prêt. On ajoutait que *Melcharius* (?) et d'autres ministres de la parole de Dieu prêchaient librement à Paris, seulement dans de petites assemblées, il est vrai, pour ne pas troubler l'Etat par la nouveauté du fait. Et c'est ainsi que nous avons failli être trahis, si cet excellent homme, comme poussé par un bon génie, ne nous avait sauvés à temps. Il a déclaré que tous ces bruits étaient faux, et grâce à Dieu, on a ajouté foi à ses paroles. Il nous a montré la sentence prononcée contre *Longueville* qui a été renvoyée à l'évêque, et la lettre de *Melcharius*, écrite de cet endroit à un particulier, et par là il a convaincu le secrétaire de trahison. Il se prépare en outre quelque chose de grave, mais la lettre ne nous a pas donné de renseignement à ce sujet; *de Saules*, comme je l'espère, vous dira ce qu'il en est; car il s'est chargé de cette affaire avec l'assentiment des principaux membres de cette Eglise. Dieu veuille qu'il la mène à bonne fin et qu'elle contribue à l'augmentation de sa gloire et à notre salut. C'est sur son conseil, parce que, disait-il, telle est aussi l'idée du comte palatin, que nous enverrons un des nôtres pour l'accompagner à l'assemblée de Francfort, où se réuniront le 22 janvier les princes de l'Empire. Nous lui avons aussi remis une lettre, dont je vous envoie une copie. En l'écrivant, j'ai regretté de ne pas posséder une partie de votre génie, et j'ai dû me contenter de m'en tenir à l'argument qui m'avait été prescrit, et j'ai traité le sujet d'après mes faibles moyens. Il m'importait beaucoup de vous en informer; car je connais le zèle avec lequel vous secourez tous ceux qui gémissent et qui soupirent en ces lieux, et je savais que s'il se présentait un moyen, vous chercheriez à gagner par votre autorité les princes allemands à notre cause. Quant aux dépenses, les nôtres vous prient de leur pardonner; en refusant de faire une offre d'argent, ils n'ont pas eu l'intention d'accuser quelqu'un d'imprudence parce qu'il en offrait; en tout cas, cette accusation s'adressait le moins à vous, Monsieur, dont ils admirent la rare prudence et dont ils se reconnaissent volontiers les débiteurs pour les nombreux sacrifices que vous vous êtes imposés en leur faveur. Mais comme ils n'avaient point songé aux dépenses, et que peu de temps avant mon arrivée M. *Veracius* avait écrit à un de ses parents que l'argent avait été payé, ils craignirent d'être accusés par vous de négligence de ce qu'ils ne savaient pas prendre leurs précautions; ils signifièrent à ceux qui avaient fait en leur nom les dépenses nécessaires, qu'ils ignoraient qu'on avait offert à Messieurs de l'argent pour les frais de voyage, et qu'ils ne comprenaient pas pourquoi leurs seigneuries n'avaient pas refusé (?). Comme vous accusez *Melcharius* seul, ils ont compris que cette accusation les regardait tous, et ils vous prient d'accepter tout en bonne part, et de ne pas soupçonner *Melcharius* comme s'il avait séparé sa cause de la leur. Dès maintenant ils font leur possible pour contenter leurs créanciers; mais en même temps ils les prient de ne pas s'impatienter; car une somme aussi considérable n'est pas si vite réunie, d'autant plus que le voyage dont je vous ai parlé exige de nouvelles dépenses. Mais je ne veux point m'arrêter à excuser les nôtres, de peur que ma lettre ne devienne trop longue et ne vous importune si j'y ajoutais du superflu; et c'est un reproche auquel je ne veux pas m'exposer à votre égard.

Je vous parlerai donc des captifs; depuis que je vous ai écrit par mon hôte, il n'est arrivé rien de nouveau. Cependant on en a renvoyé quatre autres, si je ne me trompe, à l'évêque. Quelques-uns ont confessé avec fermeté la vérité, et après avoir déclaré dans l'interrogatoire qu'ils voulaient persévérer dans la confession qui était la seule vraie, ils ont été reconduits en prison; ce qui nous pousse à croire que le seul moyen par lequel ces juges traîtres à l'Evangile espèrent triompher des nôtres, est de les retenir en prison, moyen qui leur a déjà réussi avec quelques-uns. Mais Dieu soutiendra les siens et trouvera un remède pour guérir la blessure que leur ont faite quelques-uns en reniant leur foi. Quant à nous, nous les exhortons par des lettres et par nos discours à persister fermes et invincibles dans la voie dans laquelle ils sont entrés; nous raffermissons les âmes faibles, afin que leur hésitation

n'entraîne pas aussi la chute. Ayez soin, si cela ne vous est point à charge, de nous faire revenir les lettres du sieur *James.*

Vous attendez peut-être des nouvelles de la guerre; tout ce que je puis vous annoncer à ce sujet, c'est qu'on rassemble de toute part de l'argent; les présidents mêmes et les conseillers ne sont point épargnés. Vous scavez sans doute qu'une grande partie du domaine royal a déjà été aliénée. J'exprimerai mieux en français ce que j'ai appris: assavoir que le roy retire tout le revenu d'une année de son domaine aliéné par tout son royaume et toutes les rentes constituées, assignées sur les hostels des villes, excepté Paris, ensemble tous les gages des officiers de son royaume. Et ont été pour ce faict decernées lettres patentes du roy, présentées aux généraux des aides, pour enregistrer lesquels ont mis au bas des dictes lettres : Nihil (Rien)! Toutes fois on dit que le Roy veut que nonobstant opposition ou appellation quelconque, les dictes lettres soient vérifiées et que tous ceux qui ont acheté le dict domaine luy avancent l'année, ou qu'il soit baillé au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge d'avancer l'année. Néanmoins on célèbre les bacchanales de la fête de Saint-Germain, et comme à l'ordinaire bien des scènes impudiques et relâchées ont lieu. En un mot, nous célébrons, pour la dernière victoire, un triomphe tel que si on n'avait plus à craindre aucun ennemi, et comme si on était à l'abri de la colère divine. Les esprits des fidèles, au contraire, sont très-inquiets, surtout ceux qui croient posséder un peu de prudence humaine; ils ne sont point aveugles et ils voient la calamité qui nous menace, car il n'y a plus ni pudeur ni crainte des lois; les vices les plus effrénés restent impunis et les désordres de tout genre sont incroyables. En dernier lieu je vous dirai que le *roi de Navarre* ayant tardé plus longtemps que nous ne le pensions, nous lui avons envoyé votre lettre par celui dont je vous ai parlé plus haut. *De La Roche* n'est point encore venu; une fièvre empêche *La Rivière* de remplir ses fonctions. Pour moi, je tâche de raffermir par la joie que me procure l'accomplissement de ma vocation les esprits de tout le troupeau. Mais je vous prie, mes très-respectueux frères en Christ, de prier pour nous, afin que la parole du Seigneur soit glorifiée. J'envoie à mon frère *Galaise* deux confessions; je n'ai pu trouver les autres. Adieu, très-chers frères.

22 février. Votre très-obéissant

J. Rachamus.

III.

A mon Seigneur, Monsieur d'Espeuille.

S. Quod meam in scribendo sedulitatem, adeo extollis Domine pater observandissime, facis profecto abundantia quadam amoris, ut etiam gratum tibi sit quod vix sine scelere prætermitti potest. Nam cum in negotiis hujus Ecclesiæ, pars oneris in me recumbat, nec mihi potestas sit tui præsentis quem novus tyro in consilium adhibeam, qua pœna dignus videar, nisi tibi statum urbis nostræ, quoad fieri potest, per litteras significarem? Ut si quid leniter aut temere susceptum sit, vel imprudenter aut negligenter omissum quod fieri debuit, statim abs te admonitus corrigam, vel saltem in posterum caueam ne quid peccetur in re simili. Cupio igitur quod magnopere nostra omnium interest statum nostrum æque tibi notum esse atque mihi, quoad litteris consequi potero, ut ubi opus esse videris consilio tuo me iuues ac confirmes. Nunc mihi jam diù statutum est, omnia mea studia ad nutum et voluntatem tuam accomodare, nec quicquam aggredi aut certe persequi, nisi authoritas tua dux præierit quandiu te consiliario omnium fidelissimo et peritissimo uti licebit. Nec vero abs te importunus flagito numerum litterarum qui meis respondent: tantum ubi necesse videris

dicta breviter amanuensi quod uideris expedire. Si enim plus apud me laboris resideat, unius profecto epistolii tui pondus facile omnium litterarum mearum prolixitatem superabit. At si interdum incommoda valetudo quietem ab omni labore postulat ut te nuper ob lateris dolorem medici jubebant feriari, velim te a dictando supersedere donec morbus aliqua ex parte mitigetur. Spero tamen Dominum meis et piorum omnibus precibus hoc concessurum, non ut valeas pugilicè atque athleticè, quod jam non fert ætas, nec corpusculi tui natura, sed ut usque ad postremum suspirium, munus tuum obire possis. Primum certe est votorum meorum ut diu tibi producat vitam Dominus ad salutem Ecclesiæ suæ cui te totum deuouisti et consecrauisti.

Venio ad reliqua capita epistolæ tuæ. Quod scribis minime in arbitrio vestro esse alterum ex collegio nostro dimittere, sic sensi initio et fratres admonui. Nec dubito quin, ubi ipsis hanc partem litterarum tuarum legero vel exposuero, quod fiet die Martis proximo, satisfactum sibi esse dicant. Quod spectat ad sumptus, nunquam ita scripsissent fratres, si expeditionem te authore aut hortatore susceptam fuisse intelexissent. Sed certe omnes affirmant se tunc inscios fuisse, quod mihi fuit valde mirum. Cæterum nisi jam acceperis centum quinquaginta libras, brevi ut spero accipies, et quod reliquum est conficietur quam primum. Sciunt quidem vos non instare ut persoluant, se hoc promptitudinis suæ testimonium cupiunt reddere. De Navarreno recte diuinasti, scilicet vult nos Dominus hominum opera destitui ut sui unius præsidium refulgeat, et in ipsum solum recumbamus, bonorumque omnium laudem ei tribuere discamus. Is nuper accersiuit (ut scripsi ad fratrem Galasium) Rochæum et Iammæum et nudius tertius hora circiter octava matutina, cum adhuc esset in lecto conuenit ipsos. Iammæo primum congratulatus est de læto exitu, dixitque se ab aula venisse Lutetiam maxime ut liberationem ejus procuraret, quia cum a Pictonibus, tum a nobis plurimum rogatus fuerat. An Aulico habenda sit fides reputa. Deinde magnifice extulit epistolam tuam; tum suo more deplorauit præsentem Ecclesiæ statum, sibique propositum esse ut prima quaque occasione, si rogetur sententiam, aperiat Regi quid sentiat de religione. Ubi suus Dauid aduenerit, qui nunc est Turonibus cum Regina, jussurum se ut apud se pure annuntiet verbum Dei, nec quicquam celet, etiamsi Rex ad audiendum introeat. Tandem et una cum ipsis orare voluit: nomina etiam reliquorum captiuorum sibi dari voluit et Domino d'Arancour mandauit ut ipsorum dimissionem procuraret apud præsidem. Nullus tum adhuc apparet fructus. Interea nisi quis hominis ingenium probe nosset, quid speraret ex his verbis? In Buxæo animaduerti notas illas quas adscribis; sed plurimum me confirmauit admonitio tua. Sequar vero semper, Deo concedente, consilium tuum, et libenter tibi obsequar in omnibus, et cum in hoc negotio tum in cæteris medium me geram. Nihil autem periculi est si litteris committam. Quid Buxæus conetur, quanquam supprimi inter nosconueniet. Hoc agit igitur ut cum N. authoritate Germ. benevolentiam conjungat ac si res ad arma spectet suas uterque copias instruat ad opprimendos hostes Euangelii. Ego nec author fui consilii, nec particeps, nec vero harum rerum satagere velim, sed ipse cum suo principe pal. et N. hoc machinatur. Nos non prosecuti sumus ultra

id quod litteræ nostræ continent quas tibi probari mirum in modum gaudo. Quod ad Charterium attinet, nolo patrocinium causæ ejus suscipere, ut jam scripsi. Tantum excuso quod nihil a parte aduersa miserit. Nepos enim Villegagnii negauit illi litteras ne in periculum veniret si forte palam fieret Euangelium in ejus terris prædicari. Ut vero ipsi morem geras, nondum postulo, quare spes est brevi recuperatum iri rescripta fratrum, nisi fallant qui promiserunt se id curaturos.

Venio ad alteram epistolam tuam, in qua primum mihi argumentum laudis et cantici præbes, quod Dominus hoc in voluntatem senatui nostro dederit, ut ciuitatem suam insuper ornent professoribus linguarum, ut seminarium sit piorum et doctorum hominum. Interea Mercero quo die mihi redditus est fasciculus tuus litteras tuas reddidi. Ex certis argumentis colligere licuit perjucundas illi fuisse, sed certe tametsi valde integer sit et candidus, ut scribis, nondum tamen potui discere ejus voluntatem. Nunc ait sibi hanc fuisse mentem ante octo annos, nunc sibi fere trium annorum stipendia deberi, multa sibi cum hic, tum alibi esse negotia quæ non facile nec exiguo tempore expediri possint, nunc vereri ne sibi aduersetur uxor quæ initio hoc in votis habuit. Denique nutare mihi videtur ejus animus atque ambigere rationibus hinc atque illinc adhortantibus ac deterrentibus. Dedi vero operam ut aliquid in commodum nostrum statueret: Ostendi ipsi tuas ad me litteras, in quibus per honorifice de ipso scribebas; hortatus sum ut sibi consuleret in tantis turbis: tum si in auditorio minus celebri et splendido doceret, ipsum tamen impensurum suam operam piis multis incredibili profectu totius Ecclesiæ ac licet scholæ nostræ frequentia non accederet ad hanc Academiam, aliis tamen dotibus illam pollere quas ipse longe anteferret. Ac hodie ipsum adii rursus ut aliquid certi in alterutram partem possem tibi respondere. Sed nihil aliud ex ipso potui exprimere quam se nihil audere polliceri: iisdem verbis usus est: sibi tum uxorem non fore aduersam dixit si migrandum esset, quia jam tentauerit; si denuo per litteras eum solicites, dum in dubio est animus, forsitan adduces in tuam sententiam. Ego interea apud illum partes nostras implebo. De professore Græco si mandas ut inquiram an aliquis idoneus hic reperiri possit, fungar officio meo. Hic etiam opus est altero Straselius enim nuper obiit. Interea venit mihi in mentem Henricus Stephanus si ingenio esset paulo maturiore, quoniam alioqui excellit cognitione linguæ græcæ. Restat ut de captiuis aliquid scribam.

Tres adhuc sunt non spernandi athletæ, Sarrazier, Faber, Guerin, in pratulo palatii quos cum nudius tertius confirmarem vicissim valde confirmatus sum ipsorum sermone. Carmelita vero qui de se nobis aliquam spem dederat turpiter hodie adiit missam; quin etiam mihi ad tempus aditum præclusit in carcerem, quare cum ex meo sermone conjiceret quod esset vitæ meæ genus, tacere non potuit quod jam prætereuntes suspicabantur; parum tamen mea refert quare mihi adest Dominus ubi nihil temere aggredior, sed ambulo in viis ejus. Iammæus concessit Pictavum ut suos confirmet. Certum est ipsum non sumpsisse absolutionem, nihilominus publicabatur idque ex tabulis Archipresbyteri ipsum implevisse quod ferebat sententia iudicum, quod etiam pariet offendiculum. Videmus remedium. Sed qui fortes sunt, nimis adhuc sunt infirmi. Tædet ista re

ferre, quare non libenter legis. Quid si hic esses et videres? Cogita quam nobis grauia sint. Jam in hoc (ut par est) elaboramus, ut melius armemur contra persecutionem: quam multi ante oculos sibi posueruut, unde partim molliores fuerunt, partim fracti sunt longo certamine. Sunt aliquot alii in aliis carceribus de quibus nihil audeo affirmare. Qui Aureliis huc adductus fuerat, obiit in carcere, pure reddita fidei suæ ratione, ad confusionem iudicum. Nuper vero tres ex nostris profecti ad Chartusianos ut unum ex fraterculis lucrifacerent; proditi sunt ab istis Diabolis, et in carcerem tracti. Nondum intellexi quo animo ferant. Perspicuum est hostes abhorrere a capitali supplicio; metuunt tamen multi, adeo ut ægre reperiantur ædes quæ excipiant cœtus ubi paulo sunt frequentiores. Ac quanquam metuuntur Commissarii famelici undique venantes prædam, magis tamen reformidatur populi furor quia sacrifici in suis pronis clamitant et acuunt rabiem plebeculæ, inuehentes contra iudices quasi stent a parte Lutheranorum. Quod superest, nihil noui fertur de bello nec de pace. Nerui belli ab utraque parte conquiruntur. Rex vero est Iro pauperior, et quidni esset cum tot gurgites circum se habeat qui absorbent totum mundum sua cupiditate? Iam per sex menses militibus stipendium non datur. Quid licentiæ sibi interea sumant reputa. O confusionem extremam! Sed prolixior sum quam par est quanquam caueo ne quid superuacaneum, præsertim ad te. Addam tamen quod recordatio Iugurioli (?) cammouit me. Cupio, Domine, saluere meis verbis qui tecum cœnabant et resciscere ex D. Villegangio annon decem pistoletos acceperit quos curet reddi Gratimo (?). Salutabo collegas sicuti mandas ubi conuenerint. Interea Riparius indiuiduus comes meus vobis omnibus salutem plurimam precatur. Rogatus sum per litteras a fratribus D. et R., ut vos salutarem suo nomine. Ruppensis et Colenæus (?) hic etiam suis verbis salutem vobis adscribi volunt. Ego ex animo peto a Deo patre nostro et a Domino Jesu Christo, ut vobis vitam diu proroget et vos pergat spiritu suo erigere, donaque sua in vobis quotidie augeat quæ non tuendæ modo vestræ ecclesiæ sufficiant, sed aliis quoque ædificandis atque confirmandis. Vos interim in vestris precibus ne sitis immemores mei imo omnium nostrum. Valete optimi et vere mihi colendi fratres ac Domini.

Lutetiæ, 27 die Martii 1558.

Vobis obsequentissimus
Io. Rachamus.

Scripsi ad Ioinvillarum historiam Rantignicæ; maritus ejus hodie venturus est in urbem: vereor ne quid noui.

Traduction.

S. Les éloges que vous donnez à mon exactitude d'écrire, Monseigneur et vénérable père, ne sont qu'un effet de l'affection que vous me portez, d'autant plus que vous me savez gré même des nouvelles que je ne pourrais vous cacher sans commettre de crime. Car étant chargé d'une partie des affaires de cette Eglise, et n'ayant pas le bonheur de jouir de votre présence, comme mon inexpérience le demanderait, quelle punition ne mériterais-je pas si je ne vous informais pas mes lettres, aussi souvent que possible, de l'état de notre Eglise, afin que tout ce qui aurait été entrepris par légèreté ou témérité, ou oublié par imprudence ou par négligence, je

puisse le corriger après en avoir été averti par vous, ou au moins afin que j'évite la même faute à l'avenir. Je désire donc, parce qu'il y va de notre intérêt à tous, que vous connaissiez tout aussi bien que moi, autant que je puis y parvenir par des lettres, l'état de notre Eglise, pour que, si vous le croyiez nécessaire, vous puissiez m'aider et m'assister de vos conseils. Depuis longtemps j'ai pris la résolution de soumettre à votre assentiment et à votre volonté tous mes projets, et de ne commencer ou de ne poursuivre aucune entreprise sans avoir été autorisé et guidé par vous, pour autant du moins qu'il m'est permis de consulter le plus fidèle et le plus expérimenté des hommes. Toutefois je ne voudrais pas me rendre à charge au point de vous demander une réponse à chacune de mes lettres; il suffira, quand besoin en sera, de dicter à votre secrétaire quelques mots de bon conseil. Car quand je suis accablé, un de vos billets vaut plus que toutes mes longues lettres; mais si quelque indisposition vous oblige de vous abstenir du travail, comme les médecins vous ont ordonné dernièrement de garder le repos à cause d'une douleur au côté, alors je vous prierai de remettre la réponse jusqu'à ce que le mal se soit un peu adouci. J'espère que Dieu exaucera la prière de tous les fidèles, et qu'il vous accordera non les forces d'un lutteur ou d'un athlète, ce que ne permettent plus ni votre âge ni la faiblesse de votre corps, mais les forces nécessaires à l'accomplissement de votre tâche, jusqu'à votre dernier soupir. Le plus ardent de mes vœux est sans doute que le Seigneur prolonge cette vie pour le salut de son Eglise, à laquelle vous vous êtes dévoué et consacré.

Je viens aux autres parties de votre lettre. Vous écrivez qu'il n'est point dans vos vues que notre consistoire nomme un second délégué. Telle a été mon opinion tout d'abord, et je l'ai communiquée à nos frères; et je ne doute point que, quand je leur aurai lu et exposé cette partie de votre lettre (ils doivent se réunir mardi prochain), ils ne se déclarent satisfaits. A propos des dépenses, s'ils avaient vu que vous-même avez conseillé et facilité l'ambassade, ils n'auraient jamais écrit ce qu'ils ont écrit. Mais ils déclarent tous qu'ils l'ignoraient, ce qui m'a beaucoup étonné. Du reste, si vous n'avez pas encore reçu 150 livres, vous les recevrez sous peu, et le restant ne tardera pas à être rassemblé. Ils n'ignorent pas que vous n'insistez nullement sur le paiement, mais ils veulent vous donner par là une preuve de leur zèle. L'opinion que vous avez eue du roi de Navarre s'est confirmée; le Seigneur veut sans doute nous priver du secours des hommes, pour rendre son assistance plus efficace et pour nous apprendre à mettre notre confiance en lui seul, et à le remercier de toutes ses bontés. Comme je l'ai déjà écrit à notre frère *Des Gallars*, il fit venir auprès de lui de *La Roche* (*Chandieu*) et le sieur *James*, et avant-hier, à huit heures du matin, heure à laquelle il était encore couché, il s'est entretenu avec eux. Il a d'abord félicité le sieur *James* de son heureuse délivrance, et lui a dit qu'il s'était rendu auprès de la cour à Paris pour lui procurer la liberté sur nos propres instances et sur celles de nos frères du Poitou. Vous savez s'il faut ajouter foi à un homme de la cour. Il a montré votre lettre, et a déploré ensuite à sa manière l'état présent de l'Eglise, disant qu'il avait l'intention de faire connaître à la première occasion, au Roi, son opinion sur la religion. Quand David, qui en ce moment est à Tours avec la Reine, sera arrivé, il veut lui donner l'ordre de prêcher le pur Evangile, de ne rien cacher, si même le roi venait l'entendre. Enfin il a voulu prier avec eux, il s'est fait donner les noms des autres captifs, et il a recommandé au seigneur d'*Arancour* de travailler auprès du président à leur mise en liberté. Mais jusqu'ici aucune de ces promesses ne s'est réalisée. Et cependant, si l'on ne connaissait pas le caractère de cet homme, quelles espérances n'en aurait-on pas conçues? J'ai remarqué moi-même tout ce que vous avez dit sur M. *du Buis*, et vos avertissements m'ont rassuré. Avec la grâce de Dieu, je suivrai toujours vos conseils, et je me montrerai toujours soumis à vos ordres, et, comme en toutes choses, je serai dans cette affaire aussi l'instrument de votre volonté. Il n'y a aucun danger à confier au papier les tentatives de *du Buis;* néanmoins il sera peut-être convenable que vous gardiez la lettre pour vous. Il veut allier l'autorité de N. (roi de Navarre?) et la bienveillance des Allemands, afin que si l'on en venait aux armes, chacun eût préparé ses troupes pour écraser les ennemis de l'Evangile. Pour moi, je ne lui ai point donné ce conseil et je n'y ai pas adhéré, je ne veux point m'occuper de ces choses; c'est lui-même qui a médité ce projet avec le Comte Palatin et N. Nous n'avons pas poursuivi plus loin l'affaire dont vous

parle notre lettre, qui, à notre grande joie, a obtenu votre assentiment. Pour ce qui concerne le vidame *de Chartres*, je ne me charge point de défendre sa cause, comme je vous l'ai déjà écrit; je ne puis que l'excuser de ce qu'il ne nous a pas donné de nouvelles de nos ennemis. Car le neveu de *Villegagnon* a refusé de lui remettre des lettres, craignant de s'exposer à un danger si l'on venait à découvrir que l'Evangile est prêché dans ses terres. Je ne vous demande pas encore d'entrer dans ses vues, car nous espérons qu'il cherchera sous peu des nouvelles de nos frères, si toutefois ceux qui ont promis d'en prendre soin ne nous trompent pas.

Le contenu de votre seconde lettre me donne une raison suffisante de louer et de remercier Dieu de ce que, grâce à son inspiration, notre conseil (de Genève) a résolu de donner à sa cité un nouvel ornement en y instituant des professeurs de langues, pour en faire une école d'hommes pieux et savants. J'ai remis à *Le Mercier* vore lettre le jour même où j'ai reçu le paquet. J'ai des preuves certaines qu'elle lui fait plaisir; néanmoins, quoiqu'il soit homme intègre et candide, je n'ai pu connaître encore sa volonté. Tantôt il dit que telle a été son intention depuis huit ans, tantôt qu'on lui doit la solde depuis trois ans; qu'il a de nombreuses affaires tantôt ici, tantôt là, lesquelles il ne peut terminer qu'avec beaucoup de difficultés et très-lentement, tantôt il craint que sa femme ne s'y oppose, et cependant elle désire ce départ depuis longtemps. Son esprit chancelle et hésite sous l'influence de mille raisons, qui tantôt l'encouragent, tantôt l'effraient. Je me suis efforcé à lui faire prendre enfin une résolution à notre avantage. Je lui ai montré vos lettres, qui parlent de lui dans les meilleurs termes : je l'ai exhorté à prendre une résolution au milieu de ces troubles; je lui ai dit que s'il enseignait devant un auditoire moins nombreux et moins brillant, il est vrai, il consacrerait cependant son travail avec un immense succès à l'avancement de toute l'Eglise; et si même il ne trouvait pas la même foule dans notre école qu'à cette académie, il y trouverait cependant d'autres avantages, qui lui conviendraient mieux. Je lui ai de nouveau parlé aujourd'hui, afin que je puisse vous annoncer sa décision quelle qu'elle soit. Mais je n'ai rien pu tirer de lui, sinon qu'il n'ose rien promettre : c'est là son éternelle réponse. Toutefois, il m'a dit que sa femme ne s'opposerait pas à son départ, dont il lui avait déjà parlé; si vous le sollicitez de nouveau pendant qu'il hésite, peut-être le gagnerez-vous à vos projets. En tout cas je ferai pour ma part mon possible auprès de lui. Puisque vous me recommandez de m'enquérir d'un professeur de grec, je tâcherai de trouver un homme capable. Ici il nous en faut aussi un autre, car *Straselius* vient de mourir. Je songe à *Henri Estienne*, qui se distingue par ses connaissances de la langue grecque, mais dont le jugement n'est pas encore assez développé. Il me reste à vous dire quelques mots des captifs.

Nous avons encore trois athlètes dignes de remarque, *Sarrazier*, *Fabre* et *Guérin*, que j'ai encouragés avant-hier et qui, à leur tour, m'ont affermi par leurs discours. Mais un carmélite, sur lequel nous avions fondé quelque espérance, est retourné aujourd'hui honteusement à la messe; bien plus, il m'a fermé l'entrée de la prison, et comme il a su par mes discours quel était mon genre de vie, il n'a pu taire ce que les passants avaient déjà soupçonné. Mais peu m'importe, Dieu me soutient chaque fois que je n'agis pas avec trop de témérité et que je marche dans sa voie. Le sieur *James* est retourné à Poitiers pour raffermir les siens. Il est certain qu'il n'a pas son absolution, quoique l'officialité épiscopale ait publié qu'il avait satisfait à toutes les clauses et conditions de la sentence des juges, ce qui est une nouvelle cause de scandale. Nous tâcherons de trouver un remède. Mais ceux mêmes qui sont forts, sont encore trop faibles. Je crains presque de vous le dire, car vous n'aimerez pas lire ces choses. Mais si vous étiez ici, et si vous les voyiez? Vous concevrez facilement combien cet état nous est pénible. Mais nous nous efforçons aussi, comme il est juste, à mieux nous prémunir contre la persécution, que beaucoup n'ont pas prévue, et qui pour cela même les a trouvés plus faibles; on a cherché à briser leur courage par une lutte prolongée. D'autres cachots en renferment encore un grand nombre, dont je n'ose rien affirmer. Celui qu'on a amené d'Orléans est mort en prison, après avoir rendu fidèlement témoignage de sa foi et confondu ainsi ses juges. Dernièrement trois des nôtres se sont rendus auprès des Chartreux pour gagner l'un d'entre eux à Christ; mais ces démons les ont trahis et ils ont été menés en prison. Je n'ai pu savoir encore comment ils supportent leur captivité. Il est évident que nos ennemis craignent d'ap-

pliquer la peine capitale; mais un grand nombre des nôtres sont frappés de terreur, à tel point qu'ils n'ouvrent qu'à contre-cœur leurs maisons aux assemblées, qui, du reste, ne sont pas très-considérables. Quoiqu'on craigne beaucoup les commissaires affamés, qui partout chassent leur proie, on craint cependant beaucoup plus la fureur du peuple, dont les prêtres excitent la rage dans leurs sermons, criant contres les juges comme s'ils soutenaient le parti des luthériens. Rien de nouveau, du reste, par rapport soit à la guerre, soit à la paix. Les deux partis rassemblent les moyens nécessaires pour faire la guerre. Le roi est plus pauvre qu'Irus, et comment ne le serait-il pas, quand il a autour de lui tant de gouffres qui absorberaient dans leur avidité le monde entier? Depuis six mois les soldats ne reçoivent plus leur solde; songez quelle licence ils s'arrogent. O confusion extrême! Mais je m'étends beaucoup plus que je ne devrais et malgré mes précautions de ne rien ajouter de superflu. J'ajouterai cependant encore qu'en me rappelant la mémoire de Juguriole (?), vous m'avez affligé (?). Saluez, Monsieur, de ma part tous ceux qui ont dîné avec vous; en même temps je désirerais savoir si M. *Villegagnon* a reçu les dix pistoles qu'il devait remettre à *Gratime* (?). Je saluerai mes collègues, comme vous en avez exprimé le désir, à leur première réunion. En attendant, *Riparius*, mon compagnon particulier, vous souhaite tout bien. Les frères D. et R. m'ont chargé par une lettre de vous saluer en leur nom. *Ruppeus* et *Colenæus* vous présentent aussi leurs hommages. Quant à moi, je supplie Dieu notre père et notre Seigneur Jésus-Christ de prolonger votre vie, de vous donner les forces de son Saint-Esprit et d'augmenter journellement vos dons, qui suffisent non-seulement à protéger votre Eglise, mais à édifier et à affermir les autres. Ne nous oubliez pas non plus dans vos prières. Adieu, excellents et vénérables frères et seigneurs.

Paris, 27 mars 1558. Votre tout dévoué

Jo. RACHAMUS.

J'ai écrit à Joinville l'histoire de Mme *de Rantigny*. Son mari doit venir aujourd'hui en ville. Je crains qu'il n'y ait du nouveau.

IV.

A mon tres honoré Seigneur Monsieur d'Espeuille
La part ou il sera.

S. Cum per quinque dies, ut significaui vobis, magna ecclesia vesperi cantasset psalmos Dauidis in prato Cleric. Sexto demum die cum pseudoepiscopus et Sorbonistæ vehementer conquesti essent, edictum curiæ publicatum est ne quis caneret cantiones (psalmorum enim nomine non usi sunt) in magno cœtu, hora intempestiua, cum armis. Sacrifici enim falso sparserant Lutheranos armatos conuenire. Qui autem inter iudices non alieni erant ab Euangelio, dicebant hoc prudenter excogitatum et nihilominus pergendum esse, quare tantum caneretur ne tumultu nocturno cladem aliquam acciperet civitas. Nos tamen quorum curæ commissa est Ecclesia, prospicientes periculum et hostibus fide satis jam commotis, censuimus omnes nostros serio esse monendos ut cessarent. Quoniam enim seditionis crimine gravare nos student hostes, quasi aliquid tentemus ad labefactandum præsentem regni statum, et novandis rebus inhiemus, existimauimus satius esse nos confundi ac perire quam si Euangelium huic probro exponatur quod armet homines ad tumultum, et memores fuimus admonitionis tuæ quam dedisti cum fratres capti sunt, fructuosos semper fore cineres piorum vio-

lentos autem omnes impetus inutiles fore ac steriles. Ac ipso quidem die quamvis magna multitudo partim ad spectandum, partim ad canendum conuenerat, nemo tamen cantauit, præter paucos qui, egressis fere omnibus incœperunt. Clausæ autem tunc sunt portæ urbis statim post octauam, ut plerisque pernoctandum fuerit in suburbiis. Postridie qui dies erat Ascensionis, maiore hominum numero conveniente, cum propter intermissionem diceretur a quibusdam flabellis : en Euangelistæ tridui, alius alium impulit, et cantatum est pro more, citrà tumultum. Ibi vidisses sacrificos et monachos rabie turgentes, plebeculam vero divisam. Cum aliqui dicerent se melodia oblectari, et obstupescerent ob multitudinem et dignitatem cantorum : pars in magistratus ipsos faciendum esse impetum nisi remedium adhibeant. Res omnino sic habet. Ac mihi quidem spectanti fides habenda est, quoniam jam a duobus mensibus hujus prati amœnitate perfruor inuitis omnibus monachis. Consequenti die, cum sigillorum custos, a Rege missus ad exigendas graves pœnas de seditiosis psalmorum cantoribus venisset in urbem, edictum nouum publicatur, quo sancitur indicta pœna capitis ne quis omnino adeat pratum Clericorum. Et iubentur ianitores omnes portas urbis hora nona claudere. Tum rumor passim spargitur Regem non mediocri esse incensum ira quod cum sibi hostis immineat hac tempestate Lutherani armati vocent ad turbandum regnum, ut prædæ exponatur. Renuntiatum enim est misero (?) illic armatos fuisse plures octingentis, cum affirmare liceat nobis qui adfuimus, omnes, quoad iudicare licuit, nudos et inermes fuisse, nisi quod nobiles suo more armati erant gladiis. Intereà ad augendum nobis terrorem heri et nudius tertius capti sunt aliquot in vicis, nonnulli etiam cum domi essent. Numerum autem nondum tenemus. Nos vero qui principes esse ferimur et aliis duces esse ad omnia, conquirimur diligenter ab aduersariis, ut nobis hospitium mutandum fuerit. Sed quemadmodum dicit Dominus, duodecim sunt horæ diei, modo nihil temere aggrediamur, nisi iussu eius, habebimus illum directorem et angelos eius conseruatores. Videmus tamen nos versari in summo periculo, quia tanquam seditionis rei statim ad supplicium trahemur, cum nobis nihil aliud propositum sit quam modeste Deo et regi parere. Perspicuum autem est Regem graui ira cæcum et præcipitem ferri in suam perniciem, cum ne authoritati quidem Andeloti pepercit in tanta rerum suarum difficultate. Nudius tertius enim arcessivit illum, rogauitque an non author esset nouæ istius musices. Deinde cur Davidem Navarreni ab aula expulsum apud se habuisset doctorem, imo et suggestum Aureliis jussisset conscendere. Nam qui Andeloto male volunt hoc regi detulerant quod dux aliis præisset ad canendum. Tum pro Gasparo quem comitem itineris habuerat, Dauidem sumebant. Cum facile ab his delationibus sese purgasset, ut qui nec pratum adierat, nec Dauidem unquam viderat, Rex addidit : Audio te non interfuisse missæ ex quo oppidum Calais expugnatum est. Is excepit libere et fortiter sibi non licere, salua conscientia ; se in cæteris operam et obsequium principi suo nunquam negasse. Ne sim prolixus in recitandis omnibus, postquam egressus est à conspectu Regis, traditus est 30 aut 50 sagittariis vel hastatis asseruandus, et abductus in oppidum Meaux. Unde litteras ad uxorem scripsit quas Rochæus noster legit, ubi viriliter illam confirmat, ac con-

solatur et sibi gloriosum esse dicit pati pro causa adeo justa. Videtis in quo statu sunt res nostræ : vident etiam quibus non plane confixi sunt oculi quam misera sit Galliæ conditio, quæ tantis flagrat contentionibus, ubi tam propinquus est hostis, et quæ rectorem habet qui sine judicio sursum ac deorsum omnia versat. Gloriatus fuerat sibi in manu esse pacem, rediit tamen re infecta, quin etiam vix fuga elabi potuit cum quadringentis pistoletariis, quos vocant; non procul ab eo loco, ubi magnifice epulabatur unà cum Lothoringa, matre ducis interempti sunt ab hoste. Quod quæris de Navarreno, adhuc est in ciuitate. Quo autem sit hinc abiturus me latet, atque haud scio an ipse sciat. Ratio vitæ eius adeo corrupta est ut nescio quid jam sperandum sit. Toto die saltat cum mulierculis ne quid grauius animo concipiat, quod belle congruit maiestati regiæ. Attamen die Lunæ præterito 16 Maij aderat in prato, et una cum nostris musicis ambulabat: quin etiam die Jouiscum Andeloto concionem audiit non apud se seorsim, sed in cœtu ordinario. Quare videbis quid expediet, nam de loco a quo rationem scribendi petendam esse indicat, affirmare nihil ausim. Puto tamen adhuc aliquandiu ipsum sessurum in aula. De Rantignica nihil habeo quod significem Ioinvillæo nostro, nisi quod pessime tractatur a marito. Vi sublata est in templum ut missam audiret, ac ibi adhuc se fortem præstitit. Ex eo tempore inclusa domi seruatur, nec patet ad ipsam aditus, ideoque nescio an adhuc redditæ sint ei litteræ quas Dampetræus attulit. Aliquis forsan ex eventu iudicet nobis hoc consilium dandum non fuisse (quanquam qui concedit non semper consulit), sed certe aliter nos gerere non potuimus ubi circumstantias omnes expendimus. Scio quam isthæc gravia sunt Ioinvillæo nostro, nec nobis sane mediocriter sunt acerba, verum non possumus mederi malis omnibus quæ videmus. Precari licet ac gemere et patienter ferre quod corrigere non potes. Gasparum adhuc statuimus in quædam Normandiæ oppida mittere ut dissipatos colligat in unum corpus et confirmet. In negotio Sancti Laudi nihil noui est. Quinque capti fuerunt, ex quibus tres papistæ dimissi sunt, duo reliqui qui gustauerant veritatem adhuc sunt in carcere. Sunt circiter 30 quibus imperatum est ut se sistant ad 15 Julii. Interea custodi sigillorum omnibus modis odiosum reddidimus præfectum cui hæc prouincia dota fuerat, quum insignis est propter vitæ anteactæ probrum. Hortatus sum ipsos ut constanter pergerent in afflictione : quod volui ut faceres, Domine, si tibi grave non esset, et simul consuleres ne quid temere, quare parum abfuit quin armatos vi repulerint. Quatuor fratres captiui manent in eodem statu. Legatorum reditum expectamus et vestris precibus commendamus nostram Ecclesiam quæ tanquam nauicula in fluctuoso mari in singulas horas periclitatur. An iterum mihi in tanto discrimine versanti, dabitur faciem vestram intueri? Faxit Dominus. Absit tamen ut aliquid velim quod nolit ipse. Valete fratres. Dominus vos diu seruet incolumes Ecclesiæ. Salutate quæso amicos omnes meo nomine. Salutaui collegas meos, vobis ipsi vicissim salutem pluriman adscribi volunt.

22 Maij 1558. Vobis obsequentissimus, J. R.

Vanellus, apud quem nunc habito, te, Domine, et D. Galasium plurimum salutat.

Traduction.

S. Après qu'on eut chanté pendant cinq jours, comme je vous en ai informé, en fréquente assemblée et le soir, des psaumes de David au Pré-aux-Clercs, le sixième jour, sur les plaintes réitérées de l'évêque et de ceux de la Sorbonne, un édit défendit à l'assemblée de chanter des cantiques (ils n'ont pas dit des psaumes) dans de si grandes assemblées, à une heure indue et en armes : car les prêtres avaient répandu le bruit que nous nous réunissions les armes à la main. Mais ceux d'entre les juges qui n'étaient pas hostiles à l'Evangile, ont dit que c'était là une mesure prudente, et que nous pouvions néanmoins continuer à nous réunir; seulement l'on ne devait pas chanter trop fort, pour éviter un soulèvement nocturne et des scènes de meurtre dans la cité. Mais, chargés de la surveillance de l'Eglise, prévoyant le péril et connaissant trop bien le manque de bonne foi des ennemis, nous avons sérieusement averti les nôtres de cesser. Car comme les ennemis cherchent toujours à nous accuser du crime de sédition, comme si nous essayions de miner le présent état du royaume et d'amener une révolution, nous avons pensé qu'il suffirait que nos personnes furent exposées aux outrages et à la mort sans exposer l'Evangile à la honte d'être accusé de tentatives révolutionnaires, et nous nous sommes souvenus de vos avertissements, que vous nous avez donnés quand nos frères furent emprisonnés: que les cendres des hommes pieux étaient fécondes, tandis que des entreprises violentes resteraient inutiles et sans fruit. Et le même jour, quoiqu'une foule nombreuse se fut réunie, soit pour regarder soit pour chanter, personne ne chanta, quelques personnes exceptées, qui ne commencèrent toutefois qu'après le départ des autres. Aussi les portes de la ville furent-elles fermées immédiatement après huit heures, et la plupart des gens durent passer la nuit dans les faubourgs de la ville. Le lendemain, jour de l'Ascension, un nombre beaucoup plus considérable s'était réuni et l'interruption du chant ayant fait dire à quelques garnements: voilà les évangélistes de trois jours; l'un poussa l'autre et l'on chanta comme à l'ordinaire, sans susciter de trouble. Alors vous auriez dû voir les prêtres et les moines écumant de rage, tandis que le peuple était divisé, les uns disant que ces airs leur plaisaient beaucoup, tout en restant stupéfaits devant notre multitude et la dignité de nos chanteurs; les autres criant qu'il fallait s'en prendre aux magistrats s'ils n'y remédiaient pas bientôt. C'est ainsi que les choses se sont passées. En attendant j'ai repris confiance, car voilà deux mois que je jouis de l'agrément de ce pré, malgré les moines. Le lendemain arriva le garde des sceaux du roi, pour punir sévèrement les séditieux chanteurs de psaumes, et publia un nouveau décret, d'après lequel on défendait sous peine de mort de se rendre au Pré-aux-Clercs, et ordre fut donné à tous les gardiens de fermer les portes à neuf heures. Le bruit se répandit que le roi était fortement irrité de ce que, au moment où l'ennemi le menaçait du dehors, les luthériens prenaient les armes pour soulever le royaume et le livrer au pillage. Car on lui avait annoncé que plus de huit cents s'y étaient réunis les armes à la main, quand cependant je puis affirmer, pour y avoir été, que tous, autant que j'ai pu en juger, étaient inoffensifs et sans armes, quelques nobles exceptés qui, d'après leur coutume, portaient leurs épées. En attendant, pour nous effrayer, on en a saisi quelques-uns hier et avant-hier dans les villages; plusieurs mêmes ont été faits prisonniers chez eux, mais nous n'en connaissons pas encore le nombre. Pour nous, que nos adversaires regardent comme les chefs et les promoteurs de tout, ils cherchent à nous faire changer de demeure. Mais le jour a douze heures, dit le Seigneur, et pourvu que nous n'entreprenions rien de téméraire, rien de contraire à ses ordres, lui-même a promis de nous conduire et que ses anges nous garderont. Néanmoins nous sommes exposés à un grand danger, parce qu'on nous mènerait au supplice comme coupables de sédition, tandis que notre unique désir est d'obéir humblement à Dieu et au roi. Il est évident que la colère du roi le mène aveuglement à sa perte, puisque, malgré sa position critique, il ne respecte pas même l'autorité de *D'Andelot*. Avant-hier il le fit venir et lui demanda s'il n'était pas l'auteur de cette nouvelle musique, et pourquoi il avait reçu comme son docteur ce *David* du roi de Navarre, chassé de la cour, et pourquoi il lui avait même ordonné de monter en chaire à Orléans. Car les ennemis de *D'Andelot* avaient rapporté au roi qu'il dirigeait le chant, et ils avaient confondu *Gaspar*

(Carmel), son compagnon de voyage, avec *David. D'Andelot* se défendit facilement contre ces calomnies, disant qu'il n'était jamais allé au Pré-aux-Clercs et qu'il n'avait jamais vu *David.* Le roi alors ajouta : j'ai appris que vous n'avez plus été à la messe depuis la prise de Calais. D'Andelot lui répondit librement et avec courage que sa conscience ne le lui permettait pas, mais que pour tout le reste il n'avait jamais refusé son bras et son obéissance au roi. Mais je ne veux point être trop long dans mon récit. Dès qu'il eut quitté le roi, il fut livré à la garde de trente à cinquante arbalétriers ou lanciers et conduit à Meaux. C'est de cette ville qu'il a écrit à sa femme une lettre, que notre frère de la Roche a lue ; il l'exhorte et la console avec beaucoup de courage et se glorifie de pouvoir souffrir pour une cause si juste. Vous voyez en quel état sont nos affaires : et ceux qui n'ont pas les yeux fermés s'aperçoivent aussi du misérable état de la France, agitée par tant de dissensions, tandis que l'ennemi est à nos portes et qu'un chef sans jugement bouleverse tout. Il s'était glorifié d'avoir la paix en ses mains, et cependant il est revenu sans avoir rien fait ; bien au contraire, il a pu à peine s'échapper par la fuite, tandis que quatre cents pistoliers, comme on les appelle, ont été massacrés par l'ennemi à l'endroit même où il avait assisté à un dîner splendide avec la duchesse de Lorraine, la mère du duc. Le *roi de Navarre*, dont vous vous êtes informé, est encore dans la capitale ; mais je ne saurais vous dire où il ira après avoir quitté la cour, peut-être ne le sait-il pas lui-même. Sa conduite est très-blâmable, et je crois qu'il n'y a guère à espérer de lui. Tous les jours il ne fait que danser avec les femmes de la cour, pour ne laisser surgir aucune pensée sérieuse, ce qui s'accorde bien avec la majesté royale. Néanmoins, lundi dernier, 16 mai, il est venu au pré, où il s'est promené avec nos chanteurs ; et jeudi il a même entendu le sermon avec *D'Andelot*, non pas à part chez lui, mais dans l'assemblée commune des fidèles. Vous jugerez vous-même quel parti il convient de prendre, car je n'ose rien affirmer de la raison d'un changement de séjour qu'il allègue pour écrire. Je crois cependant qu'il séjournera encore quelque temps à la cour. Je n'ai point de nouvelles à donner à notre frère *Jonvillers* sur Mme de Rantigny, si ce n'est que son mari la maltraite. Il l'a forcée d'aller entendre la messe, mais là même elle n'a pas cédé. Depuis, il la garde enfermée chez elle et on ne peut la voir, de sorte que j'ignore si la lettre que M. de Dampierre a apportée lui a été remise. On dira peut-être, d'après ces évènements, que nous n'aurions pas dû donner ce conseil (quoique accorder une chose ne soit pas toujours la conseiller), mais en considérant les circonstances, nous ne pouvions pas en agir autrement. Je sais combien ces choses seront pénibles pour *Jonvillers*, et elles ne nous affligent pas moins, mais nous ne pouvons pas remédier à tous les maux que nous voyons. Prions et gémissons, et supportons avec patience ce que nous ne pouvons empêcher. Nous avons résolu encore d'envoyer *Gaspar* (Carmel) dans quelques villes de la Normandie, pour réunir en un seul corps et affermir les fidèles disséminés. L'affaire de *Saint-Laud* ne présente rien de nouveau. On a fait cinq prisonniers, dont trois papistes ont été rendus à la liberté, les deux autres, qui ont goûté la vérité, sont encore en prison. Ordre a été donné à 30 personnes de comparaître le 15 juillet. Pendant ce temps, nous avons fait perdre au lieutenant criminel chargé de cette affaire l'estime du garde des sceaux, à cause des actions honteuses qui ont signalé sa vie passée. J'ai exhorté ceux qui doivent se présenter à ne pas perdre courage dans le malheur ; j'aurais voulu que vous l'eussiez fait vous-même, si cela ne vous incommodait pas, et que vous les exhortiez à ne rien tenter de téméraire, vous leur rendriez un grand service, car peu s'en est fallu qu'ils n'eussent repoussé par force les hommes de guerre. Nos quatre frères prisonniers sont toujours encore dans le même état. Nous attendons le retour des ambassadeurs et nous recommandons à vos prières notre Eglise, qui, comme un vaisseau sur une mer orageuse, est exposée d'heure en heure aux plus grands dangers. Je ne sais s'il me sera donné, au milieu de ces dangers, de voir encore une fois votre face. Dieu m'en fasse la grâce. Mais loin de moi de désirer autre chose qu'il ne me destine ! Adieu, mes frères, le Seigneur vous conserve à l'Eglise. Saluez en mon nom tous les amis. J'ai salué de votre part mes collègues, qui, à leur tour, vous présentent leurs hommages.

22 mai 1558. Votre tout dévoué, J. R.

Vanelle, chez qui je demeure actuellement, vous salue, vous, Monsieur, et M. des Gallars.

V.

A mon tres honoré Seigneur, Monsieur d'Espeuille
La part ou il sera.

S. Omnibus modis student aduersarii terrorem nobis incutere. Scripsit Rex ad senatum nos sibi hostes esse capitales, qui quotidie pro vita et corona eius Dominum precamur. Edictum eius publicatum est ut quicumque viderit aliquem ex iis qui in prato cantarunt, tum qui cognoverit domos in quibus cœtus conuenerint, quam primum indicet, nisi velit eiusdem criminis conuictus teneri. Accedit fulmen excommunicationis in templis. Insuper datum est mandatum quam plurimis commissariis ut inquirant et investigent domos omnes, ut jam incœperunt. Nemo tamen huc usque tractus est ad mortem. 10 vel 12, quod sciamus, abducti sunt in carcerem, qui ex vulgo fere omnes. Nullo autem modo licet illos compellare. Spes nonnullos sustinet non fore diuturnum quod adeo est violentum. Interea certe vix reperiuntur hospites qui Christi ecclesiam excipiant. Dominus adsit nobis in tanta tempestate.

Legati principum nondum reuersi sunt ex aula, quum ut audio litteras super a suis acceperunt quas Regi offerant pro Buxæo, qui jam abductus est ad nemus Vincentium. Interim miserunt ad nos exemplar litterarum quas pro nobis attulerant, quæ nihil aliud continent, quam illæ Buxæi quas ante tres menses ad vos misi. Ex eo facile collegimus tunc non fuisse missas. Quoniam hic et sententiæ et verba propemodum eadem essent. Nihil vero tale fuit quale scripsit D. Veracius, nempe principibus, nec fœdus nec amicitia constare posse cum Rege si pergat nos persequi qui eandem cum ipsis religionem amplexi sunt. Legati etiam scribunt se suo officio probe functos esse et nihil omisisse quod ad rem faceret. Obtulerunt interea breuem nostram confessionem quæ ex admonitionibus tuis jam diu a me decerpta, nescio qua ratione in principum manus peruenerat. Hoc tamen in summa responsum tulerunt a Rege quod missurus esset unum ex suis nobilibus qui principibus satisfaceret. En vero eximius fructus legationis, quod dum hic adsunt, tanta sæuitia exercetur. Saltem si expectaretur donec migrassent, ne testes essent tam tristis spectaculi. Statuimus interim gratias agere principibus et legatis litteras dare ubi non prætermittemus quæ acciderunt. Andelotus invictus perstat quod multis est grauissimum, quare utrinque pro ipsis periculum est seu demittatur, seu retineatur. Fremunt jam multi duces et milites et minantur se non pugnaturos. Ideo aduersa pars oblique ipsum ad desertionem solicitat. Ad uxorem eius itum est, et terror ei non mediocris obiectus est quod non effugeret mortem, si perstet: ipsam cum liberis miseram fore : proinde adeat virum et cor eius flectere conetur, impellatque ad petendam a rege veniam dissimuletque ad tempus. At ego et Rochæus nudius tertius ipsam, quoad fieri potuit, confirmauimus. Exhibuit nobis litteras viri postremas quæ miram constantiam præ se ferunt, ubi diserte ipsam hortatur ut importunos huiusmodi consiliarios abigat. Assiduis precibus ipsum Deo commendari conuenit, quia multum in huius hominis fortitudine positum est. Nauarrenus concessi

in aulam, qui utinam longo interuallo ad huius viri excellentiam accederet. Mira tamen hic pollicebatur, sed more suo mutus erit in conspectu Regis. Si voles ad ipsum scribere, licebit, ut opinor, quum rumor est regem in his turbis non permissurum esse ut concedat in Aquitaniam. Cum in oppido Meaux canerentur psalmi in loco, sicut in prato nostro, qui præsident illic idem edixerunt quod nostri iudices. Mutauimus consilium de Gasparo quare præ cæteris investlgatur ab hostibus, et necesse sit finem imponere negotiis domesticis. Itaque cum missionem peteret quam illi, antequam iret in Britanniam, concesseramus, ipsum dimisimus. Valete fratres charissimi et mihi summopere obseruandi. Quia certò scio me vobis non minori curæ esse quam vosmetipsos, non me commendo, sed precor Dominum ut vos protegat et perpetuo gubernet spiritu suo.

25 Maij 1558. Vobis obsequentissimus

J. RÁ.

(En marge de cette lettre, qui a quelques ratures, on lit: «Excusate maculas propter festinationem et locum ad scribendum incommodum.»)

Traduction.

S. Nos ennemis cherchent par toute espèce de moyens à nous inspirer de la terreur. Le roi a écrit au Parlement que nous étions ses principaux ennemis, nous qui invoquons journellement le Seigneur pour qu'il lui conserve la vie et la couronne. On a publié un édit, d'après lequel quiconque verrait un des chanteurs du Pré-aux-Clercs, ou qui connaîtrait une maison dans laquelle se tiennent les assemblées, et ne le déclarerait pas, serait regardé comme coupable du même crime. Ajoutez à cela les foudres de l'excommunication dans les églises. De plus, ordre a été donne à tous les commissaires de faire des recherches et des investigations dans toutes les maisons, et ces recherches ont déjà commencé. Jusqu'ici, personne n'a encore été conduit à la mort; 10 ou 12 personnes seulement, hommes du peuple, ont été emprisonnées; il n'y a aucun moyen de les approcher. L'espoir que la persécution, par cela même qu'elle est si violente, ne durera pas, soutient le plus grand nombre. En attendant, le nombre de ceux qui veulent recevoir l'assemblée du Christ dans leurs maisons, diminue. Le Seigneur nous soit en aide dans cette calamité.

Les ambassadeurs des princes ne sont point encore de retour de la cour. Ils ont reçu, comme je l'ai appris, des lettres de leurs princes, qu'ils doivent présenter au roi en faveur de *du Buis*, qui, du reste, a déjà été mené au château de Vincennes. En attendant, ils nous ont envoyé une copie de la lettre qu'ils avaient apportée pour nous; mais elle ne contient rien d'autre que celle pour *du Buis*, que je vous ai envoyée il y a trois mois. Nous avons compris par là qu'elle n'avait pas été envoyée alors, parce qu'elle contient les mêmes idées et les mêmes paroles. Ce que M. de Vérace[1] a écrit n'est pas fondé, c'est-à-dire que les princes ne sauraient faire ni alliance ni traité avec le roi, aussi longtemps qu'il nous poursuit parce que nous avons embrassé la même religion qu'eux. Les ambassadeurs écrivent aussi qu'ils se sont acquittés de leurs fonctions, et qu'ils n'ont rien négligé pour arriver à un résultat définitif. Ils ont aussi présenté notre confession, qui, quoique je l'eusse détruite d'après vos ordres depuis lontemps, est cependant tombée, je ne sais comment, entre les mains des princes. Le roi leur a répondu qu'il enverrait un des nobles pour donner satisfaction aux princes. Mais voici le brillant résultat de cette ambassade, c'est qu'en leur présence même on sévit plus que jamais contre nous. Encore si l'on attendait qu'ils fussent partis, pour ne pas les rendre témoins de ce triste spectacle. En attendant, nous avons résolu de remercier les princes et d'envoyer une

[1] Jean Busé, seigneur de Vérace.

lettre aux ambassadeurs, dans laquelle nous ne leur cacherons pas ce qui s'est passé. *D'Andelot* persiste avec fermeté. Cette constance est pénible pour bien des gens, car il y a autant de danger à le retenir qu'à le relâcher. Beaucoup de chefs et de soldats s'indignent déjà et font mine de ne pas vouloir combattre. C'est pourquoi nos ennemis cherchent par mille détours à le détacher de notre cause. On est même allé trouver sa femme, et quelle n'a pas été sa frayeur quand on lui dit qu'il n'échapperait pas à la mort s'il persistait, qu'il causerait sa perte à elle et à leurs enfants, qu'elle devait se rendre auprès de lui, tâcher de fléchir son cœur, l'engager à demander pardon au roi et à dissimuler pour quelque temps encore. Mais M. de la Roche et moi nous l'avons raffermie avant-hier, tant que nous l'avons pu. Elle nous a montré la dernière lettre de son mari; cette lettre témoigne d'une grande fermeté, et il l'exhorte à renvoyer tous ces mauvais conseillers. Cet homme doit être recommandé continuellement à Dieu dans nos prières; car notre cause gagne beaucoup à son courage. Le *roi de Navarre* est retourné à la cour. Plût à Dieu qu'il n'eût que quelques-unes des vertus de *D'Andelot*! Et cependant, quelles promesses ne nous a-t-il pas faites? Mais selon son habitude il restera muet en présence du roi. Si vous voulez lui écrire, vous le pourrez, je pense; car le bruit court qu'au milieu de ces troubles le roi ne lui permettra pas de retourner en Gascogne. A *Meaux* on a chanté des psaumes, à l'exemple de ceux du Pré; mais les juges de cette ville ont prononcé le même décret contre eux que les nôtres. Nous avons changé de plan par rapport à *Gaspar* (Carmel); car les ennemis l'espionnent plus que tout autre, et il est nécessaire qu'il termine ses affaires personnelles. Aussi, lorsqu'il a demandé la mission que nous lui avions confiée avant qu'il partît pour la Bretagne, nous l'avons envoyé lui-même. Adieu, très-chers frères, que je vénère de tout mon cœur. Comme je sais que vous prenez autant d'intérêt à moi qu'à vous-mêmes, il est inutile de me recommander à votre souvenir; je prie, au contraire, le Seigneur, de vous protéger et de vous diriger éternellement par son Esprit.

25 mai 1558. Votre très-obéissant

J. Ra.

(En marge de cettre lettre, qui a quelques ratures, on lit : «Excusez les taches, j'étais pressé et le lieu d'où je vous écris était plus qu'incommode.»)

VI.

(*Même suscription.*)

S. Quoniam Dominus Andelotus ad nos rescribens nullam facit mentionem litterarum tuarum, Domine, vereor certe ne non ipsi redditæ sunt, quæ tamen cum meis perferri debuerunt. Dampetræus enim affirmat se dedisse præfecto qui et litteras Domini mihi reddiderat, et responsum nostrum ferebat. Itaque exemplar quod describi iusseram, propemodum tunc suspicans quod metuo ne nunc acciderit, ad illum mitto per aliquem cui ut spero patebit aditus in castrum. Suspecta enim mihi est uxor Domini quæ, heu nimium infirma, conatur ipsum ad turpem defectionem inducere. Quia autem Dampetræus coram ipsa præfecto litteras tuas dedit, quod tamen cauendum esse inter nos conuenerat, fieri potest ut apud se retinuerit, ne authoritas tua maiori virtute et conscientia virum muniret. Nec facio ipsi injuriam dum hoc suspicor, etiamsi res non ita haberet. Occasionem enim præbuit, dum ingemiscens coram viro grauida, ut suorum liberorum misereatur rogat, grauissima est ista tentatio. Nihil tamen proficit mulier, Deo laus et gloria sit, ut cognosces ex eius litteris quas ad te mitto. Quin etiam fratri rubicundo idem objicienti reposuit illam Christi sententiam:

cui chariores erunt parentes fratres, uxor, liberi, etc. Quod superest, qui has litteras perferunt scribendi labore leuabunt me et nuntiabunt de statu nostro et cæteris rebus quas ipsis communicaui. Habes tandem litteras a Mercero, ex quibus videbis quid jam facto opus sit. Gaspar scribit ad suos. Curabis, Domine, nisi molestum est, litteras eius Neocomum perferri. Riuerius noster opportune reuersus est; febris quæ adhuc in quatriduo quinque horas vexat, non valde impedit ab obeundo munere. Lestræus etiam adest et ad munus rediit. Rochæum adhuc paulisper latere volunt amici quod illi est grauissimum. Collegæ omnes salutem tibi precantur studio incredibili. Ac ego quidem seorsim, ita me tibi addictum sentio, ut quamvis te colam et obseruem ut patrem, sicuti par est, pietatem tamen erga te mihi nunquam satisfaciam.

18 Junii 1558. Tibi obsequentissimus filius

Io. Rachamus.

Traduction.

S. Parce que M. *D'Andelot*, en nous écrivant, n'a fait aucune mention de votre lettre, je crains fort qu'elle ne lui ait pas été remise; car il a dû la recevoir avec la mienne. Dampierre affirme qu'il l'avait donnée au lieutenant qui m'avait remis la lettre de d'Andelot, et qui avait apporté la réponse. C'est pourquoi je lui envoie aujourd'hui par un homme auquel, je l'espère, l'entrée du château de Vincennes sera ouverte, la copie que j'avais fait faire, craignant déjà alors ce qui probablement est arrivé maintenant. Car je me défie de sa femme, qui, hélas! dans sa faiblesse, lui conseille une honteuse défection. Mais comme Dampierre a remis devant elle la lettre au lieutenant, ce que nous lui avions cependant recommandé d'éviter, il est possible qu'elle l'ait retenue, afin que la conscience et le courage de son mari ne fussent pas raffermis par son autorité. Je ne lui fais point injure en concevant d'elle de pareils soupçons, si même ils n'étaient pas fondés. Elle y a donné lieu; car, enceinte et les larmes aux yeux, elle s'est présentée devant son mari et l'a supplié d'avoir pitié de ses enfants. Sans doute la tentation était grande. Cependant, elle n'a pas réussi, Dieu en soit loué, comme vous l'apprendrez par sa lettre que je vous envoie. Même à son frère le cardinal, qui lui faisait les mêmes observations, il a répondu par ces paroles de Christ: celui qui aimera ses parents, ses frères, sa femme, ses enfants, etc. Celui qui vous apportera cette lettre m'épargne la peine d'en écrire plus et vous fera connaître l'état de nos affaires et tout ce que je lui ai communiqué. Voici enfin une lettre de *Mercier*, elle vous fera connaître ce qu'il s'agit de faire. *Gaspar* (Carmel) écrit à sa famille; ayez soin, Monsieur, si cela ne vous incommode point, de faire parvenir sa lettre à *Neufchatel*. M. de la Rivière est revenu à temps; la fièvre qui le tourmente tous les quatre jours pendant cinq heures ne l'empêche pas beaucoup de vaquer à ses affaires. *Lestrée* est aussi de retour, et il est rentré dans ses fonctions. Les amis veulent que de la Roche se tienne encore caché, ce qui l'incommode beaucoup. Tous les collègues vous saluent et vous assurent de leur dévouement. Pour moi, je me sens tellement attiré vers vous, que malgré mon respect et mon amour pour vous comme pour un père, je crois cependant ne pas pouvoir vous le témoigner assez.

18 juin 1558. Votre fils obéissant

Jo. Rachamus.

VII.

(*Même suscription.*)

S. Opportune mihi nunc adhuc quiescenti redditus est fasciculus litterarum. Jam enim profecturus eram, ex fratrum sententia, non Iuliodunum, Domine, qua

voce ni fallor oppidum Pictonum (Lodun) intelligis, sed in oppidum (Melun) quod inepte forsitan Melodunum vocaueram, idque errori tuo occasionem præbuit. Ipse igitur reddam litteras Domino si concedat Deus, et eum quoad potero ad constantiam animabo. Nam ut spero mihi ad ipsum patebit aditus tanquam duci domestico. Priusquam hæ litteræ ad te perueniant, accipies multas ipsius ad nos, ex quibus probè cognosces quid animi habeat. Nam intelligo non esse nunc in aula, sed ad fratrem qui Condæi grauiter agrotat abiisse. Dabo operam ut tuto tuæ illi reddantur litteræ simulatque reuersus fuero. Quod spectat ad id quod litteris tuis attexuisti, absit, Domine, ut inter istos motus cogitem de migratione. Nam ut omittam quot et quantis murmuribus ac querelis obnoxius esset meus abitus, mea certe vocationis fides et conscientiæ religio me coram Deo obstrictum tenet ne pedem hinc dimoueam a statione. Cum hactenus me conseruarit Dominus et quotidie suis alis mirabiliter protegat, an in nouo discrimine de fuga turpiter cogitem? Quare non obliquè postulo, cum vobis charam vitam nostram esse scribo, ut me ex præsenti periculo eripiatis, sed quemadmodum recte interpretaris, Domine, animi mei sensum familiariter apud te depono quasi tecum coram agerem. Cupio etiam maiore efficacia preces vestras in cœlum ascendere dum affecti metu nostro magis fortasse quam nos metipsi Deum pro nobis interpellatis. Quin etiam, Domine, cum jam diu veriti sint hic fratres, quibus me non ingratum esse sentio, ne statim a vobis reuocarer, dixi quidem me non esse mei juris, sed in vestra et senatus nostri potestate cui insiurandum dedi : pollicitus tamen sum sincere et ex animo me nunquam esse procuraturum apud vos ut reuocer, et quantum litteris a vobis et Dominis nostris obtineant ut hic maneam, me nihil esse recusaturum. Nemini ambiguum est quam optatius sit in quiete agere, ubi omnia optime constituta sunt, quam in his locis ubi confusio extrema est, præter periculum in quo assidue versamur. Sed quoniam mihi optio non datur a magistro, nec nostrum est eligere locum ubi ipsi seruiamus, vestra authoritati quæ mihi probus diuinæ voluntatis testis erit, regendum me libenter permitto. Cum mihi veniendum fuit, etsi ægre ut homo a sinu tam florentis ecclesiæ ab uxore et liberis, abste etiam imprimis diuellebar, summa tamen animi voluntate veni : hic etiam, utcumque turbulenta fuerint tempora, magna animi alacritate mansi, et in posterum didici vobis obtemperare quidquid præscribatis. Quum tamen ex re præsenti vis me ipsum statuere quid expediat, omnino fateri me necesse est fieri non posse ut nunc exeam sine graui totius gregis offensione, ut de damno nihil attingam quod alii melius indicent. Vale igitur mi pater, et vos fratres obseruandi et tum pro nobis orate. Collegas alias conueniam.

20 Junij 1558. Vobis obsequentissimus

RACHAMUS.

Traduction.

S. C'est à temps que vos lettres m'ont été remises pendant que j'étais encore dans cette ville. Car déjà j'étais prêt à partir sur l'avis des frères, non pour *Juliodunum*, dénomination qui désigne une ville du Poitou (Loudun), mais pour *Melun*, que j'avais appelé maladroitement peut-être *Melodunum*, ce qui a donné lieu à votre erreur. Si Dieu m'en fait la grâce, je remettrai moi-même la lettre à Monseigneur (d'Andelot), et je

l'exhorterai de toutes mes forces à la constance. Car je compte obtenir la permission de lui parler, en me présentant comme étant de sa maison. Avant que vous receviez la présente, un bon nombre d'autres, qu'il nous a adressées, vous parviendront et vous feront connaître ses sentiments. Car je crois qu'il n'est point maintenant à la cour, mais chez son frère, qui est gravement malade à Condé. J'aurai soin de lui remettre en toute sûreté vos lettres, dès que je serai de retour. Pour ce qui concerne le *post-scriptum* de votre lettre, ne craignez pas, Monsieur, que je songe au départ au milieu de ces troubles. Car sans parler des murmures et des plaintes que soulèverait mon éloignement, la foi que j'ai en ma vocation et la voix de ma conscience me défendent devant Dieu d'abandonner ma place. Le Seigneur m'ayant sauvé jusqu'ici et merveilleusement protégé sous ses ailes, songerais-je à une honteuse fuite quand un nouveau danger me menace? C'est pourquoi, quand je vous écris que notre vie vous est chère, je ne fais pas une demande indirecte, pour que vous nous retiriez du présent péril; mais comme vous l'avez très-bien compris, Monsieur, je vous confie amicalement les sentiments de mon âme comme si j'étais avec vous. Je désire aussi que le ciel daigne rendre plus efficaces vos prières, puisque, souffrant de notre frayeur, vous le suppliez pour nous plus que nous ne le faisons peut-être nous-mêmes. Et comme les fidèles de ce lieu, qui paraissent m'aimer, exprimaient la crainte que je ne fusse trop tôt rappelé par vous, je leur ai dit que je ne m'appartenais pas, mais que je dépendais de vous et de votre sénat, auquel j'ai prêté serment: je leur ai promis cependant avec toute la sincérité possible, que je ne demanderais jamais auprès de vous mon rappel; que j'étais prêt à me soumettre à tout ce que leur lettre obtiendrait auprès de vous et auprès de nos seigneurs pour me faire rester. Personne n'ignore combien il serait plus agréable de vivre tranquillement dans une ville où règne le plus grand ordre, que dans un endroit où règne la plus grande confusion, sans parler des périls auxquels nous sommes constamment exposés. Mais parce que le Maître ne me laisse pas le choix, et qu'il ne nous permet pas de désigner la place où nous voulons le servir, je me soumets et j'obéis à votre autorité, qui pour moi est la volonté divine. Lorsque je reçus l'ordre de partir, j'ai obéi de tout mon cœur, quoiqu'il me fût pénible de quitter une Eglise aussi florissante, une femme et des enfants, et surtout vous: je suis resté ici, le cœur joyeux au milieu des malheurs de notre époque, et j'ai appris à vous obéir dans tous vos ordres. Mais comme vous voulez que je vous dise quel serait le meilleur parti à prendre, je dois vous avouer que je ne puis partir sans offenser gravement tout le troupeau, sans parler du dommage que d'autres vous indiqueront mieux que moi. Adieu, mon père, et vous tous, chers frères, et priez pour nous. Je vais trouver mes autres collègues.

20 juin 1358. Votre dévoué

RACHAMUS.

VIII.

(*Même suscription.*)

S. Litteris quas proxime de disignificaui vobis de Guerino, de inquisitoribus, de Andeloto et nonullis aliis. Ab eo tempore hortatus sum Andelotum per litteras quibus respondit ut videbis exemplar, simul cum exemplari litterarum quas scripsit ad Regem, in quibus permulta nobis valde displicent. Me miserum! an is de quo triumphabamus concidet, ut omnibus modis nos humiliet Dominus? Misimus Lestræum cum litteris quarum etiam primum exemplar ad te mitto ut intelligas nihil prætermitti a nobis quod ad ipsius confirmationem pertineat. Dampetræum misimus ad Rantignicam quum vir eius profectus fuerat incastra, ut aliquid certi de illa nobis referret. Scribit illa propter sermonem quem habuit cum Dampetræo sibi melius esse quam antea, non nihil spei se habere de viro; cum vi sublata

fuit in templum, nullam consensus significationem præbuisse: interim omnium precibus se commendat. Rumor est Buxæum non diu fore superstitem, quare non rogatus scripsit multa quæ per iugulum redibunt. Hoc tuum est vaticinium. Sunt hic qui vobis cauendum esse indicant a Brissaco. Gaspar Neocomum reuersus est et pollicitus est se breui rediturum. Pharao tamen spirabit incendia, si semel quietem illi concedat Deus. Nos gemimus, et tamen laboramus pro viribus, ac iam cœpimus inter salicta concionari, quum hostium rabies el vigilantia non sinit nos in urbe conuenire. Valete fratres obseruandissimi.

11 Julij 1558. Vobis obsequentissimus

Jo. Rachamus.

Rochæus et Riuerius, qui hic mecum sunt, plurimam vobis salutem dicunt.

Traduction.

S. Dans la lettre que je vous ai envoyée dernièrement, je vous ai donné des nouvelles de *Guérin*, des inquisiteurs, de *D'Andelot* et de quelques autres. Depuis ce temps, je n'ai cessé d'exhorter *D'Andelot* par des lettres, auxquelles il a répondu. Voici une copie de sa lettre et de celle qu'il a écrite au roi, mais une partie de son contenu nous déplaît. Hélas! est-ce là celui dont nous nous glorifiions, et faut-il que ce soit en lui que Dieu nous humilie? Nous lui avons envoyé *Lestrée* avec une lettre, dont voici une copie, pour que vous sachiez que nous n'avons rien négligé de ce qui aurait pu l'affermir. Nous avons envoyé M. de Dampierre auprès de Mme de Rantigny, pour avoir de ses nouvelles, son mari étant parti pour le camp. Elle nous écrit que depuis l'entretien qu'elle a eu avec Dampierre elle se sent mieux, et qu'elle a même quelque espérance pour son mari; qu'il l'avait fait porter de force à l'église, mais qu'elle ne lui avait pas cédé: en attendant, elle se recommande aux prières de tous les fidèles. Le bruit court que M. *Du Buis* ne vivra plus longtemps, parce qu'il a écrit de lui-même une foule de choses qui retomberont sur lui. Votre prévision s'est donc réalisée. Il y en a qui disent que vous devez vous tenir sur vos gardes contre *Brissac*. *Gaspar* (Carmel) est allé à Neufchatel avec la promesse de revenir bientôt. Pharaon ne respirera que feu et flammes, pour peu que Dieu lui accorde la tranquillité dans le royaume. Nous, au contraire, nous gémissons, et cependant nous travaillons de toutes nos forces, et déjà nous commençons à prêcher dans les saussaies, parce que la rage et la vigilance des ennemis ne nous permet pas de nous réunir dans la ville. Adieu, vénérables frères.

11 juillet 1558. Votre dévoué

Jo. Rachamus.

M. de la Roche et M. de la Rivière, qui sont avec moi, vous saluent.

IX.

(*Même suscription.*)

S. Omnes litteræ tuæ, Domine, plenissimæ amoris non mediocre mihi calcar addunt. Ingemui tamen cum vidi litteras quas ad Andelotum scribis. Eheu utinam potius tacuisset, ne usura falsi gaudii frueremur ac repente caderemus. Sed cur apud te conqueror ut vulnus tuum refricem? cujus vicem ita me Deus amet magis doleo quam meam ipsius. Quoniam quo maiore gloria Dei zelo ac studio ardes, eo tibi tristiorem nuntium insperati lapsus fuisse necesse est. Huc tamen post multas et varias cogitationes tandem redeundum est, sic visum esse patri nostro ad nos humiliandos. Interea misi litteras tuas ad ipsum cum aliis meis

quæ ruborem illi incutiant. Modum tamen tenui quem spiritus Domini præscribit. Forsitan aliunde materiam gaudii nobis suppeditabit Dominus. Nos quidem nihilo segnius pergemus. De captiuis nihil polliceor, nisi quod dabimus operam ne concidant omnes, nam nimis multos carceris diuturnitas frangit qui non satis fundati sunt in Dei veritate. Curia non approbat inquisitores : ideo nihil adhuc periculi est ab hac parte.

Hostes nostros bellum avocat ne urgeant. Reddidi litteras fratris et cum fratre ipsius diu disputaui. Scilicet vanas excudit defensiones quibus simulationem suam tueatur apud homines : interea conscientia ipsum convictum tenet coram Deo. Nisi ipsum impediret mortis timor, aut implicitum tenerent opes ac fortunæ non ita se accommodaret superstitionibus. Cum dabitur otium rursus ipsum invisam. Vale pater obseruandissime. Precor assidue dominum ut te diu saluum conseruet Ecclesiæ suæ. Fratribus salutem plurimam dici cupio meo nomine.

Lutetiæ, 26 Julij 1558. Tui observatissimus filius

RACHAMUS.

Traduction.

S. Vos lettres, Monsieur, toutes pleines de témoignages d'affection, sont pour moi un grand stimulant. Je gémis néanmoins quand je vois la lettre que vous écrivez à *D'Andelot*. Plût à Dieu qu'il se fût tu, nous ne subirions pas maintenant les conséquences de notre fausse joie, et nous ne nous serions pas tout à coup découragés. Mais pourquoi me plaindrais-je auprès de vous et rouvrirais-je vos blessures ? vous dont le sort, aussi vrai que Dieu m'aime, m'inspire plus de pitié que mon propre sort. Car plus votre zèle et vos efforts pour la gloire de Dieu sont grands, plus j'ai été peiné d'être obligé de vous donner la nouvelle d'une défection aussi inattendue. Mais après de longues et de nombreuses réflexions il a fallu se convaincre que telle a été la volonté de notre Père pour nous humilier. En attendant, je lui ai envoyé votre lettre et la mienne, qui doivent le couvrir de honte. J'ai cependant gardé la mesure prescrite pas l'esprit du Seigneur. Peut-être nous fournira-t-il plus tard l'occasion de nous réjouir; en tout cas, nous continuons notre œuvre avec non moins d'activité. Je ne puis rien vous promettre des captifs, si ce n'est que nous nous efforçons de les soutenir, pour qu'ils ne succombent pas tous, car les rigueurs d'une si longue captivité ont découragé un grand nombre de ceux qui ne sont pas suffisamment fondés en la vérité de Dieu. Le parlement n'approuve pas les inquisiteurs : aussi n'y a-t-il rien à craindre de ce côté. La guerre empêche nos ennemis de nous opprimer. J'ai remis à D'Andelot les lettres de son frère, l'amiral, et j'ai disputé longtemps avec son frère le cardinal. Il avance de vaines excuses pour défendre son apostasie devant les hommes : mais sa conscience l'accuse devant Dieu. Si la crainte de la mort ne l'avait point embarrassé, et si les richesses et la fortune ne l'avaient pas tiré dans leurs lacets, il ne se serait pas ainsi réconcilié avec les superstitions. Dès que j'aurai le temps, j'irai le revoir. Adieu, vénérable père. Je prie continuellement le Seigneur qu'il vous conserve longtemps à l'Eglise. Saluez aussi de ma part les frères.

Paris, 26 juillet 1558. Votre dévoué fils

RACHAMUS.

X.

(*Même suscription.*)

S. Si quid scriberem de statu nostro per hunc tabellarium viderer mihi actum agere, cum plusquam idoneus sit ad narrandum vobis quæ illi communicavi et quibus ipse interfuit. Notabo tamen paucula quæ in memoriam illi revoces ut

ex eo plenius cognoscas. Conuenimus, ego et Rochæus, Fratrem Na. mira pollicetur more principum, sed utinam dimidium præstaret. Instant magnopere iudices ut captiui concedant localem Christi præsentiam in cœna et in pane inclusum esse corpus fateantur; præcise urgenter verba, nulla admissa expositione. Nostros muniuimus armis quoad fieri potuit. Astute, ni fallor, et fallaciose iudices hoc caput attingunt omissis cæteris, ut plausibile suæ sæuitive prætextum apud Germanos habeant. Faber lignarius, qui cum Rochæus captus erat, damnatus est igne a præfecto criminum et provocauit ad curiam. And. quærit vias quibus mundo satisfaciat nec displiceat Deo. Accersitur heri, objurgavi ipsum. Nescio quid profecerim. Hodie rursus vehementer ipsum obtestatus sum ne *fratri rubicundo* et *Evæ suæ* aurem præberet, et scandalum quo hand scio an grauius ullum quisquam dederit e multis annis, tolleret aliqua ex parte. Non offensus est saltem asperitate sermonis qua usus sum, ut par erat. Quid tamen in posterum facturus sit, incertus sum. Nunc quidem domum dimissus est a Rege, sed si in conspectum prodeat, ibi est periculum. Hesterno die fratribus visum est ut profectionem in castra susciperem quæ distant hinc itinere tantum bidui. Occasio videtur offerri non incommoda ut pro athletis nostris qui tot mala perpessi sunt in carcere, cum Saxone agamus per ministros eius qui se libenter nobis cum communicaturos esse dixerunt. Fortunet iter Dominus quod non caret periculo. Quod superest, ancipiti cura jam distrahimur propter incertum hujusce belli exitum. Si vincat Rex, aut si pacem cum hoste faciat, quam si possit vel iniqua conditione redimet, omnem suum inspectum (?) ad nos opprimendos conuertet; quod nec ipse his temporibus dissimulat. Sin vincatur ad omnes casus periculorum, quæ maxima esse solent in tanto motu ac tumultu, objecti sumus.

Dominus tamen est rex noster ac conseruator gregis sui, et hoc in primis elogio pro sua infinita bonitate gaudet, quod mihi piisque omnibus spem adfert læti tandem acprosperi successus, quocumque modo res gerantur et cadant. Valete observandissimi fratres. Dominus vos incolumes diu tueatur ut per vos confirmet Ecclesiam suam.

Lutetiæ, 17 die August. 1558. Vobis obsequentissimus

Io. Rachamus.

(En marge : « De Rantig. narrabit quod audiuit ex Riverio qui ipsam adiit nuper.»)

Traduction.

S. Si je décrivais par ce messager l'état de nos affaires, je ferais un travail superflu, d'autant plus qu'il est lui-même assez habile pour vous raconter tout ce que je lui ai communiqué et ce qu'il a vu de ses propres yeux. J'indiquerai néanmoins quelques points que vous lui rappellerez à la mémoire, pour qu'il vous les expose en détail M. *de la Roche* et moi, nous nous sommes rendus auprès du frère du *roi de Navarre*. Il promet monts et merveilles à la manière des princes, mais plût à Dieu qu'il en tînt, ne fût-ce que la moitié. Les juges insistent avec opiniâtreté à ce que les captifs leur accordent la présence locale du Christ dans la sainte Cène, et qu'ils avouent que le pain renferme le corps dans le sens véritable du mot, sans admettre aucune explication. Nous les avons pourvus des armes nécessaires, afin de fortifier les nôtres autant que possible. C'est par ruse et par politique, sans doute, que les juges se sont emparés de ce chef d'accusation, en omettant tous les autres, pour avoir un meilleur

prétexte de leur cruauté aux yeux des Allemands. Le charpentier, qui avait été pris avec M. *de la Roche*, a été condamné au bûcher par le lieutenant criminel, mais il en a appelé au Parlement. *D'Andelot* cherche un moyen de plaire au monde sans déplaire à Dieu. Ayant été mandé auprès de lui hier, je lui ai fait des reproches, mais je ne sais s'ils ont sorti leur effet. Aujourd'hui je l'ai de nouveau vivement engagé à ne pas prêter l'oreille à son frère *le rouge* (c'est-à-dire le cardinal de Beauvais), ou à son Ève, et à laver ce scandale, le plus honteux qu'on ait vu depuis des années. Au moins il ne s'est pas offensé de la sévérité de mon discours, sévérité dont j'avais le droit de me servir. Mais je ne sais pas ce qu'il va faire dorénavant. Aujourd'hui enfin il vient d'être renvoyé chez lui par le roi; mais il lui sera dangereux de se montrer dehors. Hier il a plû aux frères de m'envoyer au camp, qui est éloigné d'ici de deux jours de marche. L'occasion me paraît favorable d'intercéder en faveur de nos athlètes, qui ont souffert tant de maux dans les prisons, auprès du duc de Saxe, par l'entremise des ministres, qui ont dit qu'ils s'entretiendraient volontiers avec nous. Dieu veuille protéger mon voyage, car il n'est pas sans péril. En outre, nous sommes tourmentés de soucis poignants à cause de l'issue incertaine que prendra cette guerre. Car si le roi est vainqueur, ou s'il fait la paix avec l'ennemi, paix qu'il est capable d'acheter aux plus viles conditions, il emploiera toutes ses forces pour nous opprimer; c'est là son projet, qu'il ne craint pas d'avouer dès maintenant. Mais s'il est vaincu, nous serons exposés à tous les dangers, si fréquents dans de tels troubles et dans de tels soulèvements.

Néanmoins Dieu est notre roi et le protecteur de son troupeau, et, de toutes les louanges, sa bonté infinie se complaît le plus dans ce titre de protecteur, car moi et toutes les âmes pieuses nous sommes convaincus que la guerre aura une joyeuse et heureuse issue, quoiqu'il puisse arriver et n'importe quelle tournure les affaires prennent. Adieu, vénérables frères. Dieu vous garde, afin que vous puissiez soutenir son Eglise.

Paris, 17 août 1558.

Votre dévoué
J. Rachamus.

(En marge: «Il vons dira de Mme *de Rantigny* ce qu'il a appris de M. *de la Rivière*, qui l'a vue naguère.»)

XI.

(*Même suscription.*)

S. Dum essem in castris, is qui diu apud vos mansit, confector tentoriorum, multas a vobis litteras ad me attulit quos nondum accepi. Datæ enim sunt cuidam ut mihi redderet qui me non reperit. Alteras autem nunc accepi in quibus peracerbum est quod narras de vicinis qui palam et hostiliter oppugnant sanctam Dei doctrinam. Triste etiam fuit nuntium de valetudine Ræmondi et Pleuresii (?). In And. nescio quid jam proficies, de quo nihil audeo scribere ne augeam dolores tuos undique concurrentes, quos consolando levarem libentissime si qua in me facultas esset. De uxore, etsi instant fratres ut accersam ut scilicet diutius me hic retineant, non adducor tamen ut huc migret, quia longum iter multas secum trahit molestias atque incommoda tum foris, tum domi. Recte igitur latebit apud vos in his tempestatibus, quod etiam tibi utilius videtur. Quod mandas de filio Rambullieti, inquiram diligenter. Nesciui hactenus ipsum discessisse, ac cum heri præteriens per vicum Rantigny, sororem conuenirem, ipsa mihi nullam fratris mentionem fecit. Quod ad statum ejus spectat, decumbebat metuens quartanam cujus uno accessu jam vexata est. Scilicet melancholia præ-

cipua est hujus morbi causa qua nihil mirum est ipsam laborare cum etiam nudius tertius vir eius, ad castra rediens, atrocius quam antea insanierit et deierarit: se nunquam ingressurum esse domum ubi illa esset nisi polliceretur se adituram esse missam. Adduxit illi exemplum And. et quæcumque alia potuit, quibus ut opportune mederer, Dominus mihi, pro sua providentia, illac transitum dedit. Restat ut vobis narrem peregrinationis meæ rationem, ut, quis inde fructus redire possit, æstimetis.

Exposui diligenter calamitates nostras ministris Ducis, et oblatis litteris in quibus ipsos salutabat Ecclesia, omnibus modis ab ipsis petii ut causam nostram agerent apud suum priucipem. Humanissime exceperunt me et polliciti sunt operam suam, sibique curæ fore ut Dux prima quaque occasione regem pro nobis deprecetur. Cancellarius etiam bis mihi affirmavit nos expecturos esse principem amicum et benevolum nostræ causæ. Interea nolui ingredi in disputationem de Cœna, ne causam captiuorum læderem, tantum inter colloquendum, dum illis ordinem cæterum nostrorum narrarem, facta sacramentorum mentione, dixi nos et captiuos nostros simul cum illis missæ impietatem repudiare quam aduersarii a nobis approbari volunt. Si seruetur quidem Christi mandatum, nos libenter affirmare panem et vinum, ubi sanctificata sunt in usum Cœnæ, certissima esse testimonia quibus conjuncta est vera rerum exhibitio, atque ita sine ulla difficultate aut scrupulo fateri, juxta ipsius Christi verba, panem esse corpus Christi et vinum esse sanguinem Christi : Christum enim hæc symbola nobis porrigendo, vere animas nostras carne sua et sanguine pascere. Ac dum spiritualem vocamus communicationem non carnalem, hac voce non intelligere imaginarium nescio quid, ac si cogitatione duntaxat essemus Christi participes, sed potius intelligere cœlestem virtutem quæ crassa transsubstantiationis et terrenæ præsentiæ figmenta excludat, nihil autem minuat de ipsa veritate. His simpliciter dictis, non gravate acquieverunt. Quare non indicavi me esse urantem (?) ne præjudicio esset locus. Litteras rescripserunt quarum exemplar ad vos mitto. Cæterum Compendii conveni Nav. et inter alia quemadmodum mihi mandaras, admonui ipsum de Davide : sed vereor ne nimium nebuloni isti fidem habeat et cultoribus eius qui nostros apud ipsum criminati sunt quasi fuissent authores motuum qui nuper exorti sunt in locis istis. Dixit tum se mandasse ut sibi causa integra in adventum suum servetur. Iam si roges etiam aliquid de bello, vidi omnes regis copias : habet ille magnum et firmum equitatum et pedites permultos, sed propemodum extranei sunt omnes. Post Theonvillæ deditionem, castra nunc hic, nunc illic posita sunt in ditione nostra : quacumque iter fecit tam numerosus exercitus, fruges omnes consumpsit, ut passim nunc videas ingemiscentes Belgas quibus nihil reliquum est unde se in posterum tempus sustentent.

Hostis interea trans flumen (Sommam vulgo vocant) eludere videtur nostros, seu diffidat paucitati suorum, seu majorem opportunitatem expectet; agris interea nostris vastandis et incendendis pagis tempus consumit. Ubi ad illum propius accedimus, paulisper cedit. Tres autem nostri reges sibi studiose cavent post principia, qui non procul a castris exercitum suum semper habent, tanquam murum oppositum. De pace multa feruntur, sed fama nuntiat, author est nemo.

Fieri forsitan poterit ut uterque princeps ære alieno fere obrutus et incertam Martis aleam reformidans, exhaustis nummis quos undique mutuo corraserunt, clamore tandem et eiulatu suorum commoveantur. Novioduni aspectus, Domine, non parum me commovit quum urbis pulchritudo in horrendam deformitatem conversa est, ac plebs nihilo sapientior facta virgis et castigatione Domini in miseriis suis tabescit. Ambiani aliquos fratres consolatus sum et hortatus ut malis suis levamen quærerent quod unicum ipsis restabat, nempe si convenirent ad invocandum nomem Dei et audiendum verbum ejus. Idem institui Mondiderii ac utrumque oppidum fidele et salutare consilinm secutus, statuit a nobis hominem idoneum postulare. Urgebo hoc negotium, ut patria nostra tandem incipiat agnoscere Deum et creatorem suum et in suis miseriis oculos ad ipsum discat attollere. Aliqui etiam collecti sunt in Claromonte, item Luzarchi : ac istis conventibus semper interfuit D. Sechelius quem, Ambiani repertum, comitem itineris habui Lutetiam usque. Is tibi, Domine, ac D. Norm. plurimam salutem adscribi cupit. Hæc est peregrinationis meæ ratio in qua narranda cupiissem esse brevior ut labori parcerem, sed hæc omnia vobis narrare ex officio meo esse duxi. Comes autem meus, frater Rochæus, salutem vobis plurimam dicit, et tibi imprimis, Domine, ac te vult fieri certiorem, quod Navarreno ex sententia et consilio nostro operam et obsequium suum obtulerit, ut authoritate magni principis in cuius familiam cooptatus fuerit, aliquos nebulones cohibeat qui fortunis ipsorum inhiant. Valete fratres charissimi et mihi plurimum suspiciendi. Dominus vos consoletur et spiritus sui virtute sustineat usque in finem.

26 Augusti 1558. Lutetiæ.

Collegæ mei vos omnes reverenter salutant.

Vobis obsequentissimus
Io. Rachamus.

Traduction.

S. Pendant que j'étais au camp, le faiseur de tentes, qui a longtemps séjourné auprès de vous, a apporté plusieurs lettres, que je n'ai point encore reçues ; car il les a confiées, pour me les remettre, à un homme qui ne m'a pas encore trouvé. Mais je viens d'en recevoir d'autres, dans lesquelles je suis peiné d'apprendre ce que vous racontez de vos voisins, qui se montrent hostiles à la sainte doctrine de Dieu. Non moins triste a été la nouvelle de la maladie de *Raimond* et de *Pleuresius*. Je ne sais quelle influence vous pourrez avoir sur *D'Andelot*, dont je n'ose rien vous écrire, de peur d'augmenter vos douleurs, que je préférerais adoucir par des consolations, si toutefois je le pouvais. Quant à ma femme, que les frères me prient de faire venir, sans doute pour me retenir plus longtemps auprès d'eux, je ne puis me décider à l'appeler, car le trajet est long et entraîne de nombreuses fatigues et de dérangements, tant au dehors que dans la maison même. Elle fera donc bien par ce temps orageux de rester encore auprès de vous, d'autant plus que ce parti vous paraît aussi être le meilleur. Les ordres que vous me donnez au sujet du fils de *Rambouillet*, je m'en acquitterai en prenant des informations. Je ne savais pas encore qu'il était parti, et en passant hier par le village de *Rantigny*, je me suis rendu auprès de sa sœur, qui n'a fait aucune mention de son frère. Quant à elle-même, elle était couchée, craignant une fièvre quarte, dont elle avait déjà éprouvé la première attaque. Il est à supposer que la mélancolie est la principale cause de cette maladie, et il n'est pas étonnant qu'elle en souffre ; car avant-hier son mari, retournant au camp, s'est montré plus atroce et plus cruel que jamais, et il a juré qu'il ne mettrait

plus le pied dans sa maison avant qu'elle lui eût promis d'aller à la messe. A cet effet, il lui a cité l'exemple de *D'Andelot* et de tous ceux qu'il connaissait. Heureusement la Providence divine a voulu que mon chemin se dirigeât de ce côté, pour pouvoir porter remède à ces maux. Il me reste à vous raconter mon voyage, afin que vous jugiez vous-même quel a pu en être le fruit.

J'ai exposé avec soin nos calamités aux ministres du duc; je leur ai présenté les lettres dans lesquelles l'Eglise les saluait, et je les ai suppliés de défendre notre cause auprès de leur prince. Ils m'ont reçu très-poliment et m'ont promis qu'ils auraient soin et qu'ils se donneraient la peine de décider le duc à envoyer dès la première occasion une lettre au roi, pour intercéder auprès de lui en notre faveur. Le chancelier m'a affirmé deux fois que nous apprendrions par le fait combien leur prince est favorablement disposé pour notre cause. Toutefois, je n'ai pas voulu entrer en discussion avec eux sur la sainte Cène, pour ne pas perdre la cause des captifs. Seulement, en m'entretenant avec eux et en leur exposant l'ordre de nos assemblées, mention ayant été faite des sacrements, je leur ai dit que nous et les captifs nous étions d'accord avec eux en rejetant l'impiété de la messe que nos ennemis veulent nous faire approuver; qu'en nous tenant aux paroles de Christ, nous affirmions volontiers que le pain et le vin, consacrés à l'usage de la sainte Cène, étaient les véritables signes, auxquels était jointe la véritable exhibition des choses, et que de cette manière l'on pouvait avouer sans difficulté et sans scrupule, selon les paroles mêmes de Christ : que le pain est le corps et le vin le sang de Christ; qu'en nous présentant ces symboles, Christ a réellement nourri nos âmes de sa chair et de son sang. Et que si nous appelions la communication spirituelle et non pas charnelle, nous n'entendions par cette dénomination rien d'imaginaire ou une simple participation à Christ dans la pensée, mais bien une influence divine qui exclue les représentations matérielles de la transsubstantiation ou de la présence terrestre, ce qui ne diminue en rien le sens de ses paroles. Après ces simples explications, ils ont donné sans peine leur assentiment; aussi, me suis-je arrêté là, pour ne pas éveiller leurs préjugés. Ils nous ont écrit une lettre, dont je vous envoie une copie. En outre, je me suis adressé au *roi de Navarre*, et selon vos instructions je l'ai averti au sujet de *David*. Mais je crains qu'il n'ajoute une foi trop aveugle à ce vaurien et à ses flatteurs, qui ont accusé les nôtres comme s'ils étaient les auteurs de ces révoltes qui ont éclaté dans ces lieux. Il m'a dit ensuite qu'il avait donné l'ordre d'ajourner toute décision jusqu'à son arrivée. Si vous me demandez des nouvelles de la guerre, je vous dirai que j'ai vu toutes les troupes du roi : il a une grande et forte cavalerie; une infanterie très-nombreuse, mais presque tous sont des étrangers. Depuis la prise de Thionville, il a placé son camp tantôt ici tantôt là dans notre province : partout où cette nombreuse armée a passé, elle a tout dévoré; aussi les Belges ne font que se lamenter, car ils n'ont pas de quoi soutenir leur existence.

L'ennemi, pendant ce temps, semble éviter les nôtres; il campe au delà de la Somme, comme on appelle ce fleuve; ou bien il se méfie de ses troupes qui ne sont pas encore assez nombreuses, ou bien il attend une meilleure occasion. Il passe son temps à dévaster nos campagnes et à incendier nos villages, et dès que nous nous rapprochons de lui il recule. Quant à nos trois rois, ils se mettent soigneusement à l'abri derrière le front de nos armées. Leur armée est toujours placée tout près du camp. On parle beaucoup de paix, mais ce n'est qu'un vain bruit et en réalité il ne se fait rien. Peut-être arrivera-t-il que l'un et l'autre des princes, accablés de dettes et craignant les chances de la guerre, ayant épuisé leur argent, qu'ils ont péniblement ramassé de partout, se laissent émouvoir par les cris et les gémissements de leurs sujets. L'aspect de *Noyon*, Seigneur, m'a ému; car cette ville, autrefois si belle, est horriblement ruinée, et le peuple, sans s'être laissé corriger par les verges et la punition de Dieu, végète dans la misère. A *Amiens*, j'ai consolé quelques frères et je les ai exhortés à chercher le seul remède à leurs maux en s'assemblant pour invoquer le nom de Dieu et pour entendre sa parole. J'ai institué la même chose à *Montdidier*, et ces deux villes, en suivant le conseil fidèle et salutaire que je leur avais donné, ont résolu de nous demander un homme propre à les conduire. Je poursuis cette affaire, afin que notre patrie commence à reconnaître son Dieu et son Créateur, et qu'elle apprenne dans le malheur à tourner ses yeux vers lui. Quelques-uns se sont réunis à *Clermont*, de même aussi à *Luzarche* : ces réunions étaient toujours présidées par

M. *de Séchelles*, que j'ai rencontré à Amiens et qui m'a accompagné jusqu'à Paris. Il me prie, Monsieur, de vous présenter ses salutations à vous et à M. de Normandie. Tel a été mon voyage; et j'aurais bien aimé être plus concis en vous le racontant, pour vous épargner du temps, mais j'ai cru qu'il était de mon devoir de tout vous dire. Mon ami et mon frère, M. *de la Roche*, vous salue tous, surtout vous, Monsieur, et vous fait savoir qu'il a offert ses services au *roi de Navarre*, d'après vos avis et vos conseils, afin qu'il éloigne de l'entourage du prince, dans la maison duquel il va entrer, quelques-uns de ces vauriens qui ne cherchent qu'à faire fortune. Adieu, très-chers et vénérables frères. Que Dieu vous console et que son esprit vous soutienne jusqu'à la fin.

26 août 1558. Paris.

Mes collègues vous saluent tous très-respectueusement.

Votre très-obéissant
Jo. Rachamus.

XII.

(*Même suscription.*)

S. Quis de nostra expeditione fructus expectandus sit nescio; me quidem non pœnitet profectionis postquam intelligo consilium nostrum tibi placuisse. De sacra Cœna verba faciens cum ministris, etsi diserte non demonstravi, quare mihi cum illis nullum certamen fuit, nos more ipsorum non fingere immensum Christi corpus et esse ubique, quasi naturam exuisset, explicavi obiter tamen, sicut ex te didici, ipsis tacentibus, verum communicationis modum, quod scilicet Christus secundum corpus suum in cœlo manens, admirabili spiritus sui virtute ad nos descendit et simul nos ad se sursum attollit nec vero suffragari velim fictitiæ ubiquitati et benevolentiam ipsorum proditione veritatis redimere. Cum cancellario de his rebus nullum omnino sermonem habui, duntaxat ipsi causam nostram commendavi. Hujus statura non respondet ei quem describis, Domine. Hic enim est mediocris statura, comitatem alioqui vultu præ se fert. Inquiram de nomine si forte Dux Lutetiam venit, quod ipsum percupere intellexi priusquam discedat e Gallia. In monendo Andel. nescio an aliquid profeceris. Superiore enim gloria magni animi et virtutis extincta, totum se ad fratris et uxoris voluntatem accommodat. Nihil minæ, nihil obtestationes, nihil adjurationes valuerunt. Totus etiam nunc est in quærendis testimoniis quibus consciencıæ morsus et punctiones retundat, et coram hominibus factum suum colore aliquo obducat. Quod scribis ad fratres, documento est nobis quam chara sit vobis omnibus vita nostra. Et sane perfidia *medici* nos in summam sollicitudinem adduxit, ac satis intelligimus quanto cum periculo hic versemur, cum propter istius minas, tum etiam propter Buxæi tormentis omnibus excruciati, sermonem. Sed nescio qua ratione provideamus. Nam præterquam quod periculum est, si alio concedamus, ne videamur in desperatione fugere; videmus etiam quid præsentia nostra conferat et metuimus ne si novi aliunde pastores accersantur, rebus adeo turbulentis, non facile possint nostros colligere quod minus initio valeant authoritate, utcunque magnis dotibus excellant. Dispicient tamen fratres quid factu opus sit, nos ad omnem eventum parati erimus, Deo concedente.

Nunc historiam vobis narrari operæ pretium est, unde nobiscum celebretis nomen Domini : 20 Sept. cum ad frangendum Christi panem hora circiter nona vespertina convenissemus et pro more novitios examinarem, repente confusus clamor in platea exortus est. Tunc per exploratores nostros tumultuose nobis intus nuntiatur, nocturnas vigilias accersitum iri et jam ex populo alium alii animos addere ad nos opprimendos. Dum hæc geruntur magno accidit casu quod unus ex nostris pistoletum, ut vocant, quod secum attulerat adornans, non iudicio ac voluntate, sed inscitia potius hujus generis armorum, aut metu attonitus, globulum emisit. Ibi mirifica Dei bonitate factum est ut in magna turba nemo læderetur, et simul cum perterriti essent adversarii crepitu machinæ, et sibi metuentes domi se includerent, iter patuit nostris exploratoribus qui districtis gladiis ad ostium stantes nos foras evocarunt. Tum cum non mediocris terror animos nostros occupasset, et periculum longiore mansione cresceret, subito confertim omnes exierunt. Postquam egressi sumus, quoniam locus non procul aberat a mœnibus quæ forte illic perforata erant, propter opus quotidianum, optimum factu duximus ex urbe excedere ne si per vicos multitudo incederet, populus, qui nondum per tempus quieti sese dederat, in nos impetum faceret, aut in manus excubitorum aliquis incideret. Egressi igitur ex urbe in aperto campo circiter media nocte in conspectu lunæ et stellarum micantium gratias Deo egimus, quod nos a populi furore liberasset et concione habita diversis itineribus ne conspiceremur, reversi sumus, ac mœnia transilientes domum nullo nec dato, nec accepto detrimento salvi omnes Dei beneficio pervenimus. Postridie magna hominum turba circumstetit domum et mira de nobis dicta sunt. Opportune autem accidit quod is qui ædes conduxerat, non magni est nominis, nec ullum dignitatis locum obtinet. Videtis misericordiæ Dei tribuendum esse quod evaserimus idem periculum in quo superiore anno hoc eodem mense fuimus. Sciscitatus de Rambull., Domine, reperi ipsum periniquo animo tulisse discessum filii, sed dolorem longinquitas temporis minuit, aut ipse intus premit, quare nullum remedium videt. De statu sororis nihil certi possum Ionvillæo nostro scribere litteras quas frater ad illum scripsit curabo perferri, ubi dabitur opportunitas. De bello aut pace nihil scribo quare loquerer ex opinione hominum atque fama. Hic tamen publicatum est 20 Sept. licere mercatoribus frumentum, vinum et omnis generis merces quoquo versum circumvehere ac tutum ipsis iter per fines hostis fore. Hoc forsitan initium erit iuduciorum, præsertim cum exigua pars æstatis reliqua sit ad bellum gerendum. Hoc si rex obtineat, rebus et mente et animo, ut ipse affirmat, instigatus a *Leone rubicundo* in bellum lutheran. insistet et stirpem ac nomen eorum funditus delebit. Superest ut nos et gregem nostrum vestris precibus magna erga nos benevolentia incensis commendemus et simul ipsi precemur Dominum ut nos hic et vos illic uno animo cum Sathana, principe omnium hostium nostrorum, fortiter quasi certa jam et explorata victoria, usque ad mortem dimicemus.

Vale, pater optime una cum fratribus optimis et universa Ecclesia. Dominis syndicis et toti senatui salutem plurimam meo nomine reverenter dici cupio, quod in hanc partem nolim accipi quasi propter novum discrimen oblique ad vos

reditum hac via procurem (novistis enim animum meum), sed ut me sui, sicuti par est, memorem esse intelligant. Collegæ mei vos omnes plurimum salutant.

24 Sept. 1558.

Vobis obsequentissimus

Io. Rachamus.

(En marge : Captivis communem speluncam hostes inviderunt, et cum ipsos a permultis invisi audirent, ternos collocarunt.)

Traduction.

S. Je ne sais quel sera le résultat de mon voyage; en tout cas, je ne m'en repens pas, puisque notre projet a eu votre approbation. En parlant de la sainte Cène avec les ministres, je ne leur ai point fait de longues démonstrations (aussi n'y a-t-il point eu de discussion) comme quoi nous ne nous représentions pas le corps de Christ comme illimité et comme partout présent, comme s'il s'était dépouillé de sa nature propre, mais je leur ai expliqué sommairement, d'après vos instructions et sans qu'ils aient élevé la voix, la vraie manière de la communication, à savoir : que Christ restant au ciel quant au corps, pouvait, par un don miraculeux de son esprit, descendre vers nous et nous élever en même temps vers lui. Je n'ai pas voulu approuver une ubiquité fictive, ni acheter leur bienveillance en devenant traître à la vérité. Je n'ai eu aucun entretien à ce sujet avec le chancelier, je lui ai tout simplement recommandé notre cause. Son extérieur ne répond pas au portrait que vous en avez donné, car il est de petite taille, et son visage trahit une certaine douceur. Je m'informerai de son nom si jamais le prince vient à Paris, voyage qu'il s'est proposé de faire avant de quitter la France. Je ne sais si vos avertissements profiteront à *D'Andelot*. Car toute la gloire antérieure de sa magnanimité et de son courage se trouvant éteinte, il se tourne tout entier du côté de sa femme et de son frère (le cardinal). Ni les menaces, ni les prières, ni les promesses n'ont eu de l'influence sur lui. Il est tout entier à trouver des preuves pour apaiser les remords de sa conscience et pour justifier d'une manière quelconque son action devant les hommes. Votre lettre adressée aux frères de Paris nous a été une preuve combien notre vie à nous tous vous est chère. Sans doute, la trahison du *médecin* nous a causé une grande inquiétude, et nous avons compris dans quel danger nous vivions, tant à cause de ses menaces qu'à causes des paroles extorquées à *Du Buis* par les plus grands tourments. Mais je ne sais quelles précautions prendre. Car outre qu'il y aurait du danger pour nous de nous retirer ailleurs, parce qu'on croirait que le désespoir nous a fait prendre la fuite, nous voyons aussi combien notre présence est nécessaire, et nous craignons que si de nouveaux pasteurs étaient demandés et placés au milieu de ces troubles, ils ne pussent pas facilement réunir les fidèles, parce qu'au commencement ils n'auront pas encore assez d'autorité, quels que fussent du reste leurs talents. Nos frères verront néanmoins ce qu'il y a à faire, et avec la grâce de Dieu nous serons prêts pour toutes les éventualités.

Maintenant j'ai à vous raconter une histoire pour laquelle il vaut la peine de célébrer le nom de Dieu. Le 20 septembre, lorsque nous nous étions réunis vers neuf heures du soir pour rompre le pain de Christ, et que j'examinais selon l'habitude les novices, il s'éleva tout à coup un grand bruit dans la rue. Nos sentinelles nous annoncèrent toutes troublées que les gardes de nuit s'approchaient et qu'ils excitaient l'un ou l'autre d'entre le peuple à nous assaillir. Pendant que ceci se passait, il arriva qu'un des nôtres, ayant apporté par hasard un pistolet, le lâcha sans préméditation et sans le vouloir, et plutôt parce qu'il ne connaissait pas assez cette espèce d'arme et qu'il était saisi de crainte. Mais par un effet merveilleux de la bonté divine personne dans cette foule ne fut blessée; et les ennemis, consternés par le bruit de l'arme et pleins de frayeur, rentrèrent et s'enfermèrent chez eux. Quant à nos éclaireurs, ils obtinrent libre passage, et l'épée à la main ils se placèrent devant la porte et nous appelèrent dehors. Comme une frayeur extraordinaire s'était emparée de nos esprits, et que le danger augmentait à mesure que nous restions plus longtemps, nous sortîmes tous en serrant nos rangs. Après être sortis, le lieu se trouvant tout près des

murs de la ville, qui alors étaient troués à cause d'un travail du jour, nous jugeâmes que le meilleur parti serait de sortir de la ville, de peur que, si notre multitude traversait les quartiers, le peuple, qui alors ne s'était pas encore livré au repos, n'attaquât les nôtres, et que quelqu'un ne tombât entre les mains des gardes de nuit. Nous sortîmes donc de la ville en rase campagne vers minuit, et à la lueur de la lune et des étoiles nous rendîmes grâces à Dieu de ce qu'il nous avait protégés contre la fureur du peuple, et après le sermon nous retournâmes par divers chemins pour ne pas être surpris, et en sautant par-dessus les murs, nous rentrâmes tous sains et saufs, grâce à Dieu, sans avoir été cause ou victimes du moindre dommage. Le lendemain, une foule immense entourait cette maison et racontait des merveilles à notre sujet. Heureusement que celui qui occupe la maison n'est pas un homme de grand nom ni un grand dignitaire. Vous voyez qu'il faut l'attribuer à la miséricorde de Dieu, si nous avons échappé au même danger que celui de l'année passée au même mois[1]. Quant à M. *Rambouillet*, j'ai trouvé qu'il supporte péniblement le départ de son fils, mais ou le temps a diminué sa douleur, ou il la réprime en lui-même, parce qu'il n'y voit cependant pas de remède. Je ne puis annoncer rien de certain à *Jonvillers* par rapport à sa sœur; toutefois, j'aurai soin de lui faire parvenir à la première occasion la lettre de son frère. Je ne dis rien de la guerre ou de la paix, je ne vous écrirais que de vagues opinions ou ce que dit la rumeur publique. Cependant on a publié ici le 20 septembre qu'il serait permis aux marchands de porter dans toutes les directions le froment, le vin et les autres marchandises, et que le chemin à travers le pays ennemi leur était ouvert. C'est peut-être là le commencement d'une trêve, d'autant plus qu'il ne reste plus qu'une petite partie de la bonne saison pour la guerre. Si le roi peut obtenir cette paix, il poursuivra la guerre contre les luthériens; poussé, comme il le dit lui-même, à cette guerre par tous les moyens possibles par le Lion rouge (*le cardinal de Lorraine*), il détruira leur race et leur nom de fond en comble. L'unique salut qui nous reste, c'est de nous recommander, nous et notre troupeau, à vos bienveillantes prières, à prier nous-mêmes, afin que nous ici et vous là-bas, nous combattions Satan d'un commun accord et courage, comme le chef de tous nos ennemis, et que nous luttions contre lui comme si nous étions sûrs de la victoire et jusqu'à la mort.

Adieu, mon père et mes frères; le Seigneur soit avec toute l'Eglise. Présentez mes salutations respectueuses à MM. les syndics et à tout le conseil. Toutefois, je ne voudrais pas que vous vissiez là un détour par lequel je chercherais à préparer mon retour auprès de vous (car vous connaissez mon âme), mais pour qu'ils sachent que je me souviens d'eux comme il est juste. Tous mes collègues vous saluent.

24 septembre 1558. Votre tout dévoué

Jo. Rachamus.

(En marge : Nos ennemis ont envié aux captifs leur prison commune, et comme ils ont appris que beaucoup de gens venaient les voir, ils les ont enfermés trois à trois.)

XIII.

(*Même suscription.*)

S. Quoniam in tuis litteris, Domine, mentionem nullam facis pecuniæ quam nuper in usum vestrorum pauperum mercatori perferendam ad vos dederam, vereor ne non acceperis. Quanquam mihi homo suspectus non est malæ fidei, cupio tamen quam primum certior fieri an summa tibi reddita sit non tam ut apud alios fides mea liberetur quam ut resciscam nihil adversi pio viro in via accidisse. Miror enim, cum recta ad vos proficisci se diceret, non confecisse iter 17 diebus. Supputavi enim numerum dierum litteras etiam in quibus Buxæi

[1] Du 4 au 5 septembre 1557, dans la rue Saint-Jacques. Voy. *Hist. eccl.* I, p. 116 et suiv.

exitum narrabam puto vobis esse redditas. Quod nuntias de obitu Segurani nobis peracerbum fuit eo quod magnum in ejus morte detrimentum Ecclesia accepit. Sincero enim studio incumbebat ad ampliandum Christi regnum. Tum gratissimus erat Dieppensibus, quibus jam quo modo prospiciatur nescio. Non enim facile recuperet qui et velint et possint boni pastoris obire munus. Rhotomagensis frater ipsos invisit a discessu Segurani. Eum monebo, ubi convaluerit, ut rursus, ubi feret commoditas, illos adeat et consoletur detque operam ne grex dissipetur. Interea si Dominus ipsos diligat alicunde ipsis auxilium accerset. Nos quidem hodie destituti sumus idoneis hominibus. Quin etiam Trecenses a nobis unum exigunt, monuimus ut ad vos recurrant. Idem fratri Navarreni, quamvis mihi compertum sit prope jam exhaustam esse scholam vestram, quæ alioqui fere unicum est ad gignendos pios doctores seminarium. Ræmondo atque Espinio gratulor quod ex sepulcro erepti vires paulatim colligant. Bergomo decumbenti idem precor. Bezam, utcunque se res habeant, fore nostrum, mirum in modum gaudeo. Iammæi peccatum sic damnabimus ne crescat offensio. Farelli levitas mœrorem nobis adferet, cachinnum plerisque movebit. Ipsi misero si semel rei infamiam videat, mortem accelerabit. Quare senilis infirmitas consolatione tua magis indiget, quam acri castigatione quæ miserum in latebras impelleret.

Quod scribis de mittendo mox successore etsi lætus hoc verbum audio ut nihil apud vos dissimulem, nihil tamen vos privato meo nomine velim decernere. Tenetis statum Ecclesiæ nostræ cum ex meis litteris tum etiam ex sermone præsentis Riverii. Dispicite vos quod expediat. Fratribus enim qui hic sunt hoc curæ est ut me retineant, ego vero implicatus teneor, tot me curæ et cogitationes diverse trahunt quas vix possum exprimere. Cum autem nihil ex meo iudicio velim aggredi, authoritas vestra mihi dux erit ad omnia. In verbo quidem non præcipitur nobis sigillatim ut hoc vel illud agamus, experientia tamen didici nihil esse leviter suspiciendum, cujus ratio nobis non constet, petita ex verbo Dei. Nam tametsi non revelat nobis Dominus expressis verbis quantisper quoque in loco manendum sit, perspicue tamen ex his quæ quotidie accidunt, modum et ordinem in omni re præscribit. Huc pertinet quod memini te olim Domine ad me scripsisse, vos de me revocando non ante deliberaturos quam appareat manum mihi a Domino porrigi : porrectionem illam manus intelligo certa esse testimonia divinæ voluntatis, ex quibus facile colligi possit ab ipso mihi potestatem fieri ad vos redeundi, et quodammodo fores aperiri. Vestrum jam est sine me pronuntiare qui oculatiores estis præsertim in mea causa, an hoc tempore manum mihi Deus porrigat, ut quicquid tentem, in vestræ authoritatis arbitrio conscientia mea recumbat, ac in vestro iudicio certitudinem meæ vocationis in mansione vel missione habeam. Quietus interea manebo, Deo concedente, et animum meum obfirmabo ad omnia quæcumque volet Dominus, nec ullum periculum extimescam modo plena fidei scientia mihi exploratum sit, me ambulare in viis Domini mei. De pace sive induciis nihil adhuc possum ad vos perscribere præter rumores. Ut ipsam concederet Deus, publicæ supplicationes hic nuper institutæ sunt, quibus scilicet aperte, prout lux Evangelii affulsit, bellum pro Deo denuntiatur. Iam audiuntur minæ incredibiles. Rochæi frater nunc e castris

rediens certis authoribus comperit multorum illustrium virorum nomina in catalogo a Cardin. haberi, quorum statim bona in publicum addicantur, ac inter ipsos se imprimis et fratrem relatum esse. Attollit etiam caput hujusce urbis populus qui hactenus de eventu belli nonnihil timuit. Sed Dominus cœli et terræ non sedet otiosus, et parvis momentis magnas sæpenumero rerum commutationes efficit, ut cum homines pacem sibi et securitatem promiserint, repentinus superveniat interitus. Dominus suis alis protegat Ecclesiam suam quam in omnibus Galliæ partibus collegit, et quia nunc in extremo periculo versatur, bracchium suum exerat ad conterendos hostes eius.

Valete, reverendissimi Domini et charissimi fratres.

15 Octobris 1558. Lutetiæ.

Collegæ mei vos reverenter salutant.

Vobis obsequentissimus

Io. Rachamus.

Traduction.

S. Monsieur, comme dans votre lettre vous ne faites aucune mention de l'argent que nous avons remis naguère à un marchand pour vos pauvres, je crains que vous ne l'ayez pas reçu. Quoique je n'aie pas de raison pour concevoir le moindre soupçon de cet homme, je désire cependant savoir si vous avez reçu cet argent, non tant pour justifier ma fidélité auprès des autres, que pour savoir s'il n'est pas arrivé de malheur à cet homme pieux. Je m'étonne qu'il n'ait pas terminé son voyage en 17 jours, nous ayant dit qu'il irait directement chez vous; car j'ai compté le nombre de jours. Je pense que vous avez reçu la lettre dans laquelle je vous ai annoncé l'issue de l'affaire de *du Buis*. La nouvelle de la mort de *Segur* nous a bien peiné, parce que l'Eglise a fait en lui une grande perte, car il travaillait avec toute la sincérité de son âme à l'avancement du royaume de Christ; je ne sais guère comment il pourra être remplacé auprès de son troupeau à *Dieppe*, qui l'aimait tant. Il n'est pas facile de trouver des hommes qui veuillent et qui puissent y remplir les fonctions d'un bon pasteur. Notre frère de Rouen les a visités depuis le départ de *Segur;* je l'exhorterai, quand il sera remis, à les visiter de nouveau dès qu'il le pourra, et à les consoler, et à prendre soin du troupeau pour qu'il ne se disperse pas. Toutefois, si le Seigneur les aime, il leur portera du secours. Quant à nous, nous manquons en ce moment d'hommes capables. En outre, ceux de *Troyes* nous ayant demandé un prédicateur, nous leur avons signifié de s'adresser à vous; nous avons dit la même chose au frère du roi de Navarre, quoique je sache que votre école soit presque épuisée, et cependant elle est le seul séminaire capable de fournir des hommes pieux et savants. Je félicite MM. *de Raimond* et *d'Espine* de ce que, sortant pour ainsi dire du sépulcre, ils reprennent peu à peu leurs forces. Quant à M. *de Bergame*, encore malade, je ne puis que prier pour lui. Je me réjouis fort de ce que M. *de Bèze* devienne le nôtre, quel que soit l'état des affaires. Quant à la faute de M. *Gemmes*, nous l'avons punie de manière qu'il ne puisse pas en résulter du scandale. La légèreté de *Farel* a attristé les uns et fera rire les autres. Le malheureux, quand il connaîtra lui-même l'incongruité de la chose, hâtera sa mort. C'est pourquoi il faut plutôt consoler cette faible vieillesse que la pousser dans l'abîme par un châtiment trop sévère.

Vous écrivez que vous voulez bientôt envoyer mon successeur; mais quoique la nouvelle me soit très-agréable, pour ne rien vous cacher, je n'aimerais cependant pas que vous décidiez de ma personne en particulier. Vous connaissez l'état de notre Eglise, tant par mes lettres que par l'exposé de M. de la Rivière, qui en ce moment est auprès de vous. Examinez quel serait le meilleur parti. Les frères de ce pays tiennent à me garder; quant à moi, je suis dans un cruel embarras, et tant de soucis et de réflexions me tourmentent, qu'il me serait difficile de les énumérer tous. Mais comme je ne veux rien faire à ma propre guise, votre autorité me guidera en tout. Sans doute la parole de Dieu ne nous prescrit pas particulièrement de faire telle ou

telle chose ; mais l'expérience m'a appris qu'il ne fallait rien entreprendre à la légère, sans avoir consulté la parole de Dieu. Car quoique le Seigneur ne nous révèle pas en termes précis combien de temps il faut rester en chaque endroit, les événements de chaque jour nous indiquent cependant notre ligne de conduite. C'est à cela que se rapporte ce que je me souviens avoir lu dans une de vos lettres, que vous ne délibérerez pas sur mon rappel, avant que vous n'ayez vu que le Seigneur lui-même me tend les mains. S'il me tend cette main, ce sera pour moi une preuve certaine que Dieu lui-même me permet de retourner auprès de vous et qu'il facilitera mon départ. C'est à vous, qui voyez plus clair que moi-même dans mes affaires, qu'il appartient de prendre une décision à mon sujet, et de voir si c'est là le moment où Dieu me tend la main, afin que, quoi que j'entreprenne, ma conscience puisse s'en rapporter à la décision de votre autorité, et que, grâce à votre jugement, je puisse me fier à ma vocation, que je reste ou que je parte. En attendant, je resterai ici tout tranquille avec la grâce de Dieu, et je m'armerai de courage pour tout ce que le Seigneur me destine, sans craindre aucun péril, afin de me convaincre que je marche dans la voie du Seigneur. Je ne puis rien vous écrire de la paix ou de la trève ; car ce ne sont que de vains bruits. On a institué des prières publiques, afin que Dieu nous l'accorde; mais dans ces prières on proclame ouvertement la guerre sainte partout où la lumière de l'Evangile s'est fait jour. Dès maintenant on entend des menaces horribles. Le frère de M. *de la Roche*, revenant du camp, a annoncé qu'il savait de bonne source que le cardinal (de Lorraine) avait pris note d'une foule de noms des plus illustres citoyens, dont on confisquerait les biens, et que lui et son frère étaient les premiers portés sur la liste. Le peuple de cette ville lève aussi la tête, quoique l'issue de la guerre lui cause quelque inquiétude. Mais le Dieu du ciel et de la terre ne reste pas oisif, et en peu de moments il a fait quelquefois les plus grands changements, de sorte que quand les hommes ont espéré la paix et la sécurité, il est survenu tout à coup un désastre imprévu. Le Seigneur prend sous ses ailes l'Eglise qu'il a réuni dans toutes les parties de la France, et parce qu'elle est exposée aux plus grands dangers, le Seigneur étendra son bras pour écraser ses ennemis.

Adieu, vénérables et chers frères.

15 octobre 1558. Paris.

Mes collègues vous saluent tous respectueusement.

Votre tout dévoué
Jo. Rachamus.

Les lettres qui suivent ne portent pas d'indication d'année, mais paraissent être antérieures aux précédentes et appartenir à l'an 1558.

XIV.

S. Domine, cum mihi rescribendum esset ad fratrem Enocum, scripseram simul de Mercero et quibusdam aliis quæ tibi communicaret, sed quoniam tabellarius biduo plus mansit quam existimabat, significabo tibi quod hesterno die mihi nuntiatum est a viro insigni et minime garrulo. Cardi. profectus est Peronam, et inde Cameracum, in quod oppidum convenire debent legati utriusque partis ut de pace conferant. Iam capita quæ Rex obtulit Philippus sine controversia concedit. Restat ut quas ipse nobis imponit conditiones accipiamus. Card. ferunt adeo studiosum pacis esse, ut populum sibi ob ruptas inducias offensum placet, et nihil sit recusaturus. Rex autem jam quietis et otii percupidus, ut in suis deliciis secure inebrietur, non gravate cedet de jure suo. Ita omnes in spem veniunt Card. secum pacem vel saltem inducias esse relaturum. Verum quod quisque vult facile credit. Nos autem qui pertimescimus ne pax occasio sit belli

periculosissimi contra innoxios, tardiores sumus ad credendum. Hæc sunt in manu et arbitrio Dei nostri. Interea ipse, quidquid tandem statuatur, non negliget continuos suorum gemitus, et gigantum superbiam aliquando retundet. Nam ausi sunt in tantis turbis, cum Dominus manus sustulit ad ipsos percutiendos, contra civitatem nostram conspirare. Ac si pax fiat polliciti sunt vicino duci qui aliquid juris in nos prætendit, milites jam ad bellum accinctos, ut expugnet matrem et fautricem (ut aiunt) omnium errorum. Rogabis unde resciscam. Cogita multos illustres viros nobis favere, et quid proclivius est quam istos cæco impetu in perniciem suam ruere? Mirum etiam est, ut primus iste tyrannidis papisticæ satelles jactat se numerum et nomina pastorum hujus gregis tenere, et sibi remedium esse in manu si bellum ipsos non abstrahat. Riverius scribit iter suum valde fructuosum fore. Gaspar etiam Aureliis suggestum conscendit absque alba tunica. Videbis ex litteris ministri quas ad te mitto quid consecutum sit. Pro certo habetur Neraci in ditione Narvarr. imagines esse confractas. Frater, quem ægrotare scribebam, melius est quam antea ut renunciat qui heri ipsum invisit. Jammæus residet Turonibus donec recreatus sit, in morbum enim illic inciderat. Ego valeo si vales mi pater et Domine, et precor inprimis Dominum nostrum Jesum Christum ut te conservet ecclesiæ suæ.

Lutetiæ, 13 Maij.

Tibi obsequentissimus filius

Io. Rach.

Traduction.

S. Monsieur, comme je devais écrire à notre frère *Enoc*, je voulais lui écrire aussi quelque chose au sujet de *Le Mercier* et de quelques autres, pour qu'il vous le communiquât. Mais parce que le messager est resté deux jours plus longtemps qu'il n'en avait eu l'intention, je vous fais connaître ce qui m'a été annoncé hier par un homme très-distingué et digne de foi. Le cardinal de Lorraine est parti pour Péronne et de là pour Cambrai, où doivent se réunir les ambassadeurs des deux nations pour traiter de la paix. Déjà le roi Philippe accède sans contestation aux stipulations du roi; il nous reste à accepter les conditions qu'il nous propose. On dit que le cardinal est tellement désireux de la paix, qu'il ne refuse rien, afin de calmer le peuple qu'il a irrité contre lui parce qu'il avait rompu la trève. Quant au roi, il cèdera sans difficulté ses droits, rien que pour s'enivrer tranquillement et en sécurité dans le repos et dans l'oisiveté, qu'il recherche uniquement. Tous ont donc l'espoir de voir revenir le cardinal apporter ou la paix ou du moins la trève. Mais ce qu'on désire, on le croit facilement. Quant à nous, qui craignons que cette paix ne soit le commencement d'une guerre acharnée contre les innocents, nous sommes plus lents à y ajouter foi. Mais tout ceci dépend de la main et de la volonté de notre Dieu. En attendant, quoi qu'il ait pu résoudre à notre égard, il n'oubliera pas les gémissements des siens et il humiliera l'orgueil des géants. Car au milieu de ces troubles, alors même que Dieu levait la main pour les frapper eux-mêmes, ils ont osé conspirer contre notre ville. Dès que la paix sera conclue, ils ont promis au duc voisin (Savoie), qui prétend avoir quelques droits sur nous, de lui envoyer des guerriers tout armés pour exterminer cette mère et ce foyer (comme ils disent) de toutes les erreurs. Vous me demandez d'où j'ai toutes ces nouvelles? Songez que des hommes haut placés nous favorisent et que rien n'est plus commun que de les voir se précipiter à leur perte par une attaque aveugle. Il est étonnant aussi d'entendre ce défenseur de la tyrannie du pape se vanter qu'il connaît le nombre et les noms des pasteurs de ce troupeau, et qu'il a un moyen de les faire revenir, si la guerre ne les convertit pas. *M. de la Rivière* écrit que son voyage porte beaucoup de fruits. *Gaspar* (Carmel) monte en chaire à Orléans, même sans aube. Vous verrez vous-même dans la lettre du pasteur, lettre que je vous envoie, quel résultat il a obtenu. Il paraît certain qu'à *Nérac*, dans le

royaume du roi de Navarre, les images ont été brisées. Son frère (Condé), qui était malade, va mieux, comme nous l'écrit celui qui l'a vu hier. M. Gemmes réside à Tours jusqu'à ce qu'il soit guéri (car il a fait une grave maladie). Quant à moi, je me porte bien, et je vous souhaite qu'il en soit de même de vous, mon père, et je prie Dieu et notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il vous conserve à notre Eglise.

Paris, 13 mai.

Votre très-obéissant
Jo. Rach.

XV.

S. Buxeus reversus est, et quoniam brevi statuit ad vos proficisci, nihil necesse est ut scribam quid novi adferat præsertim cum ex legatis vestris omnia potueris intelligere. Tantum etiam hoc refert, brevi mittendas esse litteras a principibus ad regem pro nostro negotio. Interea jam legati in aula esse feruntur qui reposcunt oppida quæ pertinent ad imperium. David ab aula rediens in ditionem Navarreni hac iter fecit. Nuntiavit se bis illic concionem habuisse apertis foribus regis sui. Accersitus a Lothor. et graviter objurgatus, non satis viriliter respondit. Si jam mihi, inquit, conveniendus sit, longe fortius me geram, sed mihi animum fregit Card. Borbonii admonitio coniuncta cum authoritate Navarreni, ne quid dicerem Lothar. quod ipsum posset irritare, scilicet similes habent labra lactucas. Certum tamen est valde commotas fuisse urbes per quas iter fecit, sed fallor si in ipso multum sit zeli; unde constantia quæ speranda sit nescio. Interea dedimus operam ne ipsum alienaremus ne quid noceret. Captivi quatuor qui in pratulo erant abducti sunt ad speluncas et seorsum collocati, quare parere noluerant sententiæ iudicum. Ideo Navarrenus ab aliquo rogatus misit litteras ad præsident. de Thou, quas ipse reddidi tanquam domesticus Navarreni, et hanc occasionem nactus, sic cum illo disserui de fide, ut liberius non potuerim apud vos, dixique tandem ipsum redditurum rationem coram summo judice si pergeret innoxios condemnare, sicuti adhuc miser constituit, adducto videlicet hoc testimonio : Legem habemus, etc. Tres qui capti fuerant apud Chartusianos liberati sunt. Unus satisfecit adversariis abnegans Christum. Alterum matris precibus dederunt judices. Adversus tertium nihil dici potuit. Rantigniacæ concessimus ut ad virum rediret, quia is gravissimo morbo laborabat et nihil non pollicebatur. Jam empti erant equi ut ad vos proficisceretur. Certe hactenus viriliter se gessit. De nobis non multi consiliarii pseudoevangelici jam spargebant ultore gladio et flammis opus est in eos qui uxores a viris abducunt. Quod primum occurrit scribo, idque paucis, propter occupationes quæ in dies crescunt. Nam mirum in modum crescit piorum numerus Dei beneficio. Allocutus sum rursus Mercerum, necdum elicere potui ejus voluntatem. Nutat adhuc ejus animus utram in partem se deflectat. Expecto litteras tuas ut aliquid statuat in hanc vel illam partem. Riparius paulatim colligit vires et jam bis aut ter in parvo cœtu cœpit concionari. Rupensis egregie se gerit cum Lestrœo. De Charterio nihil adhuc accepi. Gaspar sui itineris fructum non exiguum fore scripsit. Undique flagitantur messores, sed perpauci sunt. Misimus unum in oppidum Cham donec a vobis mittatur magis idoneus si noster non satisfaciat. Si roges quid hic

geratur in statu publico, nihil nisi confusum apparet; jam omnia plena sunt sicariis. Interim securi sunt omnes ac si nihil timendum esset ab hoste; convivia quotidie agitantur ab aulicis. Unde priora mala, levia duntaxat ingentium calamitatum præludia esse prudentes et oculati agnoscunt, nisi Deus mirabiliter e cœlo manum nobis porrigat. Nos tamen qui fixam in cœlo anchoram habemus non secus inter istas turbulentas iactationes navigamus ac si in tranquillo portu essemus, quanquam rex nihil aliud quam horribiles minas spiret. Collegæ mei vos diligenter salutant, et mandarunt Petro Magno ut alias centum quinquagenta libras curaret vobis reddi suo nomine. Gratissima sunt omnibus vestra officia sicuti par est. Vale, mi pater, et sicut facis, ora pro eo qui assidue memoria tui pascet animum suum. Valete etiam fratres mihi vero colendi Dominus vos suo spiritu perpetuo gubernet ut Ecclesiæ suæ utilem operam præstetis quamdiutissime. 12 die Aprilis.

Vobis obsequentissimus

Io. Rachamus.

Traduction.

S. *M. du Buis* est de retour, et puisqu'il a l'intention de se rendre sous peu auprès de vous, il est inutile que je vous écrive ce qu'il nous apporte de nouveau, d'autant plus que vous pouvez tout apprendre de vos ambassadeurs. Il vous suffira de savoir que sous peu les princes vont envoyer une lettre au roi dans l'intérêt de notre cause. D'ailleurs, on dit qu'il y a déjà des ambassadeurs à la cour, qui réclament les villes appartenant à l'Empire. *David*, revenant de la cour, est retourné dans les provinces du roi de Navarre. Il nous a écrit qu'il a prêché deux fois à la cour, à huis ouverts. Ayant été mandé par le cardinal de Lorraine et sévèrement réprimandé par lui, il n'eut pas le courage de lui répondre en homme de cœur. « Si j'avais à me défendre une seconde fois, a-t-il dit, je montrerais plus de courage; mais la réprimande du cardinal de Bourbon et l'autorité du roi de Navarre m'avaient troublé, et je ne devais rien dire au cardinal de Lorraine qui aurait pu l'irriter. » Ce sont là, sans doute, deux choses bien appariées. Toutefois, il est certain qu'il a ému toutes les villes par lesquelles il a passé, mais je doute fort qu'il y ait en lui beaucoup de zèle, et je ne sais si l'on peut compter sur une grande fermeté en lui. En attendant, nous avons tâché de ne pas nous aliéner son esprit, afin qu'il ne nous nuise pas du moins. Les quatre captifs du Pré-aux-Clercs ont été conduits dans les cachots et enfermés séparément, parce qu'ils n'avaient pas voulu confesser ce que les juges demandaient d'eux. Quelqu'un s'étant adressé au roi de Navarre, ce dernier adressa une lettre au président De Thou. Je la lui ai remise, en qualité de serviteur du roi de Navarre, et j'ai profité de cette occasion pour discuter avec lui sur la foi, comme je n'aurais pas pu le faire plus librement avec vous; je lui ai dit enfin qu'il aurait à en rendre compte devant le juge suprême, s'il continuait à condamner des innocents, de sorte que le malheureux n'a pas pu s'excuser que par ces paroles : nous avons une loi, etc. Les trois qui étaient détenus aux Chartreux ont été rendus à la liberté. L'un s'est soumis aux ennemis en reniant le Christ; le second a été rendu par les juges aux prières de sa mère, et contre le troisième ils n'ont pas trouvé de chef d'accusation. Nous avons aussi permis à Mme *de Rantigny* de se rendre auprès de son mari, qui est gravement malade, et elle nous a fait toutes les promesses possibles. Elle avait déjà acheté des chevaux pour se rendre auprès de vous. En tout cas, elle montre beaucoup de courage. Quelques conseillers traîtres à l'Evangile ont déclaré qu'il fallait sévir contre nous par le fer et les flammes, parce que nous enlevons les femmes à leurs maris. Je vous écrirai tout ce qui peut arriver, mais en peu de mots, à cause des nombreuses occupations qui augmentent de jour en jour. Car il est étonnant comment, par la grâce de Dieu, le nombre des fidèles augmente depuis peu. J'ai parlé de nouveau à *Le Mercier*, mais je n'ai pu connaître encore sa volonté. Son âme balance encore et ne sait quelle décision elle doit prendre. J'at-

tends vos lettres, afin d'obtenir de lui une décision quelconque. M. *de la Rive* rassemble peu à peu de nouveaux membres à l'Eglise, et il a déjà commencé à prêcher deux ou trois fois dans de petites assemblées. M. *de la Roche* déploie beaucoup de zèle, ainsi que *Lestrée*. Je n'ai rien reçu encore de M. *Chartier*. *Gaspar* (*Carmel*) écrit que son voyage n'aura pas été sans fruit. Partout on demande des moissonneurs, mais leur nombre est si petit. Nous en avons envoyé un à *Cham*, en attendant que vous en envoyiez un plus capable, si le nôtre ne suffit pas. Si vous me demandez dans quel état sont nos affaires publiques, je vous dirai que tout est dans le plus grand désordre; l'on ne rencontre partout que des assassins. Néanmoins, tout le monde vit dans la plus grande sécurité, et si l'on n'avait pas à craindre l'ennemi, il y aurait des festins à la cour. Les personnes prudentes et prévoyantes voient dans ces premiers maux les préludes de grandes calamités, à moins que Dieu ne nous tende d'une manière miraculeuse sa main du ciel. Mais nous, qui avons jeté notre ancre au ciel, nous naviguons au milieu de ces cruelles tempêtes, comme si nous étions dans un port tranquille, quoique le roi ne respire que d'horribles menaces. Mes collègues vous saluent respectueusement ; ils ont donné ordre à *Pierre Magne* de vous remettre cent vingt livres en leur nom. Vos services leur sont naturellement très-agréables. Adieu, mon père; priez, comme vous le faites, pour celui qui nourrit son âme de votre souvenir. Adieu aussi, mes respectables frères. Le Seigneur vous dirige éternellement par son esprit, afin que vous puissiez servir l'Eglise le plus longtemps possible. 12 avril.

Votre très-obéissant
Jo. Rachamus.

XVI.

S. Cum institor Petri Magni ad dominum suum scriberet rogaretque an aliquid at te vellem, etsi dolor me elinguem fere reddebat, occasionem tamen prætermittendam esse non putavi quin significarem tibi me et collegas valere. Indignationis autem quæ mihi verborum facultatem adimit hæc causa est, quod medicus quidam qui jam diu in seniornm ordinem cooptatns est nos et symmystas passim omni probrorum genere onerat. Antea cum nos laterent eius fraudes, quod retineret pecuniam quæ dabatur pauperibus, lucrum suum tacitus procurabat. Postquam vero sensit perversitatem suam nobis innotuisse virus suum aperto gutture cœpit evomere. Interea nobis heri etiam renuntiatum est, nomina nostra, staturam, vultum, habitationem commissario cuidam esse delata, ac tametsi non audemus affirmare ab isto nebulone profecta esse, suspectus tamen est nobis plurimum cum multæ simul conjecturæ concurrant. Cæterum non parum item nobis mœrorem obtulit rumor de Iammæo per totam urbem sparsus. Malevoli enim ex tabulis archipresbyteri publicarunt abjurationem eius quam omni ex parte confictam esse putamus ut nos male urant et exemplo ministri suam atque aliorum impietatem tegant. Pervenit ad nos exemplar quod ad te mitto ut socius dolorum nostrorum parte mœroris nos subleves. Accepi tandem litteras quas per confectorem tabellariorum miseras. Redditæ sunt litteræ Helvetio. Quomodo ferat Ramboulletus discessum filii nondum intellexi. De hoc alias et de cæteris. Bredanus nuper captus est in ducatu Aureliæ. Vale, pater et præceptor observandissime. Dominus te Ecclesiæ suæ mihique quod vivat (?) conservet.

Lutetiæ, 3 nonas. Septembris. Pridie Cœnæ vestræ cujus memoria me reficit.

Tibi obsequentissimus
Rachamus.

Quod scripsi de Iammæo huc non spectat ut cuiquam suspectus sit, quum

de ipso recte judicemus, sed ut malignam hostium impudentiam cognoscas, et simul ille, si forte apud vos adhuc resideat.

Traduction.

S. L'homme d'affaire de *Pierre Magne* ayant écrit à son maître et m'ayant demandé si je n'avais rien à votre adresse, je n'ai pas voulu laisser passer cette occasion sans vous dire que moi et mes collègues nous allons bien, quoique la douleur m'ait enlevé pour ainsi dire la parole. Voici la cause de cette indignation qui m'étouffe. Un médecin, qui depuis longtemps a été admis au rang des anciens, nous a diffamés et couverts d'opprobre, les fidèles et les pasteurs. Auparavant, lorsque nous ignorions encore ses fraudes, il retenait de l'argent destiné aux pauvres et en faisait son profit; mais dès qu'il se fut aperçu que nous avions eu connaissance de ses méfaits, il vomit tout son fiel contre nous. En même temps on nous a prévenus hier qu'on avait dénoncé à un commissaire nos noms, notre taille, notre visage et notre habitation; et quoique nous ne puissions pas affirmer que ces délations proviennent de ce fripon, nous le soupçonnons cependant, et bien des conjectures confirment ces soupçons. D'ailleurs, le bruit qui court dans toute la ville au sujet du comte d'Aran ne nous rend pas moins tristes. Quelques malveillants ont extrait des registres de l'officialité son abjuration, et l'ont publiée; mais nous croyons tous que cette abjuration est fausse, et qu'elle n'a été fabriquée que pour nous calomnier et pour couvrir par l'exemple d'un ministre leur propre impiété et celle des autres. Nous en avons eu un exemplaire et je vous l'envoie, afin que, connaissant le sujet de notre douleur, vous nous débarrassiez d'une partie de notre tristesse. J'ai enfin reçu la lettre que vous avez envoyée par le messager, et j'ai remis à un Suisse celle qui était à son adresse. Je n'ai pu savoir encore comment M. *de Rambouillet* supporte le départ de son fils. Je vous donnerai prochainement de plus amples détails. *Bredaine* a été pris dernièrement dans le duché d'Orléans. Adieu, père et vénérable précepteur. Le Seigneur vous conserve à l'Eglise et à moi-même toute ma vie.

Paris, 3 septembre. La veille du jour de votre sainte Cène, dont le souvenir me ranime.

Votre tout dévoué
RACHAMUS.

Ne croyez pas que ce que je vous ai écrit au sujet de M. Gemmes nous l'ait rendu suspect; nous avons au contraire la meilleure opinion de lui; c'est pour vous faire connaître à vous, et à lui-même, s'il est encore avec vous, la méchanceté et l'impudence des ennemis.

XVII.

S. Si litteræ meæ tibi sunt jucundæ, Domine, æstimandum tibi relinquo quantopere delecter tuis. Nam cum recte judices nullum mihi defesso solatium aptius vel opportunius occurrere quam dum tecum loquor, facile colligere potes quanto studio abs te responsum expectem; idque inprimis ut intelligam te mediocriter valere, ut fert tenera corpusculi tui valetudo. Quare tametsi pudoris mei non est litteras abs te tam seriis negotiis occupato exigere, ut tamen pergas mecum per litteras colloqui etiam atque etiam peto. Jam gaudeo vos in tempore admonitos fuisse de causa fratrum apud Germaniæ principes prodita. Priusquam hæ litteræ ad vos perveniant, cognoscetis, ut spero, nos de eadem re certiores esse factos, nec pigros fuisse quin quam primum vobis ut opus erat significaremus. Quod tertiam profectionem duo optimi fratres susceperunt, in eo agnoscent omnes nostri, de benevolentia alioqui et diligentia vestra satis persuasi, quantopere pro ipsis excubetis. Dominus Du Buis plurimum confirmabitur eorum aspectu, cui

propter festinationem comitem itineris, ut statueramus, adjungere non licuit. Et quod tu, Domine, ad singulos scripsisti priusquam a nobis rogatus esses, in eo scilicet te eundem esse probasti qui hactenus esse solitus es. Doleo vero quod litteras meas secutus, ea dixisti de ἱεροδεσμίοις quæ te vanitatis suspectum possint reddere. Si tamen de hac re culpandus esse videor, certe culpa minuitur quod in meliorem partem accepi quæ tunc dubia erant. Jam ut de statu eorum scribam, septem fortes supersunt addicti carceri, in quo vel tabescant dolore, ut nudius quartus unus, cui nomen erat Almeric, fortis athleta misere obiit; vel ad ignem trahantur ut judices sæpe hunc terrorem ipsis objiciunt nisi abjurent veritatem. Evasit unus, sicut scripsi ad fratrem Borgoinum, cum duceretur ad Chartusianos. Iammæus in spelunca sua latitat, nec advocatur. Duo adolescentes. de quibus etiam ad fratrem Borgoinum, animosi sunt ad pugnandum. Sed instat perditus nebulo Despensæus in quem conjecti sunt semichristianorum oculi et cujus nomine multi nostros gravare student, quia se pro Evangelico venditat. Cum alter ex nostris interrogatus diceret: communem omnibus regulam præscribi, ubi dicit Christus, bibite ex hoc omnes, — et quid respondeas (inquit) multis locis in quibus habetur apostolos fregisse panem, ubi de communicatione cœnæ agitur, nulla facta vini mentione? Inde scilicet statuere volebat proditor consuetudinem sub una parte communicandi jam tunc usitatam fuisse. Vobis precibus incumbendum est ut invicti perstent qui reliqui sunt: non sunt plures novem ex tanto numero. Plerique interrogati sunt duntaxat, annon fuissent in cœtu? qui cum inficiarentur nec probari possent, sine ullo examine dimissi sunt ad episcopum, pars autem, edita coram ipso fidei confessione, ab ipso petere absolutionem renuit. Unus abhinc octo vel decem diebus huc adductus est Aureliis provocans ad Curiam, quare supplicio ignis damnatus erat. Is etiam (ut spero) medebitur scandalo quod defectione unius, hodierno die, exortum est. Nam pædagogus liberorum Rambulleti palam et publice cum face ardenti prodiit ad atrium ædis D. Mariæ, nec vero ab initio quidquam boni promittebat ut refertur: ut valde mirum sit quod tamdiu servatus fuerit in carcere. In tanto mœrore nonnihil adferet solatii conscientia iis quod aliqua ex parte juncti fuerint officio. Ego vero in hoc elaboro ut omnes jam melius accingantur ad pugnam, ut fortius tueantur causam Christi si forte vocentur. Animum colligunt multi et frequentiores cœtus esse incipiunt. Quod superest si nondum advenerit in aulam Rex Navarræ, non procul abest. Scripsi ad illum communi nomine ex collegii sententia misique admonitiones tuas postremas quæ ad religionem spectant. Baro de la Regnaud. perlaturus est crastino die, qui, extra hoc negotium, conventurus erat Navarrenum. Accepit enim litteras ab ipso ubi diserte mandat, ut hic suum adventum expectet. Ac quum in Barronis mentionem incidi nuntiabo tibi, Domine, eius verbis quod D. Vireto, si placet, significabis ut uxori ipsius gratuletur, nempe ipsum impetrasse a Rege longe plura quam quisquam possit sperare, ut uno verbo dicam ne sim prolixus. Salutat omnes plurimum. Is cujus causa nuper frater Salicetus profectus fuerat ad fines Belgarum, concessit in Britanniam assumpto Gasparo ut jam significavi. Reliquit hic litteras ad D. Villemongium, Salicetum et Gratianum cum decem pistoletis quas D. Villemongius curet reddi Gratiano. Si cum his

litteris per equos celeres perferri possint, dabo. Sin minus ubi sese offeret cui tuto mihi videar posse committere, quam primum faciam. De Marqu. faciam quod præcipis. Nudius tertius et nudius quartus apud illam egi partes collonii. Tunc perjucundas a filio litteras accepit. D. Normandio nunc non vacat respondere : dicas velim, Domine, me nihil prætermissurum quod eius nomine facere potero. Accepi bis aut ter litteras a fratribus D. et R. Floret illic Christus et crescit in dies piorum numerus. Charterius antarcticus rogat vos ut ad suas quæstiones responsum dare festinetis, ne suspectus sit suis malæ fidei vel nimiæ negligentiæ, si appellat ad eos navis sine responso. De Rantigniaca ubi paulo plus erit otii, scribam ad Ionvillæum; latet adhuc illa dum propinqui tumultuantur. De bello nescio quid novi nuntiem. Rex præsidia firma habere creditur in singulis oppidis. Exercitus Philippi circiter ad viginti hominum millia vagari fertur circum fines Belgarum. De pace rumores sparguntur. Sed incertis authoribus, ut vanos esse omnibus conspicuum sit, præsertim cum magni ab utraque parte fiant apparatus ad bellum. Hæc in præsentia occurrunt. Valete, charissimi fratres et Domini perpetuo mihi observandi.

Lutetiæ, s. sexto die Martij.

Nondum conveni collegas ut salutarem vestro nomine, faciam primo quoque die. Interea Riverius æger, cum quo hactenus jucundissime habitavi, vos reverenter salutat.

Vobis obsequentissimus
I. Rachamus.

Traduction.

S. Si mes lettres vous sont agréables, Monsieur, je vous laisse à penser quel plaisir je prends aux vôtres. Car si vous croyez, et vous avez raison de le croire, que rien ne me soulage mieux de mes fatigues que mes entretiens avec vous, vous pouvez facilement vous imaginer avec quelle impatience j'attends votre réponse, afin de savoir que vous allez passablement, aussi bien que le comporte votre faible constitution. Quoique je ne sois pas assez impudent pour exiger de vous, qui êtes occupé à des affaires si sérieures, toujours des nouvelles, je vous prie cependant instamment de continuer à vous entretenir avec moi par des lettres. J'en suis bien aise que vous ayez été informé à temps de la trahison de notre cause auprès des princes allemands. Avant que vous ne receviez cette lettre, vous apprendrez, je pense, que nous avons été informés de cette trahison, et que nous nous sommes hâtés de vous la faire connaître. Quant au troisième voyage qu'ont entrepris deux de nos frères, tous les nôtres, déjà suffisamment persuadés de votre bienveillance et de vos soins à notre égard, reconnaîtront jusqu'à quel point vous veillez à nos intérêts. M. *du Buis* reprendra courage en les voyant ; mais nous n'avons pas pu lui donner de compagnon de voyage, comme nous l'avions résolu, à cause de son prompt départ. Et puisque vous avez écrit, Monsieur, à chacun en particulier, avant que nous vous en eussions prié, vous vous êtes montré en cette occasion tel que vous l'avez toujours été. Je regrette que ma lettre vous ait donné lieu à dire au sujet de nos captifs des choses qui pourraient vous les rendre suspects d'orgueil. Toutefois, si je vous paraissais coupable, je serais excusable, parce que j'ai pris en bonne part ce qui alors était encore douteux. Mais pour vous informer de leur position, je vous dirai qu'il en existe encore sept qui supportent avec courage la prison où la douleur les consume. C'est ainsi qu'avant-hier un vaillant combattant de la juste cause est mort misérablement ; son nom est Amelric; d'autres doivent être traînés au bûcher; c'est du moins là la frayeur que les juges veulent leur inspirer, s'ils ne renoncent pas à la vérité. L'un d'entre eux s'est échappé au moment où on le conduisait aux Chartreux, comme je l'ai

déjà écrit à notre frère, M. *Bourgoin*. *Gemmes* est retenu dans son cachot et il n'est point cité. Deux adolescents, dont j'ai déjà écrit à M. Bourgoin, brûlent de combattre. Mais un autre fourbe, nommé *d'Espense*, nous menace; les yeux de tous les semi-chrétiens sont tournés vers lui, et c'est à cause de lui que bien des personnes nous accusent, parce qu'il se donne pour évangélique. Un des nôtres ayant été interrogé et ayant répondu qu'une seule et même règle avait été prescrite à tous par les paroles de Christ : buvez-en tous, « que répondrez-vous à ces nombreux passages, répartit-il, où il est dit que les apôtres ont « rompu le pain » chaque fois qu'il était question de la sainte Cène, et où il n'est fait aucune mention de vin ? » Sans doute le traître voulait établir par là qu'alors déjà on ne communiait que sous une seule espèce. Priez seulement pour que les autres restent fermes; il n'en reste d'ailleurs plus que neuf. On leur a demandé s'ils n'avaient pas assisté aux assemblées, et comme ils ont nié, ou comme on ne pouvait pas le leur prouver, ils ont été envoyés sans autre interrogatoire à l'évêque. Mais là quelques-uns confessèrent ouvertement leur foi et refusèrent de demander son absolution. Il y a huit ou dix jours, l'un a été amené ici d'Orléans, en ayant appelé au Parlement, parce qu'il avait été condamné au feu. Celui-ci, je l'espère, effacera le scandale qu'a provoqué hier la défection d'un autre. Car le précepteur des enfants de M. de Rambouillet s'est rendu en plein jour, une torche à la main, à Notre-Dame; dès le commencement, il ne promettait rien de bon, dit-on, et je m'étonne beaucoup qu'on l'ait gardé si longtemps en prison. Dans ces temps d'afflictions, la seule consolation pour la plupart c'est la conscience d'avoir fait plus ou moins leur devoir. Quant à moi, je m'efforce de les préparer de mieux en mieux au combat, afin qu'ils défendent plus vaillamment la cause de Christ s'ils sont appelés à la lutte. Un grand nombre reprend courage, et les réunions commencent à être plus fréquentes. Le roi de Navarre ne tardera pas à arriver à la cour, s'il ne s'y trouve pas déjà. Je lui ai écrit au nom de tout le corps et je lui ai envoyé vos dernières exhortations au sujet de la religion. Le *baron de la Regnaudie*, qui se rend auprès de lui, les lui remettra demain. Il a reçu une lettre du roi de Navarre, dans laquelle il lui recommande expressément d'attendre son arrivée. Et puisqu'il est question du baron, j'ai à vous prier, Monsieur, en son nom, de dire à M. *Viret* qu'il doit féliciter sa femme, parce qu'il a obtenu du roi plus que personne n'aurait espéré, pour tout dire en un mot et pour ne pas vous arrêter trop longtemps. Il vous présente à tous ses salutations. Celui pour lequel notre frère *Salicet* est parti naguère pour les frontières de la Belgique, s'est rendu en Bretagne, en compagnie de *Gaspar* (*Carmel*), comme je vous l'ai dit. Il a laissé ici des lettres à l'adresse de M. *Villemonge*, de *Salicet* et de *Gratien*, avec dix pistoles que M. Villemonge doit faire remettre à Gratien. Si je puis les faire parvenir avec cette lettre par la poste, je les enverai; sinon, j'attendrai qu'il se présente une occasion sûre. Quant à Mme *de Marqu.*, je ferai ce que vous m'avez prescrit. Avant-hier et les jours précédents j'ai remplacé auprès d'elle M. *de Collon*. Elle a reçu de joyeuses nouvelles de son fils. Je ne puis répondre maintenant à M. *de Normandie*. Dites-lui, Monsieur, que je ferai tout ce qu'il me sera possible de faire pour lui. J'ai reçu déjà deux ou trois fois des lettres de nos frères de Dieppe et de Rouen. La cause de Christ y fait de grands progrès, et le nombre des fidèles augmente de jour en jour. M. *Chartier*, qui a été au Brésil, vous prie de répondre le plus tôt possible à ses demandes, afin qu'on ne le soupçonne pas de mauvaise foi ou de négligence si le vaisseau aborde sans réponse. Dès que j'aurai plus de temps, j'écrirai à *Jonvillers* au sujet de Mme *de Rantigny;* elle se cache encore, aussi longtemps que ses parents seront tellement emportés. Les nouvelles de la guerre ne présentent rien de nouveau. On croit que le roi a de fortes garnisons dans chaque ville. L'armée de Philippe, composée de vingt mille hommes, se disperse sur les frontières de la Belgique. On parle vaguement de la paix; mais il n'y a rien de certain, et ces bruits paraissent d'autant plus vains, que des deux côtés on fait de sérieux préparatifs pour la guerre. Voilà les nouvelles du jour. Adieu, très-chers frères et vénérables seigneurs.

Paris, 6 mars.

Je n'ai pas encore vu mes collègues pour leur présenter vos salutations; mais je le ferai l'un de ces jours. M. de la Rivière, avec lequel j'ai vécu jusqu'ici de la manière la plus agréable, est malade; il vous salue respectueusement.

Votre tout dévoué, J. Rachamus.

XVIII.

S. A postremis nostris ad vos litteris, in statu nostro nihil est novi. Captivi quatuor invicti perstant. Seorsim collocati sunt in suis speluncis ut jam scripsi. Crebro invisuntur a nostris, quare non usque adeo difficilis est aditus ad ipsos. Singuli lucrifecerunt latrones qui in iisdem antris agunt. Nunc accepi litteras ab uno ipsorum quæ miram constantiam præ se ferunt. Mane Navarrenus convenit præsidentem (de Thou) qui pollicitus est se crastino die interrogaturum ipsos, cupere se ut simpliciter respondeant. Quod Navarrenus hoc tam sedulo agit litteras principum in causa esse existimo. Vidi enim exemplar ubi christiane ipsum hortantur ad studium pietatis. Nec tamen ipsi propositum est aperire Regi quid sentiat de religione, et præter quam quod pusilli animi est, Cardinalis illi terrorem non exiguum objicit, affirmans si de hac re Regi mentionem faciat, auditurum ex eo quod ipsi summopere displiceat, nec latere Regem quantas ubique turbes concitaverit ejus concionator ad commovendum totum regnum. Litteræ principum ad regem nondum pervenerunt, miror quæ causa sit tantæ dilationis. Cardinalis interea nihilo remissius sævit in nostros; nuper enim cum intellexisset in oppido Normandiæ (Sainct Los) magnam partem civium more nostro vivere, commisit negotium cuidam perdito qui filium ducis Orgæi cum sexaginta equitibus misit in oppidum; hactenus tamen non infeliciter pro nostris cessit expeditio, sicut cognosces ex litteris ministrorum ad nos, quarum exemplar ad te mitto, ut si per otium liceat, ipsos confirmes et simul consilium des quid faciendum ipsis in posterum censeas. Accensa adhuc est, ut vides, hostium rabies; attamen rumor est Philippi exercitum esse validissimum; certum etiam est multas Anglorum naves, circum Dieppam et vicinos portus vagari. Cardinalis Perronam mox profecturus est ut conveniat matrem ducis Lotharingiæ; jactat sibi pacem esse in manu vel in marsupio. Rex die Jovis hinc migrabit Villecotræum. Riuerius hortatu nostro rusticatum abiit ad mensem unum. Nos interea valemus Dei gratia, et laboramus pro viribus. Frenellius, medicus regius, discessit e vita. Successor eius est quidam Parisinus cui cognomen est Capellanus, si forte noris hominem. Sed hæc ad vos pertinent? Quare restat ut me vestris precibus, fratres observandissimi, plurimum commendem, id quo ex animo, et simul ipse summo studio precor Dominum Iesum ut piis vestris laboribus benedicere pergat.

Cal. Maij. Lutetiæ.

Vobis obsequentissimus.
Io. Rachamus.

Traduction.

S. Depuis nos dernières nouvelles, rien n'est changé dans notre situation. Quatre des captifs sont restés constants; ils ont été emprisonnés séparément dans leur cachot, comme je l'ai déjà écrit. Les nôtres les visitent souvent, car jusqu'à présent il n'est pas difficile d'avoir accès auprès d'eux. Quelques-uns ont même gagné les voleurs qui vivent avec eux dans les mêmes cachots. Je viens de recevoir une lettre de l'un d'entre eux, et elle témoigne d'une constance admirable. Ce matin, le roi de Navarre s'est rendu auprès du président (De Thou), qui a promis de les interroger demain, désirant qu'ils donnent les réponses les plus simples. Je crois qu'il faut attribuer

cette activité du roi de Navarre à la lettre des princes allemands; car j'ai vu une copie de cette lettre, dans laquelle ils l'exhortent, en vrais chrétiens, à la piété. Cependant il n'a pas l'intention de déclarer au roi ses sentiments par rapport à la religion, et outre son peu de courage, le cardinal de Lorraine ne lui inspire pas une petite frayeur en lui affirmant que s'il parlait de cette affaire au roi, il entendrait du roi lui-même combien elle lui déplaît; que d'ailleurs le roi n'ignorait pas quels troubles son prédicateur avait soulevés dans tout le royaume. La lettre des princes allemands n'est pas encore parvenue au roi; je suis curieux de connaître la cause de ce délai. En attendant, le cardinal ne cesse pas de sévir contre les nôtres; car dernièrement, ayant appris que dans une ville de la Normandie (Sainct-Los) une grande partie des citoyens vivaient de notre façon, il confia aussitôt cette affaire à un mauvais garnement, qui envoya dans cette ville le fils du duc *de Lorges*, avec soixante cavaliers. Toutefois, cette expédition n'a causé aucun dommage aux nôtres, comme vous pouvez l'apprendre par la lettre que nous ont adressée les ministres, et dont je vous envoie une copie, afin que vous les encouragiez, si vous en avez le temps, et que vous leur conseilliez en même temps ce qu'ils vous sembleraient devoir faire à l'avenir. Vous voyez que la rage des ennemis n'est point encore éteinte; mais le bruit court que l'armée de Philippe est très-forte et que des vaisseaux anglais stationnent devant Dieppe et les ports voisins. Le cardinal partira prochainement pour Perrone, afin de traiter avec la mère du duc de Lorraine; il se vante d'avoir la paix dans ses mains ou dans sa bourse. Le roi partira d'ici jeudi prochain pour Villecôterets. M. *de la Rivière*, sur nos exhortations, est parti pour la campagne durant un mois. Grâce à Dieu, nous nous portons bien et nous travaillons de toutes nos forces. Le médecin du roi, *Fernel*, est mort. Son successeur est un certain *Parisis*, surnommé *Chapelain*. Peut-être connaissez-vous cet homme? Mais tout ceci n'a aucun intérêt pour vous. Il me reste donc à me recommander à vos prières, mes vénérables frères; de même que je prie de tout mon cœur le Seigneur Jésus de vouloir bénir à jamais vos pieux travaux.

1[er] mai. Paris. Votre tout dévoué

Jo. Rachamus.

XIX.

S. Præter nostras litteras quas simul cum admonitionibus tuis Baro Regn. ad Navarrenum pertulerat, misimus etiam Rochæum ut sciret quid actum foret, ac si conveniendi Navarreni facultas daretur, eum observaret, ut tandem cum rege ageret de repurgandis Ecclesiæ corruptelis, et simul ei commendaret causam captivorum fratrum. Rochæus reversus est, renuntiat Baronis cum Navarreno colloquium, se item cum illo locutum, nihil vero plus ei esse animi quam antea. Deplorat quidem præsentem Ecclesiæ corruptionem, ut etiam sibi nihil fore optatius quam ut pure coleretur Deus; sed nondum os aperire statuit ut quæ propemodum deplorata sunt, in melius corrigantur: patere piis omnibus aditum in suam ditionem, sed hic sibi nullam esse potestatem, nec hoc tempore sine suo maximo incommodo aggredi posse quod volumus. Regem vero adeo alienum esse a restituenda pietatis doctrina, ut ex quo in aulam venerit, nihil aliud audierit agitari quam ignes ad infinitam multitudinem torrendam; quin etiam ab ipso rationem iniri atque constitui qua Pedemontanorum stirpem radicitus tollat. Hæc sunt verba Navarreni: ex quibus primum colligere potes quid expectandum sit de ipso. Non præstitit eam voluntatem quam multi sperabant, propter rumores ubique sparsos de Davide ministro eius, quod Rupellæ et Pictavii impias superstitiones palam et libere damnasset. Mira videlicet promittebat absens et procul ab aula. At ubi venit in conspectum regis, ad ingenium rediit. Quia

magno omnium plausu exceptus est, et longe prodiit illi obviam Guisiana domus, victus est vir non satis virili animo. Si tamen succedet secunda expeditio Domini Du Buis, suo (ni fallor) commodo serviet. Non ignorat vero, Regi propositum esse, dum coram se tantas minas et persecutiones crepat, ut, admonitus a Galerita, ipsum perstringat et mordeat. Interim expendenda est vox de fratribus pedemontanis. Quanta faceret Pharao, nisi Deus ipsum naribis vinctum retineret? Certum tamen est, ipsum agi pro arbitrio Galeritæ, penes quem omnino regia est potestas, qui cum de vita et honore sibi dimicandum iudicet, stabit obstinatus donec regnum totum everterit. Jam ut suas opes magis muniat, vulpes illa urget conjugium Delphini et neptis suæ, ac jam adornatur aula palatii, ut octo post pascha diebus nuptiæ celebrentur. Causa festinationis esse creditur quod Rex ardet desiderio videndi compatris; licet non semper præ se ferat miser, ne displiceat iis, quos supra solium suum extulit in suum exitium. Importunus autem adveniret compater, ut qui semper huic matrimonio obstiterit. In statu captivorum hoc est novi. Quod Iammæus abductus est ad Archipresbyterum, et interrogatus ab ipso de symbolo, de sacramentis, de pœnitentia, de satisfactionibus, de commemoratione mortuorum, simpliciter et vere respondit. Cum illi faveret et pararet absolutionem dare, recusavit. Inde remissus ad carcerem Episcopalem. Heri conveni ipsum, et hæc omnia mihi narravit. Obtestatus sum ut se constanter gereret, et fratrem alterum cui cognomen est Guerino, qui cum palam antea abjuravit Christum nunc deflet peccatum suum, et respuit absolutionem. Dum hæc scribo, renuntiatur mihi Iammæum egressum esse e carcere. Crastino die resciscam omnia. Interim hæc cognoscetis. Despensæus in æde Virginis multas blasphemias quotidie eructare; nunc probare nititur quadragesimæ jejunium divinitus esse institutum, nunc sanctos invocandos, et hoc scilicet adducit testimonium : Benedicite omnes bestias. Nuper acriter invectus est in cœtus nostros ut clandestinos atque nefarios et videlicet magnus antipapistarum numerus ad eum audiendum confluens laudibus ipsum effert in cœlum. Quid ad hæc dicetis fratres et Domini observandi? Nonne speratis brevi venturum Dominum ut istos conterat? Quod superest, tametsi nolim me constituere patronum causæ Charterii, qui ad te scribit, Domine, æquum tamen est, ut confiteram ad eum sublevandum aliqua ex parte, quod certe comperi, nempe a Boslecontio retineri litteras omnes fratrum transmarinorum ; et hanc præcipuam fuisse causam cur ipse ad vos non profectus fuerit, quod semper expectaret hæc rescripta. Architriclinus vero Admiralii pollicitus est mihi se curaturum ut accipiat quam primum. Interea cum hic otiosus sederet Charterius et Meauenses dispersi pastorem flagitarent, ne grex dissiparetur, ipsum illuc dimisimus ut oves Christi colligeret quod sedulo ipsum fecisse et facere nobis renuntiatum est. Plura nunc non licet. Hic ergo finem faciam ubi precatus fuero Dominum et patrem meum ut vos diu tueatur incolumes Ecclesie suæ et simul a vobis petiero ut pergatis me Deo commendare. Nam preces vestræ haud dubie hactenus conservarunt.

21 die Martij. Lutetiæ.

Riverius et Rochæus atque etiam Iammæus vos plurimum salutant.

Vos obsequentissimus, I. Rachamus.

Traduction.

S. Outre la lettre et vos avertissements que le baron *de la Regnaudie* a remis au roi de Navarre, nous avons aussi envoyé M. *de la Roche* pour savoir ce qu'on ferait, et si l'on pourrait parler au roi de Navarre, pour l'exhorter de parler enfin au roi, afin de purger l'Eglise et de lui recommander la cause de nos frères, les captifs. M. *de la Roche* est de retour; il nous a raconté l'entretien du baron avec le roi de Navarre; il nous a dit qu'il lui a parlé lui-même, mais qu'il n'a pas plus de courage qu'auparavant. Il déplore, il est vrai, les corruptions de l'Eglise; il dit qu'il ne désire rien autant que de voir adresser à Dieu un culte pur et sincère, mais il ne peut se décider à ouvrir la bouche pour remédier aux maux qu'il déplore; que son pays est ouvert à tous les fidèles, mais qu'il n'a aucune influence à la cour et qu'il ne pourrait se charger de notre cause sans s'exposer aux plus graves inconvénients. Que l'esprit du roi était si peu décidé à rétablir la vraie doctrine, que depuis qu'il était arrivé à la cour, il n'avait entendu parler que des préparatifs pour brûler toute la multitude des fidèles; qu'il cherchait même les moyens pour extirper de fond en comble toute la race des Vaudois du Piémont.

Voilà ce que rapporte le roi de Navarre; vous pouvez donc vous imaginer ce qu'on peut attendre de lui. Il ne fait pas preuve de cette énergie qu'on espérait de lui, en raison des bruits répandus au sujet de son ministre *David*, qui, dit-on, a condamné ouvertement et librement à *La Rochelle* et à *Poitiers* toutes les superstitions impies. Il a sans doute promis des merveilles tant qu'il était absent et qu'il n'était pas encore à la cour; mais dès qu'il s'est trouvé en présence du roi, il est revenu à son ancien caractère. Parce qu'il a été reçu avec de grandes prévenances, et parce que toute la maison des Guises s'est portée à sa rencontre, cet homme pusillanime s'est laissé vaincre. Néanmoins, si le second voyage de *Dubüis* réussit, il servira mieux, je pense, ses intérêts; car il n'ignore pas que le roi, en lui faisant voir toutes ces persécutions et entendre toutes ces menaces, ne veuille le lier et le punir lui-même, d'autant plus qu'il a été averti par le cardinal. En attendant, il s'agit de réfléchir à la sentence portée contre les Piémontais. Que ne ferait pas notre Pharaon, si Dieu lui-même ne le retenait en lui mettant l'anneau dans les narines? En tout cas, il est certain que c'est la volonté du cardinal de Lorraine qui le dirige. C'est lui qui a tout le pouvoir en main, et comme il y va de sa vie et de son honneur, il ne cessera pas qu'il n'ait bouleversé tout le royaume. Et pour être plus sûr de ses richesses, le renard compte sur le mariage du dauphin avec sa nièce, et déjà l'on prépare les appartements du palais, afin de célébrer les noces huit jours après Pâques. On croit que le mariage sera tellement hâté parce que le roi brûle du désir de voir le compère, quoique le malheureux se garde de le dire, pour ne pas déplaire à ceux qu'il a placés pour sa perte au-dessus de son trône. En tout cas, l'arrivée de l'époux ne sera pas trop agréable, car il s'est toujours opposé à ce mariage. Voici ce qu'il y a de nouveau dans la situation des captifs. *Gemmes* a été conduit devant l'archevêque, et, interrogé par lui au sujet du symbole, des sacrements, de la pénitence, de la satisfaction, de la messe des morts, il a répondu simplement et selon la vérité; et comme l'archevêque se montrait bienveillant à son égard et voulait lui donner l'absolution, il l'a refusée. C'est pourquoi il a été renvoyé dans la prison épiscopale. Hier je me suis rendu auprès de lui, et il m'a tout raconté. Je l'ai conjuré de se montrer ferme, ainsi qu'un autre frère, appelé *Guérin*, qui, après avoir abjuré d'abord Christ en public, se repent de son action et refuse l'absolution. Au moment même où j'écris ces lignes, on me rapporte que *Gemmes* est sorti de prison. Demain je saurai tout. En attendant, apprenez que *d'Espense* nous accable de blasphèmes dans l'église Notre-Dame : il s'efforce de prouver que le carême est une institution divine; qu'il faut invoquer les saints; la preuve qu'il en donne est d'une absurdité ridicule. Dernièrement il a appelé nos assemblées des réunions clandestines et horribles, et un grand nombre d'antipapistes (*sic*) court l'entendre et l'élève par ses éloges jusqu'aux nues. Qu'en dites-vous, mes frères et vénérables seigneurs? Ne croyez-vous pas que le Seigneur viendra bientôt pour les exterminer? Enfin, quoique je ne veuille pas me constituer patron de la cause de M. *Chartier*, qui vous écrit, il est juste cependant que je vous avertisse, pour l'excuser en partie, que les lettres de nos frères d'outre-

mer ont été retenues par M. *Boislecomte*, et que c'est là la principale cause pourquoi il ne s'est pas rendu auprès de vous, parce qu'il attendait toujours une réponse. Le maitre-d'hôtel de l'amiral m'a promis de les lui faire parvenir le plus tôt possible. En attendant, comme M. *Chartier* était ici sans emploi et que les fidèles de *Meaux* réclamaient un pasteur afin que le troupeau ne fût pas dispersé, nous leur avons envoyé M. Chartier pour rassembler les brebis de Christ, et on nous a écrit qu'il l'a fait et qu'il continue à le faire avec beaucoup de soins. Il m'est impossible de vous en écrire plus pour cette fois. Je finis donc en priant le Seigneur, notre père, de vous conseaver à son Eglise, et en vous suppliant de me recommander à Dieu, car ce sont vos prières qui, jusqu'ici, m'ont conservé.

21 mars. Paris.

M. de la Rivière et M. de la Roche, ainsi que Gemmes, vous présentent leurs respects.

Votre tout dévoué
J. Rachamus.

XX.

S. Non existimo Buxeum quicquam contra nos perfide machinatum fuisse; si tamen nostram causam adversariis prodere statuisset, quid amplius potuisset efficere? Nam præter quam quod tamdiu circumtulit exemplar litterarum nostrarum, affirmant plerique ipsum in suis chartis habuisse multorum nomina quæ in manus Regis pervenerunt. Unde profecto non mediocris terror animos quorumdam occupavit. Nam quo die Rex ex hac urbe migravit adeo incensus erat, ut diceret : Etiamne isti coronam mihi e capite tollent? Nihil narro nisi compertum. Scilicet Coccineus nostrarum interpres litterarum addidit, et adinenit quicquam libitum est. Ac Na., si Deo placet, in ea parte ubi pietas eius nimium extollebatur, causatus est se ambire German. amicitiam ut ipsis uteretur ad regni sui recuperationem, sibi interea probari avitam religionem. Id ipse mihi confessus est : et (si forte nescis) quotidie cum uxore eius, missam audiunt. Nos nihilo minus pergimus in officio et pergemus Deo duce. Buxeus autem diligenter asservatur et cavetur imprimis ne quis ipsum compellet. Opportune vero hesterno die advenerunt duo legati cum litteris quas principes vobis promiserant. Iam hortati sumus ipsos, et hodie rursum admonebimus. Quid factum opus erit; quanquam probe se instructos principum mandatis esse dicunt. Bene accidit quod summus hostis noster Perronam abiit. Multa simul concurrunt quibus forsitan Rex commovebitur. Senatus quem vulgo privatum vocant miratus valde est quod sibi vellet nomine collegii in subscriptione nostrarum litterarum, quare talis erat : ministri Ecclesiæ Parisiensis ex totius collegii sententia, inde colligit Ecclesiam esse constitutam et constare magno hominum numero. Ad has turbas accedit nuntium de concionatore D'Andeloti, qui inprimis Audegavenses commovit, item de oppido Sainct-Los. Hic jam latere potest eos qui regunt, ignem in omnibus regni partibus accensum cum tota aqua maris restingui non posse. Sed Dominus induravit cor Pharaonis, et eius maxime qui ei proximus adstat. Nam adhuc 12 iudices constituere cogitat, qui de causis Lutheranis iudicent; sex ex curia delectos, et alios sex ex Sorbona; quanquam nihil adhuc decretum est. Aliquid præterea molitur cum pontifici Rom. in eos qui religionis causa solum vertent.

Vides in quo statu sunt res nostræ. Dominus in cœlo est, solus sapiens : quæcumque vult facit : faxit ut ex animo semper dicamus, fiat voluntas tua. Aliquot mihi renuntiarunt te litteras ad me Dampetræo dedisse; ubi eas accepero rescribam, et simul de Mercero significabo quid statuerit. Nam cum bis domum ejus adierim, non potui ipsum convenire. Uxorem ejus puerperam hortatus sum ad mutandum locum cum tempestas ingruit, eique tuas dedi litteras ut marito redderet.

Valete, fratres mihi, ex animo venerandi et facite ut sentiamus efficaciam vestrarum precum his turbulentis et periculosis temporibus.

9 die Maij.

Vos obsequentissimus

R.

Traduction.

S. Je ne crois pas que *Du Buis* ait agi en traître envers nous ; mais s'il avait résolu de livrer notre cause à nos ennemis, qu'aurait-il pu faire de plus grave? Car outre qu'il a gardé si longtemps et montré partout la copie de notre lettre, on dit encore qu'il avait dans ses papiers les noms d'une foule de personnes, qui tous sont tombés entre les mains du roi. De là naturellement la grande frayeur qui s'est emparée d'un grand nombre d'esprits. Car le jour ou le roi a quitté cette ville, il était tellement irrité qu'il s'est écrié : Ne m'arracheront-ils pas aussi cette couronne de la tête ? Je ne vous rapporte que ce que je sais pertinemment. Sans doute *Comines*, l'interprète de notre lettre, a ajouté tout ce qu'il a voulu. Mais le roi de Navarre, grâce à Dieu, dans la partie même où on louait tellement sa piété, a été obligé de s'adresser aux princes germains pour gagner leur amitié, afin de recouvrer avec leur secours son royaume ; mais en attendant il faut qu'il se soumette à la religion de ses aïeux. Voilà ce qu'il m'a lui-même avoué, et (peut-être ne le savez-vous pas) il entend tous les jours la messe avec sa femme. Quant à nous, nous continuons notre tâche, et avec la grâce de Dieu nous continuerons encore. *Du Buis* est soigneusement observé et gardé, pour que personne ne puisse lui parler. Hier deux ambassadeurs sont arrivés à temps avec la lettre que les princes allemands nous avaient promise. Nous les avons exhortés et nous les avertirons encore aujourd'hui sur ce qu'ils auront à faire, quoiqu'ils disent être suffisamment renseignés par les ordres de leurs princes. Heureusement notre plus grand ennemi est à Perrone. Le roi se laissera peut-être émouvoir par le concours d'une foule de circonstances. Le Conseil privé s'est étonné de ce que signifiait le mot de Consistoire dans la souscription de notre lettre, qui était en effet ainsi conçue : « les ministres de l'Eglise de Paris, sur l'avis de tout le Consistoire; » il a cru voir par là que l'Eglise était constituée et qu'elle se composait de beaucoup de membres. A ces troubles vint s'ajouter la nouvelle du prédicateur de D'Andelot, qui a surtout soulevé les habitants d'Angers, et celle de la ville de Sainct-Los. Et déjà ceux qui sont au pouvoir ne peuvent plus se cacher que le feu allumé dans toutes les parties du royaume, ne peut être éteint, pas même par l'eau de toutes les mers. Mais le Seigneur a endurci le cœur de Pharaon et de celui qui lui est le plus proche. Car il a l'intention d'établir 12 juges, qui auraient à traiter les affaires des luthériens; six sont choisis dans le Parlement et six dans la Sorbonne : mais il n'y a encore aucun décret à ce sujet. Il se trame en outre quelque chose avec le pontife romain contre ceux qui prennent la fuite pour cause de religion.

Vous voyez dans quel état sont nos affaires. Le Seigneur du ciel est seul sage : qu'il fasse ce que bon lui semble : qu'il nous fasse la grâce de dire toujours de bon cœur : sa volonté soit faite. Quelques-uns m'ont dit que vous aviez donné une lettre à *Dampierre* à mon adresse; dès que je l'aurai reçue, je vous répondrai et je vous informerai en même temps de la décision de *Le Mercier*. Car, quoique je me sois rendu deux fois auprès de lui, je n'ai jamais pu le trouver. J'ai engagé sa femme, qui est près d'accoucher, à changer de lieu, parce que l'orage approche, et je lui ai remis votre lettre pour son mari.

ques à cy par lettres. Il vous déduira amplement de noz affaires et estat. Nous vous pryons affectueusement le croire comme si vous nous oyiez tous ensemble parler, vous asseurant que si vous accordez nostre requeste, vous serez cause d'un avancement si grand qu'il nous est impossible de l'exprimer. Nostre Dieu vous veuille mettre au cœur ce qu'il voit estre expédient pour l'augmentation de son règne, et vous soit protecteur à jamais.

A Paris, ce 22 de février 1560.

Vos humbles serviteurs et frères,
De Flavigny,
au nom de tous.

II.

L'Eglise de Paris à la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève.

(*Registres de la Compagnie.*)

Messieurs, le porteur vous est envoyé non seulement de la part de nostre Eglise, mais aussi d'aucuns des grans de ce royaume, ensemble des députés de toutes les églises de France qui suyvent la Cour pour solliciter les affaires d'icelles. A la requeste desquels nous avons bien voulu adiouster ceste supplication très humble et les instances que nous vous faisons au nom de Dieu d'avoir esgard à l'occasion que Dieu vous présente aujourd'huy d'avancer sa gloyre.

Nous avons eu promesse et asseurance de la part des seigneurs qui vous seront nommés par le porteur que au colloque qui sera assemblé bien tost par deça nous serons oyez paisiblement et receus a debatre et maintenir nostre cause devant le Roy et son conseil. Il est vray que les dicts seigneurs ne nous ont pas encore bien resolus avec quelle seureté les nostres pouront là paroistre et quelles sont les conditions du colloque, quelque diligence que nous ayons peu faire pour en auoyr certitude, pour ce quils disent que si noz adversaires apprenoyent qu'on nous voulust admettre au dict colloque ils romproyent lentreprise et n'y comparaistroyent jamais, pourtant quil est meilleur quils attendent à nous asseurer pour le dict jusques à ce que tous ceux qui sont convoqués soient assemblez et que nous ne devons faire autre que lors on ne nous donne tel sauf conduit et seureté que nous demandons. Cependant ils trouvent bon et nous ont expressément commandé qu'on face diligence d'envoyer quelques gens doctes qui se tiennent prests pour comparoistre quand ils seront appelés avec seureté suffisante, et apres qu'on aura pourveu a tout ce qui sera necessaire pour nous y donner seur acces, reces et sesjour. A ceste occasion, Messeigneurs, pour ne perdre le moyen qui nous semble estre presente de Dieu pour eclairer la vérité de nostre cause, et mettre en évidence nostre innocence, aussy pour ne donner occasion à nos ennemys de faire leurs triomphes et nous blasmer comme ayant fui le combat, nous vous prions au nom de Dieu quil vous plaise nous envoyer M. de Beze avec quelque second tel que jugerez estre propre pour cest affayre, et si il advient contre nostre esperance quon ne nous veuille donner tel sauf

conduit et seureté que les dicts seigneurs mesmes de Beze et son compaignon jugeront estre raisonnables et que a faute de cela ils ne comparoissent en lassemblee susdicte, pour le moyns vous pouvons nous asseurer que nous avons le moyen de les mettre en lieu si seur par deça qu'il n'y apparoit de danger non plus quen vostre ville et les faire puys apres conduire seurement avec la grace de Dieu jusques vers vous; et cependant leur voyage ne sera sans grand fruic quand ils ne feroyent autre chose que parler avec les grands qui desirent les voyr et qui pouront estre grandement confirmés par leur veneue. En ceste attente nous vous prierons de rechef affectueusement donner lieu aux prieres de tant de gens de bien lesquels tous esperent de ce voyage une heureuse yssue et soulagement pour toutes les eglises, et supplierons le Seigneur nostre Dieu, Messeigneurs, vous accroistre en toutes graces chaque jour, de benir de plus en plus vos saincts labeurs.

De Paris, ce xiiij[e] de juillet 1561.

Vos humbles serviteurs et freres,
La Riviere,
au nom de tous.

Messieurs, pour ce que ceux qui requierent vostre aide n'ozent pas tant esperer ce bien de pouuoyr optenir Monsieur Calvin et M. Viret, ils voudroyent bien vous supplier humblement qu'au deffault de ces deux, s'ils ne peuvent en auoyr ung, il vous playse envoyer Monsieur .....[1] avec le dict sieur de Beze.

III.

Les députés des Eglises de France à la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève.

(*Ibid.*)

Messieurs et Peres, la presente ne tend a autre fin que vous supplier receuoir le pourteur, le croire en tout ce quil vous dira et luy accorder les sainctes requestes quil vous fera de nostre part. Lesquelles, pour estre telles qu'entendrez de luy, ne vous en escrirons pas davantage. Seulement vous prierons recevoir nos humbles recommandations à vos bonnes graces et sainctes prieres et nous supplierons ce bon Dieu,

Messieurs et Peres, quil luy plaise benir de plus fort vos labeurs et vous tenir tousiours sous sa saincte protection et sauvegarde.

De Paris, ce 15 juillet 1561.

Vos bons enfants et freres,
Les deputes des Eglises de France,
Barnaud, au nom de tous.

---

[1] Nom illisible. Il s'agit probablement de Nicolas des Gallards, sieur de Saules.

IV.

Lettre de François de Morel à Calvin.

(Publiée par M. Crottet, *Petite Chronique protestante*, *Appendice*, p. 80 et 81).

Monsieur, je loue Dieu dont il nous a si heureusement amené M. de Bèse duquel le nom seul est espouventable a nos adversaires. Monsieur de Saule estoyt arrivé deux iours devant; monsieur Marlorat et monsieur de Saint Paul et nostre frere monsieur Merlin estoyent icy les premiers, qui m'avoyent envoyé querir à Montargis, mais ie ne sais sur quelle querelle sinon qu'ilz me voulussent employer à recueillir quelques passages. Car ie me semble trop debile pour entrer en un tel combat comme celuy qui se prepare. Il seroyt bien à desirer que vous y fussiez et de faict monsieur de Bèse nous a asseurez de vostre bonne volonté, dont de ma part j'ay esté merveilleusement aise. Auiourd'huy nous avons deliberé de nous assembler pour aviser tant de cela que d'autres choses. Je suis fort marri de la procedure qu'on a tenu a envoyer querir monsieur Martyr. Je ne veux point venter de mon esprit, mais il me semble neantmoins que si ieusse esté à la deliberation qui en fut prise, on y eust autrement proveu. Auiourd'hui nous nous attendons d'avoyr response à la requeste que nous avons presentée bien solennellement au roy et à la royne-mère, présent le chancelier et le conseil. Incontinent que nous l'aurions eue, nous la vous envoyerons. Je vous envoye le double de ladite requeste. Au surplus ie vous veux bien advertir que madame la duchesse a prins courage par la grace de Dieu, de sorte que maintenant elle seroyt fort marrie de me laisser aller. Elle s'est accoustumée a nostre façon de parler, tellement qu'elle ne voudroyt point qu'on allast par circuits autour de la verité comme faisoyent prescheurs anciens, mais elle prend plaisir qu'on parle clairement. Pourtant, Monsieur, si vous ne lui avez escrit comme vous aviez deliberé ainsi que m'a dit nostre frere Monsieur de Bèse, je vous supplie espargnez la. Car j'espère que nous la mettrons eu bon train. Je voudroys bien neantmoins qu'il vous pleust lui toucher un mot de ma femme, comme je vous avoys prié par mes precedentes lettres. De nouvelles l'assemblée de Poissy: on nous a dit que Jeudi dernier le cardinal de Tournon et le cardinal de Lorraine pleurerent confessant qu'ils avoyent grandement failli de ce qu'ils n'avoyent repeu leurs troupeaux, mais pour faire cognoistre leur penitence de regnard, ils adiousterent que c'estoyt une juste punition de Dieu dont ils estoyent tant molestez par les heretiques. Il y en a qui adioustent que le cardinal de Lorraine avoyt esté d'avis qu'on abbatist toutes les images des temples pour faire la paix entre les peuples et qu'on ne parlast plus latin ne en sermons ne en prières. Mais ie ne tien pas ceci pour article de foy. Nous avons attendu a ce matin qu'on avoyt mis en deliberation au conseil, si nous devions estre ouys selon nostre requeste. Mais la royne a tranché tout court, qu'elle ne veuloit point que nous fussions ouys, qu'on regardast seulement aux conditions par nous proposées. Les ecclesiastiques qui estoyent presents ont dit qu'ils ne vouloyent point rien respondre de ceste affaire, qu'ils n'en eussent parlé à leurs compay-

gnons, d'autant qu'ils y avoyent interest. Ainsi nous attendons qu'ils respondent à nos conditions. Au surplus, monsieur de Bèse vous escrira d'une rencontre qu'il eut hier soyr cheux le roi de Navarre, qui me fera clore ma lettre par mes tres-humbles recommandations a vos tres bonnes graces et de tous messieurs nos freres, priant Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve et augmente les graces qu'il a mises en vous.

De Germain-en-Laye, ce 25 Aout 1561.

Vostre humble fils très-obeissant serviteur,

F. de Morel.

V.

PLACARDS
AFFICHEZ PAR LES CARREFOURS DE LA VILLE DE PARIS,
par ceux de la Religion réformée,
le xviij. jour d'Avril M. D. LXII.

(*Mém. de Condé.* — Cimber et Danjou, t. IV, p. 77.)

Les habitans de Paris, qui sous la protection du Roy, suyvant son edict publié en la Cour de parlement, le vj. Mars M. D. LXI. désirent estre maintenus ès exercices de la Religion Reformée selon l'Evangile, prient tous leurs concitoyens, parens, voisins, hostes et amis, qu'ils advisent de près à la ruse très-pernicieuse de quelques séditieux et ennemis du repos et du bien public; lesquels meuz de quelques passions privées, et pour mener à fin leurs mauvaises entreprises, voulans tirer grande somme de déniers de tous les Bourgeois et habitans de ladicte Ville de Paris, feignent malicieusement, et veulent contre vérité donner à entendre que les fidèles de l'Eglise Réformée (qu'ils nomment Huguenots) sont armez pour piller et saccager les maisons de ceux qui sont de Religion contraire à la leur, leur ravir leurs biens, et les meurtrir et massacrer: ce qu'ils mettent en avant faussement et contre leur propre conscience, seulement pour intimider un chacun, à ce que tous, comme pour racheter leur vie et leurs biens de la main de l'ennemi, baillent sans refus l'argent que lesdits mutins veulent emprunter, pour mettre fin à ce qu'ils conspirent et couvent de longue main, sous conducteurs de grande authorité, contre l'Estat du Royaume et repos et tranquillité d'iceluy. A cette cause, il est besoin que tous les Citoyens de cette Ville soyent advertis de ne bailler à tels mutins leurs ennemis le moyen de continuer et exécuter leurs entreprises, en les accomodant d'argent, et remboursant ce qu'ils ont pour très-mauvaise fin presté à quelques Seigneurs; attendu mesmes que ceux, lesquels on charge à tort de vouloir faire invasions, meurtres et saccagemens desdicts Citoyens, peuvent protester, et de faict protestent devant Dieu, qu'ils n'ont eu et n'ont de present intention ne vouloir de mesdire ne meffaire à aucuns d'entre eux, de quelque qualité qu'ils soyent; comme de faict, il ne se trouvera ni en ceste Ville, ni même ès autres, où sans difficulté ceux de l'Eglise Réformée sont les plus forts, qu'ils ayent assailli au-

cun, ne fait violence quelconque; ains tousjours cherché tous moyens d'éviter toutes séditions, contentions et débats, vivans avec un chacun en bonne concorde et amitié, et à ce que personne ne doubte que telle soit la volonté de tous ceux de l'Eglise Reformée, ils publient cest Escrist, pour leur servir d'acte et tesmoignage perpétuel, afin que s'il advenait dommage et inconvenient au bien public de ladicte Ville, par les menées et conspirations des mutins, les susdicts, s'ils sont contrains de se mettre en défense, soyent trouvez innocens et nets devant Dieu premièrement (auquel ils servent par Jesus-Christ) et devant le Roy nostre Souverain Seigneur et tous Magistrats par luy ordonnez. Fait le xviij. jour d'Avril M. D. LXII.

VI.

Le Consistoire de Paris à M. de Chandieu.

(Gaberel, t. II. *Pièces justific.*, p. 5.)

Paris, 2 Avril 1566.

Monsieur, nous avons veu la lettre qu'auez ecrite a Monsieur de l'Estre, laquelle il nous a communiquée pour auoir nostre aduis sur ce que luy mandez de faire une préface a vostre livre de la discipline, au nom des Eglises du Vexin français. Car, quant à luy, il n'est point d'aduis que la preface se face en ce nom, pour plusieurs raisons desquelles il vous escrit au long, mais il est d'aduis qu'elle se fasse au nom des eglises d'Isle de France. Toutteffois encores a-t-il volu avoir vostre consentement sur cet aduis duquel après avoir consulté et deliberé ensemble, nous avons estimé qu'il seroit encore meilleur et plus expedient ou que la dicte preface se face en uostre nom, si tant est que vous vouliez souffrir que le livre soit publié en vostre nom, ou du moins indéfiniment au nom d'un ministre de la parolle de Dieu; non que n'eussions bien desiré que le livre eust esté publié mesme au nom de toutes les Eglises de France, comme aussi nous connaissons qu'il ne contient que la confirmation de la discipline qui est pratiquée presque en toutes. Mais on nous a proposé plusieurs inconuenients, mesme Monsieur le cardinal de Chastillon s'estant persuadé que nous le voulions faire imprimer en ceste ville, nous escrivit une lettre pour empescher l'edition, disant qu'il n'estoit pas raisonnable que deux ou trois ou peu de gens baillassent la loy aux autres, et qu'il falloit que la discipline que on vouloit estre observée par toutes les Eglises eust esté premièrement receu et approuvée par toutes les Eglises, voire après longue et meure délibération; ains, si on la mettoit en auant sans estre communiquée à tous, il se pourrait trouver gens, voire mesme les nostres, qui escriroyent aussi bien à l'encontre de celle de Morely, et que son exemple deuoit nous faire sages. Qu'il falloit attendre qu'on eust une plus grande liberté avant d'establir une discipline, qu'il fauldroit puis après possible changer, non sans quelque trouble de l'Eglise. Voila en somme les principales raisons par lesquelles il dissuadait l'edition du livre. Et depuis naguères son ministre, Monsieur de la Haye, est venu en ceste ville pour nous

dire qu'il s'opposoit au nom du colloque à ce que le livre ne fust imprimé, ains il fut transcris en plusieurs coppies, qui fussent communiqués a toutes les Eglises, afin que chacun en vint prest au synode général qui librement se pourroit convoquer et qu'alors on arresteroit d'un commun accord quelle discipline on suyurait par toutes les Eglises de France. Tout lequel propos nous avons prins comme d'un homme embouché de Morely, et qui semble ne pas se soucier beaucoup de discipline. Je vous ai bien voulu faire ce discours affin que vous entendiez comme Satan s'efforce d'empescher par tous les moyens que le livre ne vienne pas en avant, ou que s'il y vient ce ne soit point sans trouble et contradiction. Parquoy faut-il plus prudemment aduiser d'obuier tant qu'on pourra à tous inconveniens, lesquels il nous semble que nous ne pourrons pas fuir si la preface est faite au nom des Eglises de l'Isle de France. Car, en premier lieu, il est à craindre que quelqu'un ne se trouue qui dira que la chose ne luy a point esté communiquée, et que quelques uns ne calomnient ceste Eglise comme si elle vouloit faire la metropolitaine (comme nous reprocha dernierement Monsieur de la Haye) faisant au nom des autres Eglises ce qu'elle auroit trouvé bon sans leur en communiquer. Les aduersaires aussi pourroyent dire que les Eglises de l'Isle de France voudroient avoir une discipline a part, et prendroient occasion de là de dire que nostre discipline ne seroit point une discipline commune a toutes les Eglises et plusieurs aultres telles choses qu'ils pourroient calomnier. Je ne parlē pas du mescontentement des seigneurs de Chastillon, qui nous ont advertis de ne le faire imprimer et qui pourroyent penser que nous aurions tout a propos emprunté le nom des Eglises voisines pour mieux couvrir nostre jeu.

Je ne nie que quelques uns de ces inconuenients ne puissent arriuer quand le livre s'imprimera au nom d'un particullier, soit qu'il se nomme, soit qu'il supprime son nom, tant y a qui nous semble que la chose sera moins subjecte a deuis et calomnie, et cependant esperons que le fruict n'en sera pas moindre. Nous vous osons promettre que tel se vante d'escrire contre, qui après l'avoir veu sera muet; et pleut à Dieu qu'il eust esté imprimé il y a demi an, car tel parle bien haut qui auroit le caquet bien rabaissé. Et pour ce nous ne sommes pas d'aduis que vous differiez plus longuement l'edition, si vous semble. Comme je ne veux pas dissimuler que Monsieur de Saules nous escriuit il y a environ trois sepmaines qu'il estoit d'aduis qu'on ne fist encores imprimer, pour ce qu'il voyoit que cela ne plairoit guères à Messeigneurs de Chastillon et pourtant il estoit d'aduis qu'on en fist faire des copies qu'on feroit courir par toutes les Eglises et quand on verroit l'opportunité de le faire imprimer, qu'on le feroit avec plus de faueur et d'aultorité. Mais ce conseil nous a semblé incommode, pour ce que l'exécution est fort longue et puis que nous ne sauons si vous y auez depuis adiousté, osté ou changé quelque chose, et cependant il est à craindre que l'erreur de nos aduersaires ne gaigne pois et ne prenne racines, les fidèles n'estans munis d'aucun contrepoison, veu que comme vous scauez leur opinion est fort plausible et populaire. Nous vous escriuions toutes ces choses à l'occasion de la preface afin que vous aduisiez sellon la prudence que Dieu vous a donnée, et consultiez avec les excellens personnages qui sont près

de vous de ce que sera le plus expédient pour la commune utilité des Eglises et pour la gloire de Dieu.

Lequel je prie, Monsieur, vous vouloir enrichir de plus en plus de toutes ces graces, et vous conserver longuement pour sa gloire, me recommandant très humblement à vos bonnes graces et saintes prières de mademoyselle de Chandieu.

Monsieur, m'estant trouvé a la closture de ces lettres je vous ay bien voulu présenter mes humbles recommandations.

Vostre humble frère
La Mare.

P. S. L'estat des affaires de nostre maison vont tousiours quasi le mesme train et vont plustost en amendant qu'en empirant, Dieu merci. Nous avons soustenu depuis trois mois divers plusieurs assaults et bourrades, mais Dieu nous a garantis; surtout pour le regard de nostre conférence générale, le zèle papistique est si fort enflammé de fureur par la crierie de caphards que nous craignons fort qu'il rallume quelque feu de sédition et n'eust esté la veneue de Monsieur le connestable, ils eussent esté plus a craindre. Il est vray qu'il nous faict esclaircir de pres, mais si est-ce qu'il a rabroué les séditieux et donné quelque crainte. Ainsi il nous profite plus qu'il ne nous nuit. J'ay esté bien joyeux d'avoir eu ceste charge de vous ecrire pour vous fayre ressouvenir de moy comme de celuy qui vous vouldroit faire toute sa vye très humble seruice. J'ay esté rappelé en ceste ville depuis Noël pour y demeurer d'ordinaire. Monsieur de la Cousture est pour trois mois a Rouen. J'ay veu depuis naguères Monsieur de la Riuière, qui dit qu'il ne veut pas bouger de son pais d'Aniou. Je luy escris bien souuent de nos nouvelles, et s'il vous plaist luy escrire je luy feroy aisément tenir vos lettres chez le sire Pierre Gouion, sous la Tonnellerie. Je me recommande derechef à vos bonnes graces.

Vostre bien obéissant frère et serviable amy,
P. Merlin, dit l'Esperandieu, au nom de tous.

VII.

Advis sur les cérémonies du mariage d'entre Monsieur le Prince de Navarre et de Madame sœur du Roy; en la convocation des ministres[1].

(Bibl. imp., coll. Dupuy, vol. 844, fol. 212.)

Estans requis si en la célébration du mariage de ma dite Dame avec le dit Sieur Prince pour ung bien et repos général et en une nécessité publique on

[1] Cet *Avis* est évidemment celui dont font mention les *Mémoires de l'Estat de France*, à propos de la consciencieuse sévérité de Jeanne d'Albret :

« En la dispute des cérémonies dont il falloit vser pour cest effect, elle ne voulut iamais consentir à chose quelquonque, ou il allast du fait de sa conscience : faisant assembler les plus doctes personnages qu'elle peut, pour entendre par leur aduis, iusques où elle pourroit s'accorder aux articles qui luy estoyent proposez, sa cons-

peult obmestre cest ordre reçu en l'Eglise Réformée, à scavoir, si ceulx qui contractent mariage soyent espousés en l'assemblée publique par les Ministres de l'Evangille,

Nous avons respondu :

Qu'ores que cest ordre soit sainctement institué en l'Eglise et doibve religieusement estre conservé d'ung chacun fidèlle comme estant très utile et de grande édification, il n'est toutefois de l'exprès commandement de Dieu ni proprement du Ministère de l'Evangille comme est la prédication de la parolle de Dieu, et administration des sacremens. Pourtant qu'en telle nécessité qui ha esté spécifié et où l'on ne pourroit obtenir mieulx du souverain qui commande à ceste couronne, l'on peult obsmettre ceste cérémonie, car si David estant contrainct par nécessité s'est dispensé d'une cérémonye de la loy mangeant les pains de proposition, lesquels sans telle nécessité il n'eust pas mangé qu'il ne se fust rendu coulpable de trangression, la grande et importante nécessité présente nous peult bien dispenser d'une Institution Ecclésiastique quoyqu'elle soit bonne et saincte. Tellement néantmoings que nous disons cest ordre ne pouvoir estre obmis sans telle nécessité par aulcuns qu'ils ne soyent coulpables du mespris de Dieu et de son Eglise.

Enquis si en ce mariage les promesses des parties peuvent estre reçues par Monsieur le cardinal de Bourbon Député à cela par le commandement du Roy,

Nous avons respondu Que s'il plaist au Roy députer le dit Sieur cardinal de Bourbon à cest effect, les promesses peuvent estre faictes entre ses mains pourveu qu'il ne se présente en aultre habit que celluy duquel il use en affaire civil et public à scavoir celluy qu'il porte au conseil ou en la court de parlement et qu'il n'use en ceste action d'autre cérémonye que de bailler l'anneau aux parties et sans la bénédiction d'icelluy reçue et accoustumée en l'Eglise Romaine, ne recevoir de luy la confirmation du mariage comme estant sacrement.

Quand à ce que l'on demande si la célébration de ce mariage peult estre faicte sur ung eschaffault dressé à la porte du grand Temple de Paris ou les filles de France ont accoustumé d'espouser,

Nous respondons, pourveu qu'elle se face ainsy que nous avons dict, le lieu de la porte du Temple nous est indifférent pource que l'acte n'estant du mariage ainsy célébré sans aulcune cérémonye de l'Eglise Romaine, la protestation susdicte monstre assez qu'on n'approuve aulcunement le service qui se fait au dit Temple, comme nous promestons bien de prescher au milieu du Temple outre (oultre) les Images (*sic?*) pourceque l'exercice de nostre religion qui se faict par les Ministres monstre assez qu'on n'approuve ce qui se faict d'aultre par ceulx de la Religion Romaine.

Pour le regard de ce que l'on veult scavoir si Monsieur le Prince de Navarre

cience sauve. Ce qu'elle a maintenu, et poursuyvi fort constamment iusques a son trespas : declarant plusieurs fois qu'elle aimeroit mieux estre la plus petite damoiselle de France, que, pour auancer sa maison en honneur, offencer son Dieu, duquel elle reconnoissoit tenir ce qu'elle auoit de biens, et d'honneurs, voire la vie mesmes.» (*Mém. de l'Estat*, vol. I, p. 320 et suiv.)

peult ayant espousé Madame sur le dit eschaffault conduire le Roy jusques dedans le Temple,

Nous respondons que s'il en reçoit exprès commandement de sa Majesté, il peult entrer au dit temple pour accompagner sa dite Majesté pourveu qu'il sorte incontinent et devant que le service accoustumé d'estre fait en l'Eglise Romaine commence, et sorte par la mesme porte qu'il sera entré, se mettant aultant qu'il pourra à la vue d'un chacun, à ce que tous sachent qu'il ny est entré pour assister à la messe ou aultre cérémonye et que mon dit Sieur le Prince pourvoye aultant qu'il pourra qu'il n'en demeure aulcun doubte à personne.

Signé : Despina, Mallot, Merlin, de Saule, Barbaste, Holbraiq.

VIII.

Lettre de Charles IX à M. de Matignon (sept. 1572).

(*Ibid.*)

M. de Matignon, Je trouve merveilleusement estrange qne vous permettiés que les lettres et dépesches que je vous ay faictes depuis la mort de l'admiral, au lieu qu'elles doivent estre toutes secrettes et non publiées, sinon ce qui est requis pour mon service, elles soient imprimées et divulguées partout comme vous verrés par une impression que je vous envoye qui a été faicte à Caên. Ayant advisé de vous en faire incontinent ceste depesche pour vous dire que je suis bien marry que cela se soit ainsy faict, d'autant que par ce moyen les dittes impressions sont envoyées hors mon Royaume, voûs priant ne faillir de faire regarder quels Imprimeurs ont faict les dittes impressions pour faire prendre et brûler tout ce qu'ils en ont imprimé et en ôter de dessus les presses les caractères, afin qu'il n'en soit plus faict, mais il faut que ce soit incontinent et doulcement, sans bruit; afin qu'en reparant ceste faute on ne la face poinct plus grande.

Signé : Charles.

Et plus bas : Pinart.

IX.

Le Sieur Gassot à l'Amiral de Villars (31 octobre 1572).

(Bibl. Imp., Mss. de Béthune, coté 8850, fol. 67.)

Je ne vous manderay rien de l'exécution de Briquemaut et de Cavaignes qui furent pendus Lundy dernier qu'il estoit plus de 7 heures au soir et fallut avoir des torches. Quand on prononça l'arrest au dict Briquemaut, il se tourmenta fort, mesme de ce que l'on le dégradeait de Noblesse, luy et sa postérité, et n'a jamais rien voulu confesser; mais Cavaignes dict qu'il avoit offencé Dieu et le Roy et mourut beaucoup plus constament et résolumant que le dit Briquemault, lequel mesmes il réprénait de se monstrer si failly de cœur. La maison de Cha-

tillon sera rasée, et y aura un pillier érigé où sera escrit l'arrest. L'admiral a esté aussy pendû en effigie, et ses armoiries traisnées . . . .
Sa Majesté vous a donné la terre et Seigneurerie du Chatellier qu'avoit Telligny, au cas qu'elle soit acquise et adjugée à Sa Majesté par droict de confiscation; Monsieur de Sauve en a despéché le brevet que nous vous garderons, Monsieur Brochin et moi, etc.

Signé : Gassot.

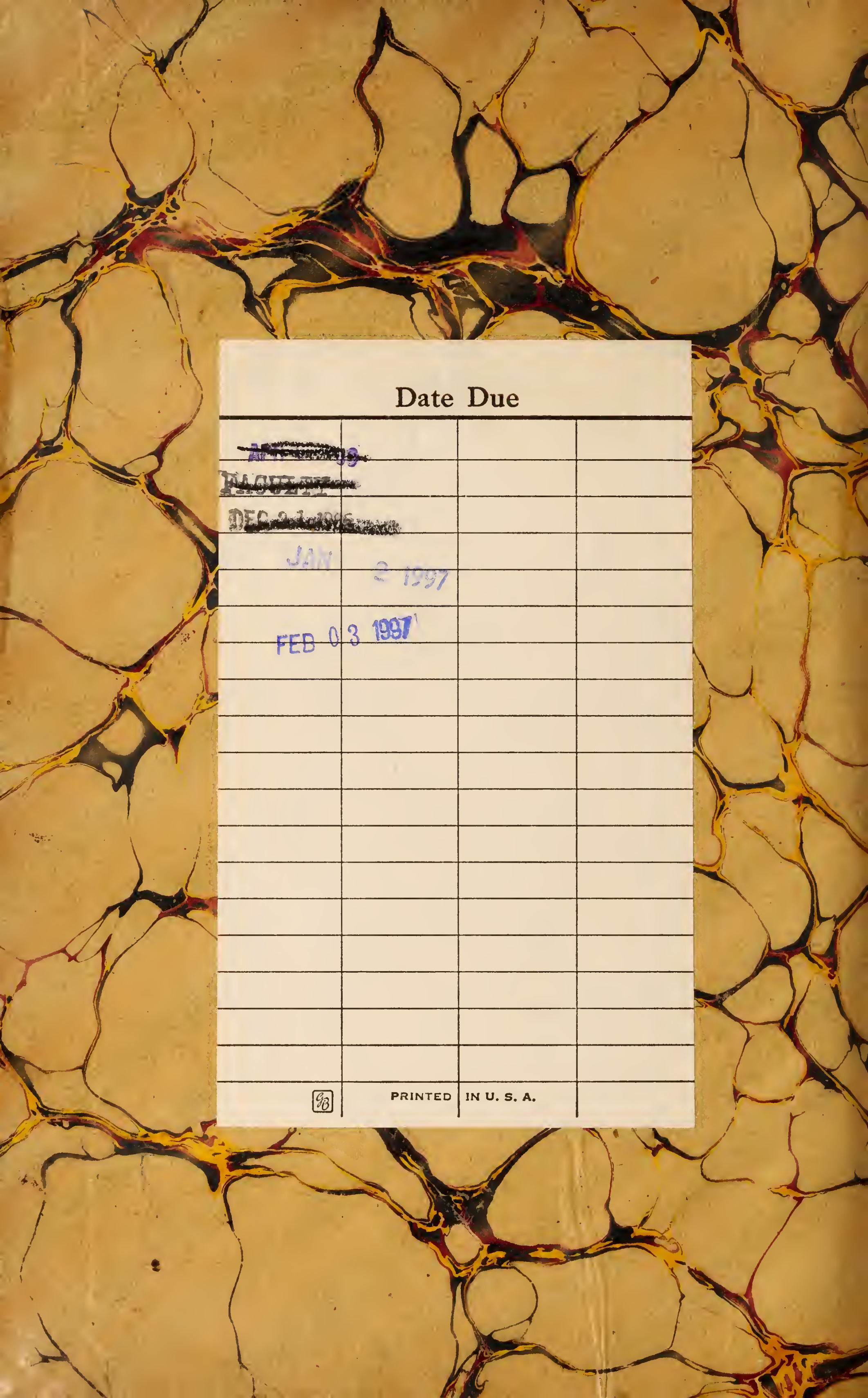
FIN DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

P. 1, l. 17, l'*Histoire de l'Eglise de Montpellier* a été publiée en 1861 par M. le pasteur Corbière.
P. 3, l. 19 d'en bas, le troisième volume de l'*Histoire des Protestants et des Églises réformées du Poitou* a paru en 1860.
P. 12, l. 14, *au lieu de*: qui voyait, *lisez*: qui le voyait.
P. 16, l. 9, *après*: Henri II, *ajoutez*: 31 mars 1547.
P. 16, l. 7, *après*: une maison de la rue Saint-Antoine, *ajoutez*: l'hôtel de la Rochepot.
P. 17, l. 19, *au lieu de*: un arrêt, *lisez*: des arrêts.
P. 17, l. 20, *au lieu de*: en 1552, *lisez*: le 6 août 1552 et le 7 février 1554.
P. 18, l. 16, *au lieu de*: présidée, *lisez*: procédée.
P. 20, l. 4 d'en bas, *au lieu de*: cent vingt à cent quarante, *lisez*: cent trente-cinq.
P. 24, l. 2, note, *dans la citation des lettres de Calvin*, *ajoutez*: p. 345.
P. 25, l. 1 et 10, *au lieu de*: Macard, *lisez*: Macar.
P. 25, l. 3 d'en bas, *après*: citée, *ajoutez*: en partie.
P. 34, l. 12, *au lieu de*: au Louvre, *lisez*: à son palais.
P. 35, l. 6, *après*: François II, *ajoutez*: 10 juillet 1559.
P. 39, l. 18, *au lieu de*: Freté, *lisez*: Martin Fretté.
P. 39, l. 3 d'en bas, *après*: provinces, *ajoutez*: On n'a pas pu en retrouver l'emplacement exact (*Variétés historiques et littéraires*, t. IV, p. 126, note).
P. 40, l. 12 d'en bas, *après*: Coiffart, *ajoutez*: ancien bailli de Saint-Aignan et plus connu sous ce titre.
P. 46, l. 7, *après*: Charles IX, *ajoutez*: 5 décembre 1560.
P. 47, l. 10 d'en bas, *après*: Longjumeau, *ajoutez*: père de 12 enfants.
P. 47, l. 6 d'en bas, *après*: protestants, *ajoutez*: et entre autres Huguenots, l'avocat Ruzé.
P. 48, l. 16, *après*: lieutenant-général, *ajoutez*: du roi.
P. 48, l. 18, *après*: Michel Gaillar, *ajoutez*: eut ordre du Parlement de sortir de Paris avec sa famille; il
P. 49, l. 18, *au lieu de*: Le 5 septembre eut lieu, *lisez*: Le 9 septembre s'ouvrit.
P. 52, l. 12, *après*: ne vint pas, *ajoutez*: les voir passer. Elle n'exécuta ce projet que le 19 février suivant.
P. 52, l. 4, note, *au lieu de*: t. Ier, *lisez*: t. II.
P. 80, l. 1, note, *au lieu de*: delle, *lisez*: della.
P. 82, l. 2, note, *au lieu de*: vermœd, *lisez*: vermoed.
P. 82, l. 5, note, *au lieu de*: vœrende, *lisez*: voerende.
P. 85, l. 13, *au lieu de*: Mais cet échec, *lisez*: Cet échec.
P. 113, l. 13, *au lieu de*: s'était porté, *lisez*: s'était posté.
P. 116, l. 5, *au lieu de*: Trois pasteurs, *lisez*: Quatre pasteurs.
P. 116, l. 6, *avant*: Thomas Buyrette, *lisez*: Perrot.
P. 116, l. 8 d'en bas, *au lieu de*: Francœur, *lisez*: Francour.

P. 116, l. 7 d'en bas, *au lieu de*: Fevraques, *lisez*: Fervaques.
P. 117, l. 9, *après*: Denys Perrot, *effacez*: avocat.
P. 136, l. 4 d'en bas, *après*: in rebelles, *ajoutez*: selon la description officielle c'est la palme, signe de victoire.
P. 140, l. 13, *au lieu de*: 1571, *lisez*: 24 août 1572.
P. v . . ., l. 12, *au lieu de*: nobis adeo, *lisez*: non adeo.
P. xvi . ., l. 13 d'en bas, *au lieu de*: les armoires, les buffets, *lisez*: les bahuts, les pupitres.
P. xxvii ., l. 18, *au lieu de*: son corps infirme, *lisez*: son corps très-faible.
P. xxxi , l. 29, *au lieu de*: Galaise, *lisez*: des Gallards.
P. xxxvi , l. 22, Fabre est sans doute Méric Favre.
P. xxxvii, l. 19, *au lieu de*: Ruppveus, *lisez*: Ruppensis (de la Roche Chandieu).
P. xliii ., l. 1, note, *au lieu de*: Jean Busé, *lisez*: Jean Budé.
P. xlv . , l. 11 d'en bas; p. xlviii, l. 18, et p. lxv, l. 4, *au lieu de*: Lestrée, *lisez*: De Lestre.
P. lxix. ., l. 27, *au lieu de*: Salicet, *lisez*: De Saules.
P. lxxvii., l. 17, *au lieu de*: les Bacchanales, *lisez*: le Carnaval.




Date Due
JAN 2 1997
FEB 03 1997
PRINTED IN U. S. A.




BW5957 .C78
Precis de l'histoire de l'Eglise
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00018 1380